

CeGEDIM

2016

Document
de Référence

Rapport Financier Annuel
et RSE inclus





AVERTISSEMENT

Certaines informations autres qu'historiques contenues dans le présent Document de Référence sont susceptibles de constituer des objectifs, des données à caractère prévisionnel ou des prévisions financières non auditées. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et des termes tels que « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », ainsi que d'autres termes similaires. Ces données sont sujettes à des risques et des aléas pouvant se traduire, ultérieurement, par des données réelles substantiellement différentes. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les éléments prospectifs sur lesquels ils sont fondés pourraient s'avérer erronés en tout ou partie.

Cegedim

2016

Document de Référence

Fondée en 1969, Cegedim est une entreprise innovante de technologies et de services spécialisée dans la gestion des flux numériques de l'écosystème santé et BtoB, ainsi que dans la conception de logiciels métier destinés aux professionnels de santé et de l'assurance. Cegedim a réalisé un chiffre d'affaires de 441 millions d'euros en 2016 et compte plus de 4 000 collaborateurs dans 11 pays. Cegedim SA est cotée en bourse à Paris (EURONEXT : CGM).

Des exemplaires du Document de Référence sont disponibles gratuitement auprès de Cegedim SA au 137, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt, et sur le site Internet : www.cegedim.fr/finance

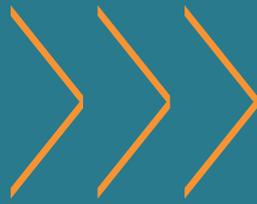
Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2017, conformément aux dispositions de l'article 212-13 de son règlement général. Le présent document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Partie **1** >>>

Panorama

Présentation, organisation, métiers et situation financière du Groupe Cegedim.



Le Mot du Président



Plus agile, notre nouvelle organisation renforce notre capacité d'adaptation, d'innovation et d'exécution.

La transformation de tous nos produits vers le SaaS, le Big Data et le digital se poursuit et le passage à un modèle à service complet (Full Services Model ou BPO) s'accélère, afin de répondre aux attentes grandissantes de nos clients, utilisateurs de nos solutions Saas.

En 2016, nous avons atteint notre premier objectif : un retour à une croissance soutenue, signe clair de l'adhésion de nos clients à notre vision.

Nous accompagnons les transformations profondes induites par les changements réglementaires, démographiques, technologiques et économiques affectant nos clients et nos marchés.

Dans le domaine de la santé, les nouveaux modes d'exercice, la complexité croissante de la connaissance médicale et les nouvelles technologies offrent un potentiel de croissance exceptionnel.

La complexité croissante de la donnée médicale implique le développement des bases de connaissance sur les produits et les thérapies, et accélère les besoins d'équipement en logiciels de prescription et de délivrance durant le parcours de soins. Le renforcement des besoins en économie de santé pour une plus grande efficacité conduit au développement de nouveaux outils de suivi du patient

et de coordination des soins entre professionnels de santé et implique une stratégie d'intégration des objets connectés et de la télémédecine.

Dans les métiers de l'assurance santé, des opportunités de croissance apparaissent avec la mise en place de nouveaux contrats d'assurance (ACS, ANI, contrats responsables), ainsi que la généralisation et l'automatisation des processus du tiers payant (contrôle des droits, facturation et paiement en ligne).

Notre écosystème unique dans la santé nous permet de répondre aux enjeux des mutations profondes de ces activités. En 2016, Cegedim a ainsi lancé Docavenue pour la prise de rendez-vous sur Internet, Smart Rx pour les pharmaciens en France, Pulse Cloud aux Etats-Unis, Vision Anywhere au Royaume Uni, la solution MSP qui répond aux besoins des professionnels de santé qui sont de plus en plus nombreux à choisir d'exercer en groupe au sein de Maisons et Centres de santé, Activ' Infinite 7 pour les mutuelles et les compagnies d'assurance santé. Cegedim a accéléré également le déploiement de MonLogicielMedical.com pour les médecins en France. Dans le même temps, Cegedim développe ses offres à service complet avec les contrats des groupes mutualistes Klesia et YSTIA, et l'activité de Revenue Cycle Management aux États-Unis.

"Après un recentrage réussi sur les métiers les plus porteurs, Cegedim continue à se réinventer, innover et investir."

Jean-Claude Labrune,
Président Directeur Général

Dans le digital, le Groupe renforce ses positions avec notamment l'acquisition de Futuramedia qui permet de créer le premier réseau digital d'affichage en pharmacie. Les offres liées à la dématérialisation des flux avec notre plateforme GIS en mode SaaS sont un véritable succès.

Enfin, dans la gestion des ressources humaines, nos opportunités s'accroissent, dans un contexte lié aux différentes directives législatives, à la généralisation du digital et à la volonté des entreprises de sous-traiter les tâches administratives sur un périmètre très large (incluant notamment la gestion de la formation, du temps de travail, des talents, des complémentaires santé et des retraites complémentaires).

Là aussi, nous enregistrons des succès majeurs avec nos offres à services complet avec des clients emblématiques comme la FNAC.

L'ensemble des offres du Groupe s'appuie sur notre propre infrastructure d'hébergement de données de santé, avec Cegedim Cloud Services qui se développe également significativement.

En cette période de transition, visant à consolider le développement du Groupe, nous avons besoin de la contribution de nos collaborateurs, de la confiance de nos clients et du soutien de nos actionnaires.

>>> Organes de direction

Chiffres au 31.12.2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Jean-Claude LABRUNE
Président
- Laurent LABRUNE
Directeur Général Délégué
de Cegedim
- Aude LABRUNE
- Pierre MARUCCHI
Représentant de FCB
- Valérie RAOUL-DESPREZ
Nommée sur proposition de
Bpifrance
- Anne-Sophie HÉRELLE
Représentante de Bpifrance
- Philippe TCHENG
Représentant du GIE GERS
- Marcel KAHN
- Jean-Pierre CASSAN
Administrateur indépendant
- Sandrine DEBROISE
Directeur Financier de Cegedim

COMITÉ D'AUDIT

- Valérie RAOUL-DESPREZ
Présidente
- Aude LABRUNE
- Jean-Pierre CASSAN
Administrateur indépendant
- Pierre MARUCCHI

COMITÉ DES NOMINATIONS

- Jean-Claude LABRUNE
Président
- Valérie RAOUL-DESPREZ
- Jean-Pierre CASSAN
Administrateur indépendant

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

- Jean-Pierre CASSAN
Président,
Administrateur indépendant
- Aude LABRUNE
- Marcel KAHN

COMITÉ DE STRATÉGIE

- Jean-Claude LABRUNE
Président
- Laurent LABRUNE
- Anne-Sophie HÉRELLE

»»» Gouvernement d'entreprise

Chiffres au 31.12.2016

Le **Conseil d'Administration** de **Cegedim** compte dix Administrateurs dont un membre indépendant. À fin 2016, quatre de ses membres sont des femmes, soit 40 %. **Au cours de l'exercice 2016, le Conseil d'Administration s'est réuni huit fois sur convocation écrite de son Président**, habituellement adressée à chacun des Administrateurs une semaine au moins avant la date de la réunion. Le Conseil a arrêté les comptes et s'est prononcé notamment sur les grandes orientations et décisions stratégiques du Groupe.

Le **Comité d'Audit** a pour missions essentielles d'assurer l'examen des comptes et d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de la gestion des risques et des règles d'indépendance et d'objectivité des Commissaires aux Comptes. Il est composé de quatre membres dont un membre indépendant. **Le Comité d'Audit s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2016**. Ont également participé à ces réunions, les Commissaires aux Comptes, le Directeur Financier et le Directeur des Investissements.

Le **Comité des Nominations** a pour missions essentielles de formuler des propositions sur la sélection des Administrateurs et d'établir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacances imprévisibles. Il est composé de trois membres dont un membre indépendant. **Le Comité s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2016**.

Le **Comité des Rémunérations** a pour missions essentielles d'examiner et de faire des propositions au Conseil d'Administration en matière de rémunération des Administrateurs, du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués de **Cegedim**, et d'examiner les politiques d'attribution d'actions gratuites et de rémunérations variables. Il est composé de trois membres dont un membre indépendant. **Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2016, en présence de tous ses membres**.

Le **Comité de Stratégie** a pour missions essentielles de proposer des axes de développement de la société et d'identifier des cibles potentielles. Il est composé de trois membres désignés par le Conseil d'Administration. **Il se réunit habituellement deux fois par an. En 2016, aucun comité stratégique ne s'est tenu**.

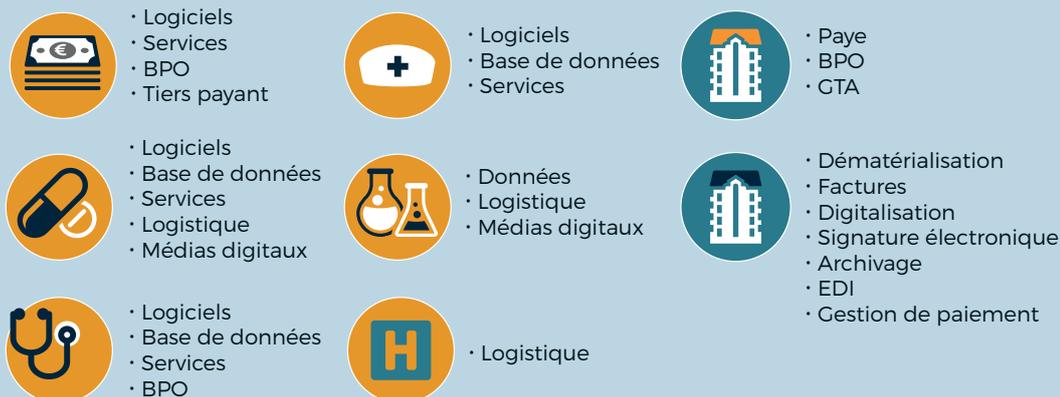
>>> Nos métiers

Nos clients



Les principaux produits et offres du Groupe Cegecim

par type de client



>>> Chiffres clés sur nos métiers

Chiffres au 31.12.2016

1 78 000

Postes de travail médecins

350 000

Bulletins de paye⁽¹⁾

43M

d'assurés couverts⁽²⁾

20 000

Pharmacies

172 M

Flux de facturation⁽³⁾

1 200

Hôpitaux⁽⁵⁾

300 M

Documents dématérialisés⁽⁴⁾

44 000

Paramédicaux

(1) Traités par Cegedim

(2) Gérés par les solutions Cegedim en France

(3) Factures de tiers payant traitées par Cegedim

(4) Traités par e-business

(5) Équipés de notre offre Hospitalis

>>> Nos divisions

Chiffres au 31.12.2016

Assurance santé, RH et e-services



Assureurs



RH



Laboratoires
pharma



e-business



Hôpitaux

262m€
chiffre d'affaires

44m€
EBITDA

17%
marge EBITDA

Professionnels de santé



Médecins



Paramédicaux



Pharmaciens

175m€
chiffre d'affaires

21m€
EBITDA ajusté⁽¹⁾

12%
marge EBITDA ajustée⁽¹⁾

Activités non réparties

3m€
chiffre d'affaires

1m€
EBITDA

21%
marge EBITDA

(1) Voir Chapitre 3 du Document de Référence 2016 ; EBITDA 17 m€ et marge EBITDA 10%

»»» Notre situation financière

Chiffres au 31.12.2016

441 m€

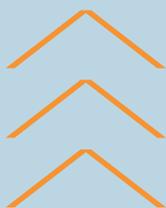
Chiffre d'affaires

61 m€

EBITDA

14%

Marge EBITDA



65 m€

EBITDA ajusté

15%

Marge EBITDA ajustée

27 m€

Résultat opérationnel courant

-1,2€

Résultat courant par action



4 062

Collaborateurs

58 m€

CAF⁽¹⁾

227 m€

Endettement net

189 m€

Capitaux propres
part du Groupe



(1) Capacité d'Autofinancement avant coût d'endettement financier net et impôts

>>> Nos forces

Fortes barrières à l'entrée

Chiffres au 31.12.2016

Un leadership durable

sur chacun des secteurs d'activité

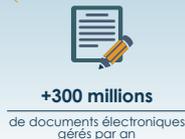
Cegedim Insurance Solutions



Cegedim SRH



Cegedim e-business



Cegedim Healthcare Software



Notre présence



Un chiffre d'affaires diversifié

et équilibré



- Contrats de long terme
- Forte récurrence du chiffre d'affaires
- Fidélité élevée des clients

>>> Nos forces

Fortes barrières à l'entrée

Chiffres au 31.12.2016

Une présence unique

dans l'Ecosystème Santé en France

83%



17%



Un portefeuille de produits et services innovants et intégrés

R&D capitalisée

40,6m€

+44%

variation sur 1 an

Ratio chiffre d'affaires sur R&D capitalisée

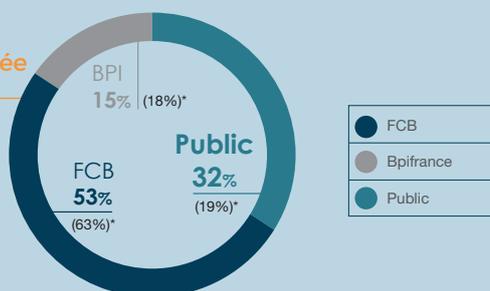
9,2%

+261 bps

variation sur 1 an

Un actionnariat de référence de long terme

et une équipe de direction expérimentée



* Droits de vote

31 12 2016

>>> Les marchés financiers

Cours de l'action Cegedim

sur 4 ans



En 2016, l'action est en recul de 18,1 %.
Le plus haut cours a été atteint le 18 janvier 2016 à 32,73 €.

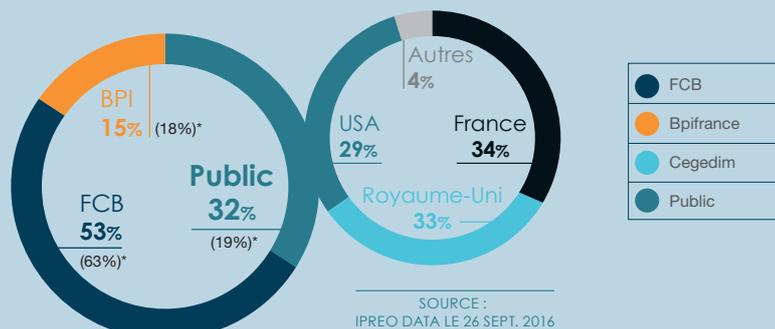
Performance de l'action Cegedim

sur 4 ans

En euros	2013	2014	2015	2016
Valeur de l'action en clôture	22,89	29,18	32,00	26,20
Moyenne sur la période	22,02	26,05	34,60	25,09
Plus haut sur la période	26,97	29,30	42,69	32,73
Plus bas sur la période	18,48	22,00	29,18	20,56
Capitalisation boursière (M€)	320,4	408,4	447,9	366,7
Nombre de titres émis (M)	14,00	14,00	14,00	14,00

Actionnariat de Cegedim

au 31.12.2016



SOURCE :
IPREO DATA LE 26 SEPT. 2016

* Droits de vote
31 12 2016

»» Les marchés financiers

Analystes couvrant Cegedim

- »» Damien Choplain **Gilbert Dupont**
- »» Patrick Jousseau **Société Générale**
- »» Benjamin Terdjman **Kepler Chevreux**

L'action Cegedim

ISIN : **FR0000053506**
Reuters Ticker : **CGM**
Marché de cotation : **Euronext Paris**

Notation de crédit

BB perspective stable
évaluée le 28 avril 2016

Relation avec les actionnaires

La politique de Cegedim en matière de communication financière est de délivrer rapidement aux investisseurs et au marché une information pertinente et opportune sur les performances de l'entreprise.

Un des éléments clé de la communication avec le marché est la publication des résultats, tel que rapport annuel et trimestriel.

A la suite de la publication des communiqués de presse financiers, Cegedim organise une conférence téléphonique en anglais.

Cegedim rencontre régulièrement les investisseurs institutionnels au travers de réunions et de roadshows en Europe et aux Etats-Unis.

Politique en matière de communication financière

**Simplicité,
transparence,
clarté**

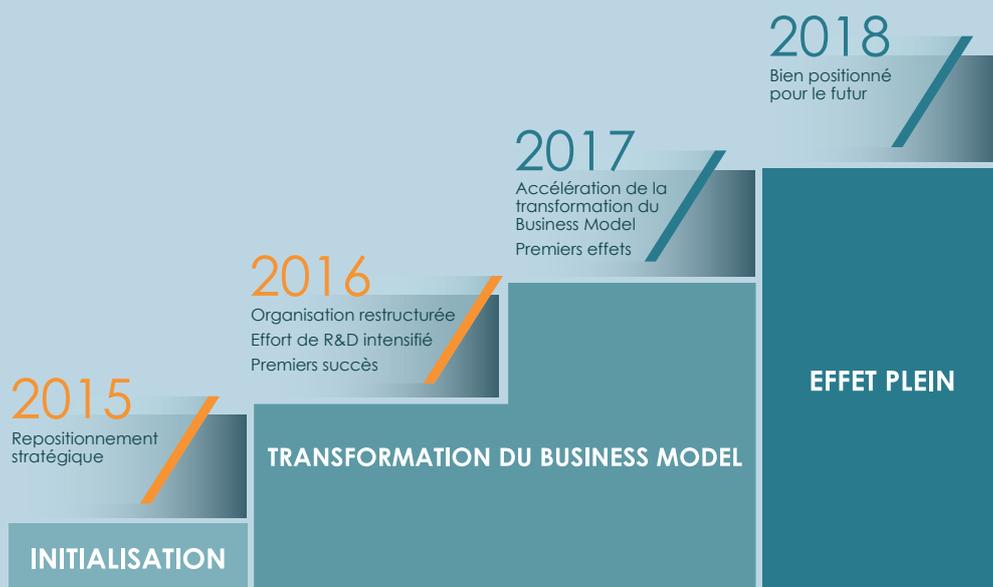
Intensification des roadshow

Le programme de roadshows, déjà renforcé en 2015, s'est encore intensifié en 2016 avec 48 jours de roadshows contre 43 en 2015.

Cette montée en puissance s'est traduite par une présence accrue aux Etats-Unis (34 jours contre 22 en 2015 et 18 jours en 2014) et en Europe (dont 8 jours en Europe continentale et 6 jours à Londres).

>>> Notre stratégie

Chronologie

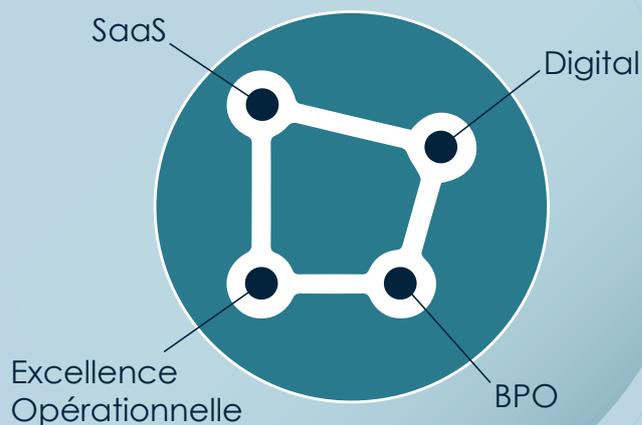


Stratégie



>>> Notre stratégie

Transformation du business model



>>> **Aligne l'organisation et les ressources du Groupe pour profiter des meilleures opportunités**

BPO : une offre de service complète



Logiciel



Élargissement du champs d'opportunités



+



Logiciel + Modèle à Service Complet

- Médecins US
- Départements RH
- Mutuelles et Compagnies d'Assurance Santé

>>> **Crée de nouvelles opportunités avec nos clients et étend la valeur de l'offre Cegedim**

SOMMAIRE

01 Présentation du Groupe p.01

- 1.1 Chiffres clés
- 1.2 Bref historique et évolution de la structure du Groupe
- 1.3 Organisation du Groupe
- 1.4 Les activités
- 1.5 Recherche et développement

02 Gouvernance p.31

- 2.1 Constitution et organisation du Conseil d'Administration
- 2.2 Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux
- 2.3 Participation des mandataires sociaux dans le capital de la société et opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres de la société
- 2.4 Gestion des risques - Facteurs de risques et assurances
- 2.5 Politiques envers les salariés
- RFA** 2.6 Rapport du Président du Conseil d'Administration
- 2.7 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

03 Commentaires sur l'exercice p.71

- 3.1 Commentaires sur l'activité
- 3.2 Franchissements de seuils
- 3.3 Événements postérieurs au 31 décembre 2016
- 3.4 Examen de la situation financière du Groupe Cegedim
- 3.5 Examen de la situation financière de Cegedim S.A.
- 3.6 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices
- 3.7 Perspectives

04 Comptes consolidés p.89

- RFA** 4.1 Bilan consolidé
- RFA** 4.2 Compte de résultat consolidé
- RFA** 4.3 État du résultat global consolidé
- RFA** 4.4 Tableau des variations des capitaux propres consolidés
- RFA** 4.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés
- RFA** 4.6 Notes annexes aux états financiers consolidés
- RFA** 4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

05 Comptes sociaux p.141

- RFA** 5.1 Bilan
- RFA** 5.2 Compte de résultat
- RFA** 5.3 Annexes aux comptes sociaux
- RFA** 5.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 5.5 Tableau des résultats des 5 derniers exercices

06 Responsabilité sociale de Cegedim p.173

- 6.1 Les valeurs de Cegedim
- 6.2 Informations sociales
- 6.3 Informations environnementales
- 6.4 Informations sociétales
- 6.5 Pour aller plus loin
- 6.6 Notes méthodologiques
- RFA** 6.7 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales

07 Informations sur la Société et le capital p.193

- 7.1 Renseignements sur la société
- 7.2 Actes constitutifs et statuts
- 7.3 Informations relatives au capital
- 7.4 Actionnariat du Groupe
- 7.5 Pacte d'actionnaires
- 7.6 Opérations afférentes aux titres de la Société
- 7.7 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique de rachat
- 7.8 Indicateurs boursiers
- 7.9 Relations avec les actionnaires

08 Assemblée Générale p.205

- 8.1 Projets de résolutions
- RFA** 8.2 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

09 Informations complémentaires p.211

- 9.1 Contacts et informations financières disponibles
- 9.2 Document d'information annuel
- RFA** 9.3 Déclaration du responsable du Document de Référence
- 9.4 Responsable du contrôle des comptes
- 9.5 Opérations avec les apparentés
- 9.6 Informations financières historiques
- 9.7 Table de concordance du Document de Référence
- RFA** 9.8 Table de concordance du Rapport Financier Annuel

1

Présentation du Groupe

1.1 Chiffres clés	2	1.4 Les activités	7
1.2 Bref historique et évolution de la structure du Groupe	3	1.5 Recherche et développement	25
1.3 Organisation du Groupe	5		

1.1 Chiffres clés

Les informations financières consolidées sélectionnées ci-dessous sont établies suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union Européenne, sauf indication contraire.

<i>En millions d'euros à l'exception des données par action</i>	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Chiffre d'affaires	440,8	426,2	412,2
EBITDA	61,4	78,5	78,0
Résultat opérationnel courant	27,1	48,1	51,6
Résultat net consolidé	-26,7	67,0	-199,7
Résultat net part du groupe	-26,7	67,0	-199,7
Nombre d'actions en circulation	13 997 173	13 997 173	13 997 173
Nombre moyen d'action hors autocontrôle	13 960 024	13 958 112	13 962 873
Résultat net par action	-1,9	4,8	-14,3
Résultat net courant par action	-1,2	1,6	-0,2

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Total bilan	709,1	864,3	1 173,2
Ecart d'acquisition	199,0	188,5	175,4
Endettement financier net	226,8	167,6	504,2
Capitaux propres part du Groupe	188,9	228,1	216,8
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts	27,6	50,3	69,0

1.2 Bref historique et évolution de la structure du Groupe

1969	Jean-Claude Labrune fonde <i>Cegedim</i> (CEntre de GEstion, de Documentation, d'Informatique et de Marketing) afin de fournir des solutions informatiques au monde de la santé.	2007	Avec l'acquisition de <i>Dendrite International</i> , <i>Cegedim</i> devient le leader mondial du CRM pour l'industrie pharmaceutique.
1972	Innovation avec la première base informatisée de médecins.	2009	Augmentation de capital de 180,5 millions d'euros pour relancer la dynamique de croissance externe et entrée de Bpifrance (ex-FSI, Fonds Stratégique d'Investissement) au capital du Groupe.
1979	Lancement de l'activité CRM en France.	2010	<i>Cegedim</i> entre sur le marché américain de l'informatisation des médecins avec l'acquisition de <i>Pulse</i> .
1990	Début de l'expansion internationale.	2015	Cession de la division <i>CRM et données stratégiques</i> à IMS Health Inc. L'acquisition d' <i>Activus</i> au Royaume-Uni permet à <i>Cegedim</i> d'accéder à de nouveaux marchés et de renforcer le positionnement à l'international de son offre destinée au secteur de l'assurance.
1991	Innovation avec la première plateforme d'échanges dématérialisés.	2016	Avec l'acquisition de <i>Futuramedia</i> , <i>Cegedim</i> conforte son leadership en matière d'affichage digital en pharmacie en France.
1994	Lancement des offres d'informatisation des médecins en France, des activités de promotion à destination des médecins et pharmaciens et des activités de gestion des ressources humaines.		
1995	Le titre <i>Cegedim</i> est introduit au Second Marché de la Bourse de Paris. Il est désormais coté sur NYSE Paris, compartiment B.		
1997	Innovation avec la <i>BCB</i> , première base informatique de médicaments.		
1999	Informatisation des compagnies d'assurance et mutuelles de santé.		

Les événements de l'année 2016 sont présentés dans la note 12.2 des Annexes des Comptes Consolidés figurant au chapitre 4.

1.2.1 Investissements

Les opérations de croissance portant sur un périmètre d'activités inférieur à 10 millions d'euros de chiffre d'affaires sont généralement financées sur fonds propres. Pour les opérations de tailles supérieures, le Groupe étudie au cas par cas l'opportunité, ou non, de recourir à un financement par emprunt. Pour les opérations de plus de 20 millions d'euros, la décision du Conseil d'Administration devra être prise à une majorité qualifiée des 6/10 comprenant au moins un Administrateur représentant Bpifrance Participations. Les autres opérations de croissance (lancement de nouvelles activités, ouverture d'un nouveau pays, etc.) sont financées sur la base des fonds propres du Groupe.

Les montants des transactions et d'autres clauses financières sont couverts par des accords de confidentialité.

En 2015, les acquisitions de sociétés et de fonds de commerce ont été autofinancées pour un montant de 7,5 millions d'euros. La principale acquisition de 2015 concerne la société *Activus*.

En 2016, les acquisitions de société et de fonds de commerce ont été autofinancées pour un montant de 21,4 millions d'euros. La principale acquisition de 2016 concerne la société *Futuramedia*.

Comme mentionné dans le chapitre 4 du présent Document de Référence, les compléments de prix chiffrables ont été comptabilisés.

Principaux investissements 2014

Avril 2014 : *Cegedim a* réalisé l'acquisition de la société française *SoCall*, dont la principale activité est la mise en place et la gestion de secrétariat médical et de permanence téléphonique pour les cabinets de professionnels de santé. Gérant les appels clients, les messages, les rendez-vous et l'historique des consultations, la société opère dans une cinquantaine de cabinets.

Les activités acquises de *SoCall* représentent un chiffre d'affaires annuel de moins de 0,3 million d'euros en année pleine.

Principaux investissements de 2015

Juillet 2015 : Acquisition de la société *Activus* au Royaume-Uni, un des leaders de l'édition de logiciels en assurance santé et prévoyance sur ce marché. Cette opération permet à *Cegedim Insurance Solutions* d'accéder à de nouveaux marchés (Royaume-Uni, Etats-Unis, Moyen-Orient, APAC, Afrique,...) et de renforcer sa suite logicielle à destination de

ses clients internationaux. La société *Activus* a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 7 millions d'euros en 2014.

Octobre 2015 : Acquisition par *Pulse Systems Inc.*, des activités de gestion médicale basées aux Etats-Unis de *Nightingale Informatix Corporation*, incluant les actifs : *Medrium*, *Ridgemark*, *Secure Connect* et *Northern Health Products*. Pulse pourra ainsi proposer à ces clients une offres de gestion médicale et de dossier patient électronique en mode client-serveur et Cloud.

Principaux investissements de 2016 et jusqu'à la date de dépôt du présent document

Novembre 2016 : *Cegedim* a finalisé le 30 novembre l'acquisition en France de *Futuramedia Group*. Cette transaction renforce l'offre digitale de sa filiale *RNP*, spécialiste de l'affichage en pharmacie en France. *Futuramedia Group* a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires d'environ 5,4 millions d'euros. Cette acquisition aura un effet relatif sur les marges du *Groupe Cegedim* et contribuera au périmètre de consolidation du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2017.

Février 2017 : Acquisition par *Alliadis Europe Ltd* de la société *B.B.M Systems* au Royaume-Uni. Cette transaction renforce l'expertise du Groupe dans le développement d'offres en mode Cloud à destination des médecins généralistes. *B.B.M Systems* a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires d'environ 0,7 million d'euros et est profitable. Elle contribuera au périmètre de consolidation du Groupe à compter du 1^{er} mars 2017.

Investissements réalisés au cours des trois dernières années :

En M€	Prix des acquisitions hors compléments de prix	Montant des compléments de prix payés	Prix total des acquisitions
2014	0,2	0,0	0,2
2015	7,5	0,0	7,5
2016	21,4	3,8	25,2

Principaux investissements en cours

Les investissements s'exercent essentiellement par croissance externe, mais également par croissance interne avec une attention particulière portée sur le développement international des activités destinées aux médecins et aux pharmaciens, ainsi que sur les opportunités d'élargissement de la gamme des prestations offertes.

En matière de croissance externe, la stratégie du Groupe *Cegedim* consiste à se développer sur les services destinés aux professionnels de santé. La volonté d'accompagner les clients du Groupe sur leurs marchés est le premier moteur de l'expansion internationale. Le Groupe examine régulièrement des dossiers d'acquisition susceptibles d'entrer dans cette stratégie. Il n'existe pas de recherche active et systématique de cibles. Cependant, le Groupe effectue en interne une veille constante des cibles potentielles afin de saisir le moment venu les meilleures opportunités.

Investissements que compte réaliser Cegedim à l'avenir et pour lesquels ses dirigeants ont déjà pris des engagements fermes

Au jour du dépôt du présent Document de Référence, aucun engagement ferme n'a été donné par le Groupe *Cegedim*.

Prises de participations directes et indirectes et cessions de participations de Cegedim SA.

Les investissements de *Cegedim SA* sont liés à ses activités et concernent l'infrastructure informatique et les participations.

Prises de participation au cours de l'exercice amenant à détenir plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital d'une société ayant son siège social sur le territoire de la République française, ou les prises de contrôle d'une telle société (C. com. art. L. 233-6, al. 1 et L.247-1, 1°).

Acquisition de 100% la société *Futuramedia Group* le 30 Novembre 2016. Voir point 1.2.1 Investissements, Principaux investissements de 2016 en page 4.

1.2.2 Désinvestissements

Cession intervenue en 2015

Le 1^{er} avril 2015, Cegedim a annoncé la réalisation de la cession à *IMS Health* de sa division *CRM et données stratégiques*. Le prix définitif de cette cession s'établit à 410,5 millions d'euros intégralement versés en 2015. Cette opération permet à *Cegedim* de se recentrer sur les logiciels et bases de données pour les professionnels de santé et compagnies d'assurance santé, ainsi que sur ses activités multi-industrielles à forte croissance telles que l'e-business, l'e-collaboration et l'externalisation de la paie et des ressources humaines.

Cession intervenue en 2016

Le fonds de commerce *Kadrige* a été cédé à *IMS Health* le 9 novembre 2016.

1.3 Organisation du Groupe

1.3.1 Place de Cegedim SA au sein du Groupe

Cegedim SA est une filiale de FCB, holding animatrice du Groupe Cegedim. Elle est la seule société cotée du Groupe sur Euronext depuis 1995 et n'appartient pas à un autre groupe.

Cegedim SA intervient dans les domaines suivants :

- **Informatique et R&D** : développement et mise au point de la plupart des outils informatiques utilisés par les autres départements et filiales du Groupe pour fournir les prestations qu'ils vendent ;
- **Services centralisés** : traitement de la paie, gestion des salariés, facturation, comptabilité et reporting mensuel. Tous les principes de sécurité, d'assurance et de confidentialité en vigueur dans les métiers de l'infogérance informatique sont respectés. Les services centralisés concernent également la gestion des questions fiscales, juridiques, sociales, comptables, d'organisation et d'audit, les assurances, les achats, la communication externe et la propriété intellectuelle. Ces charges sont affectées mensuellement aux filiales du Groupe suivant des clés de répartition propres à chaque famille de prestations.

Cegedim SA exerce un rôle opérationnel avec ses départements :

- **Cegedim e-business** : activité de concentrateur de données dans la transmission des commandes et factures entre laboratoires, grossistes répartiteurs et hôpitaux (*Edipharm*) et transmission des factures subrogatoires entre pharmacies et organismes payeurs (*Télépharma*). Hébergement d'applicatifs développés par le Groupe et gestion de flux ;
- **Cegedim Cloud Services** : Cegedim dispose d'une large expertise dans les activités d'infogérance à destination des laboratoires pharmaceutiques, des

assurances et des réseaux de santé ainsi que dans la gestion de flux financiers et de documents dématérialisés. Toutes ces activités, du fait de leur caractère stratégique et sensible, ont conduit les équipes du Groupe à concevoir des architectures à très haute disponibilité qui répondent aux exigences de sécurité de ses clients et notamment, aux normes d'hébergement des dossiers médicaux.

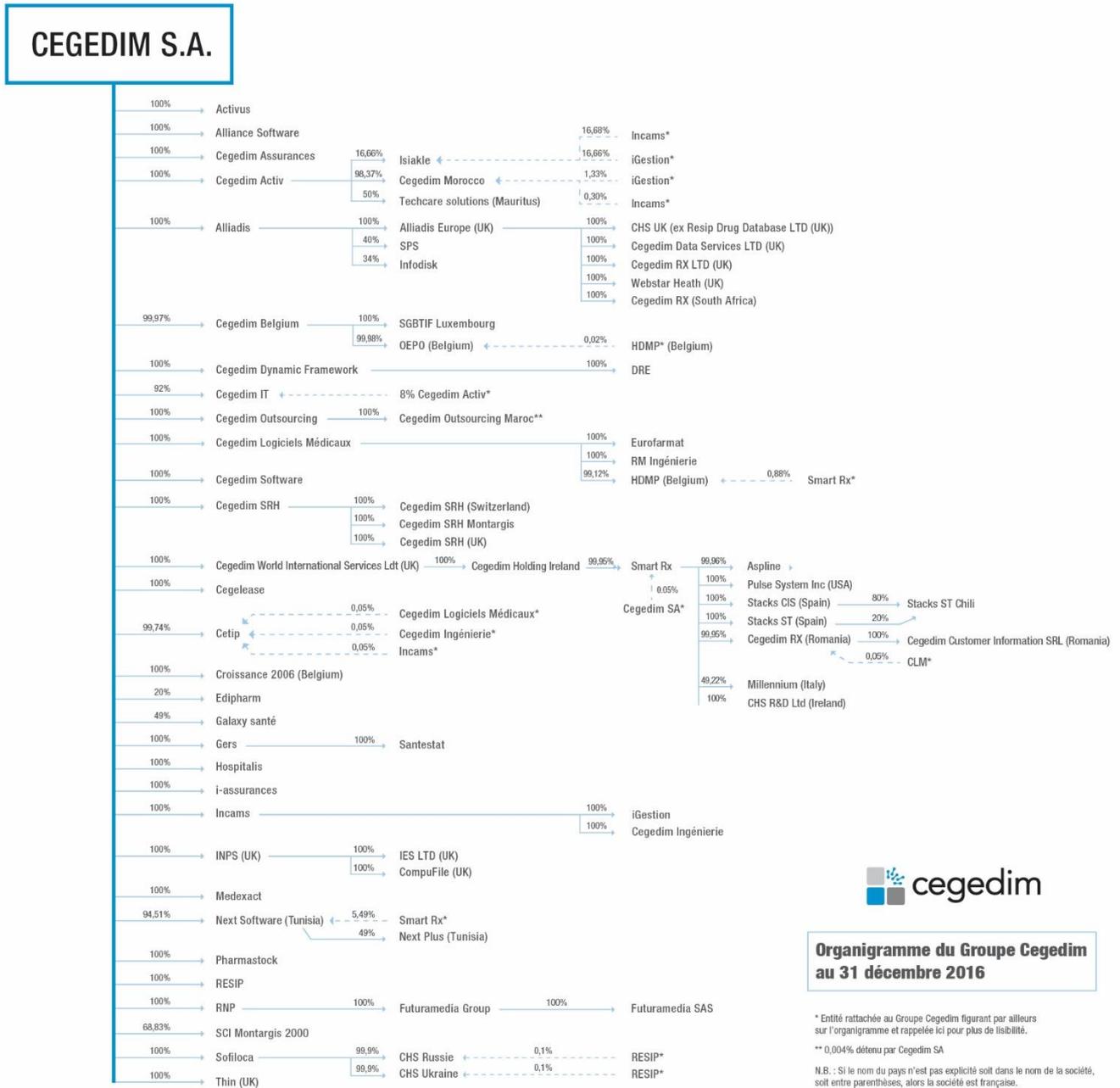
1.3.2 Liste des filiales de Cegedim

La liste des filiales du Groupe, leur pays d'origine et le pourcentage de contrôle figurent dans le point 2.1 du chapitre 4.6 des notes annexes aux comptes consolidés du présent Document de Référence.

De plus amples informations sur l'activité des principales filiales du Groupe figurent au point 1.4.

L'organigramme juridique du Groupe est présenté page suivante.

1.3.3 Organigramme du Groupe



1.4 Activités

Cegedim est une entreprise innovante de technologies et de services spécialisée dans la gestion des flux numériques de l'écosystème santé et BtoB, ainsi que dans la conception de logiciels métier destinés aux professionnels de santé et de l'assurance.

Le Groupe est également présent dans les métiers de la gestion des ressources humaines et de la dématérialisation pour tous types d'industries.

Cegedim a réalisé un chiffre d'affaires de 440,8 millions d'euros en 2016 et compte plus de 4 000 collaborateurs dans 11 pays.

Les activités de *Cegedim* sont organisées en 2 divisions opérationnelles en fonction des services proposés et des clients ciblés :

- **Assurance santé, RH et e-services**
- **Professionnels de santé**



 proportionnel au chiffre d'affaires consolidé 2016

1.4.1 Principales activités



 proportionnel au chiffre d'affaires consolidé 2016

Assurance santé, RH et e-services

CEGEDIM INSURANCE SOLUTIONS

La Business Unit *Cegedim Insurance Solutions* regroupe l'ensemble des solutions et services du Groupe destinés aux assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires, à travers ses filiales *Cegedim Activ*, *Activus*, *Cetip* et *iGestion*. Cette entité rassemble des compétences sur l'ensemble de la chaîne des échanges entre les professionnels de santé, les organismes assureurs et les gestionnaires de régimes obligatoires et complémentaires. *Cegedim Insurance Solutions* a récemment enrichi son offre digitale via des solutions innovantes en prévention santé axées sur la gestion du capital bien-être/santé, l'hospitalisation et la maladie chronique.

Informatisation des assureurs et mutuelles de santé

Cegedim Activ – France

Avec plus de 43 millions d'assurés gérés au travers de ses solutions, *Cegedim Activ* est aujourd'hui leader¹ des logiciels et services dédiés à l'assurance de personnes (complémentaires santé, régimes obligatoires, prévoyance). Son offre s'adresse à tous les opérateurs du marché : compagnies d'assurance, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires.

Expert dans les métiers de l'assurance de personnes, *Cegedim Activ* s'engage aux côtés de ses clients pour leur permettre de créer des offres innovantes et d'optimiser la rentabilité de leurs activités. *Cegedim Activ* dispose pour cela d'une combinaison unique de savoir-faire : l'expertise métier de ses collaborateurs, la mise à disposition de technologies et une offre de services de conseil, d'intégration, d'infogérance et de gestion de flux santé.

Activus - Royaume-Uni

L'acquisition, en juillet 2015, d'*Activus*, un des leaders² de l'édition de logiciels en assurance santé et prévoyance au Royaume-Uni, a permis à *Cegedim Activ* de renforcer sa suite logicielle, en disposant d'une offre à destination des marchés domestiques ou IPMI³ non-francophones (Royaume-Uni, Irlande, Etats-Unis, Chine, Moyen et Extrême-Orient, Afrique et Asie-Pacifique) ; une première nouvelle référence client concrétise les travaux issus de la première année suivant cette acquisition.

Flux et tiers payant

Cetip - France

Le *Cetip* a consolidé en 2016, sa position de leader⁴ dans la gestion du tiers payant à travers ses marques *SP santé* et *iSanté*, et plus de 172 millions de factures de tiers payant santé traitées désormais pour 21 millions de bénéficiaires, et plus de 2,9 milliards de prestations versées par an.

Prestations de gestion

iGestion - France

iGestion propose des prestations de gestion pour compte de tiers en assurance complémentaire santé et prévoyance, auprès de compagnies d'assurance, d'institutions de prévoyance, de mutuelles et d'intermédiaires.

RH

Gestion externalisée de la paie et des RH

Cegedim SRH - France, Maroc et Suisse

Cegedim SRH propose aux Directions des Ressources Humaines, *TEAMS^{RH}*, une plateforme SIRH complète et modulaire en mode SaaS. La solution *TEAMS^{RH}* couvre un large périmètre fonctionnel : le traitement de la paie, l'administration du personnel, la gestion des activités, des plannings, des carrières et des compétences, l'analytique RH, la dématérialisation des processus et documents RH, la rémunération...

Cette solution innovante peut être couplée à un service d'externalisation métier (Business Process Outsourcing ou BPO) en proximité (Boulogne, Nantes, Lyon, Toulouse, Strasbourg et Montargis) ou en offshore (Maroc). Ses clients peuvent ainsi démarrer avec un périmètre fonctionnel limité et enrichir leurs catalogues de services externalisés au fur et à mesure de la collaboration.

Cegedim SRH accompagne plus de 200 clients, des entreprises nationales et internationales, de tous secteurs d'activités, issues des grands comptes et du mid-market.

DIGITAL

e-promotion

MedExact - France

MedExact propose divers supports de marketing digital auprès des médecins, des pharmaciens et des paramédicaux équipés des logiciels *Cegedim*.

¹ Selon nos estimations internes, les clients de *Cegedim Activ* gèrent plus de 43 millions d'assurés en 2016, ce qui en fait le leader du marché (comme en 2015, avec 40 millions).

² *Activus* est un des leaders en nombre d'assurés gérés à travers ses solutions selon nos estimations internes.

³ IPMI : International Private Medical Insurance.

⁴ Selon nos estimations internes, le *Cetip* a traité plus de 172 millions de flux de tiers payant en 2016, ce qui en fait le leader du marché (comme en 2015, avec 165 millions).

Affichage numérique santé

RNP - France

RNP, Réseau National de Promotion, est la référence⁵ française de la publicité sur le lieu de vente en pharmacies et parapharmacies d'enseignes.

RNP, propose à ses clients un ensemble de prestations permettant de développer la visibilité de leurs produits : campagnes de media point de vente (vitrines, écrans géants), mise en place de linéaires, opérations promotionnelles chez les groupements stratégiques, enquêtes point de vente.

Grâce à son réseau de 120 promoteurs salariés, RNP assure une couverture et une rapidité de déploiement inédites sur le marché.

RNP est aujourd'hui en mesure de garantir une couverture globale du parcours shopper grâce à l'association unique du digital et des promoteurs des ventes.

Futuramedia - France

Cegedim a fait l'acquisition fin 2016 de Futuramedia, régie publicitaire spécialisée dans le Digital Media depuis 2004. Véritable pionnière du secteur en France, Futuramedia dispose aujourd'hui de près de 6 550 faces numériques réparties sur deux réseaux : Pharma Instore et Pharma Vitrine.

Son expérience du Digital Media lui a permis d'acquérir une expertise pour développer des solutions digitales avec une vision à 360° des projets :

- Technique : implantation des écrans numériques aux endroits stratégiques de la pharmacie et monitoring ;
- Content management : création et diffusion de contenus spécifiques au Digital Media pour capter l'attention de la clientèle ;
- Marketing : mesure de l'impact qualitatif et quantitatif des contenus diffusés ;
- Développement : création de nouveaux réseaux d'écrans numériques via une équipe dédiée.

CEGEDIM E-BUSINESS

Spécialiste de la dématérialisation depuis 1989, Cegedim conçoit, développe et commercialise des offres de dématérialisation de factures, d'archivage à valeur probante et d'EDI à travers sa Business Unit Cegedim e-business, qui regroupe les activités Cegedim EDI, CG Call, GIS (Global Information Services), Cegedim Global Payments, Hospitalis et Qualitrans-Telepharma.

Echanges dématérialisés

Cegedim EDI - France

Département dédié aux Echanges de Données Informatisés (EDI), Cegedim EDI propose la gestion électronique de l'ensemble des documents financiers et de la supply chain circulant entre les entreprises (commandes, suivis, factures, contrats, catalogues, ...). Initiée au travers du système Edipharm pour les officines, les grossistes répartiteurs et les laboratoires, cette activité s'est rapidement développée en dehors du marché de la santé, notamment dans les secteurs de la grande distribution et des services.

CG Call - France

L'activité prend en charge, au travers d'une solution multi-canal (téléphone, plateforme, EDI, ...), les différentes opérations de commercialisation relatives à la promotion de la vente directe pour le compte des laboratoires pharmaceutiques.

Global Information Services - Europe

Global Information Services (GIS) est une plateforme en mode SaaS, assurant la dématérialisation et la gestion de tous types de documents (papiers, fichiers structurés, images) et de processus. La plateforme s'intègre nativement avec tous les systèmes d'informations qu'il s'agisse des flux entrants ou des flux sortants. Quelle que soit la taille des entreprises, GIS adresse l'ensemble des besoins de dématérialisation en exposant de nombreux services complémentaires. La plateforme GIS regroupe l'ensemble des services de dématérialisation des documents et des processus de l'entreprise : GIS e-invoicing (dématérialisation des factures clients / fournisseurs), GIS EDI, GIS workflow, GIS sign&archive, GIS payments et GIS financing.

Le portail KISS mis à disposition des fournisseurs des grands donneurs d'ordres, offre aux PME/TPE un accès aux bénéfices de la dématérialisation en toute simplicité. Déposées sur KISS, les factures, enrichies des informations de statut par les clients (acceptées, bonnes à payer, payées) sont accessibles à tout moment sur le portail.

Cegedim Global Payments - France

Cegedim Global Payments propose une suite de solutions permettant d'une part l'optimisation des processus de souscription et d'encaissement, et d'autre part, la dématérialisation et la signature électronique de tous types de documents et ce, dans tous les domaines d'activité B2C ou B2B (contrats, mandat de vente/gestion/location, ordres de paiement, LRE, dossiers RH, etc....) :

- MAEA, solution de gestion des mandats SEPA et des flux de paiements associés,
- CP Pass, serveur de signature électronique conforme à la réglementation Européenne eIDAS,
- CG Pay, nouveau processus d'encaissement.

⁵ RNP est la référence française de la publicité sur le lieu de vente par le nombre d'officines couvertes par son réseau d'affichage (en 2016 comme en 2015), selon nos estimations internes.

Hospitalis - France

Hospitalis est un portail d'informations et d'échanges de données entre établissements de soins et leurs fournisseurs permettant de dématérialiser l'ensemble des flux de gestion des approvisionnements de médicaments, de dispositifs médicaux et de réactifs en laboratoires. *Hospitalis* est utilisé par plus de 1 200 établissements de soins majeurs, dont 26 centres hospitaliers universitaires et a transmis plus de 2,5 millions de commandes en 2016.

Qualitrans-Telepharma - France

Qualitrans-Telepharma est un concentrateur permettant de centraliser les demandes de remboursement des feuilles de soins électroniques en provenance des pharmacies et de les ventiler vers les Assureurs Maladie Obligatoires et Complémentaires concernés.

DONNEES

Statistiques de vente des produits de santé et de parapharmacie

GERS SAS - France

La *GERS* propose depuis plus de 40 ans des données et analyses pour le marché de la santé à partir d'un système unique de collecte des data. L'offre couvre l'ensemble des professionnels de santé et la totalité du circuit de distribution ville et hôpital. La gamme de données (Achat & Vente), la précision géographique, de la France au point de vente ainsi que les solutions de visualisation modernes répondent aux besoins des acteurs du médicament comme des produits d'automédication, compléments alimentaires, dispositif médical et dermo-cosmétique.

La robustesse et la précision de ses données, font du *GERS* un acteur référencé auprès des autorités de santé et instances syndicales.

Cegedim Customer Information - Roumanie

Cegedim Customer Information Roumanie fournit des statistiques de vente des produits pharmaceutiques dans ce pays à travers une large gamme de produits et services pour les segments officinaux et hospitaliers.

AUTRES SERVICES

Gestion des échantillons médicaux et du matériel promotionnel

Pharmastock - France

Etablissement dépositaire pharmaceutique, *Pharmastock* est spécialisé dans la distribution de produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux, produits dermato-cosmétiques,...).

Pharmastock assure, pour le compte de différents laboratoires pharmaceutiques et cosmétiques, dans le respect des BPD⁶, les activités de stockage (sous température dirigée comprise en 8 et 25°C dans des locaux sécurisés), préparation de commandes (selon le principe du

FEFO) et expédition (envoi quotidien par des transporteurs adaptés et certifiés aux délégués médicaux, médecins, pharmacies, établissements de santé, congrès,...).

Pharmastock assure également le stockage et la distribution de documentations pour les laboratoires ainsi que diverses opérations manuelles (confection de kits, présentoirs etc.).

Pharmastock propose un site de commandes en ligne permettant un accès direct aux stocks selon des paramétrages pré-définis et personnalisés en fonction des différents profils utilisateurs.

Hébergement de Données de Santé (HDS)

Cegedim Cloud Services - France

Cegedim dispose d'une large expertise dans les activités d'hébergement-infogérance à destination des laboratoires pharmaceutiques, des assurances et mutuelles de santé et des réseaux de santé, ainsi que dans la gestion de flux financiers et de documents dématérialisés. Ces activités, du fait de leur caractère stratégique et sensible, ont conduit les équipes du Groupe à concevoir des architectures à très haute disponibilité qui répondent aux exigences de sécurité de ses clients et notamment, aux normes d'hébergement des données de santé. *Cegedim* dispose de l'agrément pour l'Hébergement de Données de Santé à caractère personnel par le Ministère français de la Santé, lui permettant de proposer à tous les acteurs de la e-santé une gamme de prestations d'hébergement en « Cloud privatif » basées sur des infrastructures et un savoir-faire de premier plan. Ses datacenters de niveau Tier III+, localisés à Boulogne (92) et à Toulouse-Labège (31), permettent de garantir un niveau de redondance et de sécurité adaptée à l'exploitation d'applications critiques nécessitant un très haut niveau de disponibilité.

Intégration et services

Cegedim Outsourcing - France et Maroc

Cegedim Outsourcing, spécialiste dans les métiers de l'infrastructure IT et en Business Process Outsourcing (BPO), délivre aux entreprises de toute taille des services sur deux pôles d'activité :

- « Services IT » regroupe les activités d'intégration de solutions technologiques à forte valeur ajoutée (solutions de gestion centralisée de l'utilisateur, hyperconvergence, collaboration unifiée), d'infogérance et de services managés (gestion de tout ou une partie de l'infrastructure, support utilisateurs N2/N3), ainsi que la mise à disposition de ressources IT. *Cegedim Outsourcing* collabore avec des partenaires reconnus tels que IVANTI Ex-Landesk, Nutanix, VMWare, Citrix, Microsoft...

- « BPO-Relation Client » recouvre les services de dématérialisation, centre de contacts et de back office métier. *Cegedim Outsourcing* propose notamment une offre omnicanal 100% française associant technologie de pointe, service d'intégration et hébergement hautement sécurisé.

⁶ BPD^M : Base de Données Publique des Médicaments.

Professionnels de santé

CEGEDIM HEALTHCARE SOFTWARE (CHS)

Cette division regroupe l'ensemble des activités du Groupe d'informatisation des professionnels de santé. Elle compte plus de 178 000 postes de travail médecins, 20 000 pharmacies et 44 000 paramédicaux utilisateurs de ses solutions dans neuf pays (Belgique, Chili, Espagne, États-Unis, France, Italie, Roumanie, Royaume-Uni, Tunisie). En 2016, CHS a continué de se renforcer dans les logiciels Web et dans le développement de l'écosystème Patient, véritable plateforme d'échanges entre patients et professionnels de santé.

Les activités de CHS se répartissent entre :

- Logiciels pharmaciens (*Smart Rx, Cegedim Rx UK et Roumanie, Webstar, Next Software*) ;
- Logiciels médicaux (*CLM, INPS/Vision, HDMP, Millennium, Stacks, Pulse Systems*) ;
- Logiciels paramédicaux (*RM Ingénierie*) ;
- Base de données médicamenteuse (*Resip/Base Claude Bernard*).

Logiciels pharmaciens

Smart Rx - France

Capitalisant sur plus de 30 ans d'expertise en matière d'informatique officinale, *Smart Rx*, pôle pharmacien France de *Cegedim*, développe et commercialise des solutions logicielles globales et intégrées, incluant la fourniture d'équipements informatiques adéquats.

Smart Rx se place à la pointe des dernières innovations technologiques, au plus près des exigences métier de ses clients avec des offres évolutives à forte valeur ajoutée. Les nouveaux enjeux liés au modèle économique et réglementaires tels que le Dossier Pharmaceutique, les objectifs de substitution, la traçabilité, la prescription électronique de médicaments, les nouvelles missions des pharmaciens dans le cadre de la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoires) sont autant de thèmes qui engagent les évolutions de l'outil informatique à court ou moyen terme.

Cegedim Rx - Royaume-Uni

Cegedim Rx est le leader⁷ au Royaume-Uni de la fourniture de logiciels et services informatiques à destination des pharmacies avec plus de 40% du marché sur un total de 14 000 officines. Sa gamme de produits constituée des offres *Nexphase* et *Pharmacy Manager PMR* traite chaque année plus de 600 millions de prescriptions.

Cegedim Rx est également un fournisseur de premier plan⁸ de solutions Web de gestion des prises en charge et de la performance des prestations remboursées en pharmacie et en ophtalmologie au Royaume-Uni. Ses solutions sont fournies à travers deux plateformes : *ServicePact* (pour la pharmacie) et *OptoManager* (pour l'ophtalmologie).

Cegedim Rx propose aussi des services de distribution, mise en place de matériels informatiques, support, formation et vente de consommables.

Cegedim Rx - Roumanie

Spécialisé dans l'édition et la distribution de solutions pour les professionnels de santé en Roumanie, *Cegedim Rx* (ex-Pharmec Healthcare) est le leader⁹ dans le domaine des logiciels pharmaciens avec plus de 35% de part de marché. *Cegedim Rx Roumanie* est également l'un des acteurs montants dans ce pays sur le marché de l'informatisation des médecins.

Next Software- Tunisie

Leader¹⁰ dans le domaine de l'informatisation des officines avec 25% de part de marché, *Next Software* est le seul acteur présent sur l'ensemble du territoire tunisien.

Logiciels médecins

Cegedim Logiciels Médicaux (CLM) - France

CLM propose des solutions dédiées aux médecins libéraux, aux centres de santé et aux maisons de santé pluridisciplinaires :

- Pour les médecins libéraux (généralistes et spécialistes) : les logiciels *Crossway*, *MédiClick*, et *monLogicielMedical.com*, assurent une gestion simple et performante des dossiers patients et sont conformes à toutes les obligations réglementaires.
- Pour les maisons de santé pluridisciplinaires : une version spécifique de *monLogicielMedical.com* répond aux attentes de partage de données entre les différents professionnels de santé (médecins et paramédicaux) réunis au sein d'une même structure.
- Pour les centres de santé : le logiciel *Crossway CDS* (couplé à une solution de gestion de tiers payant) propose une gestion médicale du centre.

MLM FSE est une application 100% web qui permet de réaliser de feuilles de soins électroniques en toute simplicité. Elle est également adaptée aux médecins libéraux qui ont une activité mixte (ville / hôpital).

⁷ Selon nos estimations internes, *Cegedim Rx* équipe plus de 40% des 14 000 pharmacies du Royaume-Uni en 2016, ce qui en fait le leader du marché (comme en 2015, avec plus de 50% du marché estimé à 12 000 officines, le marché adressable ayant depuis été réévalué).

⁸ A la suite de l'intégration de la société *Webstar*.

⁹ Selon nos estimations internes, *Cegedim Rx Roumanie* équipe plus de 35% des pharmaciens dans ce pays en 2016, ce qui en fait le leader du marché (comme en 2015, avec une part de marché identique).

¹⁰ Selon nos estimations internes, *Next* équipe 25% des officines tunisiennes en 2016, ce qui en fait le leader du marché (comme en 2015, avec une part de marché identique).

INPS (Vision) - Royaume-Uni

INPS, récemment rebaptisé *Vision*, atteint la dernière étape de son plan de développement, visant à accroître sa part de marché et à se positionner comme le principal éditeur de solutions applicatives pour le "primary care" au Royaume-Uni à travers son offre *Vision*.

Les projets informatiques nationaux, menés séparément par le NHS de chacun des quatre pays du Royaume-Uni, nécessitent une évolution continue de *Vision* afin de répondre aux exigences d'interopérabilité entre professionnels de santé et d'interactions avec les patients.

L'application *Vision* est aujourd'hui utilisée par près de 7 500 médecins dans plus de 1 400 centres de soins au Royaume-Uni.

HDMP - Belgique

Second¹¹ acteur sur le marché du Dossier Médical Informatisé pour les médecins généralistes en Belgique avec la solution *Health One*, *HDMP* est également très actif dans le secteur de la médecine du travail, des postes de garde et des centres de prévention, des centres de soins avec plus de 2 900 références.

Millennium - Italie

Détenu à 49% par *Cegedim*, *Millennium* est le premier¹² éditeur de logiciels médecins en Italie, sa solution *Millewin* étant installée sur plus de 18 300 postes. *Millennium* a récemment renforcé sa présence régionale en devenant actionnaire à 40 % de *Mediatec* qui cible les généralistes. *Millennium* équipe aujourd'hui directement ou indirectement plus de 23 300 professionnels de santé en Italie, et dispose d'une part de marché de près de 50% chez les médecins généralistes.

Stacks - Espagne et Chili

Leader¹³ des logiciels médecins en Espagne avec plus de 30 000 utilisateurs, *Stacks* est spécialisé dans l'analyse, la conception et le développement de systèmes d'information dédiés au secteur de la santé.

Stacks propose également des services de conseil et de prestations techniques d'identification, d'adaptation et d'intégration de solutions afin de répondre aux besoins des professionnels de santé.

Le principal marché de *Stacks* est le secteur public espagnol qui représente plus de 60% de ses ventes. La société dispose de son propre réseau commercial sur l'ensemble du pays. Elle est également présente en Amérique du Sud à travers son implantation au Chili.

Pulse Systems - Etats-Unis

Pulse propose des solutions technologiques de pointe incluant des services de BPO, pour le marché de la santé ambulatoire aux Etats-Unis. Les solutions de *Pulse* permettent à ses clients une pratique médicale optimale tout en satisfaisant des objectifs financiers précis. Bénéficiant de plus de 20 ans d'expertise dans ce domaine, *Pulse* est plébiscité par des centaines de cabinets médicaux et des milliers de professionnels de santé de plus de 40 spécialités différentes à travers les Etats-Unis. Sa plateforme phare de solutions interopérables intègre : gestion du dossier patient (EHR : Electronic Health Records), gestion administrative des cabinets médicaux (PM : Practice Management), portail patient, prescription électronique, échanges électroniques, gestion de la facturation et des remboursements (RCM : Revenue Cycle Management),...

Logiciels paramédicaux

RM Ingénierie - France

RM Ingénierie propose une gamme complète de logiciels (ligne +4000) à destination des professions paramédicales : infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures, sages-femmes ainsi qu'une solution complète pour les maisons et pôles de santé.

Concepteur en 1984 du premier logiciel français de gestion de cabinets destiné aux kinésithérapeutes, *RM Ingénierie* se positionne comme le leader¹⁴ français des solutions logicielles de gestion des cabinets paramédicaux avec 44 000 utilisateurs.

RM Ingénierie développe aussi des outils innovants, conçus pour sa clientèle de kinésithérapeutes, les infirmiers libéraux (solution portable packagée *Simply Vitale*) et pour la rééducation (*Kinapsys*, premier outil de Rehab-Gaming).

Base de données médicamenteuse

RESIP Base Claude Bernard - France

RESIP (Recherches et Etudes en Systèmes Informatiques Professionnels) met à la disposition des professionnels de santé une base de données scientifique d'aide à la prescription et à la délivrance des médicaments et des produits de santé : la *Base Claude Bernard (BCB)*.

Première base de données sur les médicaments et produits de santé agréée dès 2008 par la Haute Autorité de Santé (HAS), la *BCB* est intégrée aux logiciels métiers utilisés par les professionnels de santé en officines, en cabinets, dans les maisons de santé pluridisciplinaires et les établissements de soins : hôpitaux, cliniques et Ehpad.

La *BCB* est aussi proposée au grand public en consultation au sein de sites et portails santé ainsi que sur Smartphones et tablettes Apple, Android et Windows.

¹¹ Selon nos estimations internes, *HDMP* est le second acteur du marché belge en 2016 (comme en 2015) en nombre de clients.

¹² Selon nos estimations internes, *Millennium* équipe plus de 18 300 postes médecins en Italie en 2016 ce qui en fait le premier éditeur (comme en 2015 avec 18 200 postes).

¹³ Selon nos estimations internes, *Stacks* équipe plus de 30 000 médecins en Espagne en 2016 ce qui en fait le premier éditeur (comme en 2015 avec 30 000 médecins).

¹⁴ *RM Ingénierie* est le leader auprès des kinésithérapeutes, des orthophonistes, des pédicures, des orthoptistes et des sages-femmes en nombre de FSE transmises (source GIE SESAM- Vitale, janvier 2017).

SERVICES FINANCIERS

Location financière

Cegelease - France

Cegelease propose, en France, aux professionnels et entreprises de tous secteurs, des offres de location financière pour l'équipement informatique (logiciel, matériel et maintenance) et l'aménagement des locaux (enseignes, robotique, mobilier, ...).

Cegelease autofinance une partie de sa production et adosse l'autre partie sur les plus grands établissements financiers français.

A l'origine spécialisée dans le financement de solutions informatiques, Cegelease a su diversifier la typologie d'actifs financés :

- solutions informatiques (logiciels et matériel),
- matériel bureautique et téléphonie,

- biens d'équipement, mobilier et agencement (automates et robots manipulateurs, croix de pharmacie, enseignes, agencement de vitrine ou de magasin),

- équipements à destination des opticiens, des dentistes et des ophtalmos.

L'offre de financement de Cegelease est organisée autour de différentes marques :

- *Pharmalease* : à destination des pharmacies,
- *Medilease* : à destination des autres professionnels de la santé,
- *Cegelease Santé* à destination des pharmaciens clients du Groupe,
- *Cegelease Entreprise* à destination de quelques niches professionnelles sécurisées (notariat, huissiers, collectivités...),
- *Minilease* à destination prioritairement des chirurgiens-dentistes.

Synthèse des principaux produits et services du Groupe

ASSURANCE SANTE, RH ET E-SERVICES

Produit/Service ou Filiale/Division	Type d'offre	Utilisation et usage	Principaux utilisateurs	Mode de génération du chiffre d'affaires	Zone géographique
Cegedim Activ	Logiciel pour les assureurs	Facilite la gestion des assurés	Compagnies d'assurance, mutuelles de santé, instituts de prévoyance, brokers d'assurance	Ventes, frais d'administration et de formation, frais de mise à jour et d'amélioration	France et pays francophones
Activus	Logiciel pour les assureurs	Facilite la gestion des assurés	Compagnies d'assurance, mutuelles de santé, instituts de prévoyance, brokers d'assurance	Ventes, frais d'administration et de formation, frais de mise à jour et d'amélioration	International
Cetip	Services de paiement de tiers payant électronique (remboursements électroniques)	Processus électroniques de paiement du tiers payant (remboursements électroniques) et vérification	Fournisseurs de biens de santé et assureurs santé	Ventes, frais d'administration et de formation, frais de mise à jour et d'amélioration, paiement à la transaction	France
iGestion	Gestion de services	Offres de sous-traitance administratives et autres services de back office	Compagnies d'assurance, mutuelle de santé, instituts de prévoyance, brokers d'assurance	Facturation de services	France
<i>MyWellnessPartner</i> <i>MyHospiPartner</i>	Solutions digitales en prévention santé	Accompagne les assurés tout au long de leur parcours santé	Compagnies d'assurance, mutuelle de santé, de prévoyance, brokers d'assurance	Facturation de services	International
Cegedim SRH	Prestations de services externalisés	Offres de services d'externalisation RH	Entreprises de tous secteurs	Facturation de services	France, Suisse, Maroc
RNP Futuramedia	Solutions de visibilité et de sell out	Mise en place de campagnes de media en officine, de merchandising et d'opérations promotionnelles clé en main en officines	Industries de santé, y compris les laboratoires pharmaceutiques, les biotechs	Frais d'accès	France

Produit/Service ou Filiale/Division	Type d'offre	Utilisation et usage	Principaux utilisateurs	Mode de génération du chiffre d'affaires	Zone géographique
MedExact	Services de Promotion	Diffusion d'informations promotionnelles aux utilisateurs de logiciels connectés aux serveurs Cegedim, et services de marketing direct auprès des prescripteurs, des pharmaciens et des paramédicaux	Industries de santé, y compris les laboratoires pharmaceutiques, les biotechs, les dispositifs médicaux	Frais d'accès	France
Cegedim EDI <i>Global Information Services</i> Cegedim Global Payments	Logiciel e-Business et services	Echanges de données informatisés, archivage et autres services associés, logiciel de paiement dans le cadre de la migration SEPA	Entreprises de tous secteurs	Facturation de services	Europe
CG Call	Services	Offre de services de sous-traitance commerciale (accueil, service clients, prise de RDV, télévente BtoB et BtoC,...)	Industries de santé, y compris les laboratoires pharmaceutiques et les biotechs	Facturation de services	Europe
GERS SAS	Services	Traite et établit des statistiques de vente des produits de santé et parapharmacie en France	GIE GERS Autorités de santé et Industries de santé, y compris les laboratoires pharmaceutiques et les biotechs	Vente de statistiques	France
Cegedim Customer Information	Services	Statistiques de vente des produits pharmaceutiques	Industries de santé, y compris les laboratoires pharmaceutiques et les biotechs	Vente de statistiques	Roumanie
Pharmastock	Services de logistiques	Services de gestion des produits de santé	Professionnels de santé / laboratoires pharmaceutiques	Stockage et distribution des produits des industries de santé	France
Cegedim Cloud Services	Prestations de services externalisés	Offres de services d'externalisation IT	Etablissements de santé, Industries de santé et Entreprises de tous secteurs utilisant des données de santé	Facturation de services	France
Cegedim Outsourcing	Solutions à haute valeur ajoutée et Prestations de services externalisés	Conseil et Service IT, Dématérialisation de documents et Gestion de la relation client	Entreprises et organisations de tous secteurs	Vente de produits et Facturation de services	France et Afrique du Nord

PROFESSIONNELS DE SANTE

Produit/Service ou Filiale/Division	Type d'offre	Utilisation et usage	Principaux utilisateurs	Mode de génération du chiffre d'affaires	Zone géographique
Smart Rx Cegedim Rx Next Software	Logiciel pour pharmaciens	Facilite la gestion courante de l'officine, dont la gestion de stocks et la communication entre les différents acteurs	Pharmacies indépendantes, groupement et chaînes de pharmacies	Commercialisation du produit, installation, formation, mises à jour et maintenance	France, Royaume-Uni, Tunisie, Roumanie
Cegedim Logiciels Médicaux INPS HDMP Millennium Stacks Pulse Systems	Logiciel pour médecins et réseau santé	Aide à la consultation médicale, e-prescription, gestion des feuilles de soins électroniques, partage de données sécurisées entre professionnels de santé	Médecins, hôpitaux, centres de prévention et centres de soins maisons et centres de santé	Commercialisation du produit, installation, formation, mises à jour et maintenance Paiement à la transaction	France, Royaume-Uni, Belgique, Italie, Espagne, Chili, Etats-Unis
Cegedim Logiciels Médicaux Stacks	Portail patient	Facilite la communication entre patients et médecins via un canal sécurisé (prises de rendez-vous, alertes, suivi de traitement)	Patients et professionnels de santé	Souscription par utilisateur	France, Espagne
RM Ingénierie	Logiciel pour paramédicaux	Aide à la consultation médicale, e-prescription, gestion des feuilles de soins électroniques, partage de données sécurisées entre professionnels de santé et compte-rendu médicaux électroniques	Infirmières, kinésithérapeutes, orthophonistes, sages-femmes et autres professionnels paramédicaux	Commercialisation du produit, installation, formation, mises à jour et maintenance	France
RESIP (BCB)	Base médicamenteuse	Contient des informations sur les médicaments (utilisations, contre-indications, etc.) pour l'aide à la prescription	Tous professionnels de santé ville / hôpital	Souscription par utilisateur	Belgique, France, Royaume-Uni, Roumanie, Tunisie
Cegelease	Services financiers	Inclus des offres de financements	Pharmacies, autres Professionnels de santé (dont médecins, kinés, infirmiers, opticiens, ophtalmos, et dentistes) et autres professions libérales (notaires, huissiers)	Broker et Facturation de services	France

1.4.2 Principaux marchés : tendances par divisions

Assurance santé, RH et e-services

PRINCIPALES TENDANCES DU MARCHÉ DE L'ASSURANCE EN FRANCE

Dans un contexte de crise économique, le marché de la santé demeure un enjeu stratégique important pour les assureurs. L'ultra-concurrence, les évolutions réglementaires, et la digitalisation de la sphère assurance pèsent sur l'évolution des offres en santé. Les assureurs doivent retravailler leurs offres : intégration des nouvelles technologies dans l'offre produits et dans les processus de gestion, plus de services d'assistance à la personne, développement d'offres à caractère affinitaire, diversification vers d'autres marchés, régulation des prestations par le recours aux plateformes santé et aux réseaux de soins, négociation tarifaire avec les professionnels de santé, maîtrise de tous les coûts de gestion.

L'année 2016 a été marquée par cinq événements majeurs :

- Une progression des accords collectifs, issus de l'ANI (Accord National Interprofessionnel), plus faible que celle escomptée,
- La lente mise en place de la DSN (Déclaration Sociale Nominative),
- Le développement de services différenciants et dissociés du simple remboursement de la part non prise en charge par le Régime Obligatoire,
- Le vote de la loi de Modernisation de la santé, introduisant le principe de généralisation du tiers payant sur la partie Régime Obligatoire,
- La nécessité pour les assureurs de proposer le service de tiers payant sur leurs contrats responsables.

PRINCIPALES TENDANCES DU MARCHÉ DE L'ASSURANCE A L'INTERNATIONAL

En 2015, l'Europe occupe la première place du marché mondial de l'assurance, devant l'Amérique du Nord et l'Asie, d'après les chiffres d'Insurance Europe (Fédération européenne de l'assurance et de la réassurance). Au sein du marché européen, la France arrive en 2^{ème} position après le Royaume-Uni et devant l'Allemagne. Avec 35% des cotisations mondiales d'assurances, le secteur de l'assurance européen est le premier au monde, devant l'Amérique du Nord (31,4%) et l'Asie (29,7%).

A l'inverse, le marché africain de la santé est en plein bouleversement. Des organismes comme la CIPRES¹⁵ participent activement à l'amélioration et l'harmonisation des pratiques en matière de protection sociale, et notamment en assurance maladie pour l'Afrique francophone. Les gouvernements des pays concernés sont aujourd'hui pleinement conscients que l'introduction d'un système

d'assurance maladie est un levier majeur d'amélioration de l'accès aux soins, mais aussi de lutte contre les inégalités. De plus, convaincus des apports des technologies de l'information et de la communication, ils souhaitent disposer de solutions à l'état de l'art, tirant profit des expériences acquises par les pays européens et anglo-saxons.

PRINCIPALES TENDANCES DU MARCHÉ DE L'EXTERNALISATION DE LA PAIE ET DES RH EN FRANCE¹⁶

Le marché français des solutions RH (logiciels et services IT) pèse près de 2,3 milliards d'euros en 2015, en croissance de plus de 6% par rapport à 2014. Il représente 4,5% du marché des logiciels et services IT estimé par le Syntec Numérique à plus de 50 milliards d'euros en France en 2015.

C'est un marché dynamique, boosté par la transformation digitale que connaissent les Directions des Ressources Humaines.

Les besoins des organisations sont nombreux, tant en termes de couverture de processus RH que de fonctionnalités répondant à la transformation digitale en cours dans les DRH. Ainsi, la demande est particulièrement forte en matière d'applications mobiles permettant d'accéder au SIRH et de dématérialisation des documents RH.

La demande est également très soutenue dans le domaine du suivi et de pilotage de la performance RH, pour des outils de type reporting et tableaux de bord, ainsi qu'autour des « HR analytics » incluant les dimensions décisionnelle, prédictive et prescriptive de l'analyse des données, les DRH prenant conscience des opportunités offertes par le big data.

Le digital apporte ainsi une nouvelle vision de la relation avec les collaborateurs (actuels et futurs) qui sont de plus en plus considérés comme des clients par les RH.

PRINCIPALES TENDANCES DU MARCHÉ DE LA DEMATERIALISATION EN FRANCE

Porté par un mouvement profond vers l'externalisation du traitement des factures, par la recherche accrue de gains de productivité rapides ainsi que par un soutien des pouvoirs publics français et européens, le marché de la dématérialisation continue à croître rapidement.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les Grandes Entreprises françaises sont dans l'obligation d'émettre des factures dématérialisées vers le Secteur Public (Ordonnance du 26 juin 2014). *Cegedim e-business* a grandement contribué à ce moment historique en connectant de nombreux clients à la nouvelle plateforme CHORUS PRO. D'ici 2020, cette obligation va se propager aux autres entreprises (ETI puis PME puis TPE).

¹⁵ CIPRES : Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale.

¹⁶ Source Markess 2015 - 2016

Par ailleurs, des grands donneurs d'ordre français se décident à supprimer complètement le papier et lancent des projets ambitieux de dématérialisation visant à basculer l'ensemble de leurs partenaires commerciaux au zéro papier pour l'ensemble des documents échangés. En parallèle, les barrières s'abaissent entre les différents segments du marché de la dématérialisation des échanges : e-invoicing, e-procurement, GED.

Selon les résultats d'une étude menée par l'EESPA¹⁷ en juin 2015, 767 millions de factures électroniques « BtoB » et « BtoG » ont été traitées en 2015 par ses membres, représentant une croissance significative de 23% par rapport à l'année 2014.

En matière de paiement, la disparition des TIP et du télépaiement au 1^{er} février 2016, conjuguée aux possibilités des mécanismes SEPA permettent l'émergence de nouvelles formes de paiement en mode B2C et B2B, plus économiques, plus sûres, plus rapides que le chèque, la carte ou le virement. *Cegedim* se positionne comme acteur majeur dans la mise en place de SEPA 2.0.

PRINCIPALES TENDANCES DU MARCHÉ PHARMACEUTIQUE EN FRANCE

Selon les données GERS qui tiennent lieu de référence¹⁸ en la matière, le marché pharmaceutique total évolue de +2,6% en 2016 en chiffre d'affaires. Les médicaments vendus en officine, segment le plus important du marché en volume et en chiffre d'affaires, affichent une évolution stable (+0,1%). Le marché hospitalier global poursuit sa croissance (+7,5% en prix tarif).

Comme les années précédentes, le chiffre d'affaires des médicaments remboursables, qui représentent 90% du marché officinal, est fortement impacté par les mesures de baisses de prix. Leur contribution sur la tendance du marché est estimée à -3,7 points.

Le marché des génériques continue de progresser avec une croissance de +5,1% en unités. Le taux de pénétration atteint 79,7% soit 2,1 points de plus qu'en 2015.

A l'hôpital, la croissance est portée par les médicaments rétrocédables qui comprennent entre autres les médicaments en ATU¹⁹ et en post-ATU ; segment dynamique.

Professionnels de santé

Cegedim s'attache à fournir à l'ensemble des professionnels de santé des outils de gestion performants, qui les accompagnent dans leur pratique quotidienne. Les médecins et les pharmaciens, notamment en France et au Royaume-Uni, constituent une bonne référence pour ce secteur d'activité. Les effectifs de ces professionnels donnent une bonne estimation du marché potentiel de Cegedim. En pleine évolution, le marché américain offre quant à lui des perspectives de croissance intéressantes.

INFORMATISATION DES PHARMACIENS ET DES MÉDECINS AU ROYAUME-UNI

Bien que le marché officinal, sur lequel intervient Cegedim Rx ait augmenté de façon constante ces dernières années au Royaume-Uni, il faut désormais s'attendre à une consolidation de ce marché dans les années à venir, en raison de nouveaux mécanismes de dispensation (automatisation, livraison directe à domicile). Les patients auront davantage le choix du lieu et du moment où ils verront délivrer leurs prescriptions.

INPS se positionne quant à lui sur le marché des médecins généralistes.

Effectifs au Royaume-Uni

Nombre de médecins	Inscrits au LRMP*	%	Licenciés	%
Généralistes	89 067	31,7	74 624	31,4
TOTAL	280 882	100,0%	237 351	100,0%

Source General Medical Council - données au 15 décembre 2016.
* LRMP : List of Registered Medical Practitioners.

Au Royaume-Uni les médecins généralistes travaillent au sein de cabinets médicaux regroupant généralement 5 médecins assistés de collaborateurs et devant obligatoirement utiliser une solution logicielle fournie par l'un des 4 éditeurs accrédités (dont INPS). Le National Health Service (NHS) leur impose constamment des améliorations et de nouvelles exigences, l'idée étant d'évoluer progressivement vers un écosystème « zero-papier » d'acteurs interconnectés en vue d'améliorer la qualité des soins et l'efficacité de la gestion administrative.

En Angleterre, l'agence NHS Digital, en charge de ce programme, régit les relations entre les principaux fournisseurs de logiciels médecins à travers un accord cadre dénommé GPSoCR. Il offre aux médecins généralistes la possibilité de choisir une solution accréditée parmi celles proposées par l'un des fournisseurs de ce programme et permet d'introduire sur le marché de nouvelles innovations. L'accord entré en vigueur en 2014 expirera en mars 2018, et des négociations sont en cours afin de déterminer les futures dispositions contractuelles.

¹⁷ EESPA : European E-Invoicing Service Providers Association, Association des prestataires européens de facturation électronique.

¹⁸ Selon l'accord cadre qui lie le LEEM et le CEPS.

¹⁹ ATU : Autorisation Temporaire d'Utilisation.

Une des composantes clés de la future stratégie IT est de permettre l'interopérabilité entre fournisseurs en vue d'élargir l'accès aux données cliniques tout au long du parcours de soins et de favoriser des interventions médicales sécurisées et mieux informées.

La sécurité et la confidentialité des informations sont garanties par l'utilisation d'un réseau télécom privé fourni et optimisé par le NHS.

Cegedim, à travers ses filiales *INPS* et *Cegedim Rx*, fournisseurs de solutions informatiques pour les médecins généralistes et les pharmaciens, va continuer de profiter de ces mesures.

Pour les médecins généralistes, la mise en place de cette interopérabilité passe par les étapes suivantes :

- conformité avec les standards NHS en matière d'informatique, sécurité et (accréditation avec une série de mises à jour continues) ;
- système d'agenda électronique partagé entre médecine de ville et hôpital (e-Referral Services);
- transmission électronique des feuilles de soins (ETP) entre cabinets médicaux et pharmacies ;
- transmission électronique des dossiers patients des médecins généralistes lorsqu'un patient change de médecin (appelé « GP2GP record transfer ») ;
- récapitulatif du dossier médical patient (appelé SCR) continuellement mis à jour et transféré à un système central national rendu accessibles à tous les professionnels de santé quelle que soit leur situation géographique ;
- création automatisée de certificats médicaux pour les salariés et transmission à une agence centrale ;
- accès obligatoire aux systèmes des principaux fournisseurs à un travers un mécanisme commun d'interfaces;
- accès du patient aux services médicaux et à ses propres données de santé à travers une passerelle agréée et des applications mobiles ;
- hébergement centralisé des systèmes informatiques des médecins généralistes selon les standards NHS ;
- interopérabilité entre les systèmes des différents fournisseurs à travers le projet « GP Connect » lancé en 2017.

INPS a intégré, avec succès, tous ces aspects dans son logiciel *Vision*.

INPS poursuit son engagement dans un nombre important de projets de moindre envergure dans le cadre du « Change Control Notices » et a été agréé par le NHS Digital pour son respect des exigences des médecins généralistes et des patients, en évolution constante.

Cette vaste réforme continue d'être ambitieuse et exigeante pour l'ensemble des acteurs du marché britannique.

Les pharmaciens bénéficient quant à eux de subventions pour la mise en œuvre de solutions accréditées pour les

transmissions électroniques (ETP) et la connexion au réseau télécom privé du NHS.

Le Groupe est convaincu de pouvoir continuer à prendre part, dans les années à venir, aux nouvelles opportunités engendrées par la réorganisation du système de soins britannique au sein du groupement de cabinets médicaux, travaillant en coordination.

INFORMATISATION DES PHARMACIENS EN FRANCE

L'ensemble des officines françaises est aujourd'hui informatisé : le marché des logiciels pharmaciens est donc un marché de renouvellement. En lien avec le besoin croissant de performance des officines, ce marché est en pleine mutation et offre des perspectives de croissance intéressantes.

Les enjeux économiques de l'officine dans un environnement de plus en plus réglementé et concurrentiel oblige les pharmaciens d'officine à être toujours plus performants dans leur activité quotidienne. Cela se traduit par des besoins informatiques plus poussés en suivi d'activité et pilotage, en optimisation des achats et en dynamisation du point de vente. Les solutions informatiques doivent donc pouvoir fournir des statistiques encore plus performantes et pertinentes, des possibilités d'interconnexions entre officines tout en préservant l'intégrité des données de santé et des solutions matérielles contribuant au développement du point de vente. L'ensemble de ces éléments contribue aux évolutions de l'outil informatique à court ou moyen terme.

INFORMATISATION DES MÉDECINS EN FRANCE

Une grande majorité des cabinets médicaux français, près de 90% selon les estimations de *Cegedim*, est informatisée. Toutefois, jusqu'à maintenant, le niveau d'informatisation concernait essentiellement la gestion des feuilles de soins électroniques. Avec la nouvelle convention médicale qui intègre la Rémunération sur Objectif de Santé Publique (ROSP) et le forfait structure, la gestion informatisée des dossiers patients devient quasi obligatoire (diagnostics, prescriptions, pathologies, allergies, antécédents familiaux, résultats d'analyses, etc.), ce qui représente un marché en renouveau.

De plus, afin d'être rémunérés, les médecins devront utiliser des logiciels certifiés (notamment un module de prescriptions sécurisées avec une base de données médicamenteuses). L'heure est donc à un resserrement du marché des logiciels, et *Cegedim Logiciels Médicaux* voit sa croissance soutenue par ce levier réglementaire, qui implique dans 80% des ventes, de faire de la reprise des données de logiciels concurrents.

Les patients sont de plus en plus demandeurs de services, notamment via internet : prise de rendez-vous en ligne, consultation de leurs données médicales...

Effectifs France

Médecins	En activité régulière ⁽¹⁾	En médecine générale ⁽¹⁾	En médecine générale et en exercice libéral ⁽¹⁾	Généralistes en télétransmissions ⁽²⁾	Spécialistes en télétransmission ⁽²⁾
	198 144	88 886	50 608	55 735	52 488
Pharmaciens	En activité ⁽³⁾	Titulaire d'officines ⁽³⁾	Adjointes en officines ⁽³⁾	Nombre d'officines ⁽³⁾	En télétransmission ⁽²⁾
	74 754	27 120	22 876	21 591	22 253
Masseurs/Kinésithérapeutes	En activité ⁽⁴⁾	En cabinet individuel ⁽⁴⁾	En cabinet de groupe ⁽⁴⁾	En libéral ou mixte ⁽⁴⁾	En télétransmission ⁽²⁾
	86 459	39 337	29 065	69 006	60 935
Infirmiers/Infirmières	En activité ⁽⁴⁾	En cabinet individuel ⁽⁴⁾	En cabinet de groupe ⁽⁴⁾	En libéral ou mixte ⁽⁴⁾	En télétransmission ⁽²⁾
	660 611	65 800	40 647	116 800	81 102

(1) Conseil National de l'Ordre des Médecins - Atlas de la démographie médicale en France - Situation au 1^{er} janvier 2016.

(2) GIE SESAM-Vitale, chiffres 31 décembre 2016.

(3) Statistiques de l'Ordre National des Pharmaciens au 1^{er} janvier 2016.

(4) DREES, chiffres 2016.

INFORMATISATION DES MÉDECINS AUX ÉTATS-UNIS

Le secteur de l'informatisation du dossier patient aux Etats-Unis (incluant le développement, l'implémentation et la maintenance des solutions de EHR et EMR²⁰) a largement bénéficié ces 5 dernières années de la législation fédérale en matière de santé. La loi « Health Information Technology for Economic and Clinical Health Act » de 2009 a instauré la mise en place de subventions pour favoriser l'adoption rapide de systèmes EHR pour la médecine ambulatoire et hospitalière.

La demande et la croissance du marché restent élevées, les professionnels de santé cherchant à éviter les pénalités grandissantes (qui devraient atteindre 3% en 2017) et tirer profit des subventions.

Le marché américain de l'informatisation du dossier patient devrait ainsi croître de près de 9% par an sur la période 2015-2020²¹, porté par le lancement de nouveaux produits, le soutien du Gouvernement et la baisse des coûts de mise en œuvre des solutions IT. L'émergence des nouvelles technologies de cloud computing, le big data, la santé de la population et la gestion des remboursements favorisent ces investissements.

Le Revenue Cycle Management (RCM) accélère les process de génération de revenus à travers la réduction de rejets par les assurances, l'accélération des rapprochements comptables, l'amélioration de la qualité de l'information, la rationalisation de la gestion des refus et l'automatisation des processus.

²⁰ EHR : Electronic Health Records / EMR : Electronic Medical Records.

²¹ Source RNCOS (mars 2015) : US Healthcare IT Market Outlook 2020.

Des systèmes automatisés et des services permettent de gérer ces processus de RCM et d'améliorer les délais de paiement favorisés par des procédés complexes de facturation et recouvrement des frais médicaux.

Des systèmes de facturations et de recouvrement inefficaces sont à l'origine de pertes financières pour de nombreuses organisations de santé. Les technologies et services de RCM assurent un recouvrement maximum face aux défis croissants et réduisent les potentielles pertes financières.

Le marché du RCM (Revenue Cycle Management) actuellement évalué à 20,5 milliards de dollars devrait atteindre 40,4 milliards d'ici 2021, avec un taux de croissance annuelle de 12,0% entre 2016 et 2021, selon le nouveau rapport de MicroMarketMonitor.

Cette croissance est portée par différents facteurs tels que le regroupement des professionnels de santé, la réduction globale des coûts et la baisse des remboursements.

1.4.3 Principaux concurrents

Il n'existe pas de concurrence globale présente sur l'ensemble des pays couverts par *Cegedim*.

Ainsi, il convient de segmenter l'analyse en fonction du marché et du pays.

Division Assurance santé, RH et e-services

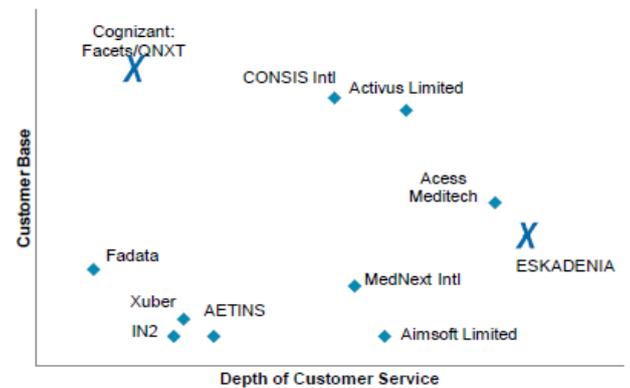
Cegedim Activ est le leader²² français sur le marché de l'informatisation de l'assurance de personnes avec plus de 43 millions d'assurés gérés par ses solutions.

Ses principaux concurrents sont des généralistes en conseil, ingénierie et intégration tels que Sopra Group, Atos, Oracle ou Accenture ou des éditeurs comme Linedata, CSC, Igo6 et Wyde.

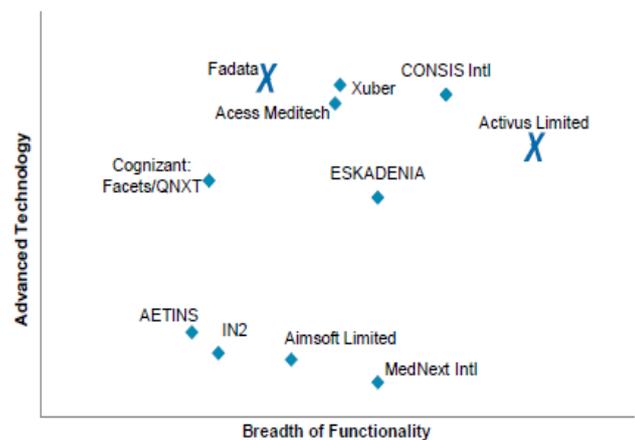
S'agissant des services à valeur ajoutée de gestion du tiers payant et de conventionnement, Viamedis et Almerys sont les principaux concurrents du *Cetip*, sous chacune de ses marques (iSanté et SP santé).

A l'international, face à ses principaux concurrents tels que Fadata ou Xuber, *Activus* est très bien positionné sur le marché des IPMI selon les analystes du marché.

Figure 3: Customer Base and Depth of Customer Service



Source: Celent



Source: Celent

En matière de promotion, *Cegedim* est le leader²³ français, tant sur la Publicité sur le Lieu de Vente (PLV) en pharmacies par le nombre de pharmacies couvertes par son réseau d'affichage. L'acquisition de *Futuramedia* et l'alliance de son savoir-faire avec celui de *RNP* renforce le leadership²³ du Groupe *Cegedim* sur le media point de vente et ouvre de nouvelles perspectives de performance pour les marques partenaires.

²² Selon nos estimations internes, les clients de *Cegedim Activ* gèrent plus de 43 millions d'assurés en 2016, ce qui en fait le leader du marché (comme en 2015, avec 40 millions).

²³ *RNP* est la référence française de la publicité sur le lieu de vente par le nombre d'officines couvertes par son réseau d'affichage (en 2016 comme en 2015), selon nos estimations internes.

Les activités de « RH et e-services » recouvrent les extensions naturelles du savoir-faire du Groupe avec notamment les échanges dématérialisés, les prestations informatiques externalisées et la gestion externalisée de la paie et des ressources humaines. Il existe un grand nombre de concurrents pour ces différents métiers.

Le marché des solutions RH évolue entre des « pure player » proposant des solutions externalisées sur des briques du SIRH (ex. gestion des talents) et des concurrents d'éditeurs ERP avec des solutions « globales » nécessitant des partenariats pour prendre en compte les spécificités locales. *Cegedim SRH* présente la particularité de proposer à la fois une couverture fonctionnelle à 360° et des niveaux de services les plus avancés en BPO. *Cegedim SRH* et ADP demeurent en 2016 les acteurs majeurs des services associés à la gestion de la Paie et des RH en France.

En matière d'échanges dématérialisés : porté notamment par le projet CHORUS PRO, *Cegedim e-business* a enregistré de nombreux succès commerciaux en 2016 avec un taux de croissance globale encore en augmentation par rapport à 2015.

La compétition est néanmoins de plus en plus forte. De nouveaux acteurs, issus du monde de la GED ou de l'e-procurement, sont attirés par le contexte réglementaire favorable. Son univers concurrentiel compte notamment Docapost, Generix, Tessi, Esker, Tradeshift, Ariba.

GERS SAS se positionne comme un des leaders²⁴ français du **domaine des données et analyses des produits de santé et parapharmacie**. Seule société à couvrir l'ensemble du circuit de distribution point de vente par point de vente, *GERS SAS* est devenue la donnée de référence de l'accord cadre qui lie le LEEM et le CEPS et suit, chaque mois, plus de 800 marchés au niveau géographique le plus fin pour plus de 190 sociétés commercialisant des médicaments et/ou produits de santé.

Division Professionnels de santé

LOGICIELS PHARMACIENS

En France

Smart Rx (*Alliadis*, *PGInformatique*, ASP Line et NtPharm) et Pharmagest Interactive sont les deux principaux²⁵ acteurs sur le marché de l'informatique officinale en France.

Au Royaume-Uni

Cegedim est entré sur ce marché fin 2004, avec l'acquisition des sociétés *NDC Health* et *Enigma Health*, aujourd'hui regroupées en une seule entité dénommée *Cegedim Rx*. Avec environ 40% de part de marché estimée et des références comme les chaînes de pharmacies Walgreen Boots Alliance et Well Pharmacy Group (anciennement Co-op Group), *Cegedim Rx* continue à occuper une position de premier⁷ plan en nombre d'officines britanniques informatisées. Son principal concurrent sur ce marché est EMIS Health.

Plus de 3 500 pharmacies et centres d'ophtalmologie utilisent aujourd'hui les solutions applicatives de *Cegedim Rx* (*ServicePact Optomanager & Healthi Services*) pour diffuser les données de consultation de leurs patients. Son principal concurrent est dans ce domaine PharmOutcomes.

En Roumanie

Cegedim Rx est l'un des principaux⁹ acteurs avec une part de marché estimée à plus de 35%. Setrio, Softeh et HTSS sont ses principaux concurrents sur le marché des logiciels pharmaciens.

En Tunisie

Next Software dispose de 25% de part de marché¹⁰ dans le domaine de l'informatisation des pharmacies en Tunisie. Ses principaux concurrents sont : 3S, Pharmasoft, et EasyPharm.

LOGICIELS MEDECINS

En France

Cegedim Logiciels Médicaux est un des leaders²⁶ du marché. Ses principaux concurrents sont le groupe Allemand CompuGroup (avec en particulier les logiciels AxiSanté et HelloDoc) et Prokov Editions (logiciel MédiStory), ainsi que sur le segment des maisons de santé : WEDA et ICT.

Au Royaume-Uni

Cegedim, avec sa filiale *INPS* est l'un des trois principaux acteurs du marché en nombre d'utilisateurs (part de marché estimée à environ 15%²⁷), derrière EMIS (part de marché estimée à environ 50%) et TPP (30% environ).

²⁴ Avec plus de 800 marchés suivis chaque mois pour plus de 190 sociétés (en 2016 comme en 2015), le GERS est, selon nos estimations internes, un des leaders français.
²⁵ Smart RX et Pharmagest sont les 2 principaux acteurs en nombre de FSE transmises (source GIE SESAM- Vitale, janvier 2017).

²⁶ Selon nos estimations internes, *Cegedim* est l'un des principaux éditeurs de logiciels pour les professionnels de santé, en nombre de postes installés en 2016 (comme en 2015).

²⁷ Selon nos estimations internes *INPS* est l'un des principaux acteurs du marché avec une part de marché estimée à environ 15% en 2016 (17% en 2015).

En Belgique

HDMP est l'un des 4 acteurs principaux¹¹ (avec Corilus, Compugroup Medical et EpicureSoft) sur ce marché très rigide. La complexité et la charge de travail liées à la Roadmap eHealth (2015-2018), ont entraîné une diminution du nombre de logiciels sur ce marché et la disparition de petits acteurs régionaux.

En Italie

Millennium et ses filiales détiennent près de 50% du marché¹² et comptent parmi leurs concurrents : Compugrup (Profim, Phronesis, PPF, Venere, CCBasic), Koinè, Iatros, Atlas, Next, Perseo.

En Espagne

Avec 35% de part de marché estimée chez les médecins généralistes, Cegedim, avec sa filiale Stacks, est leader²⁸ sur ce créneau. Indra (pour la médecine de ville) et Siemens dans le domaine hospitalier figurent parmi ses principaux concurrents dans le domaine de la santé. IBM est un nouvel entrant sur ce secteur, avec lequel Stacks collabore.

En Roumanie

Cegedim Rx est l'un des principaux acteurs avec une part de marché estimée à 23%²⁹. Son offre est concurrencée par une application publique gratuite (SIUI) et celles d'acteurs privés tels que : Syonic, Setrio et Softeh.

Aux États-Unis

McKesson Corporation, Cerner Corporation, Athenahealth, Allscripts Healthcare Solutions, eClinicalWorks, CareCloud Corporation, NextGen, Greenway, Epic Systems, CureMD, Aprima, et Kareo font partie, tout comme Pulse, des principaux acteurs du marché.

Sur ce marché le taux de fidélisation des clients est faible : selon KLAS près de 33% des sondés cherchent à changer de fournisseur et selon Black Book, le taux de résiliation estimé entre 20 et 50% selon la taille du cabinet médical

LOGICIEL PARAMÉDICAUX

En France

Leader³⁰ sur le marché des logiciels de gestion pour kinésithérapeutes, orthophonistes, podologues, orthoptistes et sages-femmes, RM Ingénierie occupe une position de 1^{er} plan en France dans le domaine de l'informatisation des paramédicaux. Ses principaux concurrents sont Epsilon et CBA (sur le marché des infirmiers).

BASE DE DONNÉES MÉDICAMENTEUSE

La BCB de Cegedim et son concurrent Vidal sont les principaux acteurs dans le domaine des bases de données sur les médicaments et produits de santé en France.

Bien que la BCB n'ayant pas de déclinaison papier, le principal concurrent est le Vidal sur les marchés de la pharmacie, de la médecine de ville et des établissements de soins. Viennent ensuite deux concurrents, uniquement présents sur le marché des établissements hospitaliers et cliniques : les bases Thésorimed et Thériaque.

LOCATION FINANCIÈRE

La concurrence est exacerbée par la baisse des taux de refinancement, en particulier les établissements bancaires.

1.4.4 Contrats importants

Les contrats importants, pour les deux années précédant la publication du présent Document de Référence, autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, auxquels Cegedim ou tout autre membre du Groupe est partie, concernent les opérations de croissance externe. Ils sont systématiquement couverts par des accords de confidentialité.

Lorsque ces transactions sont conclues et qu'elles sont susceptibles de présenter une incidence significative sur la situation de l'émetteur, elles font l'objet d'un communiqué de presse, également consultable sur le site de la Société (www.cegedim.com). Cf. notes 12.2 et 12.3 du point 4.6 du présent Document de Référence pour un rappel de ces opérations.

Tout contrat souscrit par un membre quelconque du Groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du Groupe une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, à la date du présent Document de Référence, fait l'objet d'une mention au point 12.5 en annexes des comptes consolidés présentés au chapitre 4.6 du présent Document de Référence.

1.4.5 Stratégie

Après un recentrage réussi sur les métiers les plus porteurs, Cegedim continue à se réinventer, innover et investir.

Plus agile, la nouvelle organisation renforce la capacité d'adaptation, d'innovation et d'exécution du Groupe. La transformation de tous les produits vers le SaaS, le Big Data et le digital se poursuit et le passage à un modèle à service complet (Full Services Model ou BPO) s'accélère, afin de répondre aux attentes grandissantes des clients, utilisateurs des solutions Saas.

En 2016, le premier objectif a été atteint : un retour à une croissance soutenue signe claire de l'adhésion des clients à la vision du Groupe.

²⁸ Selon nos estimations internes, Stacks équipe plus de 30 000 médecins en Espagne en 2016 ce qui en fait le premier éditeur (comme en 2015 avec 30 000 médecins).

²⁹ Selon nos estimations internes, Cegedim Rx dispose d'une part de marché estimée à 23% en 2016 (20% en 2015).

³⁰ RMI est le leader auprès des kinésithérapeutes, des orthophonistes, des pédicures, des orthoptistes et des sages-femmes en nombre de FSE transmises (source GIE SESAM- Vitale, janvier 2017).

Dans le même temps, *Cegedim* reste attentif aux opportunités d'acquisitions ciblées, en particulier de sociétés présentes sur de nouveaux marchés ou offrant de nouveaux produits et services qui lui permettraient d'enrichir ses métiers ou d'élargir sa gamme de produits et services.

Dans la division *Assurance santé, RH et e-services*, le Groupe s'appuie sur ses infrastructures et sa position en France pour répondre aux nouveaux besoins des acteurs de l'assurance santé en termes de recherche d'efficacité et de baisse des coûts. Il bénéficie des évolutions des nouveaux contrats d'assurances santé (ACS, ANI, contrats responsables) et du besoin d'automatisation des processus de tiers payant : contrôle des droits en ligne, facturation et paiement en ligne.

Le Groupe bénéficie également de la transformation du modèle économique global avec la révolution du digital dans ses offres media et également dans tous les métiers administratifs. Enfin, les métiers de gestion des ressources humaines deviennent de plus en plus complexes avec l'intégration de la gestion de la formation, du temps de travail, des talents, de la complémentaire santé et des retraites complémentaires, par exemple.

Dans la division *Professionnels de santé*, le Groupe continue d'améliorer son offre de produits et services à destination des professionnels de santé. Le Groupe bénéficie des réformes et mesures de réduction des coûts engagées par les États conduisant les professionnels de santé à plus d'efficacité, notamment par l'utilisation de logiciels de gestion des dossiers médicaux et pharmaceutiques. Il profite également du développement de la télémédecine et de la coordination des soins et des patients entre professionnels de santé.

Enfin, le Groupe bénéficie de la transformation des logiciels de prescription et de délivrance des médicaments liée à l'émergence des objets connectés.

L'ensemble des offres du Groupe s'appuient sur notre propre infrastructure d'hébergement de données de santé avec *Cegedim Cloud Services* qui se développent également significativement.

Dans le même temps, *Cegedim* travaille constamment à l'amélioration de ses leviers opérationnels et à l'accroissement de sa génération de trésorerie. *Cegedim* devrait bénéficier pleinement des effets positifs de ses investissements, réorganisations en 2018.



1.5 Recherche et développement

1.5.1 Activité en matière de recherche et développement au niveau de Cegedim SA

Cegedim SA regroupe les équipes de développement mutualisées, affectées aux projets utilisant l'infrastructure informatique partagée du Groupe. Les projets de développement réalisés au cours de l'exercice 2016 sont immobilisés dans les comptes sociaux à hauteur de 2,6 millions d'euros, tous projets confondus. Ceux-ci ont été activés au bilan, les conditions posées par le Plan Comptable Général pour cette activation étant remplies.

La Société a poursuivi et intensifié le développement de son offre *GIS*, une plateforme en mode SaaS, assurant la dématérialisation et la gestion de tous types de documents (papiers, fichiers structurés, images) et de processus.

Outre ces développements spécifiques, Cegedim assure la maintenance applicative quotidienne de l'ensemble des offres mutualisées du Groupe, selon un budget relativement comparable chaque année.

1.5.2 Activité en matière de recherche et développement au niveau du Groupe Cegedim

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les dépenses de développement de nouveaux projets internes sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés, conformément à la norme IAS 38 :

- le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

À défaut, les dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Au moment de sa mise en service, le projet dont le développement est achevé est transféré au bilan dans la catégorie d'actifs à laquelle il correspond (généralement en logiciels) et les amortissements sont pratiqués sur la base de la durée prévisible d'utilisation.

Les coûts de développement activés en 2016 dans les comptes consolidés s'élèvent à 40,6 millions d'euros.

Les principaux projets concernent :

- Les offres à destination des médecins américains
- Le développement de modules additionnels pour *Cegedim SRH* ;
- La poursuite et l'intensification du développement des offres à destination des médecins et pharmaciens au Royaume-Uni et en France ;
- *Activ'Infinite* avec des développements significatifs afin de limiter les coûts de gestion de ses clients assureurs.

Cegedim SA regroupe les équipes de recherche et de développement mutualisées, affectées aux projets utilisant l'infrastructure informatique partagée du Groupe. Des centres de R&D régionaux ainsi que certaines filiales disposent également de leurs propres équipes et conduisent leurs actions de recherche et développement sous la coordination exclusive du siège. Les projets menés par le Groupe concernent les divisions :

- *Assurance santé, RH et e-services* pour 18,4 millions d'euros,
- *Professionnels de santé* pour 21,8 millions d'euros ;
- *Activités non réparties* pour 0,4 million d'euros.

Ces efforts de développement spécifiques sont complétés par des investissements logiciels et matériels. Des travaux d'équipes informatiques dédiées, réalisés au quotidien au sein des différentes filiales du Groupe, permettent d'assurer la maintenance applicative de l'ensemble des offres commercialisées (le coût est affecté en charges de l'exercice).

Au total, le *Groupe Cegedim* consacre environ 9,4% de son chiffre d'affaires annuel à la recherche et au développement, sans que ce chiffre soit un objectif.

1.5.3 Les innovations 2016

Au sein de la division Assurance santé, RH et e-services

EN MATIERE D'INFORMATISATION DES ASSUREURS ET MUTUELLES DE SANTE

En 2016, *Cegedim Activ* a mis en place des évolutions structurantes pour ses suites progiciels. Des développements significatifs ont ainsi été apportés à *Activ'Infinite* afin de limiter les coûts de gestion de ses clients assureurs. La nouvelle version 7.0 en est la preuve, avec une ergonomie optimisée d'*Activ'Infinite* mise en place au sein de la Mutuelle Générale, l'un des 3 premiers acteurs mutualiste français de la santé, avec plus de 1,5 million de personnes protégées.

L'acquisition d'*Activus* en juillet 2015 a permis de renforcer les activités à l'international en accédant à de nouveaux marchés : Royaume-Uni, Irlande, Etats-Unis, Chine, Moyen-Orient, Extrême-Orient, Afrique de l'Est et Asie Pacifique. Cette opération a permis de renforcer la suite logicielle, avec l'offre *Actisure*, qui permet de mieux s'adapter aux spécificités de chaque pays dans la gestion santé et prévoyance des expatriés. Le déploiement à l'international d'*Actisure* s'est poursuivi avec la signature d'un contrat chez MSH International, leader mondial dans la conception et gestion de solutions internationales de santé et la mise en place d'un POC (Proof of Concept) pour ASSURA, 4^{ème} assureur maladie suisse.

Enfin, *Cegedim Activ* a poursuivi ses efforts en matière d'accréditation ISAE 3402 de Type II, confirmant ainsi la pertinence de son dispositif de contrôle interne au regard des risques encourus, et attestant d'une parfaite maîtrise des activités gérées pour le compte de ses clients.

EN MATIERE DE FLUX ET TIERS PAYANT

L'année 2016 a permis le développement de nouvelles offres de services, en capitalisant sur le déploiement de *Visiodroits*, dès 2015, avec les pharmaciens, afin de mettre en place la consultation des droits en ligne et de proposer demain des garanties diversifiées et des services à valeur ajoutée en matière de remboursement, de prévention, indépendamment des régimes obligatoires.

La mutuelle CCMO, la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France et l'USPO, en partenariat avec *Cegedim*, ont lancé ce nouveau dispositif *Visiodroits*, déployé au niveau national au 1^{er} janvier 2016, permettant aux officines pharmaceutiques et aux organismes d'assurance complémentaire d'accéder en temps réel aux informations affinées des contrats santé.

Par ailleurs, dans le souci de marquer son engagement dans les travaux liés à la généralisation du tiers payant, *Cegedim Insurance Solutions* a intégré l'association 3AS et participé à ses différents travaux aux côtés de ses autres membres, également opérateurs de tiers payant (Viamedis, Almerys et Actil). Il est également adhérent partenaire de l'association inter AMC.

Dans ce contexte, le *Cetip* propose des solutions innovantes intégrant : un conventionnement simplifié, en ligne ; une simplification du logiciel médecin (contrôle des droits et le calcul en ligne, tels que formalisés par l'association inter AMC, au-delà, la facturation puis le paiement en ligne) ; un lettrage automatique des factures. Cette solution de tiers payant moderne proposée pour les médecins est ergonomique et fortement intégrée par les éditeurs de logiciels médicaux.

Par ailleurs, en 2016, de nouvelles références du marché ont rejoint le tiers payant *iSanté*, notamment Mercer et Gras Savoye. Humanis a renouvelé sa confiance dans la gestion de son tiers payant et l'extension de nouveaux services comme la lutte contre la fraude.

Enfin, les efforts en matière de conventionnement ont été poursuivis, avec désormais plus de 220 000 professionnels de santé conventionnés chez *iSanté* et 200 000 chez *SP santé*.

EN MATIERE DE GESTION DELEGUEE

L'année 2016 a permis d'assurer une croissance significative d'*iGestion*, par l'intégration progressive du portefeuille Klesia. Elle a été également l'occasion de consolider l'offre de services pour répondre aux enjeux de gestion du collectif, en s'appuyant sur toutes les composantes et savoir-faire de *Cegedim Insurance Solutions*, avec notamment la souscription en ligne pour les contrats frais de santé collectifs et la sur-complémentaire individuelle.

EN MATIERE DE PREVENTION SANTE

Cegedim Insurance Solutions a enrichi ses deux premières offres digitales et innovantes en prévention :

- *MyWellnessPartner* qui propose une palette de services pour aider l'assuré à améliorer au quotidien ses habitudes de vie au travers de programmes de coaching en ligne, de quizz, de fiches pratiques, de vidéos, d'un réseau social,... tout en gardant une approche ludique.

- *MyHospitiPartner* qui propose un accompagnement tout au long de l'hospitalisation grâce à des services qui sont mis en avant au bon moment : géolocalisation des établissements hospitaliers, devis en ligne, simulateur de reste à charge, prise de rendez-vous en ligne avec des auxiliaires ainsi que des fiches pratiques pour mieux préparer l'intervention et le retour à domicile.

EN MATIERE DE GESTION EXTERNALISEE DE LA PAIE ET DES RH, ET DES SERVICES

La gestion des temps est l'un des domaines identifiés comme principalement concernés par les projets des RH avec les objets connectés grâce aux badgeuses et autres systèmes de pointage afin de gérer check-in/check-out, alerter sur le temps passé, etc. En 2016, *Cegedim SRH* a fait le choix d'investir fortement pour l'amélioration de sa solution *TEAMS GTA* qui est désormais disponible en stand-alone, et compatible avec l'ensemble des SIRH du marché.

En matière d'analytique RH, *Cegedim SRH* a innové fin 2015 avec le lancement de *TEAMS PMS*, solution Cloud de pilotage de la masse salariale. Disponible en stand-alone, *TEAMS PMS* peut s'interface avec les SIRH présents sur le

marché. La solution répond à la montée en puissance d'un besoin de plus grande maîtrise de l'évolution des frais de personnel, garantie d'une meilleure compétitivité de l'entreprise. La masse salariale peut en effet représenter jusqu'à 80% des charges de l'entreprise. Ce module satisfait les usages respectifs des contrôleurs de gestion, des DRH et des directions financières, afin de sécuriser leurs décisions au service d'un développement durable de l'entreprise.

En phase avec les besoins de digitalisation des entreprises, *Cegedim SRH* a lancé une solution de signature électronique des documents RH, *TEAMS Signature RH*. Cette solution vise un allègement significatif des tâches administratives, l'accélération des processus RH et l'optimisation des délais de signature. Elle bénéficie de tout le savoir-faire du Groupe *Cegedim* et d'une plateforme de signature électronique éprouvée et conforme à la réglementation européenne. Plus de 300 millions de documents sont en effet traités annuellement sur ce back-office habituellement utilisé pour la signature de factures et de contrats médicaux.

Cette dématérialisation s'accompagne par la création de coffres forts électroniques hautement sécurisés pour recevoir et conserver tous les documents RH : un coffre-fort salarié nommé *Arkevia* et un coffre-fort RH pour la gestion des dossiers salariés et des documents d'entreprise.

Fort de sa grande expérience de gestion de back-office dans ses centres de traitement BPO³¹, *Cegedim SRH* a souhaité diversifier ses offres de services. L'année 2017 marque ainsi le lancement pour *Cegedim SRH* d'une nouvelle offre nommée *TPO* (Transparency Processing Outsourcing). L'offre *TPO* offre s'adresse aux laboratoires pharmaceutiques, elle consiste à prendre en charge les processus administratifs : gestion administrative des intervenants extérieurs ; gestion administrative des frais afférents à l'organisation d'évènement... l'objectif étant d'optimiser, via l'outsourcing, la gestion administrative des évènements impliquant les professionnels de santé conformément à la réglementation en vigueur.

EN MATIERE D’AFFICHAGE NUMERIQUE SANTE

En 2016, *RNP* a encore accentué son développement sur le digital grâce à deux innovations majeures :

- le déploiement d'un réseau d'écrans géants dans les allées centrales de tous les hypermarchés Carrefour comprenant des parapharmacies ;
- le déploiement d'un réseau de 500 écrans de caisses « stretches », d'un format inédit sur le marché : 2,15M*35cm.

EN MATIERE D’ECHANGES DEMATERIALISES

Au cours de l'année 2016, *Cegedim* a déployé avec succès sa nouvelle offre de dématérialisation des factures fournisseurs *KISS* (*Keep Invoicing Smart ans Simple*). A l'image du portail *CHORUS PRO*, cette solution conviviale et moderne permet à tous les fournisseurs des clients donneurs d'ordres de *Cegedim* de déposer simplement et gratuitement leurs factures sur le portail *KISS* afin d'en assurer la dématérialisation en conformité avec la réglementation. De nouveaux services seront ouverts en 2017 pour les adhérents de *KISS*, notamment un service de financement en ligne, rapide et dématérialisé.

Sous l'impulsion de l'Etat rendant obligatoire le recours à la facture électronique dans les contrats de marchés publics entre 2017 et 2020, *Hospitalis* a déployé avec succès la connexion au portail *CHORUS* avec les premiers laboratoires échangeant des factures avec des établissements de santé. L'obligation du recours à la dématérialisation a engendré une forte demande ce qui a aussi décalé la mise en œuvre d'autres projets autour de la signature des contrats ou des avis d'expédition.

L'année 2016 a également été marquée par le déploiement de la solution de dématérialisation et signature électronique de tout type de documents conformément au règlement Européen eIDAS. Mise en place avec succès depuis plusieurs années auprès des clients laboratoires pharmaceutiques de *Cegedim*, la solution *CG-PASS* a également été déployée dans le secteur immobilier afin d'optimiser la gestion administrative du cycle de vente/location/gestion des biens et dans bien d'autres domaines B2B et B2C. Elle a également été déclinée en collaboration avec *Cegedim SRH* à la signature des documents RH (contrat de travail, avenants...).

Enfin, de nombreux émetteurs de prélèvements ont encore migré vers MA€A la solution de gestion des mandats et des flux de paiement SEPA associés.

EN MATIERE DE DONNEES DE VENTES

Poursuivant le développement de sa gamme de données Sell Out, *GERS SAS* a fait évoluer sa gamme à destination des laboratoires d'automédication, compléments alimentaires, dispositif médical et dermo-cosmétique.

³¹ BPO : Business Processing Outsourcing (externalisation complète).

Au sein de la division Professionnels de santé

En 2016, *Cegedim Healthcare Software* a continué de renforcer les synergies internationales entre ses différentes entités ainsi que son positionnement au cœur des échanges de données de santé dans l'ensemble des pays où la Business Unit intervient (Belgique, Chili, Espagne, États-Unis, France, Italie, Roumanie, Royaume-Uni, Tunisie). CHS a également ouvert un bureau en Ukraine et Russie afin d'adresser prochainement ces marchés.

AU ROYAUME-UNI :

En 2015, *INPS* a lancé un vaste programme de modernisation de sa gamme de logiciels en vue de se positionner comme l'acteur le plus à la pointe en termes de technologies et de satisfaction client.

Cette action s'est poursuivie en 2016, et les versions mobiles de *Vision* ayant obtenu l'accréditation NHS, leur commercialisation a pu commencer. Dans le même esprit, l'application de gestion de rendez-vous est désormais accréditée et générera du trafic en 2017.

Les versions mobiles de *Vision* pour tablettes et Smartphones ont connu une progression constante et sont aujourd'hui utilisées par plus de 400 cabinets médicaux au Royaume-Uni, la dernière version permettant une gestion pluri-professionnelle répondant aux besoins de groupement de cabinets médicaux.

Le système de prise de rendez-vous permet à un patient d'une certaine localité de prendre rendez-vous le soir ou le week-end avec un généraliste consultant à ces plages horaires même s'il ne s'agit pas du médecin auquel il est rattaché. Les détails de la consultation sont alors transmis de façon codée au médecin de rattachement, quel que soit le système informatique utilisé par celui-ci.

En 2017, *INPS* lancera les premières versions de sa nouvelle app "Task and Workflow" (actuellement en phase pilote), puis d'une autre app visant à simplifier l'enregistrement des patients.

Cegedim Rx a poursuivi, en 2016, le déploiement du programme gouvernemental de prescriptions électroniques en Angleterre, un système aujourd'hui utilisé par environ 99,4% des pharmacies. Le développement de ces services est basé sur les directives gouvernementales visant à fournir davantage de services cliniques à travers les pharmacies avec notamment le lancement d'un portail clinique dénommé *Healthi Services*, véritable plateforme d'enregistrement et de gestion de ce type de services. *Cegedim Rx* poursuit le développement de la plateforme *Healthi* en vue d'étayer la sortie de sa nouvelle génération de solutions et applications officielles.

Cegedim Rx a également continué à développer et diversifier ses services pour l'ophtalmologie en travaillant conjointement avec le LOCSU³² en Angleterre et doublant le

nombre de services gérés en 2016. Le périmètre de son offre a été étendu à la gestion du remboursement des frais d'optique à travers une application intégrée à *OptoManager*. *Cegedim Rx* poursuit également le développement de solutions connectées, à l'image de sa solution R2P (*Refer to Pharmacy*) prenant en charge la gestion des patients entre le secondary et le primary care. Cette solution a déjà été mise en œuvre au sein de plusieurs hôpitaux publics où elle a été étendue à la gestion des patients de l'ophtalmologie.

EN BELGIQUE :

Pour répondre aux besoins de partage d'information et de coordination des soins de ses clients, *HDMP* a développé en 2016 le système Cloud Synchro permettant de synchroniser via le web entre plusieurs prestataires de soins, les informations saisies dans le dossier patient.

HDMP a également enrichi le volet prévention de son offre à travers un questionnaire en ligne à remplir par le patient concerné, dont le contenu s'incrémente directement dans le module de prévention du logiciel médecin, ce qui représente un gain de temps significatif pour lui.

Sa solution pour les postes de garde, *HealthGuard*, propose désormais un module web pour enregistrer aisément les visites à domicile. Les informations patients et médicales sont transférées de *HealthGuard* vers *WebGuard*, puis de nouveau réintégré dans le dossier du patient après la visite à domicile.

EN ESPAGNE ET AU CHILI :

Grâce aux investissements consentis par le Groupe ces dernières années pour la migration de ses solutions vers le modèle Saas, *Stacks* dispose désormais, avec OMI360 d'une plateforme en mode Cloud à destination des réseaux et professionnels de santé. Cette plateforme a été très bien accueillie par le marché, notamment par des entités comme DKV, Mapfre et plus récemment, Axa.

Stacks gère aujourd'hui plus de 3 000 postes de travail sur ce segment qui affiche une croissance annuelle de 10-15%.

En Amérique latine, le modèle Saas offre également de nouvelles perspectives de développement à *Stacks* en rendant accessibles à tout type d'organisation des plateformes performantes.

AUX ÉTATS-UNIS :

Pulse a poursuivi en 2016 ses investissements significatifs en R&D en faveur de ses solutions et de ses infrastructures Cloud qui se sont matérialisés notamment par :

- des mises à jour liées à la classification ICD-10, des améliorations continues des services EDI et de paiement en ligne, des mises à jour de sécurité, des évolutions de la messagerie sécurisée, du reporting, et des web services, et l'introduction de services de télécopie numérique.

³² LOCSU : Local Optometry Community Support Unit.

Pulse Complete EHR certifiée « ONC HIT Edition Complete EHR » depuis plusieurs années reste conforme aux critères adoptés par le Secretary of Health and Human Services. Pulse fournit également des données de qualité au CMS (Centres Medicare et Medicaid Services) et est officiellement reconnu membre du Physician Quality Reporting System (PQRS) ;

- le lancement de *PulseNote* pour les nouvelles générations de centres de soins ;
- la mise en place d'une nouvelle génération de Portail Patient et la poursuite des avancées en matière de mobilité avec le lancement de *PulseMobile* ;
- le lancement de *PulseCloud* pour la gestion de la pratique médicale ;
- l'implémentation d'un nouveau data center et d'une nouvelle infrastructure Cloud en Amérique du Nord.

EN FRANCE :

En 2016, à la suite de forts investissements en R&D, *Smart Rx* a lancé une solution logicielle innovante répondant aux nouvelles attentes du marché. Le logiciel de gestion d'officine est maintenant une partie d'une suite beaucoup plus large permettant des fonctionnalités de statistiques ou d'achats groupés.

D'un point de vue équipement de l'officine, *Smart Rx* a continué de répondre efficacement aux besoins des officines avec un enrichissement de la gamme liée à la dynamisation du point de vente et à sa sécurisation. Les groupements Pharm & You et Pharmavance ont renforcé leur partenariat avec *Smart Rx* en faisant le choix du partenaire unique pour la solution informatique.

En toute fin d'année 2015, *CLM* a lancé un nouveau service *Docavenue* (docavenue.com) qui permet aux médecins de publier sur Internet leurs créneaux de consultation disponibles et aux patients de prendre rendez-vous en ligne. Ce service est la première brique de la relation médecin-patient qui s'étoffera d'autres services dans les mois à venir (portail patient).

Les logiciels *Crossway* et *monLogicielMedical.com* ont obtenu la labellisation e-santé pour les centres de santé polyvalents et les maisons de santé pluri-professionnelles.

Grâce à son système *Simply Vitale* sur tablette tactile, *RM Ingénierie* a encore réalisé une croissance exceptionnelle sur le marché des infirmières libérales en 2016.

À l'international, l'exportation de systèmes de rééducation se développe lentement en Europe et en Asie mais possède de belles perspectives en Chine.

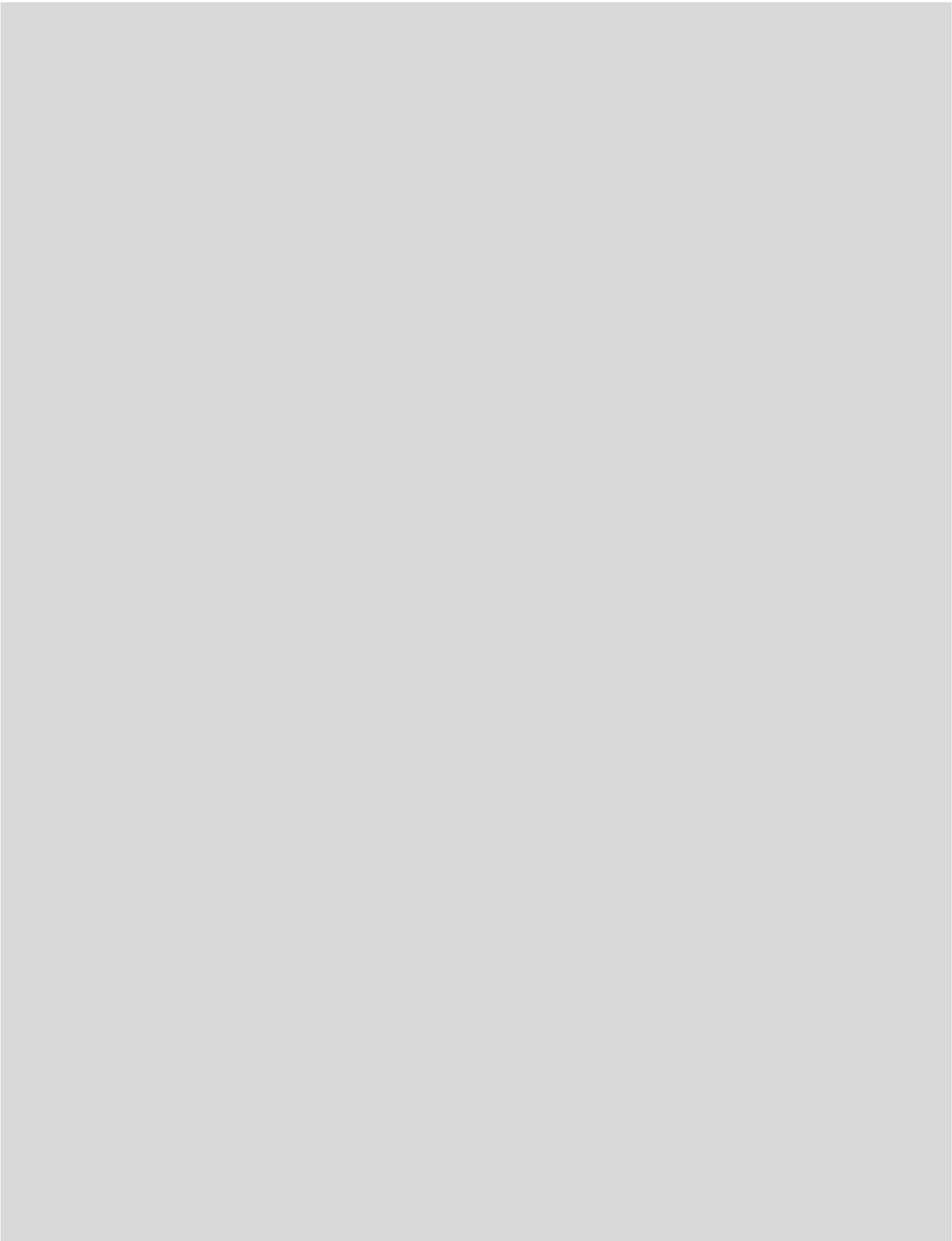
En 2016, *RESIP* a conforté ses positions sur le marché des logiciels médicaux.

La *BCB* est progressivement présente sur tous les postes des professionnels de santé informatisés du Groupe *Cegedim* en France ainsi que sur ceux des utilisateurs des éditeurs de logiciels en dehors du Groupe qui l'intègrent.

L'offre digitale de la *BCB* est renforcée par :

- Une nouvelle version de la solution Web *BCB Dexter* qui utilise les dernières technologies Web et présente des nouvelles fonctionnalités et une interface utilisateur entièrement renouvelée,
- La mise à disposition de tous les professionnels de santé de la version mobile de *BCB Dexter* disponible sur Smartphone et tablette (Apple, Android et Windows).

RESIP poursuit par ailleurs l'industrialisation de son modèle *BCB Dexter* « international » : après le Royaume-Uni (la base est nommée « Gesmscript »), la Tunisie, la Roumanie et la Belgique plusieurs autres projets à l'international devraient voir le jour notamment en Italie, en Espagne et au Maroc.



2

Gouvernance

2.1 Constitution et organisation du Conseil d'Administration	32	2.6 Rapport du Président du Conseil d'Administration	65
2.2 Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux	42	2.7 Rapport des commissaires aux comptes, établis en application de l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration	70
2.3 Participations des mandataires sociaux dans le capital de la société et opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres de la société	48		
2.4 Facteurs de risques et assurances	49		
2.5 Politiques envers les salariés	64		

2.1 Constitution et organisation du Conseil d'Administration

2.1.1 Constitution du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, au cours 31 décembre 2016, se compose de la manière suivante :

Jean-Claude Labrune	Président-Directeur-Général, Président du Comité de Stratégie, Président du Comité des Nominations Fondateur de Cegedim SA
FCB SAS	Société exerçant des activités de holding animatrice, représentée par Pierre Marucchi, également Directeur Général Délégué de Cegedim SA et Membre du Comité d'Audit
GERS, GIE	Regroupant les laboratoires pharmaceutiques opérant en France, représenté par Philippe Tcheng ;
Marcel Khan	Membre du Comité des Rémunération
Laurent Labrune	Directeur Général Délégué de Cegedim SA ; membre du Comité de Stratégie,
Aude Labrune	Membre du Comité d'Audit, et du Comité des Rémunération, Présidente du Directoire de FCB
Valérie Raoul-Desprez	Présidente du Comité d'Audit, membre du Comité des Nominations
Sandrine Debroise	Directeur Financier de Cegedim SA
Jean-Pierre Cassan ;	Administrateur indépendant, Président du comité des Rémunération, Membre du Comité de des Nominations et du Comité d'Audit
Bpifrance Participations	Représenté depuis le 20 septembre 2013 par Anne-Sophie Hérelle qui est aussi membre du Comité de Stratégie

Jean-Claude Labrune est le père d'Aude Labrune et de Laurent Labrune.

L'adresse professionnelle des Administrateurs est située au siège de la Société, C/o Cegedim 129-137 Rue d'Aguesseau 92100 Boulogne Billancourt.

2.1.2 Mandats et expérience

Jean-Claude Labrune

Date de première nomination

1^{er} décembre 1969

Date d'échéance de mandat

AG 2022

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2016

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- **Président du Conseil d'Administration** de Cetip
- **Président** des SAS GERS et Hospitalis
- **Gérant** de RNP
- **Administrateur** de Cegedim depuis le 12 avril 1989
- **Président Directeur Général** depuis le 18 août 1994
- **Représentant permanent** de RNP au conseil d'administration de Futuramedia Group

Mandats actuellement exercés en dehors filiales du Groupe Cegedim

- **Président du Conseil de Surveillance** de FCB depuis le 5 février 2013
- **Gérant** de JCL depuis le 30 novembre 1994
- **Président** du Château de la Dauphine depuis le 26 novembre 2015

Autres mandats exercés durant les 5 dernières années

- **Président** de FCB du 24 juin 2005 au 5 février 2013

Expérience

Il est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers. Au cours de ses années d'expérience chez IBM, en tant qu'ingénieur commercial, il démarche notamment l'industrie pharmaceutique. Il a été parmi les promoteurs de groupes de réflexion professionnels réunissant les Directeurs Informatiques des laboratoires pharmaceutiques, tels que le Cedhys. Soucieux d'apporter des réponses aux problématiques soulevées par la profession, il crée Cegedim en 1969.

Laurent Labrune

Date de première nomination

18 avril 2001

Date d'échéance de mandat

AG 2019

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2016

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- **Président du Conseil d'Administration** de Futuramedia Group
- **Administrateur** de Cegedim depuis le 18 avril 2001
- **Directeur Général Délégué** de Cegedim depuis le 26 novembre 2015
- **Président** de la SAS Cegedim SRH
- **Administrateur** du Cetip
- **Représentant permanent** de Futuramedia Group / **Président** de Futuramedia SAS
- **Directeur** de Cegedim SRH (UK)

Mandats actuellement exercés en dehors filiales du Groupe Cegedim

- **Membre du directoire** de FCB depuis le 5 février 2013
- **Directeur Général** du Château de la Dauphine depuis le 26 novembre 2015

Autres mandats exercés durant les 5 dernières années

- **Administrateur et Directeur Général Délégué** de FCB du 21 novembre 2005 au 5 février 2013

Expérience

Il est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers. Il rejoint Cegedim en 1995, où il occupe notamment le poste de coordination des développements informatiques du Groupe, avant de prendre la Direction de la filiale Cegedim SRH puis d'être Président Exécutif de la nouvelle entité Cegedim Relationship Management. Il est aujourd'hui Directeur Général délégué de Cegedim depuis le 26 novembre 2015.

Aude Labrune

Date de première nomination

27 avril 2007

Date d'échéance de mandat

AG 2019

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2016

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- **Administrateur** de Cegedim depuis le 27 avril 2007
- **Administrateur** de Cetip
- **Gérant** de Santestat

Mandats actuellement exercés en dehors filiales du Groupe Cegedim

- **Présidente du directoire** de FCB depuis le 5 février 2013
- **Directrice Générale** du Château de la Dauphine depuis le 26 novembre 2015
- **Directrice Générale** de SCB depuis le 13 juillet 2011

Autres mandats exercés durant les 5 dernières années

- **Administrateur et Directeur Général Délégué** de FCB du 21 novembre 2005 au 5 février 2013

Expérience

Elle est diplômée d'une maîtrise de droit des affaires et d'un DESS de fiscalité internationale. Elle rejoint Cegedim en 1999 avant de prendre la Direction de Rosenwald, filiale de Cegedim, et d'occuper un poste de Directrice Générale Déléguée en charge des questions juridiques au sein de la holding animatrice FCB puis Présidente du Directoire de FCB.

GERS

Date de première nomination

GIE GERS depuis le 6 mars 1995

Philippe Tcheng depuis février 2012

Date d'échéance de mandat

AG 2022

Représenté par Philippe Tcheng

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2016

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- **Représentant** du GERS au Conseil d'Administration de Cegedim depuis le 10 février 2012

Mandats actuellement exercés en dehors filiales du Groupe Cegedim⁽¹⁾

- **Membre du Conseil d'Administration** du LEEM depuis le 6 mars 2007
- **Membre du Bureau** du LEEM depuis le 11 décembre 2009
- **Président de la Commission des Affaires économiques** du LEEM depuis le 1^{er} juin 2013
- **Membre du Bureau et du Conseil d'Administration** de Paris Développement depuis le 15 septembre 2006
- **Président** du GIE-GERS depuis le 1^{er} février 2012
- **Administrateur** (personne physique) de Sanofi-Aventis France depuis le 3 mai 2012
- **Président du Comité Stratégique** de la Fondation Bordeaux Université depuis le 1^{er} mars 2015

Autres mandats exercés durant les 5 dernières années⁽¹⁾

- **Membre du Conseil d'Administration** de la Fondation Bordeaux Université du 1^{er} avril 2013 au 1^{er} mars 2015
- **Membre du Conseil d'Administration** de la Fondation Paris-Diderot du 31 janvier 2012 au 5 mars 2015
- **Président du Comité Stratégique** du Fonds Innobio du 1^{er} février 2011 au 1^{er} janvier 2012

Expérience

Le GIE GERS, en tant que groupement des laboratoires pharmaceutiques opérant en France, est un Administrateur parfaitement informé des attentes de l'industrie. Il exerce une vigilance particulière sur la nature et la qualité des services fournis par Cegedim et constitue une force de proposition particulièrement avisée

(1) Mandat exercés par Monsieur Philippe Tcheng

FCB**Date de première nomination**

12 avril 1989

Date d'échéance de mandat

AG 2022

Représenté par Pierre Marucchi**Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2016****Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim⁽¹⁾**

- **Représentant** de FCB au Conseil d'Administration de Cegedim SA depuis le 12 avril 1989
- **Directeur Général Délégué** de Cegedim depuis le 23 avril 2002
- **Administrateur** de Cetip, Futuramedia Group et SGBTIF (Luxembourg) ;
- **Président des SAS** : Cegedim Ingénierie, DRE, Incams, Cegedim Logiciels Médicaux France, RM Ingénierie, Smart RX (ex CHS), Cegedim Assurances, Cegedim Software, Cegedim Dynamic Framework, Cegedim IT, I-Assurances, Laboratoires NYM ;
- **Directeur Général** de Cegedim SRH, Futuramedia Group ;
- **Gérant** de Resip et Cegedim SRH Montargis ;
- **Co-Gérant** de Cegedim Maroc
- **Président** de Croissance 2006 (Belgique), Stacks Consulting E Ingeniera de Software (Espagne), Stacks Servicios Technologicos (Espagne), Cegedim SRH Switzerland, Stacks Servicios Technologicos (Chili) ;
- **Administrateur délégué** de Cegedim Belgium, et OEPO (Belgique) ;
- **Directeur** de Millenium (Italie), Alliadis Europe (UK), Cegedim Rx (UK), Cegedim SRH (UK), Cegedim World International Services Ltd (UK), Compufile (UK), INPS (UK), INPS Enterprise Solution (UK), THIN (UK), Cegedim Healthcare Software R&D (Irlande), Acrossduty Ltd (UK), Pembroke Fitzwilliam Investment (Irlande), Cegedim Data Services (UK), Activus Ltd (UK), Cegedim Holding Ireland Limited (Irlande) ; Health Data Management Partners (Belgique).
- **Représentant légal** de RESIP CHS LLC (Russie).

Mandats actuellement exercés en dehors filiales du Groupe Cegedim⁽¹⁾

- **Président** de MARUCCHI SAS depuis novembre 2010
- **Membre du Conseil de Surveillance** de FCB depuis le 5 février 2013
- **Gérant** de IRIS depuis 1997
- **Directeur Général** du Château de la Dauphine depuis le 26 novembre 2015.

Autres mandats exercés durant les 5 dernières années⁽¹⁾

- **Président** de la SAS Chebranmic du 29 juin 2007 au 12 juin 2015

Expérience

Il est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications, de l'Université de Stanford (USA) et du Centre d'Études Supérieures Bancaires. Il est également Membre de l'Institut des Actuaire Français. Il débute sa carrière en 1977 au Crédit Lyonnais où il occupe différentes fonctions techniques et commerciales. Il rejoint la Direction du Groupe Cegedim en 1984.

(2) Mandats exercées par Monsieur Pierre Marucchi

Sandrine Debroise**Date de première nomination**

14 juin 2016

Date d'échéance de mandat

AG 2022

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2016**Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim**

- **Administratrice** de Cegedim depuis le 14 juin 2016

Mandats actuellement exercés en dehors filiales du Groupe Cegedim

- Néant

Autres mandats exercés durant les 5 dernières années

- Néant

Expérience

Diplômée d'expertise comptable, titulaire d'une Maîtrise des Sciences et Techniques Comptables et Financières et d'un DESS de fiscalité de l'entreprise de l'Université Paris Dauphine, elle a débuté chez KPMG Audit Paris avant d'intégrer Cegedim en 1999 à la direction financière.

Après avoir exercé divers postes à la direction financière dont celui de Directeur Financier Groupe depuis 2010, elle est aujourd'hui Directeur Financier de la holding familiale FCB.

Marcel Kahn**Date de première nomination**

14 juin 2016

Date d'échéance de mandat

AG 2022

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2016**Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim**

- **Administrateur** de Cegedim depuis le 14 Juin 2016

Mandats actuellement exercés en dehors filiales du Groupe Cegedim

- Président de Financière d'Argenson SAS
- Administrateur de Advanced Credit Solutions (QCS)

Autres mandats exercés durant les 5 dernières années

- Sociétés du groupe MACSF jusqu'en juin 2014t

Expérience

Diplômé de l'ESSEC, expert-Comptable et membre de l'Institut des Actuaire Français, il dispose de plus de 27 ans d'expérience financière et des directions générales ainsi que d'une très bonne connaissance du monde de l'assurance et des mutuelles.

Après avoir exercé diverses fonctions au sein de AXA, PartnerRe et Scor, il devient Directeur général du groupe MACSF jusqu'en mai 2014. Aujourd'hui il exerce une activité de conseil et d'accompagnement des directions générales.

Jean-Pierre Cassan**Date de première nomination**

8 janvier 2010

Date d'échéance de mandat

AG 2022

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2016**Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim**

- **Administrateur** de Cegedim depuis le 8 janvier 2010

Mandats actuellement exercés en dehors filiales du Groupe Cegedim

- **Gérant** de Eratos santé depuis le 25 mai 2004

Autres mandats exercés durant les 5 dernières années

- **Vice-Président** de Inserm-Transfert
- **Administrateur** de Fondation Cœur et Recherche
- **Vice-Président** de IFIS

Expérience

Administrateur indépendant, membre correspondant de la société française de cardiologie, gérant de la SARL Eratos Santé, Jean-Pierre Cassan est Président d'honneur des Entreprises du Médicament (LEEM) et de la Fédération Française des Industries de Santé (FEFIS), ancien vice-Président du Comité de Surveillance de l'Inserm-Transfert et Président de son Comité Stratégique. Ancien administrateur de la Fondation Cœur à Recherche. Ancien Président Directeur Général d'Astra France, puis d'Astra Zeneca France. Ancien administrateur de l'Afssaps. Ex Vice Président de l'Institut de Formation des Industries de Santé (IFIS). Membre d'Honneur du Collège des Pneumologues des Hôpitaux Généraux (CPHG).

Valérie Raoul-Desprez**Date de première nomination**

31 janvier 2013

Date d'échéance de mandat

AG 2022

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2016**Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim**

- **Administratrice** de Cegedim depuis le 31 janvier 2013

Mandats actuellement exercés en dehors filiales du Groupe Cegedim

- **Membre du Conseil d'Administration** de Dassault Systèmes KK le 3 décembre 2007
- **Membre du Conseil des Gérants, Président, Trésorière** de Dassault Systèmes Holdings LLC depuis 16 juin 2008

Autres mandats exercés durant les 5 dernières années

- **Membre du Conseil d'Administration** de Icem Limited entre le 28 juillet 2008 et le 28 novembre 2013
- **Présidente** de Syena SAS entre le 21 juin 2010 et le 3 janvier 2011
- **Membre du Conseil de Surveillance** de Dassault Systemes 3DExcite GmbH (anciennement 3DS Acquisition AG) du 14 septembre 2013 au 15 décembre 2014
- **Membre du Conseil d'Administration** de 3DS Financial Services Ltd du 4 mars 2015 au 27 mars 2015
- **Membre du Conseil d'Administration** de 3DS store Ltd du 4 mars 2015 au 17 septembre 2015

Expérience

Diplômée de l'ESCP et dispose de plus de 25 ans d'expérience financière en environnement international et d'une très bonne connaissance des secteurs Pharmacie, Chimie et Logiciels. Après une carrière au sein des groupes Rhône-Poulenc et Rhodia, elle devient, en septembre 2007, Directeur Financier du Groupe Dassault Systèmes.

**Bpifrance
Participations****Date de première
nomination**

Bpifrance Participations
depuis le 23 septembre
2010

Anne-Sophie Hérelle
depuis le 20 septembre
2013

**Date d'échéance de
mandat**

AG 2022

Représenté par Anne-Sophie Hérelle**Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2016****Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim**

- **Représentante** de Bpifrance Participations au Conseil Administrateur de Cegedim depuis le 20 septembre 2013

Mandats actuellement exercés en dehors filiales du Groupe Cegedim⁽¹⁾

- **Membre du conseil de surveillance** de Novasep Holding SAS depuis novembre 2013, en qualité de représentant permanent de Bpifrance Participations
- **Membre du Conseil Stratégique** de NGE, en qualité de représentant permanent de Bpifrance Participations
- **Membre du conseil d'Administration** de Medipole, en qualité de représentant permanent de Bpifrance Participations
- **Censeur** de Quadran, en nom propre

Autres mandats exercés durant les 5 dernières années

- **Membre du Comité des Investissements** de HIME, en qualité de représentant permanent du Fonds Stratégique d'Investissement
- **Administrateur** de CDC Entreprises capital Investissement, en qualité de représentant du Fonds Stratégique d'Investissement

Expérience

Bpifrance Participations (ex-FSI Fonds Stratégique d'Investissement) est une filiale à 100 % de Bpifrance, elle-même détenue conjointement par l'État Français et la Caisse des Dépôts. Bpifrance Participations est un investisseur avisé qui intervient en fonds propres pour prendre des participations minoritaires dans des entreprises françaises porteuses de projets industriels créateurs de valeur et de compétitivité pour l'économie.

Diplômée d'HEC, Anne-Sophie Hérelle dispose de 15 ans d'expérience en fusions et acquisitions : après avoir débuté sa carrière au département Fusions & Acquisitions de JPMorgan à Londres et Paris, elle rejoint, au moment de sa création en 2009, le Fonds Stratégique d'Investissement, désormais Bpifrance Mid & Large Cap et devient Directrice d'Investissement en 2011. Elle a notamment été impliquée dans un certain nombre d'opérations dans le secteur de la santé.

(1) Mandats actuellement exercés par Madame Anne-Sophie Hérelle

2.1.3 Déclarations liées au gouvernement d'entreprise

Au cours des cinq dernières années et à la connaissance de la Société :

- Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre des organes d'administration et de direction ;
- Aucun membre des organes d'administration et de direction n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation ;
- Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre ces personnes par des autorités statutaires ou réglementaires et des organismes professionnels désignés ;
- Aucun membre des organes d'administration et de direction n'a été empêché par un tribunal d'agir en sa qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

2.1.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France

Cegedim se conforme à l'ensemble des prescriptions du droit des sociétés et du Code de commerce régissant les règles de fonctionnement et d'organisation de ses organes d'administration et de direction. Ainsi, la Société considère que l'ensemble des dispositions légales en matière de gouvernance offrent des garanties tout à fait satisfaisantes et adaptées, en vue de s'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive. En 2010 le Groupe a adopté le Code de Gouvernance AFEP-MEDEF. La gouvernance du Groupe n'a pas évoluée depuis 2014 cf Document de référence 2014. Le Groupe est en cours d'adoption du Code de Gouvernance édicté par Middlednext. Celui-ci devrait être adopté en 2017.

2.1.5 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction de Cegedim.

Cegedim entretient des relations commerciales avec certains de ses actionnaires et/ou Administrateurs et leurs groupes respectifs. Il s'agit notamment de GIE GERS (groupement réunissant des laboratoires pharmaceutiques) et de la Financière d'Argenson dont le président est Monsieur Marcel Kahn, administrateur de Cegedim.

Cegers est détenue à 100 % par Cegedim depuis le 16 avril 2010. Elle a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans Cegedim à effet du 03 janvier 2011. GERS n'est plus actionnaire de Cegedim depuis le 11 mai 2010 mais conserve un siège d'Administrateur.

Les contrats conclus avec le groupe GIE GERS et la société de la Financière d'Argenson l'ont été aux conditions de marché et représentent un montant de chiffre d'affaires inférieur à respectivement 0,2% et 0,01% du chiffre d'affaires consolidé 2016 des activités poursuivies. Par conséquent, les relations entre Cegedim et les entités susmentionnées ne présentent pas de conflits d'intérêts.

Par ailleurs, Jean Pierre Cassan, administrateurs indépendants, n'entretiens pas de relation d'affaires avec le Groupe Cegedim.

Pour l'essentiel, les sociétés du Groupe Cegedim sont locataires des immeubles dans lesquels elles exercent leurs activités. Notamment, Cegedim SA est locataire de l'ensemble des locaux qu'elle occupe à Boulogne-Billancourt. Certains loyers sont versés à des sociétés (holding animatrice FCB ou différentes SCI) ayant des Administrateurs communs avec Cegedim SA, comme indiqué dans le Rapport Spécial des Commissaires aux comptes reproduit au point 8.2 du Chapitre 8 du présent Document de Référence. Le total des loyers concernés (locaux et parkings) s'élève à 3,9 millions d'euros hors charges locatives pour l'année 2016. Les loyers sont établis à des conditions de marché et le resteront.

Tableau des critères d'indépendance

Administrateur	Ne pas être salarié ou mandataire social	Absence de mandats croisés	Absence de relations d'affaires	Absence de lien de familial	Ne pas être auditeur ou ancien auditeur	Ne pas être administrateurs depuis plus de 12 ans	Ne pas être actionnaire à plus de 10%	Indépendant
Jean Claude Labrune					✓			
FCB représenté par Pierre Marucchi				✓	✓			
GERS, GIE représenté par Philippe Tcheng				✓	✓	✓	✓	
Marcel Khan	✓	✓		✓	✓	✓	✓	
Laurent Labrune					✓	✓		
Aude Labrune					✓	✓		
Valérie Raoul-Desprez	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Sandrine Debroise		✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Jean Pierre Cassan	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Bpifrance Participations représenté par Anne-Sophie Hérelle	✓		✓	✓	✓	✓		

2.1.6 Gouvernement d'entreprise

Cegedim a adopté, lors du Conseil d'Administration du 22 mars 2010, un nouveau règlement interne. Ce règlement interne fixe, notamment, les règles régissant sa composition, ses missions, son fonctionnement et ses responsabilités.

Certaines décisions importantes du Conseil d'Administration (notamment dissolution ou liquidation de Cegedim, émission de valeurs mobilières, investissements, endettement additionnel, convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce, révocation de tout membre du Conseil d'Administration nommé sur proposition de Bpifrance Participations, détermination du budget annuel indicatif) sont prises à une majorité qualifiée des 6/10 comprenant au moins un Administrateur représentant Bpifrance Participations, étant précisé que les droits de Bpifrance Participations sont réduits en cas de réduction de sa participation en capital ou en droits de vote.

Dans le cadre de la détermination du budget annuel indicatif mentionné ci-dessus, Bpifrance Participations dispose, en particulier, d'un droit de consultation renforcé au titre duquel, en cas de désaccord persistant entre Bpifrance Participations et le Directeur Général de Cegedim sur ce budget, le budget de l'année précédente est reconduit moyennant un ajustement tenant compte de l'inflation et des projets en cours déjà autorisés par le Conseil, sans préjudice du droit pour le Directeur Général de le modifier par la suite, le cas échéant après en avoir informé les membres du Conseil d'Administration en cas de modification significative, tant que la participation de Bpifrance Participations en capital ou en droit de vote ne devient pas inférieure à certains seuils.

Le Conseil d'Administration est doté de quatre comités spécialisés permanents qui ont pour objectif d'améliorer le fonctionnement du Conseil d'Administration et de faciliter ses prises de décision par la revue en amont de sujets spécifiques. Ces comités sont :

- Le Comité d'Audit ;
- Le Comité des Nominations ;
- Le Comité des Rémunérations ;
- Le Comité de Stratégie.

2.1.6.1 Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit de Cegedim est composé de quatre membres du Conseil d'Administration, dont un membre indépendant. Les membres du Comité d'Audit sont : Mme Valérie Raoul-Desprez, Présidente, Mme Aude Labrune, M. Pierre Marucchi et M. Jean-Pierre Cassan en qualité de membre indépendant. De par leurs responsabilités professionnelles actuelles et/ou passées, décrites dans le Document de Référence, les quatre membres du Comité d'Audit sont, individuellement ou collectivement, compétents en matière de comptabilité et d'audit et dans le domaine financier, notamment au regard des domaines d'activité du Groupe.

Le Directeur Financier et le Directeur des Investissements sont invités à participer à chaque réunion du Comité d'Audit, ainsi que les Commissaires aux comptes du Groupe Cegedim.

Le Comité d'Audit aide le Conseil d'Administration à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidé de la Société et à la qualité de l'information délivrée. Il a notamment :

- Procédé à l'examen des comptes trimestriels et annuels ;
- Assuré le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;

- Effectué la revue du plan d'affaires à 5 ans et des comptes prévisionnels de Cegedim SA ;
- Effectué la revue de la stratégie financière du Groupe, notamment en matière de refinancement de la dette et d'acquisition;
- Assuré le suivi des règles d'indépendance et d'objectivité des Commissaires aux comptes ;
- Analysé les règles de reconnaissance de revenu ;
- Appréhendé l'application de la norme IAS 17 pour les activités Cegelease ;
- Elaboré le projet de Charte du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an, avant l'arrêté des comptes semestriels et des comptes annuels de la Société. Le Comité d'Audit s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2016, en date du 21 mars 2016, 24 mai 2016, 13 septembre 2016, 17 octobre 2016 et du 25 novembre 2016.

2.1.6.2 Le Comité des Nominations

Le Comité des Nominations de Cegedim est composé de trois membres du Conseil d'Administration, dont un membre indépendant. Les membres du Comité des Nominations sont : M. Jean-Claude Labrune, Président, Mme Valérie Raoul-Desprez et M. Jean-Pierre Cassan, en qualité d'Administrateur indépendant.

Le Comité des Nominations a pour missions principales d'examiner et de faire des propositions au Conseil d'Administration sur les questions suivantes :

- Formuler des propositions sur la sélection des Administrateurs au vu de la composition et de l'évolution de l'actionariat de la Société ;
- Formuler des propositions sur la sélection des Administrateurs indépendants en réalisant ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'aucune démarche n'ait été faite auprès de ces derniers ;
- Etablir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession en cas de vacances imprévisibles.

Le Comité des Nominations se réunit au moins une fois par an, avant le Conseil qui convoque l'Assemblée Générale Annuelle et qui arrête l'ordre du jour de cette Assemblée.

Le Comité des Nominations s'est réuni une fois au cours de l'exercice écoulé, en date du 23 mars 2016, afin de délibérer sur les mandats d'administrateur venant à échéance et sur les mandats du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

2.1.6.3 Le Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est composé de trois Administrateurs : M. Jean-Pierre Cassan (Administrateur indépendant et Président du Comité des Rémunérations), Mme Aude Labrune et M. Marcel Kahn nommé membre de ce comité par le Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2017.

Le Comité des Rémunérations propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux de la Société. Il a pour mission d'examiner et de faire des propositions au Conseil en matière de rémunération des Administrateurs, du Président, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué de la Société et d'examiner les politiques d'attribution gratuite d'actions et de rémunérations variables, et d'examiner toute proposition d'augmentation du capital de la Société sous la forme d'une offre exclusive aux salariés.

Le Comité des Rémunérations se réunit au moins une fois par an, avant le Conseil qui convoque l'Assemblée Générale Annuelle et qui arrête l'ordre du jour de cette Assemblée. Le Comité des Rémunérations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice écoulé, en date du 26 janvier 2016 et du 23 mars 2016 afin de statuer sur le plan d'attribution d'actions gratuites, sur les jetons de présence et sur les rémunérations du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

2.1.6.4 Le Comité de Stratégie

Le Comité Stratégique est composé de trois Administrateurs. Le Président du Conseil préside le Comité Stratégique : M. Jean-Claude Labrune, Président, M. Laurent Labrune et Mme Anne- Sophie Hérelle.

Le Comité Stratégique propose au Conseil des axes de développement de la Société et identifie les cibles potentielles.

Il se réunit habituellement deux fois par an. En 2016 aucun comité stratégique ne s'est tenu.

2.2 Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux

2.2.1 Principes de rémunération des mandataires sociaux

2.2.1.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Le montant de la partie variable est fonction des résultats du Groupe. La rémunération variable de Pierre Marucchi, et de Laurent Labrune est un pourcentage fixe et constant dans le temps de l'EBIT courant du Groupe.

En dehors de l'attribution d'actions gratuites (cf. point 7.6.2), il n'existe pas d'engagements pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Il n'existe pas de systèmes de stock-option (options de souscription ou d'achat) au sein du Groupe Cegedim.

Il n'existe pas d'instrument financier donnant accès au capital, ni d'autre instrument optionnel de quelque nature que ce soit, souscrits par les dirigeants ou les salariés dans le cadre d'opérations réservées. Il existe des conventions de management fees liant Cegedim à sa société détentrice FCB, ayant des Administrateurs communs avec elle. Il s'agit des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce correspondant à des conventions courantes conclues à des conditions normales. Cegedim verse quatre acomptes trimestriels basés sur la facturation de l'année précédente, puis une régularisation est faite en fin d'année en fonction de l'utilisation des services. Pour 2016, une provision annuelle de 1,7 million d'euros a été passée. Ce montant correspond à la refacturation des charges de salaires et des charges d'honoraires de conseils supportées par FCB et imputables à Cegedim. Les honoraires de conseils représentent moins de 10 % du total. La partie salaires correspond à la refacturation d'une partie de la rémunération de Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune, Aude Labrune, Pierre Marucchi, Sandrine Debrouse et Jan Eryk Umiastowski.

2.2.1.2 Pensions, retraites ou autres avantages

Il n'existe pas de régimes complémentaires de retraite spécifiques mis en place pour certains mandataires sociaux. Toutes les informations utiles relatives au calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite sont présentées dans les principes comptables et la note 11.1 – Engagement retraite – des comptes consolidés, figurant au chapitre 4.6 du présent Document de Référence.

2.2.1.3 Jetons de présence de Cegedim SA

2.2.1.4 Stock Il sera proposé à l'Assemblée Générale de statuer sur le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours de Cegedim SA, qui pourrait être fixé à 120 milliers d'euros.

2.2.1.4 Stock-options

Il n'existe pas de systèmes de stock-option (options de souscription ou d'achat) au sein du Groupe Cegedim, ni en faveur des dirigeants, ni en faveur de toute autre catégorie de personnel. Le Groupe a cependant mis en place un système d'attribution d'actions gratuites (cf. point 7.6.2 du présent Document de Référence pour la description des plans d'actions gratuites). Il est à noter que ce système ne concerne pas les mandataires sociaux.

2.2.2 Tableau requis en application des recommandations de l'AMF

Les rémunérations des mandataires sociaux tiennent compte des rémunérations perçues au niveau de la holding de contrôle en respect de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce.

Les rémunérations brutes totales et incluant les avantages de toute nature versé durant l'exercice, de manière direct ou indirect, nominativement à chaque mandataire social, par Cegedim et par toute société du Groupe sont présentés dans les tableaux suivants.

Tableau n°1 – Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

En euros	2016	2015
Jean-Claude Labrune – Président du Conseil d'administration – Président Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	528 698	510 667
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées aux tableaux 6)	-	-
Total	528 698	510 667

En euros	2016	2015
Laurent Labrune – Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	605 643	681 908
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées aux tableaux 6)	-	-
Total	605 643	681 908

En euros	2016	2015
Pierre Marucchi - Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	540 015	484 698
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées aux tableaux 6)	-	-
Total	540 015	484 698

Tableau n°2 – Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Jean Claude Labrune	Montant au titre de l'exercice 2016		Montant au titre de l'exercice 2015	
	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾
En euros				
Rémunération fixe	509 000	509 000	494 000	494 000
Rémunération variable ⁽³⁾	-	-	-	-
Prime de déplacement à l'étranger	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle ⁽⁴⁾	-	-	-	-
Jetons de présence ⁽⁵⁾	14 000	14 000	13 000	13 000
Avantages en nature ⁽⁶⁾	5 698	5 698	3 667	3 667
Total	528 698	528 698	510 667	510 667

Laurent Labrune	Montant au titre de l'exercice 2016		Montant au titre de l'exercice 2015	
	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾
<i>En euros</i>				
Rémunération fixe	294 462	294 462	236 000	236 000
Rémunération variable ⁽³⁾	140 780	250 000	250 000	385 727
Prime de déplacement à l'étranger	40 000	40 000	40 000	40 000
Rémunération exceptionnelle ⁽⁴⁾	-	-	-	-
Jetons de présence ⁽⁵⁾	14 000	14 000	13 000	13 000
Avantages en nature ⁽⁶⁾	7 181	7 181	7 181	7 181
Total	496 423	605 643	546 181	681 908

Pierre Marucchi	Montant au titre de l'exercice 2016		Montant au titre de l'exercice 2015	
	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾
<i>En euros</i>				
Rémunération fixe	311 538	311 538	300 000	300 000
Rémunération variable ^{(3) (7)}	97 117	37 463	172 463	146 693
Prime de déplacement à l'étranger	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle ⁽⁴⁾	50 000	150 000	150 000	-
Jetons de présence ⁽⁵⁾	35 671	35 671	32 532	32 532
Avantages en nature ⁽⁶⁾	5 342	5 342	5 473	5 473
Total	499 668	540 015	660 468	484 698

(1) La rémunération variable due au titre d'un exercice N est versée sur l'exercice N+1.

(2) La rémunération variable versée au titre d'un exercice N est celle due au titre de l'exercice N-1.

(3) La rémunération variable de Messieurs Laurent Labrune et Pierre Marucchi est un pourcentage fixe de l'EBIT courant. Cependant en 2014, Monsieur Laurent Labrune était président des activités CRM et données stratégiques, sa rémunération variable était un pourcentage de l'EBIT courant respectivement du Groupe, de la division CRM et des autres activités qui lui étaient rattachées. Il a été nommé Directeur Général Délégué du Groupe Cegedim en décembre 2015.

(4) En 2015, la rémunération exceptionnelle est liée à la cession de l'activité CRM et Données Stratégiques à IMS Health intervenue le 1^{er} avril 2015. La prime exceptionnelle a été versée à Monsieur Laurent Labrune en 2014 et pour Monsieur Pierre Marucchi elle a été décidée en 2015 et versée en 2016. En 2016, la rémunération exceptionnelle de Monsieur Pierre Marucchi est liée à l'acquisition de la société Futuramedia. Elle a été décidée en 2016 et versée en 2017.

(5) Les jetons de présence incluent les jetons de présence attribués par l'ensemble des sociétés du Groupe Cegedim. Pour Monsieur Pierre Marucchi sont inclus les jetons de présence de Cegedim SRH Suisse.

(6) Voiture de fonction.

(7) La rémunération variable due au titre de l'exercice N est versée par des avances pendant l'exercice N et est régularisée sur l'exercice N+1.

Tableau 3 – Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Membres du conseil d'administration		Montants en euros versés en 2016	Montants en euros versés en 2015
Aude Labrune	Jetons de présence	14 000	13 000
	Autres rémunérations ⁽¹⁾	322 711	242 711
Philippe Tcheng	Jetons de présence	-	-
	Autres rémunérations	-	-
Jean-Louis Mery ⁽²⁾	Jetons de présence	13 000	13 000
	Autres rémunérations	-	-
Jean-Pierre Cassan	Jetons de présence	18 000	17 500
	Autres rémunérations	-	-
Valérie Raoul-Deprez	Jetons de présence	26 000	25 000
	Autres rémunérations	-	-
Anthony Roberts ⁽³⁾	Jetons de présence	-	6 250
	Autres rémunérations	-	-
Anne-Sophie Hérelle ⁽⁴⁾	Jetons de présence	7 000	6 250
	Autres rémunérations	-	-
Sandrine Debroise ⁽⁵⁾	Jetons de présence	-	-
	Autres rémunérations ⁽⁶⁾	180 755	138 509
Marcel Kahn ⁽⁷⁾	Jetons de présence	-	-
	Autres rémunérations	-	-

(1) Rémunération versée par FCB et incluant la rémunération fixe, variable, exceptionnelle et les avantages en nature. Une partie de cette rémunération est refacturé à Cegedim dans le cadre de la convention de management fees établis entre FCB et Cegedim. Cette refacturations est effectué en contrepartie de prestations en termes de stratégies, juridique, marketing et RH fourni à Cegedim.

(2) Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Louis Mery arrivant à son terme, il a été remplacé par Madame Sandrine Debroise lors de l'assemble générale du 14 Juin 2016.

(3) Jetons de présence versés directement à Alliance Healthcare France. Le mandat d'administrateur d'Alliance Healthcare France représenté par Monsieur Anthony Roberts arrivant à son terme, il a été remplacé par Monsieur Marcel Khan lors de l'assemble générale du 14 Juin 2016.

(4) Jetons de présence versés directement à Bpifrance participations.

(5) Sandrine Debroise a été nommé administrateur lors de l'assemble générale du 14 Juin 2016 pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2022.

(6) Rémunération versée par FCB et incluant la rémunération fixe, variable, exceptionnelle et les avantages en nature. Une partie de cette rémunération est refacturé à Cegedim dans le cadre de la convention de management fees établis entre FCB et Cegedim. Cette refacturations est effectué en contrepartie de sa fonction de Directeur Financier Groupe au sein de Cegedim.

(7) Marcel Kahn a été nommé administrateur lors de l'assemble générale du 14 Juin 2016 pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2022.

Tableau n°4 – Options de souscription ou d’achat d’actions attribuées durant l’exercice à chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des Options	Valorisation d’options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d’options attribuées durant l’exercice	Prix d’exercice	Période d’exercice
Néant						

Tableau N°5 – Options de souscription ou d’achat d’actions levées durant l’exercice à chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d’options levées durant l’exercice	Prix d’exercice	Année d’attribution
Néant				

Tableau N°6 – Actions attribuées gratuitement à chaque dirigeant mandataire social et soumises à conditions de performance

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d’actions attribuées durant l’exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d’acquisition	Date de disponibilité
Néant					

Tableau N°7 – Actions attribuées gratuitement devenues disponibles durant l’exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d’actions devenues disponibles durant l’exercice	Conditions d’acquisition	Année d’attribution
Néant				

Tableau N°8 – Historique des attributions d’options de souscription ou d’achat d’actions pour chaque dirigeant mandataire social

	N° du plan
Date d’assemblée	Néant
Date du conseil d’administration	
Nombre total d’action pouvant être souscrites ou achetées	
Dont nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	
Point de départ d’exercice des options	
Date d’expiration	
Prix de souscription ou d’achat	
Modalités d’exercice	
Nombre d’actions souscrites	
Nombre cumulé d’options de souscription ou d’achat annulées ou caduques	
Option de souscription ou d’achat d’actions restantes en fin d’exercice	

Tableau N°9 – Options consenties et exercées par les dix premiers salariés non mandataires sociaux

Options de souscription ou d’achat consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total	Prix d’exercice	Plan
Néant			

Tableau N°10 – Récapitulatif de certaines informations requises dans le cadre des recommandations AFEP/MEDEF

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d’être dus à raison de la cession ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean Claude Labrune Président Date début mandat : 2016 Date fin mandant : 2022	✓			✓		✓		✓
Pierre Marucchi Directeur Général Délégué Date début mandat : 2016 Date fin mandant : 2022	✓			✓		✓		✓
Laurent Labrune Directeur Général Délégué Date début mandat : 2013 Date fin mandant : 2019	✓			✓		✓		✓

2.3 Participations des mandataires sociaux dans le capital de la société et opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres de la société

Etat récapitulatifs, à la connaissance de la Société, des opérations sur titres des mandataires sociaux sur la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016. A la connaissance de la société il n'y a pas eu de changement significatif entre le 31 décembre 2016 et la date de publication du présent Document de Référence.

Il n'y a pas eu de variation significative dans la participation au capital des administrateurs et dirigeants, y compris au porteur entre le 31 décembre 2016 et la date de dépôt du présent Document de Référence

	Nombre de titres détenus au 31 décembre 2015	Attribution d'actions gratuites	Nombre de titres achetés	Nombre de titres vendus	Nombre de titres détenus au 31 décembre 2016
Bpifrance participations		-	0	0	
Jean-Pierre Cassan	0	-	0	0	0
Sandrine Debroise	3 157	650	0	0	3 807
FCB		-			
GIE GERS	0	-	0	0	0
Anne-Sophie Hérelle	0	-	0	0	0
Marcel Kahn	0	-	0	0	0
Aude Labrune ⁽¹⁾	1	-	0	0	1
Jean-Claude Labrune ⁽¹⁾	0	-	0	0	0
Laurent Labrune ⁽¹⁾	1 601	-0	0	1 601	1 601
Pierre Marucchi ⁽²⁾	28 478	-	700	700	28 478
Valérie Raoul-Desprez	0	-	0	0	0
Philippe Tcheng	0	-	0	0	0
Total					

- (1) Jean-Claude Labrune, Aude Labrune et Laurent Labrune sont actionnaire de FCB qui détient 52,7% du capital de Cegedim SA.
- (2) Titres détenus directement et indirectement au travers de la société MARUCCHI SAS. Monsieur Pierre Marucchi est également actionnaire de FCB qui détient 52,7% du capital de Cegedim SA.

2.4 Facteurs de risques et assurances

Les risques énoncés ci-après, ainsi que d'autres dont Cegedim n'a pas actuellement connaissance ou que le Groupe considère comme non significatifs à ce jour, pourraient avoir un effet négatif sur son activité et ses résultats. La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

Afin d'apprécier la façon dont le Groupe évalue les risques ainsi que les procédures mises en place pour en assurer le suivi, il convient également de se référer au rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de Contrôle interne, reproduits intégralement dans les annexes du présent Document de Référence

2.4.1 Risques financiers

2.4.1.1 Le niveau d'endettement de Cegedim est susceptible d'avoir un impact négatif sur sa condition financière et de l'empêcher de remplir ses obligations liées aux accords de dette

En mai 2007, Cegedim a contracté un prêt de 50,0 millions d'euros auprès de son principal actionnaire FCB, le prêt FCB. L'accord de prêt entre Cegedim SA et FCB a été signé le 7 mai 2007 ; il a ensuite été amendé le 5 septembre 2008 et le 21 septembre 2011 afin d'en proroger la durée et d'en modifier le taux d'intérêt applicable. Lors de l'augmentation de capital de décembre 2009, FCB a souscrit à hauteur de 4,9 millions d'euros en convertissant une portion du prêt FCB. Ainsi le solde du prêt FCB est de 45,1 millions d'euros. Le 14 janvier 2016 le contrat de prêt a été amendé afin de le subordonner à la facilité de crédit de 200 millions d'euros souscrite le même jour, d'en proroger la durée et d'en modifier le taux d'intérêt applicable.

Le 20 mars 2013, Cegedim a émis un emprunt obligataire de premier rang à 6,75% d'un montant de 300 millions d'euros selon les règles Reg S et 144A, arrivant à échéance le 1^{er} avril 2020. L'emprunt obligataire est coté en Bourse de Luxembourg et les codes ISIN sont XS0906984272 et XS0906984355. Le prix d'émission a été de 100% de la valeur nominale.

Le 7 avril 2014, Cegedim a émis 125 millions d'euros d'obligations additionnelles à son émission de 300 millions d'euros à 6,75% arrivant à échéance en 2020. Le prix d'émission a été de 105,75% augmenté des intérêts courus depuis le 1^{er} avril 2014. À l'exception de la date et du prix d'émission, ces nouvelles obligations sont identiques aux obligations émises dans le cadre de l'emprunt obligataire 6,75% de 300 millions d'euros à échéance 2020 émis le 20 mars 2013. Entre 6 mai 2015 et le 25 février 2016, Cegedim a procédé sur le marché au rachat de l'emprunt obligataire

6,75% à échéance 2020 pour un montant total en principal de 110,2 millions d'euros. La société a procédé à l'annulation de ces titres. Ainsi le montant restant en circulation est de 314,8 millions d'euros en principal.

Le 14 janvier 2016, Cegedim a obtenu de ses banquiers une facilité de crédit revolving en euro de 200,0 millions d'euros arrivant à échéance le 14 janvier 2021.

Le 1^{er} avril 2016 *Cegedim* a exercé son option de call sur l'intégralité de l'emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020, code ISIN XS0906984272 et XS0906984355, pour un montant total en principal de 314 814 000,00 euros et au prix de 105,0625% soit une prime total de 15 937 458,75 euros. La société a procédé à l'annulation de l'intégralité de ces titres. L'opération a été financée par un tirage partiel du RCF négocié en janvier 2016 combiné au produit de cession à IMS Health. A l'issue de l'opération, l'endettement du Groupe est constitué du prêt subordonné FCB pour 45,1 millions d'euros, du tirage partiel du RCF de 200 millions d'euros et de facilités de découverts.

Il est à noter que l'endettement nette au 31 décembre 2016, contrairement à la situation de l'endettement nette au 31 décembre 2015, inclut les compléments de prix estimés pour un montant de 3,8 millions d'euros.

LA STRUCTURE DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2016 EST LA SUIVANTE :

- Crédit revolving de 200 millions d'euros, dont 190 millions d'euros tirés au 31 décembre 2016, arrivant à échéance le 14 janvier 2021 ;
- Prêt de FCB de 45,1 millions d'euros arrivant à échéance en janvier 2021 ;
- Complément de prix estimé pour 3,8 millions d'euros ;
- 24,0 millions d'euros de facilités de découvert dont 0,0 million d'euros utilisés au 31 décembre 2016.

TAUX D'INTERET

L'intérêt payable sur la facilité de crédit revolving est la somme de la marge applicable sur l'Euribor et de certains coûts obligatoires (commission de non-utilisation égale à 35% de la marge applicable et commission d'utilisation égale à 10 points de base (bps), si le montant du tirage est inférieur à un tiers ; de 20bps si le montant du tirage est supérieur ou égal à un tiers et inférieur à deux tiers et de 40bps si le montant du tirage est supérieur ou égal aux deux tiers du montant de la facilité de crédit revolving). La marge applicable est fonction du ratio de levier financier consolidé. Le tableau ci-contre indique le barème de la marge applicable pour la facilité de crédit revolving.

Ratio de levier financier	Marge applicable (% par an)
Ratio ≤ 1,00	0,70
1,00 < Ratio ≤ 1,50	0,90
1,50 < Ratio ≤ 2,00	1,10
Ratio > 2,00	1,40

Au premier semestre 2016, la marge applicable sur les tirages au titre de la facilité de crédit revolving était de 0,90%. Au deuxième semestre 2016 la marge applicable sur les tirages au titre de la facilité de crédit revolving était de 1,40%. Pour le premier semestre 2017 la marge applicable sera de 1,40%.

Le prêt FCB porte intérêt à un taux supérieur de 200 bps au taux applicable dans le cadre de l'accord de la facilité de crédit revolving. L'intérêt est payable chaque semestre, le 30 juin et le 31 décembre.

AMORTISSEMENT DE LA DETTE

La facilité de crédit revolver et le prêt FCB arrivent à échéance le 14 janvier 2021 sans amortissement.

Cegedim peut, occasionnellement, recourir à une dette supplémentaire substantielle pour financer le fonds de roulement, les dépenses d'investissement, les prises de participation, les acquisitions ou à d'autres fins. Dans ce cas, le Groupe voit croître les risques liés à son niveau d'endettement. Un haut niveau d'endettement peut, notamment, avoir d'importantes répercussions pour les détenteurs d'actions, à savoir :

- restriction de la capacité du Groupe à obtenir des financements supplémentaires pour le fonds de roulement, les dépenses en capital, les acquisitions et autres besoins d'ordre général ;
- nécessité de consacrer une part substantielle de son flux de trésorerie aux paiements du service de la dette (principal et intérêts) et non à d'autres fins, réduisant par conséquent la trésorerie disponible pour le Besoin en Fonds de Roulement, les

dépenses d'investissement, les acquisitions et autres besoins d'ordre général ;

- difficulté accrue pour le Groupe de remplir ses obligations liées à la dette ;
- accroissement de la vulnérabilité du Groupe au regard de la conjoncture économique et industrielle défavorable ;
- exposition du Groupe au risque de hausse de taux d'intérêt, en effet certains des emprunts sont à taux d'intérêt variables ;
- moindre flexibilité du Groupe pour anticiper et réagir aux évolutions de son secteur d'activité ;
- effets négatifs sur les conditions de crédit auprès de ses créanciers ;
- désavantage du Groupe face à des concurrents ayant un levier financier moindre ou des ressources financières supérieures ; et
- augmentation du coût de financement.

En outre, Cegedim doit respecter des clauses restrictives qui limitent sa capacité à entreprendre des activités qui pourraient servir au mieux ses intérêts à long terme. L'incapacité du Groupe à respecter ces engagements peut être à l'origine d'un cas de défaut qui peut, en l'absence de correction ou de renonciation, entraîner l'accélération du remboursement d'une portion significative de sa dette. L'un ou l'autre de ces événements ou conséquences peut avoir une incidence défavorable significative sur sa capacité à remplir ses obligations au regard de la dette. La capacité du Groupe à effectuer les paiements du service de la dette et à refinancer son endettement et à financer les futurs besoins en fonds de roulement, les dépenses d'investissement, les acquisitions et autres besoins d'ordre général dépendra de ses performances opérationnelles futures et de sa capacité à générer de la trésorerie à partir de ses activités. La capacité de Cegedim à générer de la trésorerie à partir des opérations dépend, en grande partie, de facteurs économiques, concurrentiels, légaux et réglementaires ainsi que d'autres facteurs échappant à son contrôle. Le Groupe pourrait ne pas pouvoir générer suffisamment de flux de trésorerie ou réunir suffisamment de capitaux pour le paiement du service de la dette ou le financement de ses futures acquisitions ou d'autres dépenses en besoins de fonds de roulement. Si une nouvelle dette s'ajoute aux dettes en cours, les risques auxquels fait face le Groupe actuellement pourraient s'intensifier.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Pour en savoir plus sur les flux de trésorerie et les liquidités de Cegedim consultez le point 3.4 et du présent Document de Référence.

2.4.1.2 L'endettement à taux variable de Cegedim soumet le Groupe au risque de taux d'intérêt, ce qui pourrait entraîner l'augmentation significative de ses obligations concernant le paiement du service de la dette

Les emprunts contractés au titre de l'accord de facilité de crédit revolving, de ses facilités de découvert et du prêt d'actionnaire de FCB sont à des taux d'intérêt variables et exposent Cegedim au risque de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, ses obligations de paiement du service de la dette dans le cadre de l'endettement à taux variable non couvert augmenteront, même si le montant emprunté reste le même, ce qui obligerait le Groupe à utiliser davantage de trésorerie disponible pour le paiement du service de sa dette. Même si Cegedim entend gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, si les taux d'intérêt augmentent de façon significative, le Groupe pourrait être dans l'incapacité de satisfaire aux obligations de paiement du service de sa dette, ce qui pourrait avoir une incidence négative significative sur son activité, sa condition financière, ses résultats et ses flux de trésorerie. Consultez les points 3.1, 3.3, 3.4 et 3.5 du présent Document de Référence et les risques liés aux taux d'intérêt de ce chapitre.

Afin de limiter les effets d'une hausse des taux d'intérêt sur le niveau de ses frais financiers, le Groupe a mis en œuvre une politique de couverture des risques consistant à protéger un taux de financement maximum annuel sur la durée de sa dette. Seule Cegedim SA a mis en place, lorsque nécessaires, une couverture du risque de taux. Les couvertures de taux sont suivies de façon centralisée permettant ainsi de mesurer l'exposition globale du risque de taux du Groupe et de maîtriser les instruments de marché utilisés dans le cadre des couvertures mises en place.

Le Groupe assure la couverture du risque de taux tant en fonction de la dette actuelle que de l'évolution probable de sa dette, en tenant compte, en particulier, de l'évolution des tirages sur sa ligne de revolving et des modifications dans la structure de sa dette. En fonction de la position à gérer et du taux de référence retenu, une stratégie de couverture est mise en place. Elle a pour but de protéger le taux de référence et de permettre de profiter, au moins en partie, des évolutions favorables. Ces stratégies de couverture sont constituées d'instruments dérivés fermes et d'instruments dérivés optionnels. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la capacité du Groupe à se couvrir efficacement contre les risques de taux.

DESCRIPTION DES COUVERTURES MISES EN PLACE PAR LE GROUPE

L'exposition de la dette euro à la variation des taux euro est partiellement couverte. En 2016, seul le prêt FCB de 45,1 millions d'euros est couvert. Le montant de notionnel couvert est de 40,0 millions d'euros ;

La couverture se compose, au 31 décembre 2016, de deux swaps à prime nulle receveur Euribor 1 mois pré-fixé, payeur taux fixe défini comme suit :

- taux de 4,57 % sur un montant notionnel couvert de 20,0 millions d'euros jusqu'au 29 décembre 2017 ;
- taux de 4,58 % sur un montant notionnel couvert de 20,0 millions d'euros jusqu'au 29 décembre 2017.

Au 31 décembre 2016, le montant des prêts exposés au risque de taux d'intérêt est de 195,1 millions d'euros. A savoir la partie non couverte du prêt FCB et l'intégralité du tirage de la facilité de crédit revolving.

ÉVALUATION DU RISQUE DE TAUX D'INTERET

Au 31 décembre 2016, une hausse de 1% des taux appliqués à la partie non couverte de la dette aurait un impact d'environ 2,4 millions d'euros sur le résultat du Groupe avant impôt.

2.4.1.3 Les clauses restrictives des accords de dette existants de Cegedim peuvent limiter sa capacité à exercer son activité et à financer ses futures opérations ou besoins en capital, ou à développer d'autres activités

Les accords de dette comprennent différents engagements restrictifs qui imposent des restrictions financières et opérationnelles significatives au Groupe et peuvent limiter sa capacité à entreprendre des actions qui pourraient servir au mieux ses intérêts à long terme, dont des restrictions sur sa capacité à :

- recourir à une dette supplémentaire ;
- payer des dividendes ;
- réaliser des emprunts et investissements ;
- vendre des actifs ;
- altérer les activités du Groupe.

Ces restrictions font l'objet d'un certain nombre de conditions et d'exceptions. Pour respecter les restrictions contenues dans certains de ces engagements, *Cegedim* doit se conformer à certains ratios et tests. L'obligation, pour le Groupe, de respecter ces clauses peut avoir une incidence négative significative sur sa capacité à réagir aux évolutions du marché, à tirer partie des opportunités de développement que le Groupe estime intéressantes, à obtenir des financements futurs, à trouver les fonds nécessaires pour faire face à ses investissements, ou à gérer un déclin futur ou continu de son activité.

De plus Cegedim doit se conformer à un test semestriel de ratio de levier financier maximal et un test de ratio de couverture de frais financiers minimal. Le ratio de couverture des frais financiers devient de plus en plus restrictif avec le temps. La capacité du Groupe à respecter ses engagements financiers peut être mise à mal par des événements échappant au contrôle du Groupe, et Cegedim pourrait ne pas être en mesure de respecter ses engagements.

Le non-respect de ces engagements au titre des accords de dette existant et de tout futur accord de dette pourrait occasionnellement générer un cas de défaut au regard des accords de dette applicables. Un tel cas de défaut pourrait permettre aux créanciers d'accélérer la dette en question et entraîner l'accélération du paiement de toute autre dette faisant l'objet d'une clause de défaut croisé ou d'accélération croisée. Dans le cas où les porteurs des titres de créances ou d'autres créanciers accéléreraient le remboursement des emprunts, le Groupe et ses filiales pourraient ne pas bénéficier de suffisamment d'actifs pour rembourser cette dette. En conséquence de ces restrictions, le Groupe pourrait être :

- limité dans sa capacité à gérer son activité ;
- dans l'incapacité à recourir à une dette ou des fonds propres supplémentaires pour faire gérer l'activité en période de ralentissement économique ou d'activité ;
- dans l'incapacité à rester compétitif ou à tirer parti de nouvelles opportunités commerciales.

Ces restrictions peuvent influencer sur la capacité du Groupe à se développer selon sa stratégie.

Le risque de liquidité du Groupe est induit principalement par l'échéance, l'amortissement et les paiements d'intérêt de la facilité de crédit revolving, du prêt FCB et des accords de découvert. Les emprunts sont suivis de façon centralisée.

Dette financière nette	En millions d'euros
31.12.2015	167,6
31.03.2016	209,4
30.06.2016	216,6
30.09.2016	215,6
31.12.2016	226,8

FACILITE DE CREDIT REVOLVING

Structure

L'accord de facilité de crédit revolving porte sur un crédit revolving euro d'un montant de 200,0 millions d'euros.

L'accord de facilité de crédit revolving n'est pas assorti de sûretés et n'est garanti par aucune des filiales du Groupe. Les obligations de paiement au titre de l'accord de facilité de crédit revolving sont de même rang que les autres obligations non assorties de sûretés et non subordonnées du Groupe.

Remboursement

Chaque tirage fait au titre de la facilité de crédit revolving est payable à la fin de la période d'intérêt.

Covenants financiers

Cegedim est soumis à deux covenants de maintenance dans le cadre de l'accord de facilité de crédit revolving. La conformité à ces engagements financiers est déterminée

conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Le Groupe doit s'assurer que jusqu'à la date de fin de cette facilité et pour les périodes de 12 mois pertinentes, le ratio de levier financier est inférieur au chiffre indiqué dans le tableau ci-dessous et que le ratio de couverture d'intérêt est supérieur au chiffre indiqué dans ce même tableau.

Période de 12 mois se terminant le	Ratio de levier financier	Ratio de couverture d'intérêt
30.06.2016	2,50	1,50
31.12.2016	2,50	1,50
30.06.2017	2,50	1,50
31.12.2017	2,50	4,50
30.06.2018	2,50	4,50
31.12.2018	2,50	4,50
30.06.2019	2,50	4,50
31.12.2019	2,50	4,50
30.06.2020	2,50	4,50
31.12.2020	2,50	4,50

L'endettement financier net considéré ne prend pas en compte la dette de participation des salariés ni le prêt FCB.

L'EBITDA utilisé pour le calcul du ratio de levier financier est retraité de l'impact de la correction comptable des activités de location à la suite de l'application de la norme IAS 17. Cf. note 7.1 du point 4.6 du Chapitre 4 page 117 du présent Document de Référence.

Le Groupe respecte l'ensemble de ses covenants au 31 décembre 2016. Le ratio dette nette sur EBITDA s'établit à 2,28 et le ratio EBITDA sur frais financiers à 2,79.

Covenants non financiers et autres clauses

Au titre de l'accord de facilité de crédit revolving, Cegedim est soumise à des interdictions en matière d'octroi de sûretés sur tout ou partie de ses actifs et sur la cession de tout ou partie de ses actifs dans le cadre de transactions visant à augmenter le niveau d'endettement ou à réaliser une acquisition.

L'accord de facilité de crédit revolving prévoit également des engagements d'ordre général, notamment une interdiction d'encourir des dettes supplémentaires, sous réserve d'exceptions limitées, et relativement à la cession d'actifs, ainsi que des restrictions sur l'octroi de prêts, de crédits, de garanties, sur la distribution de dividendes et sur la réalisation de fusions.

L'accord de facilité de crédit revolving comprend également des clauses d'obligations conventionnelles, de représentations, des garanties et des engagements.

L'accord de facilité de crédit revolving prévoit également d'autres cas conventionnels de défaut.

Loi applicable

L'accord de facilité de crédit revolving est régi par le droit français.

PRET FCB**Structure**

Le prêt FCB n'est pas assorti de sûreté et n'est garanti par aucune des filiales de Cegedim. Les obligations de paiement au titre du prêt FCB sont subordonnées à la facilité de crédit revolver.

Covenants non financiers et autres clauses

Selon les termes de l'accord de subordination entre la facilité de crédit revolver et le prêt FCB, le Groupe ne peut rembourser que 5 millions d'euros avant la maturité de janvier 2021.

Loi applicable

L'accord de prêt FCB est régi par le droit français.

FACILITES DE DECOUVERT

Le Groupe a mis en place des facilités de découvert avec plusieurs banques françaises pouvant aller jusqu'à 24,0 millions d'euros. Ces facilités sont conclues pour une durée indéfinie ; l'une ou l'autre des parties peut y mettre fin à tout moment. Leurs taux d'intérêt sont variables et indexés sur l'Euribor. Au 31 décembre 2016, le Groupe a un encours de 0,0 million d'euros au titre de ces facilités.

PRINCIPAUX FINANCEMENTS

Le tableau ci-dessous présente les principaux financements de Cegedim en date du 31 décembre 2016.

<i>En millions d'euros</i>	Total	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Facilité de crédit revolver	190,0		190,0	
Prêt FCB	45,1	-	45,1	
Facilité de découvert	0,0	0,0	-	-
Total	235,1	0,0	235,1	-

Au 31 décembre 2016, les lignes de crédit confirmées du Groupe s'élèvent à 200,0 millions d'euros, dont 10,0 millions d'euros non utilisés et 24 millions de facilités de découvert non utilisées.

2.4.1.4 Le risque de change auquel Cegedim est exposé peut affecter sa situation financière

81,5 % des activités du Groupe sont réalisées par des filiales situées dans la zone euro, exposant ainsi Cegedim au risque de change. Les effets de change ont impacté négativement le chiffre d'affaires 2016 de 1,7 %. Ces effets sont principalement liés à la livre sterling (12,7 % du chiffre d'affaires). Le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture du risque de change.

En raison de l'exposition aux variations des devises et de la volatilité des taux de change, le Groupe ne peut prévoir l'effet des fluctuations des taux de change sur ses résultats opérationnels futurs. Cependant, les filiales du Groupe opèrent principalement dans leurs monnaies nationales.

La répartition du bilan consolidé du Groupe par devise d'établissement des comptes des filiales faisant partie du périmètre de consolidation du Groupe, au 31 décembre 2016, est la suivante :

Total bilan consolidé au 31.12.2016	EUR	GBP	Autres devises	Total
Montant <i>(en millions d'euros)</i>	599,9	86,0	30,7	716,6
Part en %	83,7%	12,0%	4,3%	100,0%

Le tableau ci-dessous permet de calculer le risque de perte sur la position nette globale en devises dans une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1% de la devise d'établissement des comptes contre la totalité des devises concernées. À titre d'information, l'impact en cas d'une évolution défavorable et uniforme de 1% de la parité euro-sterling sur les comptes 2016 des filiales dont la devise d'établissement des comptes est la livre sterling aurait un impact négatif de 0,6 million d'euros sur les capitaux propres du Groupe.

<i>En milliers d'euros</i>	GBP	USD
Total bilan	-879	-420
Position hors-bilan	-	-
Position nette après gestion	-879	-420

Dans l'hypothèse où la structure chiffre d'affaires/coûts reste similaire, toute appréciation de l'euro par rapport à la livre sterling entraînerait une baisse du résultat exprimé en euros. Sur la base de l'exercice 2016, toutes les autres devises restant au même niveau par rapport à la livre sterling, une appréciation théorique de l'euro de 1 % par rapport à la livre sterling impacterait négativement le chiffre

d'affaires de 0,6 million d'euros et le résultat opérationnel courant de Cegedim de 0,4 million euros.

Les effets de change ont eu un effet négatif de 7,3 millions d'euros sur le chiffre d'affaires 2016 des activités poursuivies. Il convient de noter que la livre sterling a eu un effet de change négatif de 7,3 millions d'euros. Le montant des écarts de conversion du chiffre d'affaires est déterminé en recalculant le chiffre d'affaires 2015 sur la base des taux de change 2016. Les taux des devises utilisés sont les taux moyens sur l'exercice.

2.4.1.5 En lien avec les acquisitions passées et futures une partie significative du prix d'acquisition a été ou pourrait être allouée aux écarts d'acquisition et marques acquises. Une évolution défavorable des prévisions d'activité, pourrait entraîner la comptabilisation de dépréciations

En lien avec les acquisitions du Groupe, une partie significative du prix d'acquisition a été et pourrait être allouée aux écarts d'acquisition et marques acquises à durée de vie indéfinie. Par exemple, une grande partie du prix d'acquisition a été allouée aux écarts d'acquisition et aux marques acquises à durée de vie indéfinie en lien avec l'acquisition de Dendrite en 2007 et, dans une moindre mesure, en lien avec l'acquisition de SK&A et de Pulse en 2010. Par ailleurs, la cession de la division CRM et données stratégiques a induit la constatation d'une moins-value de cession significative. Enfin le Groupe a passé dans les comptes 2016 une provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles sur des actifs en voie d'obsolescence, « Software Legacy », pour un montant de 7,5 millions d'euros liée à d'anciens projets datant d'avant 2014.

Les écarts d'acquisition et les marques à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation de perte de valeur.

Une évolution défavorable des prévisions et hypothèses d'activité utilisées dans la projection des flux de trésorerie dans le cadre du test de dépréciation, en particulier à l'égard des écarts d'acquisition, pourrait entraîner la comptabilisation de dépréciations. Ces dépréciations pourraient avoir un effet majeur sur les résultats du Groupe.

Pour plus de renseignements, veuillez-vous reporter à la note 6.1 de l'annexe aux comptes consolidés (point 4.6) et au rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux comptes au point 4.7.

2.4.2 Risques de marché

2.4.2.1 Cegedim n'ayant pas versé dans le passé des dividendes réguliers, les actionnaires pourraient obtenir aucun retour sur investissement à moins de vendre leurs actions à un prix supérieur à celui qu'ils auraient payé

Cegedim n'as pas versé de dividende depuis 2011, celui-ci était basé sur les résultats 2010.

Toute décision de déclarer et de verser des dividendes à l'avenir relèvera de la discrétion du Conseil d'Administration de Cegedim et dépendra, notamment, des résultats des opérations du Groupe, de sa situation financière, de ses besoins de trésorerie, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs que son Conseil d'Administration jugera pertinents. En outre, la capacité du Groupe à verser des dividendes est, et peut être, limitée par les covenants d'endettement conclus ou à conclure par le Groupe ou ses filiales.

Par conséquent, tout retour sur investissement obtenu sur les actions du Groupe pourrait dépendre exclusivement de l'éventuelle appréciation de leur cours sur le marché. Pour plus d'informations, veuillez consulter le point 3.6.1 « Politique de distribution de dividendes ».

2.4.2.2 Les résultats de Cegedim peuvent fluctuer significativement, ce qui peut nuire à la valeur de ses actions

Les futurs résultats de Cegedim, y compris son chiffre d'affaires, sa marge brute, sa rentabilité et ses flux de trésorerie, peuvent varier de manière significative et la comparaison des résultats du Groupe d'une période à l'autre risque de ne pas être significative. En conséquence, les résultats passés du Groupe ne présument pas des performances futures. Les résultats financiers de Cegedim fluctuent en fonction de différents facteurs, dont certains échappent à son contrôle. La fluctuation des résultats peut nuire à la valeur des actions. Les facteurs pouvant causer une fluctuation des résultats financiers du Groupe comprennent, notamment et sans limitations, les facteurs énumérés ailleurs dans la présente section « Facteurs de risque » et ceux énumérés ci-dessous :

- Le gain ou la perte de clients importants, y compris via la fusion ou le regroupement de ceux-ci ;
- Le montant et le calendrier des dépenses d'exploitation liées à la continuation et à l'expansion de l'activité, des opérations et de l'infrastructure du Groupe ;
- Les pannes de réseau ou failles de sécurité ;
- La situation du secteur de la santé ;
- La situation économique générale, sectorielle et boursière ;

- La capacité du Groupe à attirer de nouveaux clients ;
- Le niveau de services commandés par ses clients ;
- Le taux de renouvellement de la clientèle ainsi que le calendrier et les modalités de ce renouvellement ;
- Les augmentations ou diminutions du nombre d'utilisateurs des solutions du Groupe ou les changements de prix ;
- Les modifications des politiques tarifaires du Groupe ou de celles de ses concurrents ;
- Le mix des solutions et services vendus au cours d'une période ;
- Les variations du calendrier de vente des solutions du Groupe ;
- Le calendrier et le succès de l'introduction de nouvelles solutions par le Groupe ou ses concurrents ou toute autre modification de la dynamique concurrentielle du secteur, y compris les regroupements entre concurrents, clients ou partenaires stratégiques ; et
- Le calendrier des dépenses liées au développement ou à l'acquisition de technologies ou d'entreprises et les charges futures potentielles en cas de dépréciation des écarts d'acquisition des sociétés acquises.

2.4.2.3 La préparation des états financiers implique que Cegedim procède à des estimations ; retienne certaines hypothèses et méthodes qui pourraient impacter négativement ses résultats financiers. Des contrôles internes inefficaces pourraient également nuire à ses activités et à ses résultats

Les méthodes, estimations et hypothèses adoptées par Cegedim dans l'application des méthodes comptables ont une incidence significative sur ses résultats. Pour plus de renseignements, veuillez-vous reporter à la note 13 des notes annexes aux états financiers consolidés (point 4.6) du présent Document de Référence. Ces méthodes, estimations et hypothèses sont soumises à des risques, incertitudes et interprétations dont l'évolution pourrait affecter les résultats du Groupe. En outre, il se peut que le Contrôle interne exercé par Cegedim sur les communications d'informations financières n'empêche pas ou ne permette pas de détecter les inexactitudes en raison des limites qui lui sont inhérentes, y compris en cas d'erreur humaine, de contournement des contrôles ou de fraude. Même des contrôles internes efficaces ne peuvent fournir qu'une simple assurance raisonnable quant à la préparation et à l'image fidèle donnée par la présentation des états financiers. Si le Groupe ne parvient pas à mettre en œuvre des contrôles internes pertinents, y compris en ne mettant pas en place les améliorations ou nouveaux contrôles requis, ou si le Groupe éprouve des difficultés dans cette exécution, ses activités et ses résultats pourraient en

souffrir et le Groupe pourrait ne pas respecter les obligations lui incombant en matière de publication.

2.4.3 Risque Juridiques

En dehors des éléments signifiés dans les risques 2.4.3.1 ; 2.4.3.2 et 2.4.3.3 ci-dessous, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire, administrative ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

2.4.3.1 Le Groupe pourrait être contraint à des dépenses imprévues et se voir incapable de fournir ses produits et services si Cegedim est reconnue coupable d'infraction, de détournement ou de toute autre violation des droits de propriété de tiers

Cegedim a été visée par le passé, et pourrait être visée à l'avenir, par des allégations d'infraction, de détournement ou d'autres violations des droits de propriété intellectuelle ; certaines fonctionnalités de son logiciel sont similaires à celles de produits concurrents et des tiers peuvent donc alléguer que le Groupe ne possède pas tous les droits de propriété intellectuelle requis pour ses logiciels. Le Groupe estime n'avoir enfreint et n'enfreindre aucun droit de propriété valable ou exécutoire de tiers. Des réclamations sont toutefois occasionnellement déposées contre le Groupe et la Direction ne peut garantir que les allégations d'infraction, de détournement ou d'autres violations des droits de propriété intellectuelle ne seront pas jugées fondées ou que des réclamations ne seront pas déposées contre le Groupe dans le futur. La défense contre de telles réclamations pourrait imposer des coûts substantiels à Cegedim et distraire le management de ses responsabilités quotidiennes. Un tiers déposant une réclamation contre le Groupe pourrait en outre obtenir un jugement accordant des dommages et intérêts substantiels, ainsi qu'une mesure injonctive ou toute autre mesure de redressement équitable susceptible de bloquer effectivement sa capacité à fournir ses produits et services. De même, le Groupe ne peut garantir que les licences protégeant la propriété intellectuelle de tiers éventuellement requises pour ses produits et services seront disponibles à des conditions commerciales raisonnables, ou à quelque condition que ce soit. Ces réclamations pourraient de plus exiger une indemnisation de ses clients synonyme de dépenses significatives. Des poursuites pourraient être intentées si les licences nécessaires ne peuvent être obtenues ou si les licences existantes ne sont pas renouvelées. Les résultats des poursuites sont foncièrement incertains et toute décision contraire pourrait faire perdre au Groupe ses droits de propriété, l'exposer à des obligations financières substantielles, le contraindre à chercher à obtenir des

licences auprès d'autres sociétés et, en général, exercer un impact défavorable important sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

2.4.3.2 Des conflits juridiques ou des enquêtes publiques pourraient se solder par des jugements ou des règlements à l'amiable défavorables à Cegedim

Cegedim a été impliquée, et pourrait l'être à l'avenir, dans diverses réclamations et poursuites pouvant résulter de la conduite normale de ses affaires ou d'enquêtes, d'investigations ou d'audits de ses activités menés par les gouvernements et autorités administratives indépendantes. Par exemple, le 24 septembre 2015, la Cour d'Appel de Paris a rejeté la requête de Cegedim et a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 8 juillet 2014 concernant les allégations de pratiques anticoncurrentielles sur le marché français des bases de données des professionnels de santé. Le montant de l'amende était de 5,8 millions d'euros. Le Groupe a formé un pourvoi en cassation qui est en cours de procédure. Le 10 février 2017, Cegedim a reçu une condamnation à payer 4 636 000 euros à la société Tessi pour manquement à certaines de ses obligations au titre du contrat de cession d'un périmètre d'activités conclus le 2 juillet 2007. Cegedim a décidé de faire appel de cette condamnation. Cette amende impacte le résultat non courant et a été classée en autres dettes non financières. Aucun montant n'avait été provisionné et aucun montant complémentaire n'est provisionné.

Par ailleurs, Cegedim a reçu conjointement avec IMS Health une assignation de la société Euris pour concurrence déloyale. Cegedim a engagé une procédure pour faire acter que seul IMS Health aurait dû être assigné. Euris réclame des dommages et intérêt de plusieurs millions d'euros. Après consultation de ses conseillers juridiques externes, la société a décidé de ne pas passer de provisions.

Les résultats de toute poursuite lancée contre le Groupe sont foncièrement incertains et des jugements ou règlements à l'amiable contraires pourraient se solder par le versement de dommages pécuniaires ou l'imposition d'une injonction susceptible d'exercer un impact défavorable significatif. Même en cas d'indemnisation ou d'assurance complète, tout litige ou réclamation peut nuire à la réputation et à la capacité à faire face efficacement à la concurrence ou à obtenir une assurance appropriée dans le futur et donc exercer une influence défavorable importante sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

2.4.3.3 Des conflits commerciaux pourraient se solder par des jugements ou des règlements à l'amiable défavorables à Cegedim

Cegedim a été impliquée, et pourrait l'être à l'avenir, dans divers conflits commerciaux avec ces clients ou fournisseurs. Par exemple la filiale US de Cegedim était en conflit avec un client qui utilisait des licences non déclarées.

Un accord à l'amiable a été conclu se traduisant par une dépréciation des créances clients de 3,7 millions de dollars dans les comptes 2016 du Groupe.

Les résultats de toute procédure engagée par le Groupe sont foncièrement incertains et des jugements ou règlements à l'amiable contraire pourraient se solder par le versement de dommages pécuniaires ou l'imposition d'une injonction susceptible d'exercer un impact défavorable significatif. Même en cas d'indemnisation ou d'assurance complète, tout litige ou réclamation peut nuire à la réputation et à la capacité à faire face efficacement à la concurrence ou à obtenir une assurance appropriée dans le futur et donc exercer une influence défavorable importante sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

2.4.4 Autres Risques

2.4.4.1 Cegedim pourrait ne pas parvenir à accroître son activité avec les clients existants ou perdre un ou plusieurs de ses principaux clients

La rétention des clients existants est au cœur du modèle d'entreprise des différentes divisions de Cegedim, et la réussite du Groupe dépend de sa capacité à continuer de vendre ses produits et services, notamment les mises à jour et les offres additionnelles de ses produits et services, à ses clients existants. Certains des clients existants du Groupe achètent initialement un seul ou un nombre limité de ses produits et services. Ces clients pourraient choisir de ne pas utiliser ou acheter d'autres modules ou de nouveaux logiciels et services. Si le Groupe ne parvenait pas à accroître son activité avec ses clients actuels, son chiffre d'affaires pourrait croître à un rythme plus lent voire diminuer. Le premier, les 5 premiers et les 10 premiers clients du Groupe représentent, respectivement, 3,2%, 8,0% et 12,5% du chiffre d'affaires des activités du Groupe au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

2.4.4.2 Cegedim pourrait ne pas être en mesure de lancer avec succès de nouveaux produits ou services ou de suivre le rythme des progrès technologiques

La pertinence du modèle d'entreprise de Cegedim dépend de la capacité du Groupe à s'adapter à l'évolution des technologies et aux normes de plus en plus strictes du secteur, ainsi que de son aptitude à lancer de nouveaux produits et services en conséquence. Le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure de lancer de nouveaux produits ou de les lancer dans les délais, ou encore que ces produits seront acceptés par le marché. En outre, le Groupe doit obtenir des certifications de conformité de diverses autorités dans le cadre du développement de logiciels et de bases de données médicamenteuses pour s'assurer que ses produits répondent aux exigences réglementaires de

ces autorités. Cegedim ne peut garantir qu'il sera en mesure d'obtenir toutes les certifications de conformité pertinentes. Même s'il était en mesure de le faire, il pourrait encourir des frais importants et subir des retards. En outre, les concurrents du Groupe pourraient développer des produits plus efficaces que les siens et réduire ainsi sa part de marché. L'éventuelle incapacité du Groupe à s'adapter à l'évolution des technologies pourrait entraîner l'obsolescence de ses produits et services et nuire à son activité. Le marché des technologies de l'information sur la santé se caractérisant par une évolution technologique rapide, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'anticiper l'évolution des besoins de ses clients actuels et potentiels qui pourraient limiter sa compétitivité ou entraîner l'obsolescence de sa technologie existante. Sa réussite et sa compétitivité future dépendront en partie de sa capacité à continuer d'améliorer ses produits et services existants, à développer de nouvelles technologies qui répondent aux besoins de plus en plus sophistiqués et variés de ses clients potentiels, à concéder des technologies de pointe sous licence et à intégrer en temps opportun et de manière rentable les progrès technologiques et les nouvelles normes et pratiques du secteur. Le développement de sa technologie propriétaire comporte des risques techniques et commerciaux importants. Cegedim pourrait ne pas parvenir à utiliser efficacement les nouvelles technologies ou à adapter sa technologie propriétaire à l'évolution des exigences des clients ou aux nouvelles normes du secteur, et son activité pourrait en pâtir. S'il ne parvenait pas à lancer les produits prévus dans les délais, à améliorer ses produits et services actuels ou à développer de nouveaux produits compatibles avec les nouvelles technologies et normes du secteur, le Groupe pourrait perdre des clients au profit de ses concurrents actuels ou futurs, ce qui pourrait fortement nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.

2.4.4.3 L'activité de Cegedim dépend de la protection adéquate et effective de ses droits de propriété intellectuelle

Le modèle de Cegedim repose sur des produits technologiques et sur ses droits de propriété intellectuelle des dits produits. La protection de ses droits de propriété intellectuelle est donc essentielle à la réussite de Cegedim et à sa capacité à maintenir sa position concurrentielle. Outre ses marques existantes, ses secrets commerciaux et ses droits d'auteur, le Groupe protège ses droits de propriété au moyen d'accords de confidentialité et de mesures techniques. Il ne compte généralement pas sur des brevets pour protéger sa technologie. Il conclut habituellement des accords de non-divulgaration et de devoir avec ses employés et ses consultants, et limite l'accès à ses secrets commerciaux et à sa technologie. En règle générale, ses contrats de travail comprennent également des clauses imposant à ses employés de céder toutes les inventions et tous les droits de propriété intellectuelle qu'ils développent dans le cadre de leur emploi et d'accepter de ne pas divulguer ses informations confidentielles, même au-delà de la durée de leur contrat de travail. Malgré ses

efforts, son code source, son savoir-faire et ses secrets commerciaux pourraient être divulgués à des tiers, faisant ainsi perdre au Groupe l'avantage concurrentiel résultant de ce code source, ce savoir-faire ou ces secrets commerciaux.

Cegedim minimise également la nécessité de divulguer son code source aux utilisateurs ou à d'autres tiers. Cela étant, le Groupe ne peut être certain que ces mesures empêcheront des tiers d'accéder à ses logiciels, son code source ou ses informations confidentielles. L'utilisation et la distribution par le Groupe de logiciels et modules open source dans le cadre de son activité exposent également sa propriété intellectuelle à des risques. L'expression « open source » s'applique communément aux logiciels dont le code source est soumis à une licence autorisant sa modification, sa conjugaison à d'autres logiciels et sa redistribution, sous réserve des restrictions énoncées dans la licence. Sous certaines conditions, l'utilisation d'un code open source afin de créer un code dérivé pourrait obliger le Groupe à mettre gratuitement ce code dérivé à la disposition d'autrui. Cegedim surveille très attentivement son utilisation de code open source dans le but d'éviter les situations qui exigeraient la libre diffusion d'une partie de sa principale technologie exclusive sous forme de code open source, et utilise en général uniquement du code disponible en vertu de licences de type open source qui lui permettent de redistribuer et vendre librement les produits résultants sans restriction. Cegedim ne peut toutefois garantir qu'il n'utilisera pas de code régi par des licences plus restrictives ou qu'un tribunal n'interprétera pas une licence comme une obligation de diffuser sa technologie sous forme de code open source. Le Groupe ne peut garantir que les mesures qu'il a prises ont empêché ou empêcheront le détournement de sa technologie. Il a déjà été impliqué dans des procédures judiciaires pour ce qu'il soupçonnait être des détournements de sa propriété intellectuelle. Le détournement de sa propriété intellectuelle pourrait nuire à sa position concurrentielle. En outre, Cegedim pourrait se voir contraint d'engager des poursuites pour faire respecter ou protéger ses droits de propriété intellectuelle ou se défendre contre des réclamations pour violation, détournement ou autres violations des droits de propriété intellectuelle de tiers. Si le Groupe n'était pas en mesure de protéger adéquatement sa propriété intellectuelle ou si, ce faisant, il encourait des coûts substantiels, résultant notamment du temps et de l'attention consacrés par sa Direction, son activité, sa situation financière et ses résultats pourraient fortement en pâtir.

2.4.4.4 Cegedim pourrait être tenu responsable de l'utilisation inappropriée de ses produits et services ou des informations fournies

Les produits et services de Cegedim pourraient être utilisés autrement que prévu, notamment par des moyens qui pourraient causer des dommages, constituer une fraude, d'autre infraction pénale ou civile, ou encore attirer l'attention négative du public. Bien que le Groupe puisse ne pas être responsable de l'utilisation abusive de ses produits

et services ou de tout acte répréhensible commis en utilisant ses produits et services, il pourrait faire l'objet d'enquêtes ou de poursuites judiciaires et voir sa réputation remise en cause. Par exemple, au cours des dernières années, certains pharmaciens situés en France ont été poursuivis pour avoir rédigé de faux documents comptables à des fins de fraude fiscale et pour avoir soumis des demandes de remboursement frauduleuses à la Sécurité Sociale en utilisant de manière abusive certaines fonctionnalités d'un logiciel conçu par Alliadis, filiale du groupe Cegedim. Il a été suggéré dans la presse française que son logiciel contenait des fonctionnalités qui facilitaient ce comportement des pharmaciens et qu'il n'intégrait pas suffisamment de contrôles pour empêcher ses utilisateurs de frauder ou de commettre des erreurs. Les actions légales ou réglementaires découlaient de ces incidents, pourrait faire l'objet d'amendes et voir la réputation de Cegedim ternie.

Cegedim fournit des informations que les professionnels de santé utilisent dans le traitement des patients. Si ces informations étaient incorrectes ou incomplètes, le Groupe pourrait être tenu responsable du manque de fiabilité de ses produits et faire l'objet d'autres réclamations en raison de conséquences négatives, notamment le décès de patients. Le Groupe fournit également un logiciel qui contient des informations cliniques sur le patient. Un tribunal ou un organisme gouvernemental pourrait décider que la fourniture d'informations sur la santé expose le Groupe au risque d'être tenu responsable de dommages corporels, d'erreurs de prescriptions ou de traitement ou d'informations de santé. Bien que Cegedim ait souscrit une assurance relative à sa responsabilité en matière de produits portant sur le montant que sa Direction estime suffisant pour son activité, le Groupe ne peut garantir que la protection offerte par cette assurance se révélera suffisante ou qu'il pourra continuer d'en jouir, le cas échéant, à des conditions acceptables. Une plainte déposée contre Cegedim et contre laquelle le Groupe ne serait pas assuré ou ne serait pas suffisamment assuré pourrait nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats, et une plainte pourrait, en dépit de son rejet, entraîner des coûts importants et le détournement des ressources de gestion.

2.4.4.5 Les erreurs de traitement de données, les retards de livraison ou les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des produits et services de Cegedim pourraient entraîner une perte de confiance des clients

Les erreurs de traitement des données ou les défauts importants des produits de Cegedim pourraient entraîner une perte de chiffre d'affaires, une hausse des avoirs clients, l'obligation de refaire le même travail, le paiement de dommages et intérêts, le rejet futur des produits du Groupe, notamment des nouvelles versions et mises à jour, et de ses services par les clients actuels et prospectifs, ainsi que nuire de manière irréparable à sa réputation. Ces amendes, pertes de chiffre d'affaires ou augmentations des

coûts de service et de support peuvent également résulter des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des produits et services du Groupe, de la non-fourniture des produits et services dans les conditions requises ou du non-respect des objectifs spécifiés dans les délais contractuels. Cegedim ne peut garantir qu'il ne rencontrera pas des difficultés ou ne connaîtra de retards dans la livraison ou la mise en œuvre de produits et services futurs qui pourraient fortement nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.

2.4.4.6 Si la sécurité de Cegedim était enfreinte, le Groupe pourrait être tenu responsable, et ses clients pourraient refuser d'utiliser ses produits et services

L'activité de Cegedim repose sur la transmission, le stockage et l'hébergement en toute sécurité d'informations sensibles, notamment d'informations protégées sur la santé, d'informations financières et d'autres informations relatives à ses clients, la Société et ses collaborateurs. En conséquence, le Groupe pourrait pâtir de l'accès illicite à ses systèmes informatiques, délibéré ou non, qui pourrait perturber son activité, notamment en raison du détournement ou de la perte d'informations sensibles et de l'altération de données. Cegedim pourrait également pâtir d'attaques par déni de service et d'autres attaques sur l'Internet allant du simple vandalisme de ses systèmes électroniques au vol systématique des informations sensibles et de la propriété intellectuelle. Le Groupe ne peut garantir que ses programmes et contrôles suffiront à prévenir toutes les menaces possibles pour la sécurité. Cegedim estime que tout dommage causé à ses systèmes électroniques, notamment l'accès frauduleux à des informations sensibles, l'utilisation ou la divulgation illicite de ces informations ou une perturbation importante de ses actifs et réseaux informatiques (i) nuirait à sa réputation et sa capacité à remplir ses obligations contractuelles, (ii) l'obligerait à consacrer des ressources financières et autres importantes à l'atténuation de ces problèmes et (iii) entraînerait une augmentation de ses coûts en matière de cyber-sécurité, notamment par le biais de changements organisationnels, du déploiement de personnel supplémentaire et de technologies de protection, de la formation supplémentaire des employés et du recours à des experts et consultants externes.

En outre, l'accès illicite à ces informations sensibles ou leur utilisation ou divulgation frauduleuse pourrait entraîner une responsabilité civile ou pénale ou la prise d'une mesure réglementaire, notamment l'imposition d'amendes et de pénalités potentielles. Récemment, d'autres entreprises ont pâti de nombreux incidents très médiatisés impliquant des atteintes à la sécurité des données par les entités qui transmettent et stockent des informations sensibles. Les poursuites engagées à l'issue de ces violations de la sécurité visent des dommages et intérêts très importants, même si beaucoup d'entre elles n'ont pas encore abouti. Bien que le Groupe ait souscrit à une assurance pour couvrir ces types de dommages et de coûts, s'il était poursuivi pour ce type de violation de la sécurité, il n'est pas

certain que cette assurance couvrirait les coûts et les dommages et intérêts évalués dans le cadre des procès intentés au Groupe. Toute violation réelle ou perçue de sa sécurité ou la divulgation de toute information sensible pourrait entraîner une baisse du chiffre d'affaires en dissuadant les clients d'utiliser ou d'acheter ses produits et services à l'avenir. Si sa sécurité est compromise, son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient fortement en pâtir.

2.4.4.7 Les logiciels complexes peuvent contenir des défauts

Les logiciels complexes peuvent contenir des défauts. Le Groupe met continuellement en place de nouveaux logiciels, notamment des améliorations à ses logiciels existants, qui peuvent contenir des défauts. La détection par Cegedim d'un défaut dans un nouveau logiciel avant sa mise en place pourrait contraindre le Groupe à retarder le déploiement dudit logiciel en attendant d'avoir résolu le problème, nuire à son chiffre d'affaires et l'obliger à encourir des coûts supplémentaires. Si Cegedim ne découvrait les défauts affectant ses logiciels qu'après leur déploiement, ceci pourrait nuire à sa réputation et peser sur son chiffre d'affaires ; le Groupe pourrait également pâtir des retards de commercialisation, faire l'objet de réclamations, et subir l'acceptation tardive ou le rejet de ses applications par le marché, la résiliation ou la renégociation de licences, des dépenses imprévues et le détournement des ressources requises pour remédier à ces défauts et à la faible protection offerte par ses logiciels en matière de vie privée et/ou de sécurité.

Les clients de Cegedim peuvent également utiliser ses logiciels avec les produits d'autres sociétés ou ceux qu'ils ont développés en interne. En conséquence, il pourrait être délicat d'identifier la source des problèmes. Même si les logiciels de Cegedim ne provoquent pas ces problèmes, l'existence de ces défauts pourrait amener le Groupe à encourir des frais importants, détourner l'attention de son personnel technique de ses efforts en matière de développement de logiciels, nuire à la réputation du Groupe et causer des problèmes importants en termes de relations avec les clients. Chacune de ces retombées pourrait fortement nuire à l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

2.4.4.8 Les perturbations et les défaillances de systèmes pourraient entraîner le mécontentement et la perte de clients

Les systèmes de Cegedim peuvent former une partie intégrante des activités commerciales de ses clients, car ils sont utilisés pour gérer les données des clients et assurer le traitement des paiements. La performance continue et ininterrompue des systèmes du Groupe est essentielle à sa réussite, car la défaillance de tout système qui nuirait à sa capacité à fournir des services à ses clients pourrait susciter le mécontentement de ces derniers. La capacité de

Cegedim à satisfaire en permanence ses clients dépend de son aptitude à protéger ses systèmes informatiques contre les dégâts causés par les incendies, les pertes de puissance, les inondations, les pannes de télécommunications, les tremblements de terre, les attentats, le vandalisme et tout événement similaire indésirable et imprévu. En dépit des mesures adoptées par Cegedim pour protéger ses réseaux, ses systèmes pourraient également pâtir de virus informatiques, d'effractions et de perturbations similaires résultant d'une manipulation illicite. Les événements météorologiques majeurs et pandémies majeures pourraient également empêcher le Groupe d'exercer normalement ses activités. Bien que le Groupe ait souscrit une assurance qu'il estime être adaptée à son activité et à son secteur, cette assurance pourrait ne pas compenser les pertes importantes résultant de ces événements. Une panne prolongée ou de fréquentes pannes de l'ensemble de ses systèmes pourraient nuire à la réputation de Cegedim et inciter ses clients à imputer au Groupe la responsabilité des dommages qui auraient été causés par une panne ou une interruption. Un dommage ou une défaillance qui interromprait ou retarderait ses systèmes, ou des dommages ou pannes prolongés ou répétés pourraient fortement réduire l'attractivité des services du Groupe et peser sur la demande dont font l'objet ses produits et services et donc fortement nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.

2.4.4.9 Les fournisseurs de données pourraient récupérer des données que Cegedim a déjà recueillies, empêcher le Groupe d'accéder à certaines données à l'avenir ou enfreindre les normes du Groupe en matière de qualité des données, entravant ainsi la fourniture de ses produits et services à ses clients

Cegedim s'appuie non seulement sur ses données prioritaires provenant de sources d'informations accessibles au grand public, mais également sur celles achetées auprès de fournisseurs de données tiers. Le Groupe compte sur ces fournisseurs pour fournir les licences de données nécessaires à des conditions commercialement raisonnables. La capacité de Cegedim à continuer de fournir des produits et services à ses clients pâtirait de la non-diffusion de certaines données par ces fournisseurs, en raison de l'incapacité du Groupe à entretenir des relations suffisantes avec ces fournisseurs, de préoccupations juridiques, contractuelles, relatives à la vie privée, à la concurrence ou d'autres préoccupations de nature économique. Par exemple, les fournisseurs de données pourraient ne pas diffuser leurs données s'il existait une raison concurrentielle de le faire, si Cegedim ne respectait pas son contrat avec eux, s'ils étaient acquis par l'un de ses concurrents, en cas d'adoption d'une loi limitant l'utilisation des données qu'ils fournissent ou d'interprétations judiciaires limitant l'utilisation de ces données. Les fournisseurs de données de Cegedim pourraient également

enfreindre les normes de qualité de Cegedim et amener le Groupe à mettre un terme à sa relation avec eux. Si un nombre élevé de fournisseurs de données cessaient de diffuser leurs données, en interrompaient la diffusion ou enfreignaient les normes de Cegedim en matière de qualité des données, la capacité de Cegedim à fournir des produits et services à ses clients pourrait en pâtir, ce qui pourrait fortement nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.

2.4.4.10 Cegedim est soumis à un certain nombre de lois, règlements et initiatives sectorielles dans un cadre réglementaire en évolution

L'activité de Cegedim et celle de ses clients sont régies par un certain nombre d'entités gouvernementales dans plusieurs pays. Les lois et règlements de ces entités pourraient affecter le Groupe directement par leur application, ou indirectement au travers de leur application à ses clients, car ces derniers doivent pouvoir utiliser les produits de Cegedim d'une manière conforme à ces lois et règlements. Si tel n'était pas le cas, Cegedim pourrait éprouver des difficultés à commercialiser ses produits ou à respecter les contrats qu'il a signés avec ses clients. Dans le cas des règlements qui s'appliquent uniquement à ses clients, on pourrait néanmoins reprocher à Cegedim d'avoir en théorie aidé ses clients à enfreindre des lois ou règlements relatifs à la santé.

Le secteur des technologies de l'information relatives à la santé étant relativement nouveau, l'application de nombreux règlements aux activités des entreprises concernées et aux activités de leurs clients est incertaine. Dans de nombreux pays, des lois peuvent s'appliquer directement ou indirectement à l'activité de Cegedim et à celle de ses clients, notamment des lois interdisant les ristournes et limitant les recommandations des médecins. En outre, ces lois et règlements diffèrent d'un pays à l'autre et les produits et services de Cegedim doivent être adaptés pour satisfaire les régimes juridiques et réglementaires de chaque pays, ajoutant à la complexité de la conformité légale et réglementaire. Toute décision prise à l'issue de l'examen des pratiques commerciales de Cegedim et de celles de ses clients par les tribunaux ou les autorités de contrôle pourrait nuire au Groupe.

Les règles régissant la santé pourraient également évoluer d'une manière qui limiterait les activités existantes de Cegedim ou sa croissance. En France par exemple, les chaînes de pharmacies ne sont pas autorisées, mais l'Union européenne s'efforce de faire en sorte que la loi soit modifiée afin de permettre leurs existences. Une modification de la loi pourrait nuire au pouvoir de négociation de Cegedim avec les pharmacies en France. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de continuer de profiter de son atout actuel en matière de conclusion d'arrangements commerciaux avec des chaînes de pharmacies en France, malgré l'avantage potentiel d'avoir moins de parties avec lesquelles conclure des affaires. Si son pouvoir de négociation diminuait ou si la réduction de

ses coûts opérationnels ne suffisait pas à compenser l'impact négatif sur son pouvoir de négociation, ceci pourrait fortement nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.

Les lois et règlements applicables au secteur de la santé en général et au secteur des technologies de l'information relatives de la santé en particulier devraient continuer d'évoluer à court terme. L'incapacité éventuelle du Groupe à se conformer aux changements de législations, réglementation en vigueur, ou l'évolution du cadre réglementaire de la santé pourrait fortement nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.

2.4.4.11 Le marché pour les produits et services de Cegedim est concurrentiel

Le marché pour les produits et services de Cegedim est concurrentiel et se caractérise par une évolution rapide des normes et des technologies, des besoins des utilisateurs, ainsi que par l'introduction fréquente de nouveaux produits et services. Certains de ses concurrents peuvent être mieux établis, bénéficier d'une marque plus reconnue et compter sur des ressources financières, techniques et de marketing nettement supérieures. Le Groupe s'attend en outre à ce que la consolidation des industries des technologies de l'information et de la santé intensifie encore la concurrence. Si un ou plusieurs de ses concurrents ou concurrents potentiels venaient à fusionner ou à conclure un partenariat avec un autre de ses concurrents, la modification du contexte concurrentiel pourrait compromettre sa capacité à rivaliser efficacement sur le marché. La compétitivité de Cegedim repose sur plusieurs facteurs : largeur et profondeur des services, réputation, fiabilité, précision et sécurité, service à la clientèle, prix et expertise et expérience dans l'industrie, entre autres. Les ressources attribuées à chaque marché où opère le Groupe varient, tout comme le nombre et la taille de ses concurrents sur ces différents marchés. Ses concurrents peuvent être mieux placés pour développer de nouveaux produits et de nouvelles stratégies tarifaires répondant de façon plus rapide et efficace aux changements des exigences des clients de n'importe lequel de ces marchés et obtenir une meilleure acceptation de leurs produits et services par le marché. La concurrence peut soumettre les futures ventes à des pressions tarifaires et obliger Cegedim à une réduction des prix compromettant la rentabilité de son activité. Rien ne garantit que le Groupe soit capable de concurrencer efficacement ses compétiteurs actuels et futurs ou que les pressions concurrentielles auxquelles il fait face n'aient pas une influence défavorable importante sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

2.4.4.12 Cegedim est exposée aux conditions générales des marchés et de l'économie mondiale, et en particulier à celles influant sur les industries de la santé et des technologies de l'information

Une large majorité du chiffre d'affaires de Cegedim provient de la vente de ses produits et services aux sociétés de la santé. La demande pour ses produits et services ou le prix qu'elle peut facturer à ses clients peuvent se réduire si les entreprises qu'elle sert sont soumises à des pressions financières telles qu'une augmentation des coûts ou un fléchissement de la demande pour leurs produits. La récente récession mondiale aggravée par la crise des dettes souveraines européennes et l'incertitude persistante sur la reprise économique mondiale a eu des répercussions négatives sur ses clients et son activité, dont des pressions financières qui conduisent les acteurs de l'industrie à réduire les dépenses et l'investissement dans les projets à forte intensité capitalistique. Les conditions difficiles sur les marchés peuvent avoir un impact négatif sur son activité en réduisant le nombre de contrats signés avec de nouveaux clients, le montant des engagements de dépenses initiales et le niveau de dépenses discrétionnaires des clients existants. Un allongement des délais de décisions d'achat pourrait qui plus est limiter son aptitude à prévoir le flux de nouveaux contrats. L'une quelconque de ces circonstances pourrait exercer un impact défavorable important sur son activité, sa santé financière et ses résultats.

2.4.4.13 Les engagements pris avec certains clients, notamment lors d'accords sur le long terme, pourraient s'avérer plus coûteux que prévu

Les tarifs et autres conditions des contrats signés entre Cegedim et ses clients sont basés sur des estimations et des hypothèses faites au moment de la conclusion de ces contrats. Ces estimations et hypothèses reflètent au mieux les anticipations de la nature de l'engagement et des coûts attendus pour fournir les services prévus au contrat, mais peuvent ne pas coïncider avec la nature de l'engagement et les coûts réels. Les coûts accrus ou imprévus ou les retards associés à l'exécution de ces engagements, y compris les retards causés par des facteurs échappant à son contrôle, peuvent rendre ces contrats moins ou non rentables et donc compromettre sa marge bénéficiaire. Son exposition à ce risque est en règle générale proportionnelle à la taille du contrat avec le client et est plus élevée en début de contrat. En outre, la plupart des contrats d'externalisation du secteur des technologies de l'information comportent des mesures incitatives ou d'autres conditions tarifaires conditionnant la rémunération versée à sa capacité à atteindre des objectifs définis. La non-satisfaction par le Groupe des exigences d'un contrat, quel qu'il soit, signé avec un client peut compromettre la rentabilité de l'engagement.

La proportion de contrat non rentable est quasi inexistante.

2.4.4.14 Des cycles de vente prolongés pourraient pénaliser l'activité de Cegedim

L'activité de Cegedim est directement affectée par la durée de son cycle de vente, c'est-à-dire le délai qui s'écoule avant qu'un client achète un produit ou service. La durée du cycle de vente dépend d'un certain nombre de facteurs difficiles à anticiper, parmi lesquels la nature et la taille du client potentiel et l'ampleur de l'engagement pris par ce client. Les systèmes de technologies de l'information sont complexes et leur achat suppose généralement un engagement en capital important, ce qui engendre fréquemment des retards dans leurs procédures d'acquisition. Les procédures d'acquisition peuvent requérir la coordination et l'accord de nombreux services différents. Si la décision des clients potentiels d'acheter prend plus de temps que prévu par Cegedim, les coûts de vente peuvent être accrus et la comptabilisation du chiffre d'affaires peut être retardée. Durant les périodes de ralentissement économique, le cycle de vente habituel de Cegedim est particulièrement enclin à être prolongé. L'une quelconque de ces circonstances pourrait exercer un effet défavorable important sur son activité, sa santé financière et ses résultats.

2.4.4.15 La présence internationale de Cegedim expose le Groupe à des risques associés aux conditions politiques, culturelles, légales, financières et économiques variables et changeantes

Le Groupe Cegedim est exposé à des risques associés à la conduite de son activité à l'internationale. Le Groupe opère dans 11 pays principalement situés en Europe. Bien que plus de 80% du chiffre d'affaires des activités poursuivies de l'exercice 2015 ait été généré par des clients français, une partie non négligeable du chiffre d'affaires provient de ses clients européens (hors France) et situés en Amérique du Nord et du Sud. La stratégie de Cegedim est de poursuivre l'élargissement de sa clientèle existante et de se développer sur les marchés internationaux. Les opérations mondiales du Groupe l'exposent à certains risques inhérents aux activités sur les marchés internationaux, y compris :

- Acceptation insuffisante des produits non localisés et concurrence de produits déjà présents ;
- Différences légales et culturelles dans la conduite des affaires ;
- Difficultés à gérer les opérations à l'étranger et à engager le personnel correspondant ;
- Cycles de paiement plus longs ;
- Difficultés à percevoir les sommes dues et retenues d'impôt limitant le rapatriement des profits ;
- Barrières commerciales ;
- Fluctuations du taux de change des devises ;
- Difficultés à respecter les diverses exigences légales et réglementaires des différents pays ;

- Difficultés à satisfaire aux règles imposant des sanctions, dont celles du Bureau du contrôle des avoirs étrangers (Office of Foreign Assets Control) du département du Trésor des États-Unis, et aux lois anti-blanchiment et anticorruption applicables, notamment aux lois anticorruption américaine (Foreign Corrupt Practices Act) et britannique (Bribery Act) ;
- Difficultés à respecter le droit fiscal des différents pays, ainsi que les changements apportés à ce droit ou à son application ;
- Protections juridiques insuffisantes des droits de propriété et protections juridiques insuffisantes contre le crime ;
- Législations sur l'immigration limitant sa capacité à déployer ses employés ;
- Instabilité économique et politique et menaces de terrorisme ;
- Variations du taux d'imposition effectif dans les différents pays où Cegedim conduit ses affaires.

La présence de l'un ou de plusieurs de ces facteurs pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses opérations internationales, impactant négativement son activité, sa situation financière et ses résultats.

La Groupe a mis en place une charte éthique et anti-corruption ainsi qu'une règle d'escalade et n'a, à ce jour, identifié aucun problème.

2.4.4.16 Cegedim peut chercher à acquérir des sociétés ou technologies dont l'intégration pourrait s'avérer plus difficile que prévu et mobiliser l'attention de sa Direction Générale

Cegedim réalise des acquisitions et d'autres initiatives afin d'offrir de nouveaux produits ou services, améliorer sa position sur le marché et renforcer ses atouts stratégiques. Le Groupe a réalisé de nombreuses acquisitions ces dernières années. Dans le futur, Cegedim pourrait acquérir d'autres sociétés pour poursuivre sa stratégie. Le Groupe ne peut garantir que des cibles appropriées à l'acquisition pourront être trouvées à l'avenir, que les acquisitions pourront être conclues à des conditions favorables ou que des acquisitions par ailleurs favorables ne seront pas compromises par des lois anticorruption ou d'autres dispositions législatives. De même, Cegedim ne peut garantir que les acquisitions déjà réalisées, ou celles qu'elle réalisera à l'avenir, permettront d'accroître le chiffre d'affaires, de réduire les coûts et d'obtenir les autres avantages espérés.

Le Groupe pourrait faire face à des difficultés inattendues pour intégrer la technologie ou les systèmes d'une société acquise. Il est également possible qu'il ne parvienne pas à identifier tous les problèmes matériels liés à l'intégration de ses acquisitions, comme des défauts importants des politiques de contrôles internes et les obligations inconnues des sociétés acquises. Même s'il est indemnisé par le

vendeur, l'indemnisation peut être insuffisante ou indisponible pour satisfaire aux obligations spécifiques contractées à l'occasion de l'acquisition. Cegedim peut en outre éprouver des difficultés à intégrer le personnel et les activités acquises et à conserver et motiver les collaborateurs clés de ces sociétés. Les acquisitions peuvent par ailleurs perturber ses opérations existantes, distraire la Direction de ses responsabilités quotidiennes, accroître ses dépenses et nuire à ses résultats ou à sa situation financière. L'un quelconque de ces événements pourrait exercer un effet défavorable important sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

2.4.3.17 Le personnel compétent et qualifié dont Cegedim a besoin pour développer, mettre en œuvre et modifier ses produits et services peut être difficile à engager, former et conserver et le Groupe pourrait voir ses coûts augmenter pour attirer et retenir les collaborateurs compétents

Les activités de Cegedim reposent en grande partie sur son aptitude à attirer, former, motiver et conserver des professionnels des technologies de l'information, des programmeurs informatiques et des ingénieurs des communications hautement qualifiés possédant une compréhension approfondie des industries de la santé et des technologies de l'information pour la santé à l'échelle internationale. En raison de la complexité de ses produits et services et du fait que ceux-ci sont habituellement utilisés par ses clients pour accomplir des fonctions essentielles, le Groupe dépend fortement de professionnels des technologies de l'information compétents, qui sont souvent à la fois rares et très demandés. Si elle ne réussit pas à recruter ou à retenir des professionnels des technologies de l'information qualifiés à même de développer, mettre en œuvre et modifier ses produits et services, Cegedim pourrait être dans l'incapacité de répondre aux besoins de ses clients.

Cegedim consacre des ressources financières et un temps significatif à la formation de ses collaborateurs, accroissant leur valeur pour les clients et les concurrents, ce qui peut pousser ces derniers à les recruter et augmente les frais liés à leur remplacement. Le service de plusieurs nouveaux clients ou la mise en œuvre de plusieurs nouveaux projets à grande échelle dans un laps de temps réduit peuvent exiger de recruter et de former des professionnels des IT supplémentaires à un rythme rapide. Bien que le Groupe consente des investissements significatifs pour former ses nouveaux collaborateurs, il pourrait ne pas être capable de les former assez rapidement pour satisfaire les demandes croissantes de son activité. L'incapacité à retenir les collaborateurs pourrait se répercuter sur la qualité des services de Cegedim. Son, éventuelle, inaptitude à recruter, former et conserver le personnel approprié pourrait accroître les coûts liés à la volonté de conserver les effectifs qualifiés et compliquer la gestion de ses opérations, le respect de

ses engagements et la signature de contrats avec de nouveaux clients. L'une quelconque de ces situations pourrait exercer un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Le lecteur est invité à se reporter au chapitre 6 Responsabilité Sociétale de Cegedim au point 6.2.1.1 Effectifs sur les le nombre d'embauches et de départ du Groupe sur le période.

2.4.4.18 Le renouvellement de la Direction et des employés clés ou l'incapacité à attirer et conserver des cadres de direction qualifiés pourraient compromettre les opérations de Cegedim

Le succès de Cegedim dépend des compétences, de l'expérience, des efforts et des politiques de sa Direction et de la participation active soutenue d'un groupe relativement restreint de cadres de direction supérieure, parmi lesquels son Président-Directeur Général, M. Jean-Claude Labrune, et ces Directeurs Généraux Délégués, M. Pierre Marucchi et M. Laurent Labrune. Le départ de certains ou de l'ensemble de ces cadres pourrait nuire à ses opérations et compromettre ses efforts d'expansion de son activité. En cas de départ d'un ou de plusieurs de ses employés clés, Cegedim devrait trouver des remplaçants possédant les compétences nécessaires à l'exécution de sa stratégie. La concurrence pour les employés compétents étant intense et le processus d'embauche de personnes qualifiées pouvant être long et coûteux, le départ de membres clés du personnel pourrait exercer un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats. Le Groupe ne peut garantir qu'il pourra conserver ce personnel.

2.4.5 Assurance

Cegedim SA a souscrit un programme d'assurance auprès de compagnies réputées garantissant Cegedim et toutes les sociétés du Groupe contre tout risque inhérent à sa responsabilité civile tant professionnelle que d'exploitation. Ces contrats assurent les sommes suivantes :

- responsabilité civile exploitation : 30 millions d'euros par sinistre ;
- responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile produits ou responsabilité civile après livraison : 20 millions d'euros par sinistre et par année d'assurance.

Cegedim a par ailleurs souscrit, entre autres, auprès de ces mêmes compagnies une police garantissant les bâtiments et/ou risques locatifs pour l'ensemble des sites occupés par elle-même ou par les sociétés du Groupe. Ce contrat comporte une garantie tous risques informatiques à concurrence de 14,9 millions d'euros à l'exclusion des événements relevant de la limite générale et du vol relevant de la limite « vol » et une clause de garantie dommages immatériels à hauteur de 10 millions d'euros couvrant la perte d'exploitation et les données informatiques pour sinistres hors dommages matériels.

En juin 2013, Cegedim SA a souscrit une garantie Rapports Sociaux (risques liés à l'emploi) dont la limite est de 10 millions d'euros par période d'assurance.

La filiale américaine Pulse est couverte en responsabilité civile à hauteur de :

- 2 millions de dollars par année d'assurance au titre de la garantie responsabilité civile professionnelle à raison de 1 million par sinistre.

Le programme d'assurance souscrit par Cegedim SA intervient en différence de conditions et en complément ou après épuisement de ces garanties américaines.

2.5 Politiques envers les salariés

Les charges de personnels représentent un des postes de coûts les plus significatifs. Les collaborateurs du Groupe sont la principale richesse et ressource de Cegedim. Ainsi, Cegedim adapte sa politique salariale en conséquence afin de motiver les talents, assurer la formation et le recrutement tout en contenant l'évolution de la masse salariale dans une croissance raisonnable. Pour 2016, les évolutions de salaire seront individualisées.

2.5.1 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de Cegedim

Il existe des accords de participation des salariés aux fruits de l'expansion, conformes aux dispositions légales, avec application de la formule de calcul de droit commun. La participation peut être, au choix du salarié, versée sur un support en Fonds Commun de Placement, ou laissée dans un compte courant bloqué dans les comptes de l'entreprise.

Au 31 décembre 2016, le Fonds Commun de Placement d'Entreprise est composé de 87 367 actions Cegedim, représentant 0,62 % du capital.

2.5.2 Attribution d'actions gratuites

Cf. chapitre 7.6.2 du présent Document de Référence.

2.6 Rapport du Président du Conseil d'Administration

2.6.1 Introduction

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, tel que modifié par la loi de sécurité financière n°2003-706 du 1^{er} août 2003, l'objet de ce rapport est de rendre compte :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ;
- Des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- Des procédures de Contrôle interne mises en place au sein du Groupe Cegedim.

Ce rapport a été préparé sur la base de comptes rendus et d'entretiens animés par la Direction Générale auprès de l'ensemble des organes participant au dispositif de Contrôle interne du Groupe mentionnés dans la suite de ce document.

2.6.2 Gouvernement d'entreprise et fonctionnement du Conseil d'Administration

2.6.2.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de dix membres au 31 décembre 2016.

Le 5 novembre 2009, la Société a adhéré au protocole d'accord signé le 28 octobre 2009 entre M. Jean-Claude Labrune, FCB et Bpifrance Participations qui a fait l'objet d'une transmission à l'AMF. Ce protocole prévoit des modifications à la gouvernance de la Société. Le Groupe est actuellement en cours d'adoption du Code de Gouvernance édicté par Middledent.

La liste des Administrateurs de la Société Cegedim SA incluant les fonctions exercées dans d'autres sociétés est jointe au Rapport de Gestion.

2.6.2.2 Fréquence des réunions

L'article 13 des statuts de la Société Cegedim SA prévoit que le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice 2016, le Conseil d'Administration s'est réuni huit fois.

Outre les délibérations et décisions mises à l'ordre du jour de ses réunions conformément à la loi (notamment

convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires ou établissement du Rapport Annuel de Gestion), le Conseil d'Administration a été appelé à intervenir principalement dans les domaines suivants :

- La stratégie financière du Groupe notamment en matière de refinancement de la dette. En particulier d'autorisation de conclusion de Convention de Crédit Renouvelable et de Convention de Subordination.
- L'autorisation à donner dans le cadre de l'acquisition de la société Futuramedia.
- Le transfert du siège social
- Le renouvellement du mandat du Président et des Directeurs généraux délégués.
- L'examen des mandats d'administrateurs venant à échéance.
- Les comptes et le budget (arrêté des comptes annuels et consolidés 2015, des comptes consolidés trimestriels 2016, des comptes prévisionnels 2016), le plan d'affaires à 5 ans, le Conseil a été tenu informé de la situation financière du Groupe par les comptes rendus du Comité d'Audit et les présentations faites à chaque réunion par le Directeur Général Délégué;
- L'attribution d'actions gratuites.

2.6.2.3 Convocation des Administrateurs

Les Administrateurs ont été convoqués par télécopie et courrier électronique dans le respect de l'article 13 des statuts de la Société Cegedim SA.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires.

2.6.2.4 Information des Administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués préalablement à chaque réunion du Conseil d'Administration.

À toute époque de l'année, le Conseil d'Administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Dans ce cadre, chaque Administrateur peut se faire communiquer les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission ; à cet effet, il en adresse la demande au Président du Conseil d'Administration.

2.6.2.5 Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social de la Société.

2.6.2.6 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion, communiqués aux Administrateurs et validés par les Administrateurs lors de la séance suivante.

2.6.2.7 Rémunération des Administrateurs

La rémunération des Administrateurs est précisée dans la liste des Administrateurs de la Société Cegedim SA jointe au point 2.2 du présent Document de Référence. Le Comité des Rémunérations propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux de la Société. Il examine les politiques d'attribution d'actions gratuites et toute proposition d'augmentation de capital de la Société sous la forme d'une offre exclusive aux salariés.

2.6.2.8 Limitation des pouvoirs du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs de M. Jean-Claude Labrune, Président-Directeur Général, de M. Pierre Marucchi, Directeur Général Délégué ni à ceux de M. Laurent Labrune, Directeur Général Délégué.

2.6.3 Procédures de contrôle interne

2.6.3.1 Enjeux du Contrôle interne au sein du Groupe Cegedim

Le Contrôle interne a pour but de donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs stratégiques et financiers que se fixe la Société et d'en retranscrire les effets de façon sincère et fidèle dans les chiffres publiés. La Société met en place les conditions nécessaires à l'exercice d'un Contrôle interne efficace, en veillant, notamment, à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que le comportement des personnes, s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables et s'exécutent dans le respect des valeurs décrites dans la charte de conduite d'affaires et des règles internes de la Société. D'autre part, il découle du Contrôle interne que les informations comptables et financières soient régulières et établies conformément aux normes et règlements en vigueur.

Les enjeux du Contrôle interne au sein du Groupe Cegedim se déclinent autour des thématiques suivantes :

LA COORDINATION DE SES ACTIVITES

Le développement de Cegedim repose notamment sur sa capacité à anticiper les besoins de ses clients et à y répondre en conjuguant un grand nombre de compétences « métier ».

La réussite de ce modèle requiert, sur le plan du Contrôle interne, la coordination des actes de gestion et des comportements des personnels. Elle implique que ceux-ci s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du Groupe par ses organes sociaux, par les lois et règlements en vigueur, et par les normes internes du Groupe.

LE CONTROLE ET LA TRANSPARENCE DE SES INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES

Les procédures de Contrôle interne régissent l'élaboration et la communication des informations comptables et financières du Groupe. Elles sont établies de façon à en garantir la disponibilité, l'intégrité, la conformité et l'auditabilité.

L'ACCOMPAGNEMENT DE SA CROISSANCE

L'expansion du Groupe Cegedim, notamment par voie de croissance externe, s'appuie sur sa capacité à identifier les relais externes de croissance. Dans ce domaine, les mesures prises par Cegedim visent à accélérer l'intégration des nouvelles activités, maîtriser les risques inhérents aux opérations de croissance et en suivre la performance.

La Direction Générale du Groupe a créé début 2008 un pôle de « Excellence Opérationnelle » (OPEX) chargé d'optimiser l'organisation et les circuits d'information, mais aussi de renforcer la culture Groupe orientée clients, dans le but de générer des économies par le jeu des synergies, de la rationalisation des processus et des outils et de l'optimisation de la productivité des équipes. OPEX est en mesure de proposer des améliorations en matière de Contrôle interne et de contrôle financier, en plaçant systématiquement la composante métier au cœur de la réflexion.

LA SECURITE DE SES OPERATIONS DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Leader dans le secteur des technologies et des services liés à l'information médicale, le Groupe Cegedim a pour priorité d'apporter à ses clients et partenaires toute satisfaction concernant la sécurité des données. Le Groupe Cegedim applique les législations de protection des données et de la vie privée dans l'ensemble des pays où il opère.

L'ACQUISITION DE COMPETENCES DE POINTE

Le Groupe Cegedim considère la formation de ses équipes comme un facteur clé de succès, permettant d'assurer la satisfaction de ses clients et la motivation de ses collaborateurs.

La politique générale de formation pratiquée chez Cegedim consiste principalement à adapter en permanence les compétences de ses équipes de recherche et développement et accompagner ses collaborateurs dans l'acquisition de compétences nouvelles nécessaires à leur pratique professionnelle.

2.6.3.2 Organisation des organes de direction participant au dispositif du Contrôle interne

Le dispositif de Contrôle interne de Cegedim est caractérisé par un fort niveau d'interaction entre Conseil d'Administration, Direction Générale et Direction des Activités, favorisant ainsi la transparence des stratégies, des risques et des actions mises en œuvre au sein du Groupe.

La Direction Générale de Cegedim s'est dotée d'organes centraux de direction et de contrôle, comprenant la Direction Financière, la Direction des Investissements, la Direction Comptable, la Direction du Contrôle de Gestion, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Juridique, le Secrétariat Général, la Direction Informatique et la Direction de la Communication et le pôle Excellence Opérationnelle.

Le Conseil d'Administration de Cegedim s'est doté, en 2010, d'un Comité d'Audit afin de veiller à l'exactitude, à la sincérité des comptes et à la qualité de l'information délivrée.

De manière constante, le Groupe a souhaité renforcer les équipes dédiées au contrôle et à la coordination des opérations internationales. L'OPEX et la Direction Juridique, rattachées à la Direction Générale, ont pour mission de formaliser, puis mettre en place des procédures communes aux filiales du Groupe, garantissant ainsi l'uniformité des méthodes de travail.

Le réseau des directeurs financiers ou des contrôleurs financiers, dans les pays ou régions, a en charge de relayer au niveau local la politique du Siège. Il s'assure au niveau local du contrôle financier des opérations dans le cadre de la gestion courante ou lors de processus de refontes opérationnelles décidés par le Siège.

Dans leurs domaines respectifs, la mission de ces organes de direction et de contrôle consiste à réguler le fonctionnement du Groupe, et, dans le même temps, à mettre leurs compétences spécialisées au service de la conduite des opérations.

2.6.3.3 Élaboration des comptes du Groupe

L'élaboration des comptes du Groupe Cegedim s'articule autour des éléments suivants :

CENTRALISATION DE LA COMPTABILITE DES SOCIETES DU GROUPE CEGEDIM

La Direction Comptable de Cegedim établit les comptes sociaux des filiales constituant le périmètre français du Groupe et dirige l'ensemble du processus d'élaboration des comptes consolidés. S'agissant de la tenue de la comptabilité des filiales étrangères et des sociétés nouvellement acquises, la Direction Comptable a instauré une procédure normée de remontée de liasses de consolidation. Parallèlement, la Direction du Contrôle de Gestion veille à la remontée mensuelle des données financières et opérationnelles clefs. Régulièrement, les deux Directions valident conjointement la cohérence de leurs données.

La création dès 2005 d'un service spécifiquement dédié à la consolidation internationale a permis à la Société de contribuer à fiabiliser les informations financières provenant des filiales étrangères, tout en s'adaptant aux nouvelles réglementations comptables. Par ailleurs, ce processus centralisé de consolidation a permis de réduire sensiblement les délais de remontées des informations internationales.

Les processus présentés ci-après contribuent au renforcement du Contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et financière publiée par le Groupe Cegedim.

Consolidation et rapports financiers : les comptes consolidés du Groupe et son reporting financier sont élaborés selon les normes comptables internationales (IFRS) à partir des données comptables élaborées sous la responsabilité des dirigeants des entités opérationnelles. Les normes IFRS et interprétations IFRIC utilisées sont celles adoptées dans l'Union européenne. Les principaux sujets touchant au Rapport Financier font l'objet de procédures spécifiques. Celles-ci incluent notamment le test de perte de valeur des actifs détenus par la société au cours de chaque exercice, l'appréciation du risque financier de liquidité, la valorisation des avantages accordés aux salariés, les impôts et taxes et les engagements non enregistrés au bilan. Les comptes consolidés sont revus par le Comité d'Audit et arrêtés par le Conseil d'Administration. Les comptes du Groupe sont publiés semestriellement, le chiffre d'affaires consolidé est publié chaque trimestre. Les comptes font l'objet d'un audit annuel et d'une revue limitée semestrielle par les Commissaires aux comptes du Groupe.

Budget, Contrôle de gestion : chaque entité opérationnelle présente annuellement à la Direction Générale sa stratégie et le budget annuel de l'année suivante, ainsi qu'une prévision sur 3 ans. Après validation, ces éléments sont intégrés au plan d'affaires présenté au Comité d'Audit et à la Direction Générale du Groupe. Des objectifs quantitatifs et qualitatifs, servant de base à l'évaluation de leur

performance annuelle, sont ensuite assignés aux dirigeants des entités opérationnelles. Le budget fait l'objet d'un point de suivi régulier.

Investissements/cessions : toutes les opérations d'investissement et de cession (prises de participation, lancement de nouvelles activités ainsi qu'à tout autre engagement financier, achat de droits, contrat immobilier, etc.) sont soumises à une autorisation préalable par la Direction Générale. Celles supérieures à 20 millions d'euros sont soumises au Comité d'Audit. L'instruction des dossiers et la préparation des comptes rendus sont assurées par la Direction Financière et des investissements.

CONTROLE ET ENRICHISSEMENT DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE PAR LE CONTROLE DE GESTION

Les données fournies par la Direction Comptable sont systématiquement rapprochées des travaux menés par la Direction du Contrôle de Gestion, qu'il s'agisse du suivi analytique régulier des activités, du contrôle budgétaire, ou des comptes rendus d'inspection. Ces informations sont la base des tableaux de bord élaborés par le Contrôle de gestion, permettant le suivi régulier d'indicateurs clés.

OUTILS INFORMATIQUES UTILISES POUR L'ELABORATION DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE

Cegedim mène une politique visant à faire évoluer ses outils informatiques pour assurer au mieux la disponibilité, l'intégrité, la conformité et l'auditabilité de ses données financières et comptables.

Afin d'assurer une nécessaire cohérence interne ainsi qu'une parfaite adéquation avec les besoins de pilotage du Groupe, de nouveaux outils sont régulièrement mis en place sous la responsabilité directe du Directeur Général Délégué, assisté d'un responsable projet assurant l'interface avec la Direction Comptable et la Direction du Contrôle de Gestion. Les outils communs à l'ensemble des entités du Groupe sont l'outil de consolidation statutaire et l'outil de reporting international. Ils sont complétés par un outil de business intelligence permettant d'analyser plus finement les informations analytiques.

ÉLÉMENTS CLES DU CONTROLE JURIDIQUE ET OPERATIONNEL EXERCES PAR LA SOCIETE MERE SUR LES FILIALES

Les principaux contentieux sont suivis directement par la Direction Juridique Groupe. La Direction Générales suit également les litiges les plus sensibles et est tenue informée à tout moment par le Directeur Juridique Groupe de l'avancement des principaux contentieux. Le Comité d'Audit est tenu régulièrement informé.

CONTROLE DES ENGAGEMENTS

Le Secrétariat Général et la Direction Juridique du Groupe assurent la supervision centrale des autorisations et délégations et veillent, dès leur création, à leur limitation conformément aux règles internes du Groupe en matière d'engagements.

CONTROLE DE L'ACTIVITE JURIDIQUE DU GROUPE

Les procédures du Groupe Cegedim prévoient la consultation de la Direction Juridique préalablement à la conclusion des contrats avec des tiers, selon leur objet, les déclarations et les engagements qu'ils contiennent, et, le cas échéant, le caractère transnational des opérations qu'ils régissent. La Direction Juridique organise par ailleurs la centralisation des informations relatives à certains contrats clés.

2.6.4 Contrôle de la sécurité interne

Cegedim s'est dotée d'une structure de gouvernance de la sécurité. Ceci implique la prise en compte de la sécurité de l'ensemble des activités de l'entreprise et la mise en place de toutes les mesures de protection appropriées.

Un département Compliance directement rattaché à la Direction, dont fait partie le Responsable Sécurité du Système d'Information (RSSI), définit la politique sécurité du Groupe en s'appuyant sur l'analyse des risques et contrôles par des audits internes réguliers, que la politique est appliquée conformément aux besoins de sécurité exprimés par la Direction.

Le Directeur des Systèmes d'Information (DSI) s'assure que les décisions de mise en œuvre des systèmes d'information et en particulier des moyens relatifs à la sécurité des données tiennent compte des priorités stratégiques de Cegedim.

Le Responsable des opérations informatiques, le Responsable sécurité de l'information ainsi que le Responsable de la sécurité physique mettent en application la stratégie de l'entreprise. Ils sont responsables de la mise en place des procédures de sécurité.

Le Directeur d'Exploitation s'assure, par un suivi quotidien, que toutes les activités fournissent le niveau de sécurité en adéquation avec les décisions stratégiques de Cegedim.

La politique de sécurité interne du système d'information, activement animée par la Direction Générale, couvre en particulier :

- La sécurité du personnel (réduire les risques d'erreur humaine, de vol, de fraude ou d'utilisation abusive des infrastructures) ;
- La sécurité physique (contrôler l'accès, les dommages et les perturbations aux actifs du Groupe) ;
- La sécurité des accès informatiques (contrôler l'accès aux informations) ;
- La sécurité des informations (assurer un niveau de protection approprié des informations) ;
- La sécurité de l'administration des systèmes et des réseaux (assurer le fonctionnement correct et sûr des infrastructures de traitement de l'information) ;
- La sécurité des développements informatiques (intégrer la sécurité dans les développements et assurer l'exécution sécurisée des activités de soutien) ;
- La prévention, la détection et la gestion de crise ;
- La conformité à la législation.

Les principaux clients du Groupe Cegedim s'appuient sur des normes internationales reconnues, intégrant les plus hautes exigences en matière d'audit et de contrôle des systèmes d'information des entreprises.

Cegedim s'appuie sur des référentiels internationaux, tel l'ISO 27001, pour la sécurité de l'information et ISO 20000/ ITIL en matière de management des services informatiques, l'ISO 9001 en matière de management de la qualité et CMMI pour la gestion de projet et le développement logiciel. Pour faire reconnaître et valider ce haut niveau de conformité, Cegedim, au travers de ses différentes filiales, a obtenu plusieurs accréditation/certifications, revue annuellement par des auditeurs externes :

- ISAE 3402 Type 2 pour les services d'hébergement de Cegedim IT sur le data center de Boulogne Billancourt et de Toulouse (France) ;
- ISO 27001, ISO 20000 et ISAE 3402 Type 2 pour Cegedim Activ (France) ;
- Agrément d'Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel (France) ;
- ISAE 3402 Type 2 pour Cegedim SRH (France) ;
- ISAE 3402 Type 2 pour CETIP (France) ;
- ISAE 3402 Type 2 pour iGestion (France) ;
- ISO 27001 pour Cegedim RX (UK) ;
- ISO 27001 pour INPS (UK)..

2.6.5 Contrôle de la gestion des opérations

Le contrôle de la gestion des opérations du Groupe comporte trois volets :

- Le processus d'élaboration du budget annuel ;
- Le reporting mensuel de gestion et la mise à jour des projections annuelles ;
- Les missions d'inspection effectuées ponctuellement auprès des départements et filiales du Groupe.

Ces procédures concernent l'ensemble des départements et filiales du Groupe. Par ailleurs, lors de nouvelles acquisitions, un processus normalisé d'intégration est mis en place afin d'assurer dans les plus courts délais les synergies opérationnelles et les remontées d'informations nécessaires au pilotage et au Contrôle de gestion selon les normes en vigueur.

2.6.5.1 Le processus d'élaboration du budget annuel

Chaque année, les Directeurs d'Activité présentent à la Direction Générale le budget annuel des activités placées sous leur responsabilité. Pour la préparation de ces budgets, le Contrôle de gestion est chargé de fournir toute assistance nécessaire aux responsables opérationnels, et d'orienter leurs travaux, afin d'en garantir la cohérence globale et d'en consigner les hypothèses clés en vue de leur suivi au cours de l'année.

2.6.5.2 Le reporting mensuel de gestion la mise à jours des projections annuelles

Le Contrôle de gestion est chargé d'établir le reporting mensuel de l'ensemble des filiales du Groupe, incluant leurs projections annuelles et leur suivi budgétaire. Systématiquement présenté à la Direction Générale du Groupe, ce reporting permet d'identifier les tendances de fonds relatives aux performances de chaque entité et d'orienter, le cas échéant, les mesures correctrices.

2.6.5.3 Les missions ponctuelles d'inspection

Des missions ponctuelles d'inspection sont décidées par la Direction Générale. Les autres organes de contrôle contribuent à orienter le choix et le contenu de ces missions et interviennent pour en faciliter l'exécution. Ce sont notamment les départements Contrôle interne, Contrôle de gestion et OPEX qui sont les plus souvent sollicités pour réaliser ces missions. Le champ d'investigation de ces travaux s'étend à l'ensemble des domaines du Contrôle interne.

2.6.6 Objectifs 2017

- Continuer à travailler à l'amélioration des leviers opérationnels du Groupe ; Maintenir les efforts d'investissement en R&D et en mesurer l'adéquation avec les effets attendus ;
- Optimiser les processus de Contrôle interne, notamment en faisant évoluer les outils de business intelligence associés aux applications de consolidation et de reporting financiers.

2.7 Rapport des Commissaires aux Comptes, établis en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Cegedim

Société CEGEDIM

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CEGEDIM et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France..

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Neuilly-Sur-Seine et Courbevoie, le 28 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Solange Aïache
Associée

Mazars

Jérôme de Pastors
Associé

3

Commentaires sur l'exercice

3.1 Commentaires sur l'activité	72	3.4 Examen de la situation financière du Groupe Cegedim	74
3.2 Franchissements de seuils	73	3.5 Examen de la situation financière de Cegedim S.A.	85
3.3 Evènements postérieurs au 31 décembre 2016	73	3.6 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices	87
		3.7 Perspectives	88

3.1 Commentaires sur l'activité

3.1.1 Faits marquants de l'exercice

Nouvelle facilité de crédit

En janvier 2016, le Groupe a mis en place une nouvelle facilité de crédit sous la forme d'un RCF de 200 millions d'euros sur 5 ans. Le taux d'intérêt appliqué pour cette facilité de crédit est égal à Euribor plus une marge. L'Euribor est au choix de Cegedim à 1, 3 ou 6 mois sachant qu'en cas d'Euribor négatif, il est considéré comme étant égal à 0. La marge varie entre 0,70% et 1,40% en fonction du ratio de levier calculé semestriellement en juin et décembre.

Exercice de l'option de call sur l'intégralité de l'emprunt obligataire 2020

Le 1er avril 2016, Cegedim a exercé son option de call sur l'intégralité de l'emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020, code ISIN XS0906984272 et XS0906984355, pour un montant total en principal de 314 814 000,00 euros et au prix de 105,0625% soit une prime totale de 15 937 458,75 euros. La société a procédé à l'annulation de ces titres. L'opération a été financée par un tirage partiel du RCF négocié en janvier 2016 combiné au produit de cession à IMS Health. A l'issue de l'opération, l'endettement du Groupe est constitué du prêt subordonné FCB pour 45,1 millions d'euros, du tirage partiel du RCF de 200 millions d'euros et de facilités de découverts.

S&P a revu à la hausse la notation de Cegedim à BB avec perspective stable

A la suite de l'annonce de l'opération de remboursement de l'intégralité de l'emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020, l'agence de notation Standard and Poor's a revu à la hausse le 28 avril 2016, la notation de Cegedim qui s'établit désormais à BB, perspective stable.

Acquisition de la société Futuramedia Group

Cegedim, a annoncé le 2 novembre 2016 la signature d'un protocole d'acquisition de Futuramedia Group. Cette transaction renforce l'offre digitale de sa filiale RNP, spécialiste de l'affichage en pharmacie en France. L'acquisition a été définitivement signée le 30 novembre 2016.

Futuramedia Group a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires d'environ 5,4 millions d'euros. Cette acquisition aura un effet relatif sur les marges du Groupe Cegedim et contribuera au périmètre de consolidation du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2017.

Cession du fonds de commerce Kadrigé

Le fonds de commerce Kadrigé a été cédé à IMS Health le 9 novembre 2016.

A l'exception des faits indiqués ci-dessous, il n'y a eu, au cours de cette période et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

3.1.2 Informations sur les principales filiales et participations

Les participations de Cegedim sont exposées dans l'organigramme point 1.3.3 du présent Document de Référence. Elles sont prises en compte pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe, conformément aux méthodes exposées dans les principes comptables des comptes consolidés présentés au point 4.6 note 13.

Voici ci-dessous des commentaires spécifiques sur les principales filiales dont le chiffre d'affaires individuel dépasse 30 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Cegedim Activ

Avec plus de 43 millions d'assurés gérés en France au travers de ses solutions, *Cegedim Activ* est aujourd'hui leader des logiciels et services dédiés à l'assurance de personnes (complémentaires santé, régimes obligatoires, prévoyance). Son offre s'adresse à tous les opérateurs du marché : compagnies d'assurance, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires.

Expert dans les métiers de l'assurance de personnes, *Cegedim Activ* s'engage aux côtés de ses clients pour leur permettre de créer des offres innovantes et d'optimiser la rentabilité de leurs activités. *Cegedim Activ* dispose pour cela d'une combinaison unique de savoir-faire : l'expertise métier de ses collaborateurs, la mise à disposition de technologies et une offre de services de conseil, d'intégration, d'infogérance et de gestion de flux santé.

Cegedim SRH

Cegedim SRH propose aux Directions des Ressources Humaines, *TEAMS^{RH}*, une plateforme SIRH complète et modulaire en mode SaaS. La solution *TEAMS^{RH}* couvre un large périmètre fonctionnel : le traitement de la paie, l'administration du personnel, la gestion des activités, des plannings, des carrières et des compétences, l'analytique RH, la dématérialisation des processus et documents RH, la rémunération.

Cette solution innovante peut être couplée à un service d'externalisation métier (BPO) en proximité (Boulogne, Nantes, Lyon, Toulouse, Strasbourg et Montargis) ou en offshore (Maroc). Ses clients peuvent ainsi démarrer avec un périmètre fonctionnel limité et enrichir leurs catalogues de services externalisés au fur et à mesure de la collaboration.

Cegedim SRH accompagne plus de 200 clients, des entreprises nationales et internationales, de tous secteurs d'activités, issues des grands comptes et du mid-market.

Cetip

Le Cetip a consolidé en 2016, sa position de leader dans la gestion du tiers payant à travers ses marques SP santé et iSanté, et plus de 172 millions de factures de tiers payant santé traitées désormais pour 21 millions de bénéficiaires, et plus de 2,9 milliards de prestations versées par an.

Smart RX

Capitalisant sur plus de 30 ans d'expertise en matière d'informatique officinale, *Smart Rx*, pôle pharmacien France de *Cegedim*, développe et commercialise des solutions logicielles globales et intégrées, incluant la fourniture d'équipements informatiques adéquats.

Smart Rx se place à la pointe des dernières innovations technologiques, au plus près des exigences métier de ses clients avec des offres évolutives à forte valeur ajoutée. Les nouveaux enjeux liés au modèle économique et réglementaires tels que le Dossier Pharmaceutique, les objectifs de substitution, la traçabilité, la prescription électronique de médicaments, les nouvelles missions des pharmaciens dans le cadre de la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoires) sont autant de thèmes qui engagent les évolutions de l'outil informatique à court ou moyen terme

3.2 Franchisements de seuils

3.2.1 Au cours de l'exercice 2016

A la connaissance de la société il n'y a pas eu de franchissement de seuil en 2016.

3.2.2 Au cours de l'exercice 2015

Le 18 juin 2015 Alliance Healthcare France, indirectement contrôlé par Walgreens Boots Alliance, Inc déclare avoir franchi à la baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote suite à la cession de bloc hors marché à FMR LLC et ne plus détenir de titre Cegedim.

Le 18 juin 2015 FMR LLC (245 Summer Street, Boston, USA) déclare avoir franchi à la hausse le seuil des 5% du capital et des droits de vote avec 9,59% du capital et 5,73% des droits de vote.

3.3 Evènements postérieurs au 31 décembre 2016

Litige avec la société Tessi

Le 10 février 2017, Cegedim a reçu une condamnation à payer 4 636 000 euros à la société Tessi pour manquement à certaines de ces obligations au titre du contrat de cession d'un périmètre d'activités conclus le 2 juillet 2007.

Cegedim a décidé de faire appel de cette condamnation.

Litige avec la société Euris

Cegedim a reçu conjointement avec IMS Health une assignation de la société Euris pour concurrence déloyale. Cegedim a engagé une procédure pour faire acter que seul IMS Health aurait dû être assigné.

Mise en place d'une couverture partielle des taux d'intérêt

Afin de couvrir en parti l'exposition à la variation des taux Euro du Groupe issue de la mise en place du RCF. Le Groupe a réalisé une opération de swap de taux le 17 février 2016. Il s'agit d'un swap à prime nulle receveur

Euribor 1 mois si ce dernier est strictement supérieur à 0%, autrement Cegedim reçoit 0, payeur taux fixe au taux de 0,2680%.

Acquisition de la société B.B.M. Systems au UK

Cegedim, à travers sa filiale Alliadis Europe Ltd, a acquis le 23 février 2017 la société B.B.M. Systems au UK. Cette transaction renforce l'expertise du Groupe dans le développement d'offre en mode Cloud à destination des médecins généraliste.

B.B.M. Systems a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires d'environ 0,7 million d'euros et est profitable. Elle contribuera au périmètre de consolidation du Groupe à compter du 1^{er} mars 2017.

A l'exception des faits indiqués ci-dessus, il n'y a eu postérieurement à la clôture et à la connaissance de la société, aucun évènement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

3.4 Examen de la situation financière du Groupe Cegedim

3.4.1 Comptes de résultat consolidé

En millions d'euros		31/12/2016	31/12/2015	Variation
Chiffre d'affaires	M€	440,8	426,2	+3,4%
Achats consommés	M€	-35,0	-39,8	-12,0%
Charges externes	M€	-125,6	-109,1	+15,1%
Frais de personnel	M€	-206,1	-187,0	+10,2%
EBITDA	M€	61,4	78,5	-21,8%
Marge EBITDA	%	13,9%	18,4%	-449bps
Dotations aux amortissements	M€	-34,3	-30,4	+12,8%
EBIT avant éléments exceptionnels	M€	27,1	48,1	-43,7%
Marge EBIT avant éléments exceptionnels	%	6,1%	11,3%	-514bps
Éléments exceptionnel	M€	-24,1	-6,7	+261,5%
EBIT	M€	2,9	41,4	-92,9%
Marge EBIT	%	0,7%	9,7%	-905bps
Coût de l'endettement financier net	M€	-25,8	-40,8	-36,8%
Total d'impôt	M€	-4,1	17,6	n.m.
Résultat net consolidé des activités poursuivis	M€	-25,6	19,5	n.m.
Résultat net des activités destinées à être cédées	M€	-1,1	47,5	n.m.
Résultat net part du groupe	M€	-26,7	67,0	n.m.

Les indicateurs financiers clés du Groupe Cegedim sont :

- Le chiffre d'affaires consolidé et par division ;
- Le résultat opérationnel courant consolidé et par division ;
- Les investissements ;
- La structure financière.

Ils font l'objet de commentaires détaillés ci-dessous.

Les indicateurs clés de performance de nature non financière applicables à Cegedim SA le sont également au niveau du Groupe consolidé.

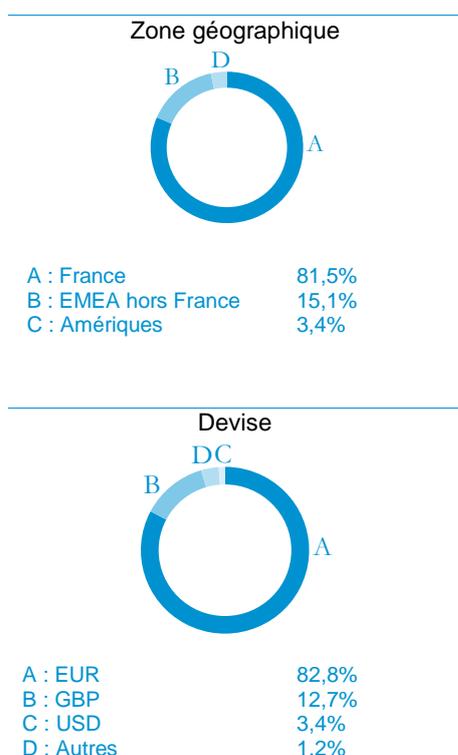
Le chiffre d'affaires des activités poursuivies s'établit à 440,8 millions d'euros en 2016 contre 426,2 millions en 2015, soit en progression de 14,7 millions d'euros ou 3,4%. Hors effet défavorable de conversion de devises de 1,7% et effet favorable de périmètre de 0,8%, le chiffre d'affaires a progressé de 4,4%.

L'effet défavorable de conversion de devises de 7,3 millions d'euros, soit 1,7%, est principalement dû à un impact négatif de la Livre Sterling (12,7% du chiffre d'affaires consolidé Groupe) de 7,3 millions d'euros.

L'effet favorable de périmètre de 3,3 millions d'euros, soit 0,8%, est dû à l'acquisition de la société *Activus* au Royaume-Uni en juillet 2015.

En 2016, le recul de 2,8% en données organiques du chiffre d'affaires de la division *Professionnels de santé* a été compensé par la croissance de 10,5% de la division *Assurance santé, RH et e-services*.

Ventilation du chiffre d'affaires 2016 par :



Par zone géographique, la contribution de la France progresse de 2,4 points à 81,5% alors que l'EMEA (hors France) recule de 2,7 points à 15,1% et les Amériques demeurent quasiment stables à 3,4%.

La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes devises évolue peu par rapport à la même période il y a un an : l'Euro et le dollar US progresse respectivement de 2,1 points et 0,3 point à 82,8% et 3,4% respectivement, alors que la Livre Sterling recule de 2,4 points à 12,7%, et que les autres devises demeurent relativement stables à 1,2%.

Par division, la répartition du chiffre d'affaires évolue de la façon suivante : la division *Assurance santé, RH et e-services* progresse de 4,4 point à 59,5% alors que la division *Professionnels de santé* recule de 4,2 point à 39,7%. La division des *Activités non réparties* demeure relativement stable à 0,7%.

Charges d'exploitation

Les achats consommés s'élèvent à 35,0 millions d'euros en 2016 contre 39,8 millions d'euros en 2015, soit en recul de 4,8 millions d'euros ou 12,0%. Ils représentaient 7,9% du chiffre d'affaires en 2016 contre 9,3% en 2015. Ce recul des achats consommés résulte principalement de l'évolution des activités d'informatisation des médecins au Royaume-Uni.

Les charges externes s'élèvent à 125,6 millions d'euros en 2016 contre 109,1 millions d'euros en 2015, soit une progression de 16,5 million d'euros, ou 15,1%. Elles représentaient 28,5% du chiffre d'affaires en 2016 contre 25,6% en 2015. Cette progression résulte principalement d'un recours accru au personnel intérimaire dans le cadre de la migration et du développement des offres du Groupe principalement au cours du premier semestre 2016.

Les frais de personnel s'élèvent à 206,1 millions d'euros en 2016 contre 187,0 millions d'euros en 2015, soit en progression de 19,1 millions d'euros, ou 10,2%. Ils représentaient 46,7% du chiffre d'affaires en 2016 contre 43,9% en 2015. Cette progression est le reflet d'une augmentation des effectifs principalement liée au lancement de l'offre RCM aux Etats-Unis, aux acquisitions d'*Activus* en juillet 2015 et de *Nightingale* fin 2015, au développement de l'activité BPO et au renforcement des équipes R&D afin d'assurer la transition vers le SaaS.

Le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) introduit en France en 2013 vient réduire les charges de personnel. En 2016, l'impact sur les frais de personnel et les charges externes est une réduction de 2,9 million d'euros contre une réduction de 2,0 million d'euros en 2015.

L'EBITDA s'établit à 61,4 millions d'euros en 2016 contre 78,5 millions d'euros en 2015, soit en recul de 17,1 millions d'euros, ou 21,8%. Il représentait 13,9% du chiffre d'affaires en 2016 contre 18,4% en 2015. Ce recul de l'EBITDA reflète l'évolution du chiffre d'affaires, des achats consommés, des charges externes et des frais de personnel (voir ci-dessus).

L'EBIT avant éléments exceptionnels (*Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels*) s'établit à 27,1 millions d'euros en 2016 contre 48,1 millions d'euros en 2015, soit en recul de 21,0 millions d'euros, ou 43,7%. Il représentait 6,1% du chiffre d'affaires en 2016 contre 11,3% en 2015. Ce recul reflète principalement le recul de 17,1 millions d'euros de l'EBITDA et l'accroissement de 3,9 million d'euros des dotations aux amortissements. Celles-ci s'établissent à 34,3 millions d'euros en 2016 contre 30,4 millions d'euros en 2015. Les dotations aux amortissements liés à la R&D s'établissent à 21,7 millions d'euros en 2016 contre 20,6 millions d'euros en 2015.

Les éléments exceptionnels représentaient, en 2016, une charge de 24,1 millions d'euros contre une charge de 6,7 millions d'euros en 2015. Cette progression résulte principalement d'une hausse de 5,4 millions d'euros des

coûts de restructurations liée à la mise en place de la nouvelle organisation du Groupe et au coût de liée au déménagement du siège social, de l'impact de la provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles lié aux

actifs en voie d'obsolescence, « legacy software », pour 7,5 millions d'euros, de la pénalité financière sur ancienne activité cédée en 2007 pour 4,6 millions d'euros.

Ventilation par nature des éléments exceptionnels

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Plus ou moins-value de cession d'actifs et ajustement de prix	-	-
Provision sur actif incorporels en voie d'obsolescence	-7,5	-
Frais de restructurations	-9,5	-4,0
Perte de valeurs sur immos. Corp. et incorp. (y.c. ECA)	-	0,0
Autres produits et charges non courants	-2,5	-2,6
Pénalités financières sur ancienne activité cédée en 2007	-4,6	
Éléments exceptionnels	24,1	-6,7

Ventilation par division

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Assurance santé, RH & e-services	-0,3	-0,3
Professionnels de santé	-14,9	-3,8
Activités non réparties	-9,0	-2,6
Éléments exceptionnels	-24,1	-6,7

L'**EBIT** s'établit à 2,9 millions d'euros en 2016 contre 41,4 millions d'euros en 2015, soit en recule de 38,5 millions d'euros, ou 92,9%. Ils représentaient 0,7% du chiffre d'affaires en 2016 contre 9,7% en 2015. Ce recul résulte du recul de 21,0 millions d'euros du résultat opérationnel avant éléments exceptionnels et d'une progression de 17,5 millions d'euros des charges exceptionnelles.

Charges financières

Le coût de l'endettement financier net s'établit à 25,8 millions d'euros en 2016 contre 40,8 millions d'euros en 2015, soit en recul de 15,0 millions d'euros, ou 36,8%. Il représentait 5,8% du chiffre d'affaires en 2016 contre 9,6% en 2015. Ce recul reflète l'impact positif sur les frais financiers du remboursement anticipé de l'emprunt obligataire 2020 de coupon 6,75% au premier trimestre 2016 à la suite de la mise en place, en janvier 2016, d'un RCF de 200 millions d'euros au taux de 1,4%. Au premier semestre les charges se sont élevées à 23,9 millions d'euros contre 1,9 million d'euros au second semestre.

La charge d'impôts s'établit en une charge de 4,1 millions d'euros en 2016 contre un produit de 17,6 million d'euros en 2015, soit en recul de 21,7 million d'euros. Cette évolution résulte principalement de la non-activation d'impôts différés en 2016 contrairement à 2015.

Résultat net

Le résultat net consolidé des activités poursuivies s'établit en une perte de 25,6 millions d'euros en 2016 contre un bénéfice de 19,5 million en 2015. Cette évolution négative de €45,2 millions du résultat net consolidé des activités poursuivies reflète l'évolution de l'EBIT, des éléments exceptionnels, du coût de l'endettement financier net et de la charge d'impôts (voir précédemment).

Le résultat net des activités cédées s'établit à une perte de 1,1 million d'euros en 2016 contre un profit de 47,5 millions d'euros en 2015.

Après prise en compte des intérêts minoritaires **le résultat consolidé net part du groupe** s'établit en une perte de 26,7 millions d'euros en 2016, contre un bénéfice de 67,0 million d'euros en 2015

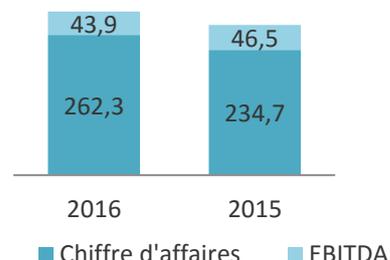
Le résultat par action avant éléments exceptionnels s'établit en une perte de 1,2 euro en 2016 contre un bénéfice de 1,6 euro un an plus tôt.

Le résultat net par action ressort en perte de 1,9 euro en 2016 contre un bénéfice de 4,8 euro un an plus tôt.

3.4.2 Examen de la situation financière par division

3.4.2.1 Division Assurance santé, RH et e-services

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015	Variation
Chiffre d'affaires	262,3	234,7	+11,8%
EBIT avant éléments exceptionnels	28,6	30,5	-6,3%
Marge EBIT	10,9%	13,0%	-209 bps
Éléments exceptionnels	-0,3	-0,3	-4,9%
EBIT	28,3	30,2	-6,3%
EBITDA	43,9	46,5	-5,7%
Marge EBITDA	16,7%	19,8%	-309 bps
Dépréciation	-15,3	-16,0	-4,6%



Le chiffre d'affaires de la division *Assurance santé, RH et e-services* s'établit à 262,3 millions d'euros en 2016 contre 234,7 millions d'euros en 2015, soit en progression de 27,6 millions d'euros, ou 11,8%. Hors effets de change négatif de 0,2%, et effet de périmètre positif de 1,4% à la suite de l'acquisition d'*Activus*, en juillet 2015 au Royaume-Uni, le chiffre d'affaires a progressé de 10,5%.

La division *Assurance santé, RH et e-services* a contribué pour 59,5% au chiffre d'affaires Groupe de 2016, contre 55,1% en 2015.

Par zone géographique, la contribution de la France recule de 0,7 point à 96,3% et l'EMEA (hors France) progresse de 0,7 point à 3,7%.

La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes devises évolue peu par rapport à la même période il y a un an : l'Euro recule de 0,7 point à 96,3%, alors que la Livre sterling progresse de 0,9 point à 2,5% et que les autres devises demeurent quasiment stables à 1,2%.

Cette croissance significative du chiffre d'affaires en 2016 résulte principalement :

- Au sein de *Cegedim Insurance Solutions* de la progression à deux chiffres de l'activité BPO pour le monde de l'assurance santé et des mutuelles avec *iGestion*, de la croissance toujours soutenue de l'activité de traitement de flux de tiers payant et de la très belle performance de l'activité logiciels et services dédiés à l'assurance de personnes avec une croissance à deux chiffres au quatrième trimestre, et ceci, malgré l'effet du basculement en mode SaaS.
- De l'excellente dynamique de l'activité *Cegedim e-business* avec une forte accélération de la croissance au quatrième trimestre. *Cegedim e-business* a pleinement bénéficié au cours de ce trimestre de la mise en production de nouveaux clients sur sa plateforme SaaS d'échanges dématérialisés de données, *Global Information Services*, incluant les plateformes de paiement.

- Du démarrage de nombreux clients sur la plateforme SaaS de gestion des ressources humaines de *Cegedim SRH*, se traduisant par une croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires sur l'année.

L'**EBITDA** s'établit à 43,9 millions d'euros en 2016 contre 46,5 millions d'euros en 2015, soit en recul de 2,6 millions d'euros, ou 5,7%. Il représentait 16,7% du chiffre d'affaires en 2016 contre 19,8% en 2015.

Ce recul de l'EBITDA a eu lieu au premier semestre 2016, avec un recul de 2,9 millions d'euros. Au second semestre l'EBITDA a progressé de 0,3 million d'euros.

Ce recul résultait principalement du :

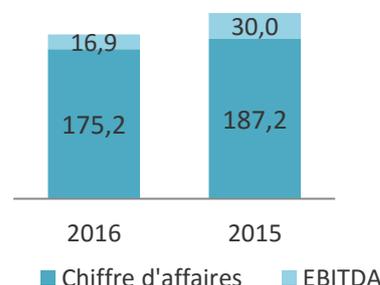
- Des coûts liés aux démarrages de clients en BPO pour *iGestion*;
- De l'impact du basculement en mode SaaS des principales offres de *Cegedim Insurance Solutions* et du démarrage de nouveaux clients et de nouveaux projets ;
- D'un séquençage différent des campagnes en 2016 par rapport à 2015 pour l'activité *RNP*.

Il a été partiellement compensé par la progression des activités *Cegedim e-business* et *Cegedim SRH* et de la bonne performance de l'activité de traitement des flux de tiers payant.

L'**EBIT avant éléments exceptionnels** (Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels) s'établit à 28,6 millions d'euros en 2016 contre 30,5 millions d'euros en 2015, soit en recul de 1,9 million d'euros, ou 6,3%. Il représentait 10,9% du chiffre d'affaires en 2016 contre 13,0% en 2015. Ce recul de l'EBIT reflète principalement le recul de 2,6 millions d'euros de l'EBITDA et la baisse de 0,7 million d'euros des dotations aux amortissements.

3.4.2.2 Division Professionnels de santé

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015	Variation
Chiffre d'affaires	175,2	187,2	-6,4%
EBIT avant éléments exceptionnels	3,2	18,7	-82,7%
Marge EBIT	1,9%	10,0%	-815 bps
Éléments exceptionnels	-14,9	-3,8	+292,2%
EBIT	-11,6	14,9	n.m.
EBITDA	16,9	30,0	-43,8%
Marge EBITDA	9,6%	16,0%	-641 bps
Dépréciation	-13,6	-11,3	+20,5%



Le chiffre d'affaires de la division *Professionnels de santé* s'établit à 175,2 millions d'euros en 2016 contre 187,2 millions d'euros en 2015, soit en recul de 12,0 millions d'euros, ou 6,4%. Hors effets de change négatif de 3,7%, le chiffre d'affaires a reculé de 2,8%. Il n'y a pas d'impact d'acquisition ou de cession.

La division *Professionnels de santé* a contribué pour 39,7% au chiffre d'affaires Groupe de 2016, contre 43,9% en 2015.

Par zone géographique, la contribution de la France et des Amériques progressent respectivement de 2,6 et 1,6 points à respectivement 58,9% et 8,6%, alors que l'EMEA (hors France) recule de 4,2 points à 32,4%.

La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes devises évolue peu par rapport à la même période il y a un an : l'Euro et le dollar US progressent respectivement de 2,4 et 1,5 point à respectivement 62,2% et 8,5% alors que la Livre Sterling recule de 4,1 points à 28,2% et les autres devises restent quasiment inchangées à 1,1%.

Ce recul du chiffre d'affaires en 2016 résulte principalement :

- D'un basculement en mode SaaS de clients sur certains marchés qui s'orientent de façon prépondérante vers les offres en mode Cloud/SaaS.
- De l'attente, en 2016, des médecins anglais de la version SaaS, qui est sortie en janvier 2017.
- En France, de la commercialisation à partir uniquement de septembre 2016 de la nouvelle offre *Smart Rx*. Il s'agit d'une solution complète de gestion de l'officine basée sur une architecture hybride, combinant Cloud et local et permettant le travail en réseau inter-officines et inter-professionnels de santé. La sortie de cette nouvelle offre combinée à la mise en place d'une nouvelle organisation devrait permettre à cette activité de retrouver le chemin de la croissance dans les prochains mois.

Ce recul est partiellement contrebalancé par :

- La croissance à deux chiffres sur l'année de *Pulse*, cependant en légère décroissance au dernier trimestre à la suite de décalages de certains projets

principalement sur les offres RCM. Le Groupe a mis en place une nouvelle organisation plus réactive qui devrait permettre de retrouver le chemin de la croissance pérenne, en particulier dans le BPO.

- La croissance soutenue des offres à destination des kinésithérapeutes et infirmières en France.
- La croissance à deux chiffres de *Cegelease*, offre de location financière.

L'EBITDA s'établit à 16,9 millions d'euros en 2016 contre 30,0 millions d'euros en 2015, soit en recul de 13,2 millions d'euros, ou 43,8%. Il représentait 9,6% du chiffre d'affaires de 2016 contre 16,0% de 2015.

Ce recul de l'EBITDA résulte principalement d'investissements réalisés afin d'assurer la croissance future. En effet, le Groupe a été pénalisé principalement par les investissements réalisés :

- En France pour le développement de la nouvelle offre hybride pour les officines ;
- Aux USA sur les activités RCM (Revenue Cycle Management), EHR en mode SaaS ;
- Au Royaume-Uni afin de disposer en 2017 d'une offre en mode SaaS à destination des médecins.

Par ailleurs, le basculement des médecins belges vers une offre SaaS et la réorganisation durant l'été de l'activité aux USA ont pénalisé l'EBITDA.

Ce recul a été partiellement compensé par la croissance de l'activité d'informatisation, en France, des kinésithérapeutes et des infirmières.

L'EBIT avant éléments exceptionnels (Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels) s'établit à 3,2 millions d'euros en 2016 contre 18,7 millions d'euros en 2015, soit en recul de 15,5 millions d'euros, ou 82,7%. Il représentait 1,9% du chiffre d'affaires de 2016 contre 10,0% de 2015. Ce recul reflète l'évolution négative de l'EBITDA de 13,2 millions et la hausse des dotations aux amortissements pour 2,3 million d'euros.

Les charges exceptionnelles progressent de 11,1 millions d'euros principalement à la suite de la provision sur actif incorporels en voie d'obsolescent pour 7,5 millions d'euros et à la hausse des charges de restructuration liée à la réorganisation de cette division.

3.4.2.3 Division Activités non réparties

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015	Variation	
Chiffre d'affaires	3,3	4,2	-21,6%	
EBIT avant éléments exceptionnels	-4,7	-1,1	+321,3%	
Marge EBIT	-144,0%	-26,8%	<i>n.p.</i>	
Éléments exceptionnels	-9,0	-2,6	+246,0%	
EBIT	-13,7	-3,7	+268,8%	
EBITDA	0,7	2,0	-65,2%	
Marge EBITDA	21,0%	47,4%	<i>n.p.</i>	
Dépréciation	-5,4	-3,1	+74,4%	

Le chiffre d'affaires de la division *Activités non réparties* s'établit à 3,3 millions d'euros en 2016 contre 4,2 millions d'euros en 2015, soit en recul de 0,9 million d'euros, ou 21,6%. Il n'y a pas d'effet de change et aucune cession, ni acquisition.

La division *Activités non réparties* a contribué pour 0,7% au chiffre d'affaires Groupe de 2016, contre 1,0% en 2015.

Cette évolution reflète un retour à un niveau de facturation normal.

L'EBITDA s'établit à 0,7 million d'euros en 2016 contre 2,0 million d'euros en 2015, soit en recul de 1,3 million d'euros, ou 65,2%. Il représentait 21,0% du chiffre d'affaires de 2016 contre 47,4% de 2015. Ce recul de l'EBITDA reflète le retour à un niveau de marge normal.

L'EBIT avant éléments exceptionnels (Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels) s'établit en une perte de 4,7 millions d'euros en 2016 contre une perte de 1,1 million d'euros en 2015, soit une perte en progression de 3,6 millions d'euros, ou 321,3%. Il représentait 144,0% du chiffre d'affaires de 2016 contre 26,8% de 2015. Cette évolution défavorable de l'EBIT reflète principalement la hausse de 2,3 millions d'euros des dotations aux amortissements et l'évolution négative de 1,3 million d'euros de l'EBITDA.

Les charges exceptionnelles progressent de 6,4 millions d'euros principalement à la suite de la pénalités financières sur ancienne activité cédée en 2007 pour 4,6 million d'euro.

3.4.3 Indicateur non IFRS (Non-audité)

La direction de Cegedim estime que la mesure de l'EBITDA Ajusté (non-IFRS), lorsqu'elle est considérée en conjonction avec les états financiers IFRS, est utile aux investisseurs et à la direction pour appréhender les activités et les tendances opérationnelles en cours. Ainsi le Groupe estime que l'EBITDA Ajusté permet de mesurer la gestion opérationnelle et la performance réelle de la société et de la division. Cette mesure doit être considérée en plus des indicateurs financiers IFRS, et non en substitution. De plus les mesures non IFRS n'ont pas de signification standardisées et peuvent ne pas être comparables à des indicateurs similaires calculés par d'autres sociétés.

L'EBITDA représente le résultat net consolidé avant la quote-part du Résultat net des sociétés mises en équivalence, les intérêts, les taxes, les Autres produits et charges opérationnelles non courants et la dotation aux

amortissements. L'EBITDA Ajusté retrace à l'EBITDA l'impact de la dépréciation des créances liées à deux clients litigieux de Pulse ainsi que les dépréciations liées à plusieurs litiges mineurs.

Les deux principaux litiges avaient été identifiés dans le Document de Référence 2015 dans la section Facteurs de risques et assurances, point 2.4.3.21 page 55.

La direction de Cegedim a nommé un nouveau dirigeant aux Etats-Unis et a changé de stratégie dans la gestion de deux litiges clients américains. Ce changement s'est notamment traduit par la signature de protocoles entraînant le passage de créances significatives en pertes sur 2016. Le Groupe a également passé des dépréciations liées à plusieurs litiges mineurs. Celles-ci ne pouvant être classées en charges exceptionnelles selon les normes IFRS.

Réconciliation entre les indicateurs financiers IFRS et non-IFRS (non audité)

Groupe Cegedim

En millions d'euros		31.12.2016	31.12.2015	Variation
Chiffre d'affaires	M€	440,8	426,2	+3,4%
Achats consommés	M€	-35,0	-39,8	-12,0%
Charges externes	M€	-125,6	-109,1	+15,1%
Frais de personnel	M€	-206,1	-187,0	+10,2%
EBITDA	M€	61,4	78,5	-21,8%
Marge EBITDA	%	13,9%	18,4%	-4495bps
Ajustement				
Ajustement Pulse		4,0	0,0	n.p.
EBITDA Ajusté		65,4	78,5	-16,7%
<i>Marge EBITDA ajusté</i>		14,8%	18,4%	-359bps

Division Professionnels de santé

En millions d'euros		31.12.2016	31.12.2015	Variation
Chiffre d'affaires	M€	175,2	187,2	-6,4%
EBITDA	M€	16,9	30,0	-43,8%
Marge EBITDA	M€	9,6%	16,0%	-641 bps
Ajustement	M€			
Ajustement Pulse	M€	4,0	0,0	n.p.
EBITDA ajusté	M€	20,9	30,0	-30,5%
<i>Marge EBITDA ajusté</i>	%	11,9%	16,0%	-413bps

3.4.4 Structure Financière

3.4.4.1 Bilan consolidé

En millions d'euros	Note	31.12.2016	31.12.2015	Variation
Actif				
Ecart d'acquisition		199,0	188,5	+5,5%
Immobilisation corporelles et incorporelles		171,7	147,2	+16,6%
Immobilisation financières	a	8,7	10,0	-12,4%
Autres actifs non courants	b	67,9	66,5	+2,0%
Créances clients : part à moins d'un an		167,4	161,9	+3,4%
Trésorerie et équivalents		20,8	231,3	-91,0%
Autres actifs courants		73,7	58,1	+26,9%
Actifs des activités destinées à être cédées		0,0	0,8	n.m.
Total actif		709,1	864,3	-18,0%
Passif				
Dettes financières long terme	c	244,0	51,7	+371,8%
Autres passifs non courants		45,1	44,3	+1,9%
Dettes financières court terme	c	3,6	347,2	-99,0%
Autres passifs courants	d	227,4	189,1	+20,3%
Total passif (hors capitaux propres)		520,2	636,2	-18,2%
Capitaux propres	e	188,9	228,1	-17,2%
Passifs des activités destinées à être cédées		0,0	3,8	n.m.
Total passif		709,1	864,3	-18,0%

a) Hors titres des sociétés mises en équivalence.

b) Incluant des impôts différés pour 28,8 millions d'euros au 31 décembre 2016 et 28,7 millions d'euros au 31 décembre 2015.

c) Les dettes financières long terme et court terme comprennent la participation pour un montant de 7,5 millions d'euros au 31 décembre 2016 et 8,0 millions d'euros au 31 décembre 2015 ainsi que les compléments de prix estimé pour 3,8 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 0,0 million d'euros au 31 décembre 2015.

d) Incluant les « dettes fiscales et sociales » pour 78,8 millions d'euros au 31 décembre 2016 et 70,6 millions d'euros au 31 décembre 2015. Cela inclut la TVA, la participation en France et aux Etats-Unis, les provisions pour congés payés, les contributions à la sécurité sociale en France, les couvertures d'assurance en France et les bonus.

e) Incluant les intérêts minoritaires pour 0,0 million d'euros au 31 décembre 2016 et 0,1 million d'euros au 31 décembre 2015.

Endettement financier net

En millions d'euros	Note	31.12.2016	31.12.2015	Variation
Dettes financières long terme		244,0	51,7	+371,8%
Dettes financières court terme		3,6	347,2	-99,0%
Dettes brutes		247,6	398,9	-37,9%
Trésorerie et équivalents de trésorerie		20,8	231,3	-91,0%
Endettement financier net		226,8	167,6	+35,3%
Capitaux propres		188,9	228,1	-17,2%
Gearing	f	1,2	0,7	-

f) Ratio d'endettement financier net sur capitaux propres

COMMENTAIRES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

Le total bilan consolidé s'élevait à 709,1 millions d'euros au 31 décembre 2016, en recul de 18,0% par rapport au 31 décembre 2015.

Les écarts d'acquisition représentaient 199,0 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 188,5 millions d'euros à fin 2015. Cet accroissement de 10,4 millions, soit 5,5%, s'explique principalement par l'acquisition de la société *Futuramedia Group* en Novembre 2016 en France pour 17,3 millions d'euros partiellement contrebalancé par l'affaiblissement de la Livre Sterling vis-à-vis de l'euro pour 4,5 million d'euros. Les écarts d'acquisition représentaient 28,1% du total du bilan au 31 décembre 2016, contre 21,8% au 31 décembre 2015.

Les immobilisations corporelles et incorporelles s'élevaient à 171,7 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre 147,2 millions d'euros au 31 décembre 2015, une hausse de 24,5 millions d'euros, soit 16,6%.

- **Les immobilisations corporelles** s'élevaient à 32,2 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 22,1 millions d'euros au 31 décembre 2015, soit une progression 10,1 millions d'euros ou 45,8%.
- **Les immobilisations incorporelles** s'élevaient à 139,4 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 125,1 millions d'euros au 31 décembre 2015, soit une progression de 14,4 millions d'euros ou 11,5%. Cette hausse reflétant principalement la hausse des frais de développement capitalisés.

La part des immobilisations corporelles et incorporelles dans le total bilan représentait 24,2% au 31 décembre 2016 contre 17,0% au 31 décembre 2015.

Les créances clients part à moins d'un an s'élevaient à 167,4 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 161,9 millions d'euros au 31 décembre 2015, soit une progression de 5,4 millions d'euros, ou 3,4%.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 20,8 millions d'euros au 31 décembre 2016, en recul de 210,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2015. Ce recul résulte principalement du remboursement anticipé de l'emprunt obligataire 2020 pour un nominal de 340,1 millions d'euros, du paiement de la prime de remboursement anticipé pour 15,9 millions d'euros, l'incidence de variation de périmètre pour 21,4 millions d'euros, partiellement compensé par le tirage de 190,0 million d'euros de la facilité de crédit revolver de 200,0 millions d'euros. La trésorerie et équivalents de trésorerie représentaient 2,9% du total bilan au 31 décembre 2016 contre 26,8% au 31 décembre 2015.

La dette financière à long terme a progressé de 192,3 millions d'euros, soit 371,8%, s'établissant à 244,0 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 51,7 millions d'euros au 31 décembre 2015. Cette progression reflète principalement le tirage de 190,0 millions d'euros au 31 décembre 2016 de la facilité de crédit revolver de 200 millions d'euros mise en place le 14 janvier 2016 et la prise en compte du complément de prix prévisionnel sur *Activus* et *Nightingale* pour 2,3 million d'euros. Les dettes à long terme comprennent la dette de participation des salariés pour un montant total de 5,9 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 6,1 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Les dettes à court terme ont reculé de 343,6 millions d'euros, soit 99,0%, s'établissant à 3,6 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 347,2 millions d'euros au 31 décembre 2015. Ce recul résulte principalement du remboursement par anticipation de l'emprunt obligataire de coupon 6,75% et de maturité 2020 pour un montant en nominal de 340,1 millions d'euros au premier trimestre 2016 et la prise en compte des compléments de prix prévisionnels sur *Activus* et *Webstar* pour un total de 1,5 million d'euros. Les dettes à court terme comprennent la dette de participation des salariés pour un montant total de 1,6 million d'euros au 31 décembre 2016 contre 1,7 million d'euro il y a un an.

Le total des dettes financières s'élève à 247,6 millions d'euros au 31 décembre 2016 en recul de 151,3 millions d'euros, soit 37,9%. Le total des dettes financières nettes s'élève à 226,8 millions d'euros, en progression de 59,2 millions d'euros par rapport à il y a un an. Elles représentaient 120,1% des capitaux propres au 31 décembre 2016 contre 73,5% au 31 décembre 2015. Les dettes à long et court terme comprennent la dette de participation des salariés pour un montant total de 7,5 millions d'euros, l'estimation des compléments de prix pour 3,8 millions d'euros et 0,4 million d'euros d'autres dettes au 31 décembre 2016.

Les capitaux propres ont reculé de 39,1 millions d'euros, soit 17,29%, s'établissant à 188,9 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 228,1 millions d'euros au 31 décembre 2015. Cette évolution résulte principalement du recul du résultat Groupe et des écarts de conversion pour respectivement 93,7 et 10,9 millions d'euros partiellement compensé par l'accroissement des réserves Groupe pour 65,4 millions d'euros. Les capitaux propres représentaient 26,6% du total bilan au 31 décembre 2016, contre 26,4% au 31 décembre 2015.

Engagements hors bilan

Cegedim S.A. donne des garanties et des sûretés, en lien avec des obligations financières ou opérationnelles de ses filiales dans le cours normal des affaires. Voir note 12.5 des annexes aux comptes consolidés.

3.4.4.2 Source et montant des flux de trésorerie consolidés

RESUME DU TABLEAU DE FLUX TRESORERIE

En millions d'euros	Note	31.12.2016	31.12.2015
Cash-flow brut		57,5	76,0
Impôt versé		-5,7	-12,1
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		+6,8	-24,1
Flux de trésorerie générés par l'activité		58,6	39,8
<i>Dont flux de trésorerie générés par les activités non poursuivies</i>	f	4,0	6,4
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-81,7	277,3
<i>Dont flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités non poursuivies</i>		-0,8	-7,5
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		-183,5	-191,4
<i>Dont flux de trésorerie liés aux opérations de financement des activités non poursuivies</i>		0,0	-0,9
Variation des trésoreries hors effet devises	f	-206,6	125,7
Incidence des variations de cours de devises		-0,8	2,7
Trésorerie nette d'ouverture	g	228,1	99,7
Trésorerie nette de clôture		20,7	228,1

COMMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE FLUX

Le Flux net de trésorerie provenant des activités d'exploitation s'élève à 58,6 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 39,8 millions d'euros au 31 décembre 2015, soit une amélioration de 18,7 millions d'euros, ou 47,0%. Cette amélioration reflète principalement une nette amélioration du BFR et d'une diminution de l'impôt versé.

Le Flux net de trésorerie provenant des activités d'investissement s'élève à un décaissement de 81,7 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre un encaissement de 277,3 millions d'euros au 31 décembre 2015, soit dégradation, de 359,0 millions d'euros. Cette évolution reflète l'encaissement en avril 2015 du prix de cession de la division *CRM et données stratégiques* à IMS Health.

Le Flux net de trésorerie provenant des activités de financement s'élève à un décaissement de 183,5 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre un décaissement de 191,4 millions d'euros au 31 décembre 2015. Cette évolution résulte principalement du remboursement par

anticipation de l'emprunt obligataire 2020 et du paiement de la prime de remboursement anticipé compensé par le tirage de 190,0 millions d'euros sur la facilité de crédit revolving de 200 millions d'euros

Le Besoin en fonds de roulement fluctue sous l'influence de plusieurs facteurs, notamment des variations saisonnières et de l'efficacité dans le recouvrement des créances. Historiquement, Cegedim a financé son besoin en fonds de roulement grâce à sa trésorerie, au crédit revolving et à des facilités de découvert.

La variation du besoin en fonds de roulement s'établit en un dégagement de 6,8 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre un besoin de 24,1 millions d'euros douze mois plus tôt. Il est à noter que l'accroissement du besoin en fonds de roulement a eu lieu au premier trimestre 2016 principalement à la suite de l'arrêt du programme l'affacturage. Au second semestre l'amélioration a été de 17,4 million d'euros, en partie liée à la provision de 4,6 millions d'euros relative au litige Tessi. Le besoin en fonds de roulement à fin décembre 2016 s'établit à 6,0% du chiffre d'affaires 2016.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
R&D immobilisée	-40,6	-28,2
Investissement de maintenance	-18,8	-15,4
Impact acquisition actif US de Nightingale	0,0	-8,0
Acquisition / Cession	-21,4	336,3
Investissement activités non poursuivis	-0,8	-7,5
Total dépenses d'investissement	-81,7	277,3

Les dépenses d'investissement ont été relativement stables d'une année sur l'autre hors impact des acquisitions et des cessions. Historiquement, il s'agit principalement des coûts de R&D, des investissements de maintenance et des acquisitions/cessions. Il n'existe pas d'engagements de dépenses d'investissement. La flexibilité est maintenue afin d'ajuster, de temps à autre, le niveau des dépenses d'investissement en fonction des besoins de l'activité de Cegedim.

Au 31 décembre 2016, les dépenses d'investissement se sont établies à 81,7 millions d'euros. Ces dépenses d'investissement se répartissent en 40,6 millions d'euros de R&D immobilisées, 21,4 millions d'euros en acquisition de la société *Futuramedia Group*, du paiement du complément de prix pour la société *Activus* et 18,8 millions d'euros d'investissement de maintenance. Ces dépenses représentent 18,5% du chiffre d'affaires Groupe de 2016.

Les frais liés au personnel de Recherche et Développement représentent la majorité du total des dépenses de R&D et environ 9,4% du chiffre d'affaires Groupe des douze derniers mois. Ce pourcentage, tout en ne constituant pas un objectif, est en hausse par rapport aux années précédentes. Environ la moitié des dépenses de R&D est immobilisée selon les normes IAS 38, qui stipulent (i) que l'immobilisation incorporelle doit être clairement identifiée et que les coûts associés doivent être séparables et évalués de façon fiable, (ii) que la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle doit être démontrée et (iii) que la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables doit être démontrée.

Au 31 décembre 2016, 40,6 millions d'euros de coûts de R&D ont été capitalisés en progression de 12,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2015. Ce montant vient en moins des frais de personnels et des charges externes. Le restant des dépenses de R&D est enregistré en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les variations de trésorerie issues des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement se traduisent par une variation négative de la trésorerie de 207,4 millions d'euros à fin décembre 2016 incluant 0,8 million d'euros d'incidence négative des variations de cours des devises.

3.4.5 Activités cédées ou visant à être cédées

Le fonds de commerce *Kadriga* a été cédé à IMS Health le 9 novembre 2016. En 2015, la division *CRM et données stratégique* avait été classée en activité visant à être cédée et cédée le 1^{er} avril 2015.

Le chiffre d'affaires s'établit à 1,9 million d'euros au 31 décembre 2016. L'EBIT avant éléments exceptionnels s'élève en une perte de 1,1 million d'euros au 31 décembre 2016.

Le résultat net des activités destinées à être cédées s'établit en perte de 1,1 million d'euros au 31 décembre 2016.

3.5 Examen de la situation financière de Cegedim S.A.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à l'approbation de l'Assemblée Générale ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Les indicateurs clés de performance de nature financière chez Cegedim SA sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires réalisé avec le Groupe et en dehors du Groupe ;
- Les dividendes perçus ;
- Les investissements ;
- La structure financière.

Ils ont fait l'objet de commentaires détaillés ci-après.

D'autre part, concernant les indicateurs clés de performance de nature non financière, Cegedim a mis en place la mutualisation des ressources informatiques à disposition de ses filiales et de leurs clients. Il est donc fondamental pour Cegedim d'être à la pointe des nouvelles technologies et de s'assurer du niveau optimum de fonctionnement de ces installations, d'en assurer la maintenance et la sécurité (sécurité physique, sécurité des accès, des informations, de l'administration des systèmes et des développements).

Cegedim considère la formation de ses équipes comme un facteur clé de succès, permettant d'assurer la satisfaction de ses clients et la motivation de ses collaborateurs. La politique générale de formation pratiquée chez Cegedim consiste principalement à adapter en permanence les compétences de ses équipes de recherche et développement, et à accompagner ses collaborateurs dans l'acquisition de compétences nouvelles nécessaires à leur pratique professionnelle.

L'expansion internationale du Groupe Cegedim, notamment par voie de croissance externe, s'appuie sur sa capacité à intégrer de nouvelles activités. Dans ce domaine, les mesures prises par Cegedim visent à accélérer l'intégration des nouvelles activités, maîtriser les risques inhérents aux opérations de croissance et en suivre la performance.

Chiffre d'affaires

L'activité de Cegedim SA a reculé de 14,9%, avec un chiffre d'affaires passant de 60,9 millions d'euros en 2015 à un chiffre d'affaires de 51,8 millions d'euros en 2016. Ce recul reflète principalement l'impact de la cession au 1^{er} avril 2015 de la division *CRM et données stratégiques*.

Les revenus de Cegedim SA sont principalement constitués de prestations de services et de ventes de logiciels, et le cas échéant de matériels. Il s'agit d'activités relativement matures, que Cegedim SA exerce depuis de nombreuses années. Elles n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les produits d'exploitation ont reculé de 15,8% passant de 73,2 millions d'euros en 2015 à 61,6 millions d'euros en 2016.

Les charges d'exploitation ont reculé de 16,4% passant de 81,3 millions d'euros en 2015 à 68,0 millions d'euros en 2016. Notamment, on constate sur l'exercice :

- Une baisse du poste « autres achats et charges externes » pour 10,1 millions d'euros par rapport à 2015 ;
- Un recul de 1,6 million d'euros des dotations aux provisions pour risques et charges, des dotations aux amortissements sur immobilisations de 1,3 million d'euros, et de 0,7 million d'euros des dotations aux provisions sur actif circulant ;
- Un recul des salaires et charges sociales chargés de 1,9 million d'euros au cours de l'exercice ;
- Un recul de la production immobilisée pour 1,2 million d'euros par rapport à 2015 ;
- Un recul des reprises sur amortissement et provisions sur la période pour 0,9 million d'euros par rapport à 2015.

L'ensemble de ces évolutions reflète l'impact de la cession de la division *CRM et données stratégiques* intervenu le 1^{er} avril 2015.

Les autres postes de charges et produits d'exploitation enregistrent individuellement quelques variations dont l'impact en valeur absolue est peu significatif.

Le résultat d'exploitation s'établit en perte de 6,4 millions d'euros, soit une perte en recul de 1,8 million d'euros par rapport à 2015.

À l'exception des développements exposés dans le point 2.4, à la connaissance de la Société, il n'existe pas de stratégie ou de facteurs spécifiques, de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique susceptibles d'influer directement ou indirectement sur les opérations de Cegedim.

La balance âgée fournisseurs

La balance âgée fournisseurs de Cegedim SA, avec une répartition Groupe et hors Groupe, est la suivante :

En euros	Dettes fournisseurs 31.12.2016	Dettes fournisseurs non échues	Dettes fournisseurs échues	Dettes échues < 30 jours	Dettes échues 31 – 60 jours	Dettes échues > 60 jours
Fournisseurs Groupe	768 208	753 420	14 788	14 788	-	-
Fournisseurs hors Groupe	8 946 212	6 041 710	2 904 502	1 528 048	52 238	1 324 216
Total dettes fournisseurs	9 714 420	6 795 130	2 919 290	1 542 836	52 238	1 324 216

En euros	Dettes fournisseurs 31.12.2015	Dettes fournisseurs non échues	Dettes fournisseurs échues	Dettes échues < 30 jours	Dettes échues 31 – 60 jours	Dettes échues > 60 jours
Fournisseurs Groupe	4 310 799	4 132 768	178 031	51 900	57 800	68 331
Fournisseurs hors Groupe	3 095 750	2 978 796	116 953	108 796	57 164	-49 007
Total dettes fournisseurs	7 406 548	7 111 564	294 984	160 696	114 964	19 324

Le résultat financier s'établit à un produit de 7,1 millions d'euros en 2016 contre un produit de 31,0 millions d'euros en 2015. Il comprend 78,6 millions d'euros de produits financiers et 71,5 millions d'euros de charges financières.

Les produits financiers se décomposent en 64,4 millions d'euros de produits financiers de participations, de 11,3 million d'euros de reprises sur provisions et transferts de charges et de 3,0 millions d'euros d'autres intérêts et produits assimilés.

Les charges financières inclus 37,1 millions d'euro de dotations financières aux amortissements et provisions et de 34,3 millions d'euros d'intérêts et charges assimilés.

Le résultat courant avant impôt 2016 ressort en profit de 0,7 million d'euros contre un bénéfice de 22,8 millions d'euros en 2015.

Le résultat exceptionnel 2016 s'établit en perte de 7,0 millions d'euros, soit une perte en recule de 38,4 millions d'euros par rapport à l'année dernière.

Le poste impôt en 2016 se solde par un produit de 10,9 millions d'euros.

Le résultat net de l'exercice 2016 se solde par un bénéfice de 4,4 millions d'euros contre une perte de 10,6 millions d'euros en 2015.

Bilan

Au 31 décembre 2016, le **total du bilan** de Cegedim SA s'élève à 479,7 millions d'euros contre 568,9 millions d'euros pour l'exercice précédent, en recul de 89,1 millions d'euros soit 15,7%.

Les capitaux propres s'élèvent à 50,1 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 45,7 millions d'euros au 31 décembre 2015. Cette progression s'explique principalement par l'évolution du résultat.

Les dettes financières reculent de 105,4 millions d'euros à 334,1 millions fin 2016 contre 439,5 fin 2015. Compte-tenu de la situation de trésorerie active, l'endettement financier net progresse sur la période et s'élève à 266,7 millions d'euros à fin 2016 contre 213,5 millions d'euros à fin 2015.

3.6 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

3.6.1 Politique de distribution de dividendes

Le Groupe n'a pas versé de dividendes au titre des exercices 2014, 2015 et 2016.

Le Groupe ne prévoit pas de verser de dividendes réguliers en numéraire avant l'achèvement de la transformation de son business model. Toute décision de distribuer et de verser des dividendes à l'avenir, relève de la discrétion du Conseil d'Administration de Cegedim et dépend, notamment, des résultats des opérations du Groupe, de sa situation financière, de ses besoins de trésorerie, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs que son Conseil d'Administration juge pertinents.

En outre, la capacité du Groupe à verser des dividendes est, et peut être, limitée par les covenants d'endettement conclus ou à conclure par le Groupe ou ses filiales.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention des dites actions, serait affecté au compte report à nouveau.

3.6.2 Tableau des distributions de dividende des 3 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Nb. d'actions	Revenus éligibles à l'abattement			Revenus non éligibles à l'abattement
		Dividende		Autre revenus distribués	
		Par action	Global		
2014	13 997 173	Néant	Néant	Néant	Néant
2015	13 997 173	Néant	Néant	Néant	Néant
2016	13 997 173	Néant	Néant	Néant	Néant

3.7 Perspectives

L'activité de Cegedim est essentiellement impactée par les évolutions affectant les acteurs du monde la santé qui sont les principaux clients du Groupe. Les principaux impacts sont d'ordres : réglementaires, économiques, technologiques, démographiques et comportementales.

Le Groupe bénéficie des réformes de santé engagées par les états, des nouveaux modes d'exercice de la santé, du développement rapide des nouvelles technologies et des évolutions des relations entre acteurs du monde de la santé. Il bénéficie de la hausse des dépenses de santé, suite au vieillissement de la population et au développement des maladies chroniques dans les pays où le Groupe exerce ces activités. Tout ceci nécessite de développer des outils de gestion de suivi du patient et de son dossier médical ainsi que de mettre en place des outils de coordination des soins entre professionnels de santé.

Le Groupe profite également de la complexité croissante de la connaissance médicale qui nécessite le développement des bases de connaissance sur les produits et les thérapeutiques et de s'équiper de logiciels destinés à la prescription et à la délivrance incluant la gestion des règles de prescription. Enfin, le Groupe déploie une stratégie sur les objets connectés, la télémédecine, sur les futurs examens biologiques en cabinet et les outils de rééducation. Les produits et services de Cegedim répondent également aux politiques de rémunération sur objectif de santé.

Les métiers liés à l'assurance santé s'inscrivent eux, dans les évolutions réglementaires des nouveaux contrats d'assurance (ACS, ANI, Contrats responsables) et de la généralisation et de l'automatisation des processus du tiers payant (contrôle des droits, facturation et paiement en ligne).

Le Groupe accompagne aussi la transformation du modèle économique des métiers administratifs avec la révolution du digital et de la complexification dans la gestion des ressources humaines avec la prise en charge de la formation, de la gestion du temps de travail, de la gestion des talents, du zéro papier, de la gestion des complémentaires santé et des retraites complémentaires.

En 2017 le Groupe continue de se réinventer, innover et investir en transformant son business model. La transformation du business model étant bien engagée, la dynamique de croissance devrait s'accélérer au quatrième trimestre 2017 et assurer, à l'avenir, une amélioration de la rentabilité.

Ainsi Cegedim anticipe pour 2017 :

- Un chiffre d'affaires en croissance, comprise entre 4,0% et 6,0%, à taux de change et périmètre constant.
- Un EBITDA compris entre 66,0 millions d'euros et 72,0 millions d'euros.

Cegedim devrait bénéficier pleinement des effets positifs de ses investissements, réorganisations et transformations en 2018.

En 2017, le Groupe n'anticipe pas d'acquisitions significatives. Enfin le Groupe ne communique pas de prévisions ni d'estimations du bénéfice.

Impact potentiel du « Brexit »

En 2016, le Royaume-Uni contribuait à hauteur de 12,7% au chiffre d'affaires consolidé du Groupe et de 14,8% à l'EBIT courant consolidé du Groupe.

Cegedim opère au Royaume-Uni en monnaie locale, comme dans tous les pays où le Groupe est présent. Ainsi, l'impact sur la marge d'EBIT courant consolidée du Groupe devrait être non significatif.

Dans l'hypothèse où la structure chiffre d'affaires/coûts reste similaire, toute appréciation de l'euro par rapport à la livre sterling entraînerait une baisse du résultat exprimé en euros. Sur la base de l'exercice 2016, toutes les autres devises restant au même niveau par rapport à la livre sterling, une appréciation théorique de l'euro de 1 % par rapport à la livre sterling impacterait négativement le chiffre d'affaires de 0,6 million d'euros et le résultat opérationnel courant de Cegedim de 0,4 million d'euros.

En termes de politique de santé, le Groupe n'a pas identifié de programme européen majeur et considère que la politique de santé conduite au Royaume-Uni ne sera que marginalement impactée par le Brexit.

Publication trimestrielle

A partir de 2017, Cegedim publiera uniquement les résultats annuels et semestriels. Le chiffre d'affaires continuera à être publié trimestriellement.

Les données figurant ci-dessus comprennent des indications sur les objectifs de performances financières à venir de Cegedim. Ces informations, de nature prospective, se fondent sur les opinions et hypothèses des dirigeants du Groupe à la date du présent document et impliquent des risques et incertitudes. Pour plus d'informations sur les risques affectant Cegedim, le lecteur est prié de se reporter aux points 2.4 « Facteurs de risques et assurances » page 49 du présent document.

4

Comptes consolidés

4.1 Bilan consolidé	90	4.6 Notes annexes aux états financiers consolidés	96
4.2 Compte de résultat consolidé	92	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	139
4.3 Etat du résultat global consolidé	93	4.7	
4.4 Tableau des variations des capitaux propres consolidés	94		
4.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés	95		

4.1 Bilan consolidé

4.1.1 Bilan consolidé actif

<i>En milliers euros</i>	Note	31.12.2016 Net	31.12.2015 Net
Ecart d'Acquisition	6.1	198 995	188 548
Frais de développement		12 152	16 923
Autres immobilisations incorporelles		127 293	108 166
Immobilisations Incorporelles	6.2	139 445	125 089
Terrains		459	459
Constructions		4 712	5 021
Autres immobilisations en cours		26 548	16 574
Immobilisations en cours		508	51
Immobilisations corporelles	6.3	32 227	22 107
Titre de participation		1 098	1 098
Prêts		3 508	3 146
Autres immobilisations financières		4 126	5 730
Immobilisations financières hors titres des sociétés mises en équivalence	6.4	8 733	9 973
Titres des sociétés mises en équivalence	2.4	9 492	10 105
Etat – Impôt différé	8.1	28 784	28 722
Créances clients : part à plus d'un an	4.5	29 584	26 544
Autres créances : part à plus d'un an	4.6	0	1 132
Actif non courant		447 260	412 219
En cours de services	4.4	1 034	-
Marchandises	4.4	6 735	8 978
Avances, acomptes sur commandes		1 773	218
Créances client : part à moins d'un an	4.5	167 361	161 923
Autres créances : part à moins d'un an	4.6	53 890	32 209
Equivalents de trésorerie		8 000	153 001
Trésorerie		12 771	78 298
Charge constatées d'avance		10 258	16 666
Actif courant		261 823	451 293
Actif des activités destinées à être cédées	3.3	-	768
TOTAL Actif		709 082	864 280

4.1.2 Bilan consolidé passif et capitaux propres

<i>En milliers euros</i>	Note	31.12.2016	31.12.2015
Capital social		13 337	13 337
Réserve Groupe		204 723	139 287
Ecart de conversion Groupe		-2 391	8 469
Résultat Groupe		-26 747	66 957
Capitaux propres part du Groupe		188 921	228 051
Intérêts minoritaires (réserves)		9	39
Intérêts minoritaires (résultat)		14	41
Intérêts minoritaires		23	79
Capitaux propres		188 944	228 130
Dettes financières	7.1	244 013	51 723
Instruments financiers		1 987	3 877
Impôts différés passifs	8.1	6 453	6 731
Provisions	4.8	23 441	19 307
Autres passifs	4.7	13 251	14 376
Passif non courant		289 145	96 014
Dettes financières	7.1	3 582	347 213
Instruments financiers		11	5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		62 419	54 470
Dettes fiscales et sociales		78 810	70 632
Provisions	4.8	3 297	2 333
Autres passifs	4.7	82 874	61 657
Passif courant		230 993	536 311
Passifs des activités destinées à être cédées	3.3	-	3 823
TOTAL Passif		709 082	864 280

4.2 Compte de résultat consolidé

En milliers euros	Note	31.12.2016	31.12.2015	Variation
Chiffre d'affaires		440 846	426 158	3,4%
Achats consommés		-35 004	-39 787	-12,0%
Charges externes	4.1	-125 635	-109 142	15,1%
Impôts et taxes		-7 793	-8 856	-12,0%
Frais de personnel	5.1	-206 092	-187 021	10,2%
Dotations et reprises aux provisions		-4 727	-3 415	38,4%
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		1 034	-	-
Autres produits et charges d'exploitation		-1 219	577	-311,4%
EBITDA		61 410	78 513	-21,8%
Dotation aux amortissements		-34 338	-30 438	12,8%
Résultat opérationnel courant		27 072	48 075	-43,7%
Dépréciation écarts d'acquisition		-	-	-
Produits et charges non récurrents		-24 124	-6 673	261,5%
Autres produits et charges opérationnels non courants	4.2	-24 124	-6 673	261,5%
Résultat opérationnel		2 948	41 402	-92,9%
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		1 367	1 369	-0,2%
Coût de l'endettement financier brut		-29 263	-36 342	-19,5%
Autres produits et charges financiers		2 142	-5 809	n.s.
Coût de l'endettement financier net	7.2	-25 755	-40 782	-36,8%
Impôts sur les bénéfices		-3 308	-2 383	38,8%
Impôts différés		-774	19 996	-103,9%
Total d'impôts	8.1	-4 082	17 612	n.m.
Quote-part du Résultat net des sociétés mises en équivalence		1 253	1 305	-4,0%
Résultat net des activités poursuivies		-25 636	19 538	n.m.
Résultat net des activités cédées	3.3	-1 096	47 460	n.m.
Résultat net consolidé		-26 732	66 998	n.m.
Part du groupe	A	-26 746	66 957	n.m.
Intérêts minoritaires		14	41	-64,7%
Nombre moyen d'actions hors autocontrôle	B	13 960 024	13 958 112	
Résultat courant par action (en euros)		-1,2	1,6	n.m.
Résultat par action (en euros)	A/B	-1,9	4,8	n.m.
Instruments dilutifs		Néant	néant	n.m.
Résultat dilué par action (en euros)		-1,9	4,8	n.m.

4.3 Etat du résultat global consolidé

<i>En milliers euros</i>	Note	31.12.2016	31.12.2015	Variation
Résultat net consolidé		-26 732	66 998	n.m.
Autres éléments du résultat global				
Ecart de conversion		-10 844	-55 108	-80,3%
Actions gratuites		33	-904	-103,7%
Couverture instruments financiers (net d'impôt)		379	754	-49,7%
Couverture d'investissements nets		0	0	
Ecart actuariel afférent aux provisions pour retraite		-1 528	438	n.m.
Eléments comptabilisés en capitaux propres net d'impôts		-11 959	-54 819	-78,2%
Résultat global total		-38 691	12 179	n.m.
Part des minoritaires		31	41	-24,2%
Part du Groupe		-38 723	12 139	n.m.

4.4 Tableau des variations des capitaux propres consolidés

En milliers euros	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Ecarts de conversion	Total part Groupe	Minoritaires	Total
Solde au 01.01.2014 corrigé	13 337	185 561	154 533	-9 234	344 198	376	-344 574
Résultat de la période			-199 724		-199 724	24	-199 700
Résultat enregistrés directement en capitaux propres					0		0
• Opérations sur titres			-389		-389		-389
• Couverture instruments financiers			-587		-587		-587
• Couverture d'investissements nets					0		0
• Ecarts de conversion				72 760	72 760		72 760
• Ecarts actuariels afférents aux prov. pour retraites			-24		-24		-24
Résultat global de la période			-200 724	72 760	-127 964	24	-127 940
Transactions avec les actionnaires							
• Opération sur capital						-53	-53
• Distribution de dividendes ⁽¹⁾						-74	-74
• Actions propres			650		650		650
Total des transactions avec les actionnaires			650	-	650	-127	523
Autre variations		-2 606	2 380		-226		-226
Variations de périmètre			-5	51	46	-131	-85
Solde au 31.12.2014	13 337	182 955	-43 166	63 578	216 704	142	216 846
Résultat de la période			66 957		66 957	41	66 998
Résultat enregistrés directement en capitaux propres					0		0
• Opérations sur titres			-904		-904		-904
• Couverture instruments financiers			754		754		754
• Couverture d'investissements nets					0		0
• Ecarts de conversion				-55 108	-55 108		-55 108
• Ecarts actuariels afférents aux prov. pour retraites			438		438		438
Résultat global de la période			67 246	-55 108	12 138	41	12 179
Transactions avec les actionnaires							
• Opération sur capital						-33	-33
• Distribution de dividendes ⁽¹⁾						-70	-70
• Actions propres			-707		-707		-707
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	-707	0	-707	-103	-810
Autre variations		-182 955	182 871		-84		-84
Variations de périmètre					0		0
Solde au 31.12.2015	13 337	0	206 244	8 469	228 051	80	228 131
Résultat de la période			-26 747		-26 747	14	-26 733
Résultat enregistrés directement en capitaux propres					0		0
• Opérations sur titres			33		33		33
• Couverture instruments financiers			379		379		379
• Couverture d'investissements nets					0		0
• Ecarts de conversion				-10 860	-10 860	16	-10 844
• Ecarts actuariels afférents aux prov. pour retraites			-1 528		-1 528		-1 528
Résultat global de la période			-27 862	-10 860	-38 722	31	-38 692
Transactions avec les actionnaires							
• Opération sur capital							0
• Distribution de dividendes ⁽¹⁾						-87	-87
• Actions propres			598		598		598
Total des transactions avec les actionnaires			598	0	598	-87	511
Autre variations			-1 005		-1 005		-1 005
Variations de périmètre					0		0
Solde au 31.12.2016	13 337	0	177 975	-2 391	188 921	23	188 945

(1) Le montant total des dividendes est distribué au titre d'action ordinaire. Il n'existe pas d'autre catégorie d'actions. Il n'y a pas eu d'émission, de rachat ou de remboursement de titres de capitaux sur les années 2014 à 2016 hormis les actions achetées dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites.

4.5 Tableau de flux de trésorerie consolidés

<i>En milliers euros</i>	Note	31.12.2016	31.12.2015
Résultat net consolidé		-26 733	66 998
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		-1 253	-1 348
Dotations aux amortissements et provisions		56 133	31 546
Plus ou moins-values de cession		-548	-46 857
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		27 598	50 339
Coût de l'endettement financier net		25 772	40 120
Charges d'impôt		4 083	-14 431
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		57 454	76 028
Impôt versé		-5 687	-12 127
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité : Besoin ⁽¹⁾		-	-24 072
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité : Dégagement		6 801	-
Flux de trésorerie générés par l'activité après impôt versé et variation du besoin en fond de roulement	A	58 569	39 829
<i>Dont flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités non poursuivies</i>		4 021	6 419
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-46 622	-51 229
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-15 209	-10 231
Acquisitions d'immobilisations financières		-	-
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		848	1 416
Cessions d'immobilisations financières		-1 277	927
Incidence des variations de périmètre		-21 425	336 347
Dividendes reçus hors groupe		2 026	81
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	B	-81 659	277 311
<i>Dont flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités non poursuivies</i>		-828	-7 482
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-87	-69
Augmentation de capital en numéraire		-	-
Émissions d'emprunts		190 000	-
Remboursements d'emprunts		-340 292	-147 563
Intérêts versés sur emprunts		-33 029	-42 681
Autres produits et charges financiers versés ou reçus		-112	-1 130
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	C	-183 520	-191 443
<i>Dont flux nets de trésorerie liée aux opérations de financement des activités non poursuivies</i>		-16	-852
Variation de trésorerie hors effet devises	A+B+C	-206 610	125 698
Incidence des variations de cours des devises		-787	2 707
Variation de trésorerie		-207 398	128 405
Trésorerie nette d'ouverture		228 120	99 715
Trésorerie nette de clôture		20 722	228 120

(1) La variation du BFR a été impactée par l'arrêt de l'affacturage ainsi que la cession de l'activité CRM et données stratégiques à IMS Health le 1^{er} avril 2015

4.6 Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1	Principes Comptables	97	Note 7	Financement et instruments financiers	116
Note 2	Périmètre de consolidation	98	7.1	Endettement financier net	116
2.1	Liste des entreprises consolidées	98	7.2	Coût de l'endettement net	120
2.2	Tableau de variation de périmètre	101	7.3	Gestion des risques	120
2.3	Impact variation de périmètre	101	Note 8	Impôts	121
2.4	Titres mis en équivalence	102	8.1	Impôt différé	121
Note 3	Information sectorielle	103	Note 9	Capitaux propres et résultats par actions	124
3.1	Information sectorielle 2016	103	9.1	Capital	124
3.2	Information sectorielle 2015	105	9.2	Résultat par action	124
3.3	Actifs cédés	107	9.3	Résultat dilué par action	124
Note 4	Données opérationnelles	108	9.4	Actions propres	124
4.1	Charges externes	108	Note 10	Capital et dividende	125
4.2	Autres produits et charges opérationnels non courants	108	10.1	Répartition du capital	125
4.3	Production immobilisée	108	10.2	Dividendes	125
4.4	Stocks et en-cours	109	Note 11	Engagements	126
4.5	Créances clients	109	11.1	Engagement retraite	126
4.6	Autres créances	110	11.2	Engagement des locations	128
4.7	Autres passifs	110	11.3	Retraitements du crédit-bail	129
4.8	Provisions courantes et non courantes	111	Note 12	Autres informations	130
Note 5	Charges et avantages au personnel	111	12.1	Saisonnalité	130
5.1	Frais de personnel	111	12.2	Faits marquants de l'exercice	130
5.2	Effectifs	111	12.3	Evénements post-clôture	131
5.3	Parties liées	112	12.4	Honoraires des Commissaires aux Comptes	131
5.4	Rémunération des dirigeants	112	12.5	Engagements hors bilan	132
Note 6	Immobilisations incorporelles, corporelles et financière	113	Note 13	Méthodes et principes comptables	132
6.1	Ecarts d'acquisition	113			
6.2	Immobilisations incorporelles	114			
6.3	Immobilisation corporelles	114			
6.4	Immobilisations financières (hors titres mis en équivalences)	114			

Note 1 Principes Comptables

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales modifié par le règlement CE n° 297/2008 du 11 mars 2008 ainsi que des règlements européens suivants sur les normes IAS/IFRS, les états financiers consolidés du Groupe Cegedim sont établis au 31 décembre 2016 conformément aux normes comptables internationales. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS («International Financial Reporting Standards»), les IAS («International Accounting Standards») et leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêté.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Cegedim SA du 22/03/2017. Ils ont fait l'objet d'un examen par le Comité d'Audit du 20/03/2017 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

1.1 Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les états financiers sont préparés principalement selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et les actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur. Les actifs et passifs dans le cadre de regroupements d'entreprises sont également évalués à la juste valeur.

Les nouvelles normes IFRS, interprétations et amendements, tels qu'adoptés par l'Union européenne pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 ont été appliqués par la Société et n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation des actifs, passifs, produits et charges.

Principales normes, amendements et interprétations d'applications obligatoires au 1^{er} janvier 2016

Aucune nouvelle norme ne s'applique pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2016.

Principales normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB d'application non obligatoire au 1^{er} janvier 2016 au sein de l'Union Européenne

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2016 :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers ».
- Améliorations annuelles, cycle 2014-2016 ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée ».

Une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes est en cours.

1.2 Utilisation d'estimation et d'hypothèses

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour.

Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les hypothèses et estimations concernent principalement :

- L'évaluation des engagements de retraite (hypothèses décrites dans la note 11.1).
- Reconnaissance des impôts différés actifs (note 8.1)
- Capitalisation des frais de R&D (note 4.3)
- Tests de dépréciation des actifs (note 6.1)

Note 2 Périmètre de consolidation

2.1 Liste des entreprises consolidées au 31.12.2016

2.1.1 SOCIETES INTEGRES GLOBALEMENT FRANCE

Entreprises	Etablissement principal	Ville	N° Siren	% de contrôle	% intérêt	Méthode
Cegedim	127, rue d'Aguesseau	Boulogne	350422622	100,00 %	100,00 %	IG
Alliance software	Le Crystal Palace – 369/371 Promenade des Anglais	Nice	407702208	100,00 %	100,00 %	IG
Alliadis	3, impasse des Chênes	Niort	342280609	100,00 %	100,00 %	IG
ASP Line	13, rue Emile Decorps –Parc Atlantique	Villeurbanne	384121000	99,96 %	99,96 %	IG
Cegedim Activ	114-116, rue d'Aguesseau	Boulogne	400891586	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Assurances	127, rue d'Aguesseau	Boulogne	790172217	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Dynamic Framework	127, rue d'Aguesseau	Boulogne	790172795	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Ingénierie	326, rue du Gros Moulin – AMILLY	Montargis	402338719	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim IT	127, rue d'Aguesseau	Boulogne	790173066	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Logiciels Médicaux	110-112, rue d'Aguesseau	Boulogne	353754088	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Prestation Conseil Outsourcing	15, rue Paul Dautier	Velizy	303529184	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Software	17, rue de l'Ancienne Mairie	Boulogne	752466516	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim SRH	17, rue de l'Ancienne Mairie	Boulogne	332665371	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim SRH Montargis	326, rue du Gros Moulin – AMILLY	Montargis	752466805	100,00 %	100,00 %	IG
Cegelease	Rue de la Zamin	Capinghem	622018091	100,00 %	100,00 %	IG
Cetip	114, rue d'Aguesseau	Boulogne	410489165	99,88 %	99,88 %	IG
Decision research Europe	127, rue d'Aguesseau	Boulogne	322548371	100,00 %	100,00 %	IG
Eurofarmat	Rue de la Zamin Immeuble Guilaur	Capinghem	489278978	100,00 %	100,00 %	IG
Futuramedia	102-116, rue Victor Hugo	Levallois	478666514	100,00%	100,00%	IG
Futuramedia Group	102-116, rue Victor Hugo	Levallois	494625130	100,00%	100,00%	IG
GERS	127, rue d'Aguesseau	Boulogne	521625582	100,00 %	100,00 %	IG
Hospitalis	127, rue d'Aguesseau	Boulogne	452121320	100,00 %	100,00 %	IG
I-Assurances	127, rue d'Aguesseau	Boulogne	790172225	100,00 %	100,00 %	IG
iGestion	114, rue d'Aguesseau	Boulogne	440367357	100,00 %	100,00 %	IG
Incams	114-116, rue d'Aguesseau	Boulogne	429216351	100,00 %	100,00 %	IG
MedExact	127, rue d'Aguesseau	Boulogne	432451912	100,00 %	100,00 %	IG

Entreprises	Etablissement principal	Ville	N° Siren	% de contrôle	% intérêt	Méthode
Pharmastock	127, rue d'Aguesseau	Montargis	403286446	100,00 %	100,00 %	IG
Resip	95, rue de Billancourt	Boulogne	332087964	100,00 %	100,00 %	IG
RM Ingénierie	av de la Gineste	Rodez	327755393	100,00 %	100,00 %	IG
RNP	15 rue de l'Ancienne Mairie	Boulogne	602006306	100,00 %	100,00 %	IG
Santestat	127, rue d'Aguesseau	Boulogne	790172175	100,00 %	100,00 %	IG
SCI Montargis 2000	326, rue du Gros Moulin	Montargis	324215128	68,83 %	68,83 %	IG
Services Premium Santé (sps)	100, rue des Fougères	Lyon	513188771	40,00 %	40,00 %	IG
Smart RX	127, rue d'Aguesseau	Boulogne	789997871	100,00 %	100,00 %	IG
Sofiloca	127, rue d'Aguesseau	Boulogne	348940255	100,00 %	100,00 %	IG

2.1.2 SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE FRANCE

Entreprises	Etablissement principal	Ville	N° Siren	% de contrôle	% intérêt	Méthode
Edipharm	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	381819309	20,00 %	20,00 %	MEE
Galaxysanté	Zone industrielle, route de Feuquières	Grandvilliers	800997868	49,00 %	49,00 %	MEE
Infodisk	Immeuble CPL – Californie 2	Le Lamentin	490029774	34,00 %	34,00 %	MEE
Isiakle	4 rue Georges Picquart	Paris	823272588	50,00 %	50,00 %	MEE

2.1.3 SOCIÉTÉS INTERNATIONALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT

Entreprises	Pays	Ville	% de contrôle	% intérêt	Méthode
Alliadis Europe Ltd	Grande-Bretagne	Londres	100,00%	100,00%	IG
Activus Ltd	Grande-Bretagne	Hertford	100,00%	100,00%	IG
Cegedim Belgium	Belgique	Drogenbos	99,97%	99,97%	IG
Cegedim Customer Information SRL	Roumanie	Bucarest	100,00%	100,00%	IG
Cegedim Data Services Limited	Grande-Bretagne	Preston	100,00%	100,00%	IG
Cegedim Healthcare Software R&D Limited	Irlande	Dublin	100,00%	100,00%	IG
Cegedim Holdings Ireland Limited	Irlande	Dublin	100,00%	100,00%	IG
Cegedim Outsourcing Maroc	Maroc	Rabat	100,00%	100,00%	IG
Cegedim Maroc	Maroc	Rabat	100,00%	100,00%	IG
Cegedim RX Limited	Grande-Bretagne	Chertsey Surrey	100,00%	100,00%	IG
Cegedim RX South Africa	Afrique du Sud	Illovo	100,00%	100,00%	IG
Cegedim SRH Ltd	Grande-Bretagne	Chertsey Surrey	100,00%	100,00%	IG
Cegedim SRH SA Switzerland	Suisse	Genève	100,00%	100,00%	IG
Cegedim World Internal services limited	Grande-Bretagne	Londres	100,00%	100,00%	IG
CHS Russie	Russie	Moscou	100,00%	100,00%	IG
CHS Ukraine	Ukraine	Kiev	100,00%	100,00%	IG
Compufile Ltd	Grande-Bretagne	Chertsey Surrey	100,00%	100,00%	IG
Croissance 2006	Belgique	Forest	100,00%	100,00%	IG
Health Data Management Partners	Belgique	Drogendos	100,00%	100,00%	IG
InPractice Systems	Grande-Bretagne	Londres	100,00%	100,00%	IG
Inpractice Entreprise Solution Ltd	Grande-Bretagne	Dundee	100,00%	100,00%	IG
Next Plus	Tunisie	Tunis	49,00%	49,00%	IG
Next Software	Tunisie	Tunis	100,00%	100,00%	IG
Oepo	Belgique	Drogendos	100,00%	99,97%	IG
Cegedim RX SRL	Roumanie	Bucarest	100,00%	100,00%	IG
Pulse System Inc	USA	Wichita	100,00%	100,00%	IG
Resip Drug Database UK Limited	Grande-Bretagne	Loughborough	100,00%	100,00%	IG
SGBTIF	Luxembourg	Luxembourg	100,00%	99,97%	IG
Stacks consulting e Ingeniera de Software	Espagne	Barcelone	100,00%	100,00%	IG
Stacks Servicios Technologicos SI	Espagne	Barcelone	100,00%	100,00%	IG
Stacks Servicios Technologicos SL Chile Ltda	Chili	Providencia	100,00%	100,00%	IG
Thin	Grande-Bretagne	Chertsey Surrey	100,00%	100,00%	IG
Webstar Health Ltd	Grande-Bretagne	Harrow	100,00%	100,00%	IG

2.1.4 SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE INTERNATIONALES

Entreprises	Etablissement principal	Ville	N° Siren	% de contrôle	% intérêt	Méthode
Millennium	Italie	Florence	49,22%	49,22%	49,22%	MEE
Tech Care Solutions	Île Maurice	Ebene	50,00%	50,00%	50,00%	MEE

2.2 Tableau de variation de périmètre

2.2.1 ENTREPRISES ENTRANTES DANS LE PERIMETRE

Entreprises concernées	% de détention à la clôture	% de détention de l'exercice	% de détention exercice précédent	Méthode de conso. de l'exercice	Méthode de conso. de l'exercice précédent	Observations
Cegedim Healthcare Software R&D Limited	100,00%	100,00%	-	IG		Création
Cegedim Holdings Ireland Limited	100,00%	100,00%	-	IG		Création
CHS Russie	100,00%	100,00%	-	IG	-	Création
CHS Ukraine	100,00%	100,00%	-	IG	-	Création
Futuramedia	100,00%	100,00%	-	IG		Acquisition
Futuramedia Group	100,00%	100,00%	-	IG	-	Acquisition
Isiakle	50,00%	50,00%	-	MEE	-	Création

2.2.2 ENTREPRISES SORTANTES DU PERIMETRE

Entreprises concernées	% de détention à la clôture	% de détention de l'exercice	% de détention exercice précédent	Méthode de conso. de l'exercice	Méthode de conso. de l'exercice précédent	Observations
Pharmacie gestion informatique	0,00%	0,00%	100,00%	-	IG	TUP dans Alliadis
Cegedim Kadrigé	0,00%	0,00%	100,00%	-	IG	TUP dans Cegedim SA

2.3 Impact variation de périmètre

2.3.1 SUR LE BILAN A LA DATE DE CLOTURE

En milliers euros	Consolidé avant variation au 31.12.2016	Variation 2016	Consolidé après variation au 31.12.2016
Ecart d'acquisition	181 705	17 290	198 995
Autre actif non courant (hors écarts d'acquisition)	240 938	7 327	248 264
Actif courant	259 921	1 902	261 823
Total Bilan	682 564	26 518	709 082

Les chiffres mentionnés ne font pas référence aux valeurs d'entrée dans le périmètre mais aux valeurs arrêtées en date du 31 décembre 2016.

Les impacts à la date d'acquisition des sociétés entrantes sont :

- Sur les actifs : 17 464 milliers d'euros ;
- Sur les passifs : 10 636 milliers d'euros.

2.3.2 SUR LE COMPTE DE RESULTAT A LA DATE DE CLOTURE

En milliers euros	Consolidé avant variation au 31.12.2016	Variation 2016	Consolidé après variation au 31.12.2016
Chiffre d'affaires	440 846		440 846
Résultat opérationnel	3 430	-482	2 948
Résultat net consolidé	-26 184	-548	-26 732

Les chiffres mentionnés font référence aux créations et aux rachats d'entreprises et cela à compter de leur date d'entrée dans le Groupe et ne sont donc pas représentatifs de l'impact sur une année pleine.

2.3.3 FINANCEMENT DES ACQUISITIONS DE SOCIETES

En 2016, les acquisitions de sociétés, de fonds de commerce ainsi que le paiement des compléments de prix ont été autofinancées pour un montant de 21 425 milliers d'euros.

2.4 Titres mis en équivalence

2.4.1 VALEUR DES TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Entité	%intérêt 31.12.2015	Résultat 31.12.2015	QP résultat 31.12.2015	Situation nette 31.12.2015	QP situation nette total 31.12.2015	Ecarts d'acquisition	Provision risque	Valeur nette des titres ME au 31.12.2015
Edipharm	20,00%	284	57	354	71	-	-	71
Infodisk	34,00%	-8	-3	-63	-22	-	-	-22
Millennium	49,22%	2 663	1 311	14 643	7 207	2 859	-	10 066
Tech Care Solutions	50,00%	-117	-58	-35	-17	-	-	-17
Galaxy Santé	49,00%	-1	0	16	8	-	-	8
Total		2 822	1 306	286	47	2 859	0	10 105

Entité	%intérêt 31.12.2016	Résultat 31.12.2016	QP résultat 31.12.2016	Situation nette 31.12.2016	QP situation nette total 31.12.2016	Ecarts d'acquisition	Provision risque	Valeur nette des titres ME au 31.12.2016
Edipharm	20,00%	148	30	217	43	-	-	43
Infodisk	34,00%	-332	-113	-396	-135	-	135	-
Isiakle	50,00%	-	-	50	25	-	-	25
Millennium	49,22%	2 665	1 312	13 309	6 551	2 859	-	9 409
Tech Care Solutions	50,00%	50	25	15	8	-	-	8
Galaxy Santé	49,00%	-3	-2	12	6	-	-	6
Total		2 528	1 252	13 208	6 498	2 859	135	9 492

2.4.2 VARIATION DES TITRES MIS EN EQUIVALENCE

La variation des titres mis en équivalence s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	
Titres mis en équivalence au 01.01.2016	10 105
Distribution dividendes	-2 026
Augmentation de capital	-
Quote-part résultat au 31.12.2016	1 252
Provision pour risque	135
Entrée de périmètre	25
Total	9 492

Note 3 Information sectorielle

3.1 Information sectorielle 2016

Les activités du Groupe Cegedim sont réparties au sein de deux divisions opérationnelles.

La division Assurance santé, RH et e-services est tournée vers une clientèle grands-comptes. Cette division

- regroupe l'ensemble des offres destinées aux assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires d'assurance, sur la chaîne des échanges entre ces organismes et les professionnels de santé ;
- et cible également des entreprises de tous secteurs intéressées par des problématiques d'hébergement, d'externalisation (par exemple en

RH et paie) ou d'échanges dématérialisés (Cegedim e-business).

La division Professionnels de santé est tournée vers les médecins, paramédicaux, pharmaciens et centres de soins. Cette division fournit des logiciels de gestion, bases de données et solutions répondant aux besoins de la pratique quotidienne de ces professionnels.

Les activités non réparties du Groupe sont allouées dans une troisième division qui intervient en support aux divisions opérationnelles.

3.1.1 ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016

<i>En milliers d'euros</i>		Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Activités non réparties	Activités poursuivies 31.12.2016	Activités cédées	Retraitements IFRS 5	Total 31.12.2016	Total France	Total Reste du monde
Produits sectoriels										
A	Ventes HG	262 325	175 226	3 295	440 846	1 925	-	442 771	361 064	81 708
B	Ventes aux autres secteurs du Groupe	3 526	5 240	35 331	44 098	-	-	44 098	42 136	1 962
A+B	CA total secteur	265 851	180 467	38 626	484 944	1 925	-	486 869	403 200	83 669
Résultat sectoriel										
C	Résultat opérationnel courant	28 568	3 248	-4 744	27 072	-1 078	-	25 994		
D	EBITDA courant	43 856	16 862	693	61 410	-1 076	-	60 334		
C/A	Marge opérationnelle courante	10,9%	1,9%	-144,0%	6,1%	-56,0%	-	5,9%		
D/A	Marge EBITDA courante	16,7%	9,6%	21,0%	13,9%	-55,9%	-	13,6%		
Dotations aux amortissements sectoriels										
	Dotation aux amortissements	15 288	13 614	5 436	34 338	2	-	34 340		

3.1.2 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2016

En milliers d'euros		France	Zone Euro hors France	Zone Livre Sterling	Reste du monde	31.12.2016
Activités poursuivies	Répartition géographique	359 139	5 692	55 995	20 020	440 846
	%	81%	1%	13%	5%	100%
Activités cédées	Répartition géographique	1 925	-	-	-	1 925
	%	100%	-	-	-%	100%
Total	Répartition géographique	361 064	5 692	55 995	20 020	442 771
	%	82%	1%	13%	5%	100%

3.1.3 ELEMENTS DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

En milliers d'euros	Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Activités non réparties	Total 31.12.2016	Total France	Total reste du monde
Actif sectoriels						
Ecart d'acquisition (Note 6.1)	74 242	124 752	-	198 994	120 255	78 739
Immobilisations incorporelles	58 102	76 468	4 875	139 445	78 060	61 385
Immobilisations corporelles	11 619	9 235	11 373	32 227	24 685	7 543
Titres mis équivalence (Note 2.4)	77	9 415	-	9 492	75	9 417
Total net	144 040	219 869	16 248	380 158	223 075	157 083
Investissements de l'exercice (en valeurs brutes)						
Ecart d'acquisition (Note 6.1)	17 290	-	-	17 290	17 290	-
Immobilisations incorporelles	18 891	24 085	2 547	45 522	27 345	18 178
Immobilisations corporelles	5 238	4 018	5 992	15 247	11 156	4 091
Titres mis équivalence (Note 2.4)	25	-	-	25	25	-
Total brut	41 443	28 102	8 539	78 085	55 816	22 269
Passifs sectoriels (1)						
Passifs non courants						
Provisions	14 196	8 510	735	23 441	23 424	16
Autres passifs	-	13 251	-	13 251	13 159	92
Passifs courants						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 049	21 694	2 676	62 419	51 416	11 004
Dettes fiscales et sociales	56 646	20 083	2 082	78 810	72 302	6 509
Provisions	1 268	2 028	-	3 297	3 261	36
Autres passifs	40 083	36 346	6 445	82 874	73 880	8 994

(1) La contribution de la société Cegedim SA dans les passifs reste affectée par défaut dans le secteur Assurance santé, RH & e-services, sans éclatement sectoriel.

3.2 Information sectorielle 2015

3.2.1 ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015

En milliers d'euros	Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Activités non réparties	Activités poursuivies 31.12.2015	Activités cédées	Retraitements IFRS 5	Total 31.12.2015	Total France	Total Reste du monde
Produits sectoriels									
Ventes HG (sauf CA vers activités cédées)	234 562	185 847	3 711	424 119	105 534	-	529 654	365 592	164 062
CA vers activités cédées	157	1 391	490	2 038	-	-2 038	-	-	-
CA vers les activités poursuivies	-	-	-	-	453	-453	-	-	-
A Ventes HG	234 719	187 238	4 201	426 158	105 987	-2 491	529 654	365 592	164 062
B Ventes entre les activités poursuivies	2 632	2 750	12 909	18 291	-	-	18 291	16 055	2 236
A+B CA total secteur	237 350	189 989	17 110	444 449	105 987	-2 491	547 945	381 647	166 298
Résultat sectoriel									
C Résultat opérationnel courant	30 477	18 725	-1 126	48 076	4 517	-	52 592		
D EBITDA courant	46 496	30 027	1 990	78 513	4 517	-	83 030		
C/A Marge opérationnelle courante	13,0%	10,0%	-26,8%	11,3%	4,3%	-	15,5%		
D/A Marge EBITDA courante	19,8%	16,0%	47,4%	18,4%	4,3%	-	15,7%		
Dotations aux amortissements sectoriels									
Dotation aux amortissements	16 019	11 302	3 117	30 438	-	-	30 438		

3.2.2 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2015

En milliers d'euros		France	Zone Euro hors France	Zone Livre Sterling	Reste du monde	31.12.2015
Activités poursuivies	Répartition géographique	337 151	6 503	64 164	18 339	426 158
	%	79%	2%	15%	4%	100%
Activités cédées	Répartition géographique	28 441	19 204	5 354	50 497	103 496
	%	27%	19%	5%	47%	100%
Total	Répartition géographique	365 593	25 707	69 518	68 837	529 654
	%	69%	5%	13%	13%	100%

3.2.3 ELEMENTS DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

En milliers d'euros	CRM et données stratégiques non apportées	Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Activités non réparties	Activités poursuivies 31.12.2015	Activités destinées à être cédées	Total 31.12.2015	Total France	Total reste du monde
Actif sectoriels									
Ecart d'acquisition (Note 6.1)	-	57 926	130 622	0	188 548	-	188 548	102 965	85 583
Immobilisations incorporelles	-	49 410	72 345	3 333	125 089	-	125 089	66 818	58 271
Immobilisations corporelles	-	5 588	9 039	7 480	22 107	-	22 107	15 704	6 403
Titres mis équivalence (Note 2.4)	-	53	10 052	-	10 105	-	10 105	56	10 049
Total net	-	112 977	222 058	10 814	345 849	-	345 849	185 543	160 306
Investissements de l'exercice (en valeurs brutes)									
Ecart d'acquisition (Note 6.1)	-	7 670	4 038	-	11 709	-	11 709	-	11 709
Immobilisations incorporelles	-	15 117	22 085	1 741	38 943	-	38 943	22 434	16 509
Immobilisations corporelles	-	3 023	3 651	3 117	9 791	-	9 791	6 301	3 490
Titres mis équivalence (Note 2.4)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total brut	-	15 811	29 774	4 858	60 443	-	60 443	28 735	31 708
Passifs sectoriels (1)									
Passifs non courants									
Provisions	-	11 612	7 290	405	19 307	193	19 500	19 474	27
Autres passifs	-	1 466	12 910	-	14 376	-	14 376	14 376	-
Passifs courants									
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	27 439	23 893	3 139	54 470	132	54 603	40 426	14 176
Dettes fiscales et sociales	-	49 232	19 560	1 840	70 633	318	70 950	63 150	7 801
Provisions	-	1 261	1 073	-	2 333	-	2 333	2 333	-
Autres passifs	-	23 297	37 971	390	61 658	2	61 660	50 650	11 009

(1) La contribution de la société Cegedim SA dans les passifs reste affectée par défaut dans le secteur Assurance santé, RH & e-services, sans éclatement sectoriel.

3.3 Actifs cédés

Cegedim a cédé sa division *CRM et données stratégiques* à IMS Health le 1^{er} avril 2015 ainsi que son activité Kadrigé le 9 novembre 2016.

ACTIVITES NON POURSUIVIES

Dans le compte de résultat consolidé présenté en comparatif, les résultats des activités cédées ont été reclassés ligne par ligne sur le poste "Résultat net des activités cédées".

Les principaux indicateurs du compte de résultat consolidé au 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015 des activités cédées sont :

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Chiffre d'affaires	1 925	105 987
Achats consommés	-12	-3 703
Charges externes (1)	-549	-30 283
Impôts et taxes	-35	-1 967
Frais de personnel (1)	-2 573	-63 136
Dotations et reprises aux provisions	397	-1 394
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	-	-1
Autres produits et charges d'exploitation	-228	-987
EBITDA	-1 076	4 517
Dotations aux amortissements	-2	0
Résultat opérationnel courant	-1078	4 517
Dépréciation écarts d'acquisition	-	-
Produits et charges non récurrents	-	-1 666
Autres produits et charges opérationnels non courants	-	-1 666
Résultat opérationnel	-1 078	2 851
Coût de l'endettement financier net	-18	665
Résultat de cession (2)	-	47 084
Impôts sur les bénéfices	-	-3 801
Impôts différés sur les bénéfices	-1	619
Quote-part du Résultat net des sociétés mises en équivalence	-	43
Résultat net des activités cédées	-1 096	47 460

(1) La production immobilisée a été reclassée en frais de personnel et charges externes comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

(2) Le résultat de cession de 47 M€ provient principalement :

- des écarts de conversion des activités *CRM et données stratégiques* qui n'avaient pas été intégrés dans le calcul du résultat de cession au 31 décembre 2014 conformément à IFRS 5,
- et de l'augmentation de l'actif net cédé liée à l'activité du premier trimestre 2015.

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Frais de personnel	-	5 344
Charges externes	-	1 336
Production immobilisée	-	6 681

Flux de trésorerie des activités non poursuivies

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Flux net de trésorerie lié à l'activité	4 021	6 419
Flux net de trésorerie lié aux investissements	-828	-7 482
Flux net de trésorerie lié aux financements	-16	-852

Note 4 Données opérationnelles

4.1 Charges externes

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Achats d'études & prestations et achats non stockés	-37 078	-36 638
Services extérieurs (location, entretien, assurance)	-32 746	-30 201
Autres : publicité, personnel détaché, frais de réception, frais postaux...	-55 811	-42 303
Total charges externes	-125 635	-109 142

4.2 Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants s'analysent en fonction des éléments suivants :

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Résultat opérationnel courant	27 072	48 075
Provision sur actifs incorporels en voie d'obsolescence	-7 500	-
Frais de restructuration	-9 471 ⁽¹⁾	-4 037
Plus ou moins-value de cession d'actifs et ajustement de prix	-	-
Autres produits et charges non courants	-2 517	-2 636 ⁽²⁾
Pénalités financières sur anciennes activités cédées en 2007	-4 636	-
Résultat Opérationnel	2 948	41 402

(1) incluant les frais de déménagement du siège social

(2) dont opération IMS

4.3 Production immobilisée

La production immobilisée a été reclassée en diminution des frais de personnel et charges externes comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Frais de personnel	32 511	22 532
Charges externes	8 128	5 633
Production immobilisée	40 639	28 165

4.4 Stocks et en-cours

<i>En milliers d'euros</i>	Valeurs brutes au 31.12.2016	Provision	Valeur nettes au 31.12.2016	Valeurs nettes au 31.12.2015
En-cours de services	1 034	-	1 034	-
Stocks de marchandises	8 286	1 551	6 735	8 978
Total stocks et en-cours	9 320	1 551	7 769	8 978

4.5 Créances clients

<i>En milliers d'euros</i>	Clients courants	Clients non courants	31.12.2016	31.12.2015
Sociétés françaises (1)	148 842	28 756	177 598	164 953
Sociétés étrangères	25 094	828	25 922	31 924
Total valeurs brutes	173 936	29 584	203 520	196 877
Provisions	6 575	-	6 575	8 410
Total valeurs nettes	167 361	29 584	196 945	188 468

(1) dont la valeur actualisée des loyers à encaisser retraitement Cegelease

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. Ainsi, les clients en redressement ou liquidation judiciaire sont systématiquement dépréciés à 100 % et les créances échues de plus de six mois sont suivies au cas par cas et, éventuellement, dépréciées à hauteur du risque estimé de non recouvrement.

La part des échus dans le total des créances clients en valeur brute s'élève à 22,6 millions d'euros au 31 décembre 2016.

BALANCE AGEE

<i>En milliers d'euros</i>	Total créances clients échues	Créances < à 1 mois	Créances de 1 à 2 mois	Créances de 2 à 3 mois	Créances de 3 à 4 mois	Créances > à 4 mois
Sociétés françaises	12 288	2 173	2 539	1 181	870	5 526
Sociétés étrangères	10 360	2 042	1 166	831	497	5 823
Total	22 648	4 215	3 705	2 012	1 367	11 349

4.6 Autres créances

En milliers d'euros	Débiteurs sociaux	Débiteurs fiscaux	Autres créances	31.12.2016	31.12.2015
Créances courantes					
Sociétés françaises	942	25 811	25 110	51 863	29 679
Sociétés étrangères	133	1 839	105	2 077	2 554
Total valeurs brutes	1 075	27 649	25 215	53 940	32 233
Provisions	-	-	49	49	24
Total créances courantes (valeurs nettes)	1 075	27 649	25 166	53 890	32 209
Créances non-courantes	-	-	-	-	-
Sociétés françaises	-	-	-	-	-
Sociétés étrangères	-	-	-	-	1 132
Total valeurs brutes	-	-	-	-	1 132
Provisions	-	-	-	-	-
Total créances non-courantes (valeurs nettes)	-	-	-	-	1 132

4.7 Autres passifs

En milliers d'euros	Courants		Non-courants		Total	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Avances et acomptes reçus	3 203	3 327	-	-	3 203	3 327
Clients – Avoir à établir	-	-	-	-	-	0
Charges à payer	-	-	-	-	-	0
Créditeurs divers (1)	53 343	27 242	13 159	12 910	66 502	40 152
Autres dettes	53 343	27 242	13 159	12 910	66 502	40 152
Dettes sur acquisitions actifs	115	2 865	92	1 466	207	4 331
Dividendes à payer	-	-	-	-	-	0
Produits constatés d'avance	26 212	28 223	-	-	26 212	28 223
Total autres passifs	82 874	61 657	13 251	14 376	96 125	76 033

(1) dont la valeur actualisée des loyers à payer retraitement Cegelease

4.8 Provisions courantes et non courantes

Les provisions sont déterminées sur la base d'une estimation des coûts futurs pour l'entreprise.

Les montants concernés sont individuellement non significatifs.

En milliers d'euros	31.12.2015	Reclass ement	Variation de périmètre	Dotation complément de provisions	Dotations nouvelles provisions	Reprises sur provisions utilisées	Reprises sur provisions non utilisées	Variation de taux	31.12.2016
Provisions litiges salariés	2 333	-	35	-	1 757	-180	-684	-	3 261
Autres provisions(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour restructurations	-	-	-	-	34	-	-	2	36
Autres provisions pour charges	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions courantes	2 333	-	35	-	1 791	-180	-684	2	3 297
Provisions pour restructuration	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions Prud'hommes	35	-	-35	-	-	-	-	-	-
Provisions retraite	17 634	-	367	-	4 104	-236	-104	-	21 766
Provisions pour litiges	16	-	-	-	3	-	-13	0	6
Provisions pour garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques	270	-	-	-	135	-7	-182	0	215
Autres provisions pour charges	1 352	-	-	233	99	-	-229	-	1 455
Provisions non courantes	19 307	-	332	233	4 340	-242	-529	0	23 441
Total provisions courantes et non courantes	21 640	-	367	233	6 131	-423	-1 213	1	26 739

(1) Provisions de types risques clients, risqués fournisseurs, risques fiscaux.

Note 5 Charges et avantages au personnel

5.1 Frais de personnel

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Coût du personnel	-201 718	-184 667
Participation et intéressement	-4 333	-3 257
Actions gratuites	-41	904
Frais de personnel	-206 092	-187 021

5.2 Effectifs

	31.12.2016	31.12.2015 *
France	2 749	2 528
International	1 313	1 195
Total effectif	4 062	3 723

* 3 655 initialement publiés + 68 salariés issus des dernières acquisitions réalisées aux USA.

5.3 Parties liées

L'objet de la présente note est de présenter les transactions qui existent entre le Groupe et ses parties liées. Les rémunérations des principaux dirigeants sont précisées dans la note 5.4.

IDENTITE DE LA SOCIETE MERE DE CEGEDIM : FCB

SA détenue principalement par Jean-Claude Labrune, Président- Directeur Général de Cegedim SA, sa famille et par certains membres du Conseil d'Administration de Cegedim SA.

ÉLEMENTS CHIFFRES LIES AUX PARTIES LIEES

Certaines opérations sont réalisées avec des sociétés ayant des Administrateurs communs avec Cegedim SA.

Les principales filiales (sociétés consolidées en intégration globale) sont listées dans la note 2. Seules les opérations significatives sont décrites ci-dessous :

- La FCB refacture des loyers à certaines sociétés du Groupe Cegedim pour un montant de 2 758 milliers d'euros contre 2 853 milliers d'euros en 2015 ;
- La FCB a facturé des locations de véhicules pour 1 450 milliers d'euros.
- La FCB a refacturé des frais de siège pour 1 713 milliers d'euros ;
- La FCB a accordé un prêt à Cegedim SA de 50 000 milliers d'euros en 2007. À l'occasion de l'augmentation de capital de Cegedim, FCB a souscrit pour 4 906 milliers d'euros par compensation de créance entraînant une diminution de la créance de 50 000 milliers d'euros à 45 094 milliers d'euros. Les intérêts liés à cet emprunt au titre de l'année 2016 s'élevaient à 1 550 milliers d'euros.

En milliers d'euros	Sociétés sous contrôle conjoint ou influence notable		FCB		SCI familiales	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Produits	-	-	183	212	-	-
Charges	-	-	7 950	9 273	1 419	1 178
Prêts	-	-	45 094	45 094	-	-
Dépôts de garantie versés	-	-	627	-	1 307	58
Dépôts de garantie reçus	-	-	11	-	-	-
Créances	-	-	23	8	-	-
Provisions sur créances	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	1 557	2 687	1 600	-
Engagements donnés	-	-	-	-	-	-
Engagements reçus	-	-	-	-	-	-

5.4 Rémunération des dirigeants

Le montant des jetons de présence versés aux Administrateurs s'est élevé à 120 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et est comptabilisé dans le poste « Autres achats et charges externes » du compte de résultat. Conformément à la norme IAS 24 la notion de « principaux dirigeants » chez Cegedim correspond aux personnes

siégeant au Conseil d'Administration ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la Direction et du contrôle des activités de Cegedim ou de toute société du Groupe, directement ou indirectement. Conformément à l'IAS 24.17, les avantages en nature sont pris en compte dans le poste « Avantages à court terme ».

En milliers d'euros – montant brut	31.12.2016	31.12.2015
Avantages à court terme (salaires, primes, etc.)	2 011	1 932
Avantages postérieurs à l'emploi	Néant	néant
Indemnités de rupture de travail	Néant	néant
Autres avantages à long terme	Néant	néant
Avantages comptabilisés	2 011	1 932
Indemnités de rupture de contrat de travail	néant	néant
Avantages non comptabilisés	néant	néant

Les avantages à court terme comprennent la partie variable et fixe de la rémunération des dirigeants.

Note 6 Immobilisations incorporelles, corporelles et financière

6.1 Ecarts d'acquisition

Au 31 décembre 2016, les écarts d'acquisition en valeur nette s'élèvent à 199 M€ contre 188 M€ au 31 décembre 2015. Cette augmentation de 11 M€ résulte majoritairement de (1) l'acquisition de la société *Futuramédia*, leader en France

dans le domaine de la communication digitale dans le réseau pharmaceutique, (2) de l'affectation d'écarts d'acquisition et (3) des effets de change sur les écarts d'acquisition libellés en livre sterling.

Secteur	31.12.2015	Reclassement	Affectation de l'écart d'acquisition	Périmètre	Impairment	Ecarts de conversion et autres variations	31.12.2016
Assurance santé, RH, e-services	57 926	-	-1 702	17 945	-	74	74 243
Professionnels de santé	130 622	-	-2 440	-	-	-3 430	124 752
Activités non réparties	0	-	-	-	-	-	0
Actifs destinés à la vente	0	-	-	-	-	-	0
Total écarts d'acquisition	188 548	-	-4 142 (*)	17 945	-	-3 356	198 995

(*) à noter qu'il y a un reclassement entre les immobilisations incorporelles et corporelles.

La norme IAS 36 paragraphe 90 indique que les UGT (unités génératrices de trésorerie) dans lesquelles un goodwill a été alloué doivent être testées au minimum sur une base annuelle et à chaque fois qu'il y a lieu de craindre une dépréciation. Cette dépréciation est définie comme la différence entre la valeur recouvrable de l'UGT et sa valeur dans les livres. La valeur recouvrable est définie par la norme IAS 36.18 comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, moins les coûts de vente, et la valeur d'utilité de l'actif (somme des flux actualisés attendus par la société pour cet actif).

Les tests d'impairment visent à s'assurer que la valeur comptable des actifs nécessaires à l'exploitation affectés à chacune des UGT (y compris les écarts d'acquisition) n'est pas supérieure à la valeur recouvrable.

Des tests d'impairment ont été réalisés dans le cadre de la clôture des comptes 2016, dans les deux UGT opérationnelles du Groupe, telles qu'elles existaient à la précédente clôture.

Ces tests n'ont pas conduit à constater de perte de valeur.

Les tests ont consisté à remettre à jour les principales hypothèses sous tendant l'évaluation des actifs affectés aux UGT du Groupe. On rappelle que ces tests ne visent pas seulement à justifier la valeur des écarts d'acquisition (199 M€), mais bien de l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation attribuables aux UGT (soit 383 M€ testés à la clôture 2016). Comme les années précédentes, le Groupe a fait appel à un cabinet indépendant pour l'aider à conduire ces tests.

	31.12.2016	31.12.2015
Taux d'actualisation	9,04%	8,89%
Taux de croissance à l'infini		
<i>Assurance santé, RH, e-services</i>	1,75%	1,75%
<i>Professionnels de santé</i>	1,50%	1,50%

Les tendances retranscrites dans les plans d'affaires sont les suivantes :

- Les plans ont été revus sur les années 2017 – 2018 afin de prendre en compte une croissance plus forte du chiffre d'affaires, correspondant aux tendances observées fin 2016. Cependant, ces années étant consacrées à la transition des offres du Groupe en mode SaaS et au lancement de nouveaux produits, les résultats se trouvent temporairement impactés (EBITDA courant et marges révisés à la baisse).

- La suite du plan reflète les gains de part de marché sur les nouvelles offres, la part croissante des activités récurrentes résultant du modèle SaaS, ainsi que la montée en puissance des activités de BPO assorties d'un effet positif sur les marges d'exploitation.
- Les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires retenues sur 6 ans (2016-2021) sont en moyenne de 8,5% sur les activités d'Assurance santé, RH et e-

services, et de 5,5% sur les activités destinées aux *Professionnels de santé*.

- Les taux de croissance à l'infini, qui avaient été révisés en baisse à la clôture 2015, sont restés inchangés.

La sensibilité des tests a été mesurée autour des paramètres suivants dans les deux UGT :

- Evolution du taux d'actualisation de +/- 50 points de base ;
- Evolution du taux de croissance à l'infini de +/- 50 points de base ;
- Eventualité d'une baisse temporaire de marge en 2^{ème} et 3^{ème} années du plan (dégradées de moitié) ;

- Eventualité d'une baisse prolongée de marge (marge moyenne terminale réduite de 170 à 180 points de base) ;
- Eventualité d'un décalage d'un an (sans rattrapage ultérieur) dans l'atteinte des niveaux de marge prévus par le plan.

Ces calculs de sensibilité ne conduiraient pas à déprécier les écarts d'acquisition, sauf en cas de décalage d'un an (sans rattrapage ultérieur) dans l'atteinte des objectifs de marge de l'UGT *Professionnels de santé*. Les actifs testés seraient couverts à hauteur de 96%.

6.2 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31.12.2015	Reclassement et correction à nouveau	Acquisitions	Variation périmètre	Diminution	Variation de taux	31.12.2016
Frais de développement	16 923	-8 089	4 856	339	-	-1 877	12 152
Logiciels internes ^{(1) (2)}	205 863	8 160	35 397	5 447	-	-3 956	250 911
Autres incorporelles	48 937	6 915	5 269	533	-522	-199	60 933
Total valeurs brutes	271 723	6 986	45 522	6 319	-522	-6 032	323 995
Amortissements et dépréciations	146 634	2 391	33 875	3 144	-97	-1 397	184 550
Total amortissements et dépréciations	146 634	2 391	33 875	3 144	-97	-1 397	184 550
Total immobilisations incorporelles valeurs nettes	125 089	4 595⁽³⁾	11 648	3 175	-425	-4 634	139 445

(1) Les projets issus des développements internes actuellement en service ont une durée d'amortissement moyenne d'environ 2 ans à 15 ans.

(2) Le reclassement entre Frais de développement et Logiciels internes pour un montant de 8 M€ correspond à la mise en service des projets.

(3) dont impact de l'affectation de l'écart d'acquisition

6.3 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31.12.2015	Reclassement et correction à nouveau	Acquisitions	Variation périmètre	Diminution	Variation de taux	31.12.2016
Terrains	459	-	-	-	-	-	459
Constructions	10 033	-	198	-	-	33	10 264
Autres immobilisations corporelles	72 244	-2 110	13 934	8 146	-10 077	-2 215	79 922
Immobilisations en cours	50	-658	1 115	-	-	-	508
Total valeurs brutes	82 787	-2 768	15 247	8 146	-10 077	-2 182	91 153
Dépréciations des terrains	0	-	-	-	-	-	0
Amortissements constructions	5 011	-89	612	-	-	18	5 552
Amortissements autres immos. corporelles	55 669	-2 227	7 354	4 110	-9 399	-2 134	53 373
Total amortissements	60 680	-2 315	7 966	4 110	-9 399	-2 116	58 925
Total immobilisations corporelles valeurs nettes	22 107	-453^(*)	7 282	4 035	-678	-66	32 227

(*) à noter qu'il y a un reclassement entre les immobilisations incorporelles et corporelles.

6.4 Immobilisations financières (hors titres mis en équivalence)

En milliers d'euros	31.12.2015	Reclass ement	Acquisitions Dotations	Variation périmètre	Diminution Reprises	Variation de taux	31.12.2016
Titres de participation (1)	1 151	-	-	-	-	-	1 151
Prêts	3 146	-	370	-	-7	0	3 508
Dépôts de garantie	4 966	-	1 499	48	-2 511	-40	3 962
Autres immobilisations financières	780	-	-	-	-586	-5	190
Total valeurs brutes	10 043	-	1 870	48	-3 104	-44	8 812
Provisions titres de participation	53	-	-	-	-	-	53
Provisions sur prêts	-	-	-	-	-	-	-
Provisions sur autres immo. financières	17	-	25	-	-17	1	26
Total provisions	70	-	25	-	-17	1	79
Total immobilisations financières valeurs nettes	9 973	-	1 845	48	-3 088	-46	8 733

(1) Informations sur les sociétés non consolidées

Filiales	Capital social	Capitaux propres autres que capital social ⁽¹⁾	% de contrôle	Valeur comptable des titres détenus valeur brute	Provision pour dépréciation sur titres	Valeur nette des titres détenus	Chiffre d'affaires HT ⁽²⁾	Résultat net ⁽²⁾	Dividendes reçus
Netfective Technology	675	15 003	6,08%	899	0	899	7 484	1 935	12
Cegedim Algérie	85	nc	100%	85	0	85	nc	nc	nc
NEX & COM	500	252	20,00%	13	0	13	nc	nc	nc
Teranga	33	nc	10,00%	100	0	100	nc	nc	nc
Resodom	10	nc	10,00%	1	0	1	nc	nc	nc
Quality flux	379	nc	13,88%	53	-53	0	nc	nc	nc
Total des titres de participation non consolidés				1 151	-53	1 098	7 484	1 935	12

Il s'agit de parts dans des sociétés non cotées dont le Groupe n'a pas le contrôle.

Note 7 Financement et instruments financiers

7.1 Endettement financier net

En milliers d'euros	31.12.2016			31.12.2015
	Financiers	Divers ⁽¹⁾	Total	
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 5 ans)	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 1 an, < 5 ans)	235 342	8 671	244 013	51 723
Emprunts et dettes financières à court terme (> 6 mois, < 1 an)	224	1 168	1 392	1
Emprunts et dettes financières à court terme (> 1 mois, < 6 mois)	171	1 914	2 086	347 211
Emprunts et dettes financières à court terme (< 1 mois)	60	-	60	-
Concours bancaires courants	44	-	44	2
Total dettes financières	235 842	11 754	247 595	398 937
Trésorerie active	20 771	-	20 771	231 299
Endettement Financier Net	215 071	11 754	226 824	167 638

(1) Le poste divers comprend principalement la participation pour un montant de 7 232 milliers d'euros.

TRESORERIE NETTE

En milliers d'euros	Financier	31.12.2016	31.12.2015
Concours bancaire courants	44	44	2
Trésorerie active	20 771	20 771	231 299
Trésorerie nette	20 727	20 727	231 297

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET

En milliers d'euros		31.12.2016	31.12.2015
Endettement net en début d'exercice	A	167 638	504 180
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt		-57 454	-76 028
Impôt versé		5 687	12 127
Variation du besoin en fonds de roulement		-6 801	24 072
Flux net de trésorerie générée par l'activité		-58 568	-39 829
Variation liée aux opérations d'investissement		62 260	59 036
Incidence des variations de périmètre		21 425	-336 347
Dividendes		-1 939	-
Augmentation du capital en numéraire		-	-
Incidence des variations de cours des devises		787	-2 707
Intérêts versés sur emprunts		33 029	42 681
Autres produits et charges financiers versés ou reçus		112	1 130
Autres variations		-2 783	3 986
Variation nette totale de l'exercice	B	54 324	-272 050
Impact des sociétés entrantes	C	1 685	-
Impact des sociétés cédées	D	3 177	-64 491
Endettement net en fin d'exercice	A+B+C+D	226 824	167 638

Les emprunts bancaires sont aux conditions suivantes :

En milliers d'euros	< 1 mois	> 1 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Taux Euribor 1 mois	56	171	224	235 342	-
Total	56	171	224	235 342	-

Cegedim est soumis à deux covenants de maintenance dans le cadre de l'accord de facilité de crédit revolving. La conformité à ces engagements financiers est déterminée conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS). Il s'agit un ratio du niveau d'endettement bancaire net par rapport à l'excédent brut d'exploitation (ou EBITDA) consolidés et du niveau de l'excédent brut d'exploitation par rapport au niveau des frais financiers bancaire.

Pour plus de détail sur les covenants financiers et leurs calculs se reporter au point 2.4.1.3 de la section « *Facteurs de risques et assurances* » du présent document en page 43.

L'EBITDA utilisé pour le calcul du ratio de levier financier est retraité de l'impact de la correction comptable des activités de location à la suite de l'application de la norme IAS 17.

En milliers d'euros	31.12.2016	Retraitement Cegelease	31.12.2016 retraité
Chiffre d'affaires	440 846	93 759	534 605
EBITDA	61 410	12 777	74 187
Résultat opérationnel courant	27 072	74	27 146

COUVERTURE DE TAUX

Date de départ	Date de fin	Nominal	Taux versé	Taux reçu	Taux variable	Flux annuel 2017	Duration
31.12.2016	30.06.2017	20 000 000	4,58%			-461	0,5
30.06.2017	29.12.2017	20 000 000	4,58%			-468	1,01
Jambe payeuse			4,58%			-929	

Date de départ	Date de fin	Nominal	Taux versé	Taux reçu	Taux variable	Flux annuel 2017	Duration
31.12.2016	30.06.2017	20 000 000		EUR 1 M	0%		
30.06.2017	29.12.2017	20 000 000		EUR 1 M	0%		
Jambe receveuse				EUR 1 M	0%		

Date de départ	Date de fin	Nominal	Taux versé	Taux reçu	Taux variable	Flux annuel 2017	Duration
31.12.2016	30.06.2017	20 000 000	4,57%			-459	0,5
30.06.2017	29.12.2017	20 000 000	4,57%			-467	1,01
Jambe payeuse			4,57%			-926	

Date de départ	Date de fin	Nominal	Taux versé	Taux reçu	Taux variable	Flux annuel 2017	Duration
31.12.2016	30.06.2017	20 000 000		EUR 1 M	0%		
30.06.2017	29.12.2017	20 000 000		EUR 1 M	0%		
Jambe receveuse				EUR 1 M	0%		

FINANCEMENT

En mai 2007, Cegedim a contracté un prêt de 50,0 millions d'euros auprès de son principal actionnaire FCB, le prêt FCB. L'accord de prêt entre Cegedim SA et FCB a été signé le 7 mai 2007 ; il a ensuite été amendé le 5 septembre 2008 et le 21 septembre 2011 afin d'en proroger la durée et d'en modifier le taux d'intérêt applicable. Lors de l'augmentation de capital de décembre 2009, FCB a souscrit à hauteur de 4,9 millions d'euros en convertissant une portion du prêt FCB. Ainsi le solde du prêt FCB est de 45,1 millions d'euros. Le 14 janvier 2016 le contrat de prêt a été amendé afin de le subordonner à la facilité de crédit de 200 millions d'euros souscrite le même jour, d'en proroger la durée et d'en modifier le taux d'intérêt applicable.

Le 20 mars 2013, Cegedim a émis un emprunt obligataire de premier rang à 6,75% d'un montant de 300 millions d'euros selon les règles Reg S et 144A, arrivant à échéance le 1er avril 2020. L'emprunt obligataire est coté en Bourse de Luxembourg et les codes ISIN sont XS0906984272 et XS0906984355. Le prix d'émission a été de 100% de la valeur nominale.

Le 7 avril 2014, Cegedim a émis 125 millions d'euros d'obligations additionnelles à son émission de 300 millions d'euros à 6,75% arrivant à échéance en 2020. Le prix d'émission a été de 105,75% augmenté des intérêts courus depuis le 1er avril 2014. À l'exception de la date et du prix d'émission, ces nouvelles obligations sont identiques aux obligations émises dans le cadre de l'emprunt obligataire 6,75% de 300 millions d'euros à échéance 2020 émis le 20 mars 2013. Entre le 6 mai 2015 et le 25 février 2016, Cegedim a procédé sur le marché au rachat de l'emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020 pour un montant total en principal de 110,2 millions d'euros. La société a procédé à l'annulation de ces titres. Ainsi le montant restant en circulation au 31 mars 2016 est de 314,8 millions d'euros en principal.

Le 14 janvier 2016, Cegedim a obtenu de ses banquiers une facilité de crédit revolving en euro de 200,0 millions d'euros arrivant à échéance le 14 janvier 2021.

Le 1^{er} avril 2016 Cegedim a exercé son option de call sur l'intégralité de l'emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020, code ISIN XS0906984272 et XS0906984355, pour un montant total en principal de 314 814 000,00 euros et au prix de 105,0625% soit un montant total de 10 624 972,50 euros. La société a procédé à l'annulation de l'intégralité de ces titres. L'opération a été financée par un tirage partiel du RCF négocié en janvier 2016 combiné au produit de cession à IMS Health. A l'issue de l'opération, l'endettement du Groupe est constitué du prêt subordonné FCB pour 45,1 millions d'euros,

du tirage partiel du RCF de 200 millions d'euros et de facilités de découverts.

Il est à noter que l'endettement nette au 31 décembre 2016, contrairement à la situation de l'endettement nette au 31 décembre 2015, inclus les compléments de prix estimés pour un montant de pour 3,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2016, la dette était structurée de la manière suivante :

- crédit revolving de 200 millions d'euros, dont 190 millions d'euros tiré, arrivant à échéance le 14 janvier 2021 ;
- prêt FCB de 45,1 millions d'euros arrivant à échéance en janvier 2021 ;
- compléments de prix estimés pour 3,8 millions d'euros ;
- facilités de découvert de 24,0 millions d'euros dont 0,0 million d'euros utilisés.

L'exposition de la dette à la variation des taux Euro est partiellement couverte par une couverture de taux Euro.

Le Groupe a revendu en juin 2015 un swap receveur Euribor 1 mois pré-fixé, payeur taux fixe de 4,565% sur un montant de notionnel couvert de 20 millions d'euros à échéance 29/12/2017 contre le versement d'une soulte.

Au 31 décembre 2016, la couverture de la dette à la variation des Taux Euro se compose de deux swap amortissables à prime nulle receveur Euribor 1 mois pré-fixé, payeur Taux Fixe défini comme suit :

- Taux de 4,57% sur un montant notionnel couvert de 20 millions d'euros jusqu'à l'échéance du 29/12/2017 ;
- Taux de 4,58% sur un montant notionnel couvert de 20 millions d'euros jusqu'à l'échéance du 29/12/2017 ;

Le montant total de notionnel couvert est de 40 millions d'euros au 31 décembre 2016.

La charge d'intérêt liée aux emprunts bancaires, obligataires, agios et commissions bancaires s'élève 33 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les intérêts liés au prêt d'actionnaire au 31 décembre 2016 s'élèvent à 1,6 million d'euros.

La variation de juste valeur de ces dérivés a été enregistrée en capitaux propres pour la part efficace de ceux qualifiés de couverture de flux de trésorerie (0,7 million d'euros) et en résultat pour leur part inefficace et pour le risque de contrepartie pris en compte conformément à IFRS 13 (1,2 million d'euros). La juste valeur à la date de clôture des instruments de couverture est de 2 millions d'euros.

RISQUE DE LIQUIDITE

Les flux de trésorerie contractuels ne sont pas actualisés.

Lorsqu'il s'agit d'un taux fixe, le taux est utilisé pour calculer les tombées d'intérêts futures.

Flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	< 1 mois	> 1 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires et intérêts	390	1 815	2 213	249 324	
Instrument de couverture				-1 208	
Concours bancaires courants	44				
Crédit-bail	32	161	177	586	
Complément de prix		321	1 168	2 322	
Participations		1 593		5 925	
Divers dont dépôts & cautionnements				424	

Cash-flow prévisionnels instruments financiers

Hypothèse :

Taux variables EUR 1 mois 31 décembre 2016 : 0

<i>En milliers d'euros</i>	Taux	2017	2018	2019	Total
Swaps emprunteurs EUR					
Fixe payé	4,58%	-929	0	0	-929
Variable reçu	0%	0	0	0	0
Swaps LT		-929	0	0	-929
Swaps emprunteurs EUR					
Fixe payé	4,57%	-926	0	0	-926
Variable reçu	0%	0	0	0	0
Swaps LT		-926	0	0	-926
Total Swaps LT		-1 855	0	0	-1 855

7.2 Coût de l'endettement net

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Produits ou équivalent de trésorerie	1 367	1 369
Intérêts sur emprunts ⁽¹⁾	-15 032	-42 681
Intérêts sur incidence rachat de la dette	-17 997	-
Intérêts courus sur emprunts	5 900	3 125
Intérêts sur dettes financières	-27 129	-39 556
Autres intérêts et charges financières ⁽²⁾	-2 134	3 214
Coût de l'endettement financier brut	-29 263	-36 342
Ecart de change nets	-393	-369
Valorisation instruments financiers	-240	583
Autres produits et charges financiers non cash ⁽²⁾	2 775	-6 024
Autres produits et charges financiers	2 142	-5 810
Coût de l'endettement financier net	-25 755	-40 783

(1) Dont intérêts sur incidence rachat de la dette : -8 815k€

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
(2) Dont intérêts FCB	-1 550	1 916
Intérêts sur participation	-442	777
Total	-1 992	2 693

7.3 Gestion des risques

Les activités du Groupe demeurent soumises aux risques habituels inhérents à l'exercice de ses métiers, aux risques de nature politique ou géopolitique liés à sa présence mondiale dans la plupart de ses activités, ainsi qu'aux événements imprévisibles liés à des cas de force majeure. Les principaux risques financiers identifiés sont les suivants :

RISQUE DE TAUX

Afin de limiter les effets d'une hausse des taux d'intérêts sur le niveau de ses frais financiers, le Groupe a décidé de mettre en œuvre une politique de couverture des risques consistant à protéger un taux de financement maximum annuel pour une durée d'un an. Seule Cegedim SA a mis en place, lorsque nécessaire, une couverture des emprunts. Le montant de notionnel couvert est de 40 millions d'euros au 31 décembre 2016. Le montant des emprunts exposés au risque de taux s'élève au 31 décembre 2016 à 195,1 millions d'euros puisque la facilité de crédit revolver et le prêt FCB sont à taux variables soit un nominal de 235,1 millions d'euros.

RISQUE DE CHANGE

Les devises représentant une part significative du chiffre d'affaires consolidé sont la livre sterling (12,7 %) et le dollar (3,4 %). Le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture du risque de change. Ceci est susceptible d'exposer le Groupe à un risque de change plus ou moins significatif selon les années. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du risque de change au bilan :

En milliers d'euros	GBP	USD
Total bilan	879	420
Position hors-bilan		
Position nette après gestion	879	420

Ce tableau permet de calculer le risque de perte sur la position nette globale en devises du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1 % de la devise d'établissement des comptes contre la totalité des devises concernées. À titre d'information, l'impact en cas d'une évolution défavorable et uniforme de 1 % de la parité euro-livre sterling sur des comptes des filiales dont la monnaie

d'établissement des comptes est la livre sterling aurait un impact négatif de 0,6 million d'euros sur les capitaux propres du Groupe.

Dans l'hypothèse où la structure chiffre d'affaires/coûts reste similaire, toute appréciation de l'euro par rapport à la livre sterling entraînerait une baisse du résultat exprimé en euros. Sur la base de l'exercice 2016, toutes les autres devises restant au même niveau par rapport à la livre sterling, une appréciation théorique de l'euro de 1 % par rapport à la livre sterling impacterait négativement le chiffre d'affaires de 554 milliers d'euros et le résultat opérationnel courant de Cegedim de 425 milliers d'euros.

Les effets de change ont eu un effet négatif total de 7,3 millions d'euros sur le chiffre d'affaires 2016, quasi essentiellement due à la livre sterling pour 7,3 millions d'euros.

Le montant des écarts de conversion du chiffre d'affaires est déterminé en recalculant le chiffre d'affaires 2015 sur la base des taux de change 2016. Les taux des devises utilisés sont les taux moyens sur l'exercice.

Note 8 Impôt

8.1 Impôt différé

8.1.1 VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de l'exercice s'élève à 4 083 milliers d'euros contre un produit de 17 612 milliers d'euros en décembre 2015. La ventilation s'établit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2015
<i>Impôt exigible</i>		
France	-2 510	-539
Etranger	-799	-1 844
Total impôt exigible	-3 308	-2 383
<i>Impôts différés</i>		
France	-262	20 355
Etranger	-512	-359
Total impôts différés	-774	19 996
Charge total d'impôts comptabilisée en résultat	-4 083	17 612

8.1.2 CHARGE D'IMPOT THEORIQUE ET CHARGE D'IMPOT COMPTABILISEE

La réconciliation entre charge d'impôt théorique Groupe et la charge d'impôt effectivement comptabilisée est présentée dans le tableau suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2015
Résultat net des activités poursuivies	-25 637	19 538
Quote-part dans les sociétés MEE	-1 253	-1 305
Impôt sur les bénéfices	4 083	-17 612
Résultat avant impôt des sociétés intégré (a)	-22 807	620
<i>dont sociétés françaises intégrées</i>	3 077	-120
<i>dont sociétés étrangères intégrées</i>	-25 884	740
Taux d'impôt normatif en France (b)	34,43%	38,00%
Charge d'impôt théorique (c) = (a) x (b)	7 852	-236
Impact des différences permanentes	-5 945	-5 733
Impact des différences de taux d'imposition sur résultats bénéficiaires	2 922	4 366
Impact des différences de taux d'imposition sur résultats déficitaires activés	-503	-
Activation des déficits antérieurs	-	20 000
Impôts non activés sur résultats déficitaires	-9 647	-2 568
Impact crédit d'impôt	1 238	1 783
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat	-4 083	17 612
Taux d'impôt effectif	n/a	n/a

Calcul du taux d'impôt normatif en France

Base	33,33%
Contribution de 3,3% (IS > 763,000€)	1,10%
Taux d'impôt normatif en France	34,43%

Les principaux pays contributifs à la ligne « impact des différences de taux d'imposition sur résultats bénéficiaires » sont :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2016
UK	2 087
Irlande	795
Autres	40
Total	2 922

8.1.3 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Analyse par catégories de différence temporelle de la position nette d'impôts différés comptabilisée au bilan (avant compensation par entités fiscales des actifs et passifs d'impôts différés).

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2015	Reclass ement	Résultat	Variation de périmètre	Autres variation KP	Variation taux de change	31.12.2016
Reports déficitaires	20 000	-	-	-	-	-	20 000
Engagement de retraite	5 622	-	299	80	468	-	6 469
Provisions non déductibles	2 773	-	-146	44	-	-	2 671
Mise à juste valeur des instruments financiers	1 475	-	-513	-	-275	-	688
Annulation plus-value interne	139	-	-	-	-	-	139
Retraitement marge R&D	190	-	113	-	-	-	303
Autres	379	-	-27	-	15	-	366
Total impôts différés actifs	30 578	0	-273	123	208	0	30 637
Ecart de conversion	0	-	-912	-	-	912	0
Annulation amortissement dérogatoire	-540	-	-25	-	-	-	-566
Retraitement Cegelease	-562	-	78	-	-	-	-484
Annulation amortissement fonds de commerce	-48	-	7	-	-	-	-41
Mise à juste valeur des instruments financiers	-90	-	90	-	-	-	1
Crédit-bail	-98	-	22	-129	-	-	-205
Activation R&D	-6 553	-	366	-	-	-	-6187
Retraitement dotation sur marge R&D	-14	-	-4	-	-	-	-18
Autres	-679	-	-122	-	-	-	-801
Total impôts différés passifs	-8 587	0	-501	-129	0	912	-8 304
Impôt différés nets	21 992	0	-774	-5	208	912	22 333

La variation des impôts différés constatés au bilan consolidé après compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés, se vérifie de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Net
Au 31 décembre 2015	28 721	-6 731	21 990
Impact résultat de la période	-273	-501	-774
Impact capitaux propres	332	784	1 115
Impact de présentation nette par entité fiscale	4	-5	-1
Au 31 décembre 2016	28 784	-6 453	22 332

Le montant de l'impôt correspondant aux déficits non activés des activités poursuivies au 31 décembre 2016 s'élève à 63 397 milliers d'euros pour les sociétés françaises et à 15 171 milliers d'euros pour les sociétés internationales.

Note 9 Capitaux propres et résultats par actions

9.1 Capital

Au 31 décembre 2016, le capital est constitué de 13 997 173 actions (dont 23 583 actions d'auto contrôle) d'un nominal de 0,9528 euro soit un capital total de 13 336 506 euros.

9.2 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre d'actions composant le capital hors titres d'autocontrôle.

Le nombre d'actions doit être le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (soit

13 960 024 actions au 31 décembre 2016 et 13 958 112 actions au 31 décembre 2015).

Le résultat courant par action des activités poursuivies s'élève à -1,2 euros au titre de l'exercice 2016.

Le résultat net par action s'élève à -1,9 euros au titre de l'exercice 2016.

	31.12.2016	31.12.2015
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires Cegedim SA en circulation	13 997 173	13 997 173
Moins nombre moyen d'actions propres détenues	-37 149	-39 061
Nombre d'actions pour le calcul du résultat par action	13 960 024	13 958 112

9.3 Résultat dilué par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre d'actions composant le capital hors titres d'autocontrôle.

Le nombre d'actions doit être le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (soit 13 960 024 actions au 31/12/2016 et 13 958 112 actions au 31/12/2015).

- Le plan du 04 juin 2013 a autorisé une attribution maximum de 48 870 actions gratuites.
- Le plan du 18 septembre 2014 a autorisé une attribution maximum de 19 280 actions gratuites.
- Le plan du 28 janvier 2016 a autorisé une attribution maximum de 28 038 actions gratuites.
- Pour les plans 2013 et 2014, l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution, et de quatre ans pour les bénéficiaires n'ayant pas leur résidence fiscale en France à la date d'attribution.
- Pour le plan 2016, l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution, et de trois ans pour les bénéficiaires n'ayant pas leur résidence fiscale en France à la date d'attribution.
- Les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires sous la seule condition : absence de démission, révocation ou licenciement.
- A compter de la date d'attribution définitive, les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution devront conserver les dites actions pendant une durée de 2 ans à compter de la date d'attribution définitive.

En application de la norme IFRS 2, la charge mesurant "l'avantage" offert aux salariés est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires.

9.4 Actions propres

ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Le conseil du 4 juin 2013 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2011 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Le conseil du 18 septembre 2014 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2014 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Le conseil du 28 janvier 2016 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2015 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

- Les actions attribuées gratuitement donneront droit aux dividendes dont la distribution aura été décidée à compter de la date d'attribution.

LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PLAN SONT LES SUIVANTES :

	Plan du 04.06.2013	Plan du 18.09.2014	Plan du 28.01.2016
Date de l'Assemblée Générale	08/06/2011	10/06/2014	16 /11/2015
Date du Conseil d'administration	04/06/2013	18/09/2014	28/01/2016
Date d'ouverture du plan	04/06/2013	18/09/2014	28/01/2016
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	48 870 actions	19 280 actions	28 038 actions
Prix initial de souscription	24,46€	27,11€	30,50€
Date de libre disposition des actions gratuites			
France	03/06/2015	17/09/2016	28/01/2018
Etranger	03/06/2017	17/09/2018	28/01/2019

SITUATION DU PLAN AU 31 DECEMBRE 2016

	Plan du 04.06.2013	Plan du 18.09.2014	Plan du 28.01.2016
Nombre total d'actions attribuées	4 500 actions	7 800 actions	20 515 actions
Nombre total d'actions restant à acquérir, après levées d'options constatées et options annulées	0	0	20 479 actions
Prix d'acquisition ajusté des attributions d'actions gratuites			
France	23,74€	26,31€	29,61€
Etranger	20,79€	23,04€	25,93€

Note 10 Capital et dividendes**10.1 Répartition du capital**

Compte-tenu des opérations intervenues au cours de l'année, la situation à la clôture de l'exercice examiné est la suivante :

Actionnaires	Nb actions détenues	% détenue	Nb de votes simples	Nb de votes doubles actions	Nb de votes doubles voix	Total voix	% droits de vote
FCB	7 375 891	52,70%	14 847	7 361 044	14 722 088	14 736 935	62,74%
Bpifrance Participations	2 102 061	15,02%	0	2 102 061	4 204 122	4 204 122	17,90%
Public	4 495 638	32,12%	4 444 994	50 644	101 288	4 546 282	19,36%
Cegedim(1)	23 583	0,17%	0	0	0	0	0,00%
TOTAL	13 997 173	100,00%	4 459 841	9 513 749	19 027 498	23 487 339	100,00%

(1) Y compris le contrat de liquidité

10.2 Dividendes

Aucun dividende n'a été versé au titre de l'exercice 2015, conformément à la décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2016.

Note 11 Engagements

11.1 Engagement retraite

11.1.1 ENGAGEMENT RETRAITE : SOCIETES FRANÇAISES

En milliers d'euros	Couvert par un fonds d'assurance	Par une provision pour charge
Engagement de retraite	2 122	21 766

Les salariés bénéficient, lors de leur départ à la retraite, d'une indemnité de départ à la retraite telle que définie dans les conventions collectives.

Afin de financer les engagements liés à ces indemnités, une évaluation actuarielle a été mise en place. Le montant total de l'engagement s'élève à 23 888 milliers d'euros dont 2 122 milliers d'euros versés à une compagnie d'assurance.

Le montant des cotisations retraite provisionné en charge sur l'exercice s'élève à 1 966 milliers d'euros.

Le Groupe a choisi d'appliquer l'option offerte par la norme IAS 19 révisée qui permet de comptabiliser directement en capitaux propres les gains et les pertes actuariels nés des changements d'hypothèses intervenus dans le calcul des engagements.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses économiques	2016	2015	2014
Taux d'intérêt net	1,483%	2,43%	1,89%
Taux de rendement attendu des actifs	1,483%	2,43%	1,89%
Augmentation des salaires (inflation comprises)	1,40%	1,40%	1,40%

Le taux d'actualisation retenu pour 2016 est de 1,483 % (C66715Y Index BFV EUR Composite (AA) 15 Year de Bloomberg) contre 2,43 % en 2015.

Hypothèses démographiques

Mortalité : Tables H/F Insee 2012 – 2014

Mobilité : 7,5% par an jusqu'à 35 ans

3,5% jusqu'à 45 ans

1,8% jusqu'à 50 ans

0,9% pour les 51 ans et plus

Age de départ à la retraite : Départ volontaire à 65 ans

Sensibilité au taux d'actualisation	1,23%	1,48%	1,73%
	23 254	23 887	24 763

Les conventions collectives du Groupe sont les suivantes :

- Convention collective nationale des voyageurs, représentants, placiers ;
- Convention collective nationale de la publicité ;
- Convention collective nationale de la pharmacie ;
- Convention collective nationale du Syntec ;
- Code du travail.

11.1.2 ENGAGEMENT RETRAITE : SOCIETES ETRANGERES

Le montant des cotisations retraite comptabilisé en charges et versé sur l'exercice s'élève à 1 171 milliers d'euros.

11.1.3 COMPARAISON DES ENGAGEMENTS ACTUARIELS ET DES ACTIFS DE COUVERTURES

Hypothèses économiques	2016	2015	2014
Engagements actuariels	23 888	19 709	19 134
Actifs de couvertures	(2 122)	(2 075)	(2 015)
Coût des services passés non comptabilisés			
Passifs reconnus	21 766	17 634	17 119

Variation du cout des services rendus et de la juste valeur des couvertures

En milliers d'euros		31.12.2016		
		Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total
Dette actuarielle à l'ouverture	1	19 709		19 709
Actifs destinés à la vente				
Coûts des services rendus au cours de l'exercice		1 542		1 542
Coût financier de l'exercice		475		475
Coût des prestations passées non comptabilisées				
Coût de la période	2	2 017		2 017
Prestations versées	3	-330		-330
Pertes (Gains) actuariels générés au cours de l'exercice au titre de l'obligation	4	2 493		2 493
Entrée de périmètre	5			
Sortie de périmètre	6			
Reclassement	7			
Variations taux de change	8			
Dette actuarielle à la clôture	1+2+3+4+5+6+7+8	23 888		23 888
Valeur des actifs de couverture				
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture		2 075		2 075
Rendement attendu des actifs		50		50
Cotisations				
Prestations servies				
Gains(Pertes) actuariels de l'exercice générés sur actif		-3		-3
Entrée de périmètre				
Sortie de périmètre				
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture		2 122		2 122

Montants comptabilisés au bilan et au compte de résultat

En milliers d'euros	31.12.2016		
	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total
Coûts des services rendus à la clôture	23 888		23 888
Juste valeur des actifs de couverture	-2 122		-2 122
Sous-total	21 766		21 766
Coût des services passés non comptabilisés			
Passif comptabilisé au bilan	21 766		21 766
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	1 542		1 542
Coût financier de l'exercice	475		475
Rendement des actifs	-50		-50
Effet de réduction ou liquidation de régime			
Charge comptabilisée au compte de résultat	1 966		1 966

Variation du passif net comptabilisé au bilan

En milliers d'euros	31.12.2016		
	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total
Passif net d'ouverture	17 634		17 634
Pertes (Gains) actuariels	2 496		2 496
Reclassement des coûts des services passés comptabilisés – droits acquis			
Charge comptabilisée au compte de résultat	1 966		1 966
Prestations versées	-330		-330
Cotisation versées			
Entrée de périmètre			
Sortie de périmètre			
Reclassement			
Variation taux de change			
Passif net à la clôture	21 766		21 766

11.2 Engagement des locations

LOCATION FINANCEMENT – GROUPE CEGEDIM BAILLEUR

La location financement concerne la société Cegelease qui propose des offres de financement aux officines pharmaceutiques et aux médecins.

ÉCHEANCIER DES PAIEMENTS A RECEVOIR ET VALEUR ACTUALISEE

Ces locations sont des locations financières d'une durée de 24 à 60 mois pour le matériel informatique et de 36 à 84 mois pour les biens d'équipements.

<i>En milliers d'euros</i>	Loyer restant à recevoir	Loyer restant à verser
Moins d'un an	25 528	12 080
Plus d'un an, moins de 5 ans	28 756	13 159
Plus de 5 ans	-	-
Total	54 285	25 239

LOCATION SIMPLE – GROUPE CEGEDIM PRENEUR

Le Groupe répertorie différents types de locations simples au sein du Groupe :

- Immobilières ;
- Equipement informatique ;
- Photocopieurs ;
- Locations véhicules.

La charge liée à ces locations s'élève à 17 357 milliers d'euros pour l'année 2016.

Concernant les locations immobilières, les baux sont renouvelables 3-6-9.

Le Groupe conclut des contrats de location de type classique. Le taux d'actualisation retenu est de 9,04%.

ÉCHEANCIER DES PAIEMENTS ET VALEUR ACTUALISEE

<i>En milliers d'euros</i>	Loyer restant à payer	Valeur actualisée des paiements
Moins d'un an	12 923	
Plus d'un an, moins de 5 ans	17 532	
Plus de 5 ans	76	
Total	30 531	27 308

11.3 Retraitements du crédit-bail

<i>En milliers d'euros</i>	Durée d'amortissement	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable
Matériel pharmacie	3 à 5 ans	1 723	379	1 344
Total immobilisation en location - financement		1 723	379	1 344

<i>En milliers d'euros</i>	Loyers restant à payer	Valeur actualisée des paiements
Moins d'un an	378	371
>1 an et <5 ans	614	586
Plus de 5 ans	-	-
TOTAL (A)	992	957
Charges financières (B)	34	
Valeur actualisée des paiements (A) - (B)	957	957

Note 12 Autres informations

12.1 Saisonnalité

Les activités du Groupe sont marquées par certains effets de saisonnalité du fait, entre autre, de son activité d'éditeur de logiciel.

La portion de chiffre d'affaires généré au second semestre est généralement légèrement supérieure à celle générée au premier semestre.

% trimestriel du chiffre d'affaires publié	2016	2015
T1	24,1%	23,6%
T2	24,8%	24,9%
T3	23,3%	23,5%
T4	27,8%	28,0%
Année	100,0%	100,0%

La proportion d'EBITDA généré au quatrième trimestre est généralement largement supérieure à celle générée durant les trois trimestres précédents.

% trimestriel d'EBITDA publié	2016	2015
T1	18,0%	18,7%
T2	23,7%	26,0%
T3	24,2%	21,9%
T4	34,1%	33,4%
Année	100,0%	100,0%

Ceci est largement dû à la nature saisonnière des processus de décision de clients de Cegedim. En particulier les divisions *Assurance santé*, *RH*, *e-services* et *Professionnels de santé* sont marquées par un certain effet de saisonnalité puisque certains clients investissent dans les offres du Groupe à la fin de l'année afin de tirer pleinement parti des leurs budgets annuels.

12.2 Faits marquants de l'exercice

A l'exception des faits indiqués ci-dessous, il n'y a eu, au cours de cette période et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

NOUVELLE FACILITE DE CREDIT

En janvier 2016, le Groupe a mis en place une nouvelle facilité de crédit sous la forme d'un RCF de 200 millions d'euros sur 5 ans. Le taux d'intérêt appliqué pour cette facilité de crédit est égal à Euribor plus une marge. L'Euribor est au choix de Cegedim à 1, 3 ou 6 mois sachant qu'en cas d'Euribor négatif, il est considéré comme étant égal à 0. La marge varie entre 0,70% et 1,40% en fonction du ratio de levier calculé semestriellement en juin et décembre.

EXERCICE DE L'OPTION DE CALL SUR L'INTEGRALITE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE 2020

Le 1er avril 2016, Cegedim a exercé son option de call sur l'intégralité de l'emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020, code ISIN XS0906984272 et XS0906984355, pour un montant total en principal de 314 814 000,00 euros et au prix de 105,0625% soit une prime totale de 15 937 458,75 euros. La société a procédé à l'annulation de ces titres. L'opération a été financée par un tirage partiel du RCF négocié en janvier 2016 combiné au produit de cession à IMS Health. A l'issue de l'opération, l'endettement du Groupe est constitué du prêt subordonné FCB pour 45,1 millions d'euros, du tirage partiel du RCF de 200 millions d'euros et de facilités de découverts.

S&P A REVU A LA HAUSSE LA NOTATION DE CEGEDIM A BB AVEC PERSPECTIVE STABLE

A la suite de l'annonce de l'opération de remboursement de l'intégralité de l'emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020, l'agence de notation Standard and Poor's a revu à la hausse le 28 avril 2016, la notation de Cegedim qui s'établit désormais à BB, perspective stable.

ACQUISITION DE LA SOCIETE FUTURAMEDIA GROUP

Cegedim, a annoncé le 2 novembre 2016 la signature d'un protocole d'acquisition de *Futuramedia Group*. Cette transaction renforce l'offre digitale de sa filiale *RNP*, spécialiste de l'affichage en pharmacie en France. L'acquisition a été définitivement signée le 30 novembre 2016.

Futuramedia Group a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires d'environ 5,4 millions d'euros. Cette acquisition aura un effet relutif sur les marges du *Groupe Cegedim* et contribuera au périmètre de consolidation du Groupe à compter du 1er janvier 2017.

CESSION DE KADRIGE

Le fonds de commerce Kadrigé a été cédé à IMS Health le 9 novembre 2016.

12.3 Evénements post-clôture

LITIGE AVEC LA SOCIETE EURIS

Cegedim a reçu conjointement avec IMS Health une assignation de la société Euris pour concurrence déloyale.

Cegedim a engagé une procédure pour faire acter que seul IMS Health aurait dû être assigné.

MISE EN PLACE D'UNE COUVERTURE PARTIELLE DES TAUX D'INTERETS

Afin de couvrir en parti l'exposition à la variation des taux Euro du Groupe issue de la mise en place du RCF. Le Groupe a réalisé une opération de swap de taux le 17 février 2017. Il s'agit d'un swap à prime nulle receveur Euribor 1 mois si ce dernier est strictement supérieur à 0%, autrement Cegedim reçoit 0, payeur taux fixe au taux de 0,2680%.

LITIGE AVEC LA SOCIETE TESSI

Le 10 février 2017, Cegedim a reçu une condamnation à payer 4 636 000 euros à la société Tessi pour manquement à certaines de ces obligations au titre du contrat de cession d'un périmètre d'activités conclus le 2 juillet 2007. Cette

amende a été classée en autres dettes non financières au bilan et dans le BFR dans le tableau de flux.

Cegedim a décidé de faire appel de cette condamnation.

ACQUISITION DE LA SOCIETE B.B.M. SYSTEMS AU UK

Cegedim, à travers sa filiale Alliadis Europe Ltd, a acquis le 23 février 2017 la société B.B.M. Systems au UK. Cette transaction renforce l'expertise du Groupe dans le développement d'offre en mode Cloud à destination des médecins généraliste.

B.B.M. Systems a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires d'environ 0,7 million d'euros et est profitable. Elle contribuera au périmètre de consolidation du Groupe à compter du 1^{er} mars 2017.

A l'exception des faits indiqués ci-dessus, il n'y a eu postérieurement à la clôture et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

12.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	31/12/2016				31/12/2015			
	Mazars	%	Grant Thornton	%	Mazars	%	Grant Thornton	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Cegedim SA	143	32,57%	143	70,70%	140	36,84%	140	75,53%
Filiales intégrées globalement	296	67,43%	59	29,30%	240	63,16%	45	24,47%
Services autres que la certification des comptes								
Cegedim SA	-	-	-	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total audit	439	100,00%	202	100%	380	100,00%	185	100,00%
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Honoraires	439	100,00%	202	100,00%	380	100,00%	185	100,00%

12.5 Engagements hors bilan

CAUTIONS DE CEGEDIM A SES FILIALES

Filiale Cegedim IT

- Caution de 3 millions d'euros en faveur de Microsoft Ireland Operations Limited pour les commandes opérées par Cegedim IT et caution de 1,5 million d'euros en faveur de Obiane pour les commandes opérées par Cegedim IT.

Filiale Cegedim RX ltd

- Autorisation donnée à la société Cegedim SA de se porter garant dans le cadre du contrat de sous location entre sa filiale Cegedim RX ltd et la société Cegedim UK ltd (autorisation du CA du 25 mars 2015).

Toutes filiales

- Autorisation pour une durée d'un an à donner cautions, avals et autres garanties pour un montant global de 5 millions d'euros sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas le montant de 2 millions d'euros (autorisation du CA du 23 mars 2016).

Note 13 Méthodes et principes comptables

13.1 Méthodes de consolidation

Les filiales et participations sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales et participations cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale, même si le pourcentage de détention est inférieur à 50 %. Le contrôle exclusif existe lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise de manière à tirer avantage de ses activités.

- La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.
- Les participations sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires, telles que les sociétés en participation sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.
- Les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par la

CAUTIONS DES FILIALES

Filiale Cegedim Activ

- Caution au profit de la CNOPS pour un montant de 293 milliers d'euros.
- Caution au profit de l'Office National de l'Électricité pour un montant de 216 milliers d'euros.
- Caution au profit de la ANAM Maroc pour un montant de 20 milliers de MAD et 8 milliers d'euros.
- Caution au profit du Royaume du Maroc pour un montant de 60 milliers de MAD.
- Caution au profit de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale du Maroc pour un montant 621 milliers de MAD et de 17 milliers d'euros.
- Caution au profit de la Mutuelle Général du Personnel pour un montant de 100 milliers de MAD.

Filiale iGestion

- Caution au profit de La Poste pour un montant de 80 milliers d'euros.

méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient un pourcentage de droits de vote supérieur ou égal à 20 %. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé la «quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ».

La liste des entités consolidées est présentée en note 2. Certaines sociétés, non significatives au regard du Groupe, ne sont pas consolidées.

13.2 Regroupement d'entreprises (IFRS3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.

Les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence existant entre le prix d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est comptabilisée en écart d'acquisition (Goodwill). De manière générale, les acquisitions réalisées par le Groupe correspondent à des acquisitions de parts de marché conduisant à des affectations limitées des écarts d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés acquis, l'écart (Badwill) est immédiatement reconnu en résultat.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise. La norme IAS 21 (§ 47) impose que les écarts d'acquisition dégagés en devises soient, à chaque clôture comptable, comptabilisés au cours de clôture et non au cours historique.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis, conformément à la norme IAS 36 révisée, à des tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an (voir § « dépréciations d'actifs »). Le cas échéant, les pertes de valeur sont comptabilisées dans le poste « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

Lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée à hauteur de la différence.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, moins les coûts de vente, et la valeur d'utilité de l'actif (somme des flux actualisés attendus par la société pour cet actif, estimée en fonction de la rentabilité présente et future de l'activité concernée).

13.3 Immobilisations incorporelles (IAS 38)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ACQUISES SEPARÉMENT OU DANS LE CADRE D'UN GROUPEMENT D'ENTREPRISES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément (principalement des logiciels) sont enregistrées initialement à leur coût. Elles sont comptabilisées à l'actif lorsque (i) il est probable que les avantages économiques futurs qui leur sont attribuables iront au Groupe et (ii) leur coût peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations dont la durée d'utilité est finie sont ensuite évaluées et comptabilisées selon le modèle du coût.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des fonds de commerce, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique (hors biens à durée d'utilité indéterminée). Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles sont revues périodiquement. Le cas échéant, les changements qui en résultent sont traités prospectivement.

La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Les pertes de valeur résultant des tests d'évaluation sont comptabilisées, le cas échéant, en « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, LOGICIELS DEVELOPPES EN INTERNE

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les dépenses de développement de nouveaux projets internes sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés, conformément à la norme IAS 38 :

- Le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- La faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- Il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

À défaut, les dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Au moment de sa mise en service, l'actif dont le développement est achevé est sorti des dépenses de développement et comptabilisé dans le poste d'actif correspondant (généralement en logiciels).

Les amortissements sont pratiqués à compter de la mise en service de l'immobilisation et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci. La typologie des projets dépend des durées de vie et s'établit comme suit :

Type de projets	Durée	Mode	Nb de projets
Projets structurants	15 ans	Linéaire	Nombre de projets très limité
Projets stratégiques	8-10 ans	Linéaire	Nombre limité
Développement courants	5 ans	Linéaire	Majeure partie des projets du Groupe
Projets ciblés	2-4 ans	Linéaire	Nombre limité

13.4 Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de matériel informatique et de matériel industriel et sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique, la base amortissable retenue étant le coût d'acquisition, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement. Le cas échéant, les changements qui en résultent sont traités prospectivement.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

Les modalités d'amortissement (durée et mode) retenues sont les suivantes :

Type de projets	Durée	Mode
Matériel informatique		
Micro-ordinateurs à usage bureautique	3-4 ans	Linéaire
Systèmes Serveurs	5 ans	Linéaire
Matériel industriel		
Matériel d'imprimerie	8-10 ans	Linéaire
Matériel et Outillage industriel	5-8 ans	Linéaire
Agencements et installations	8 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel de bureau	4 ans	Linéaire
Mobilier	8 ans	Linéaire

Par ailleurs, la norme IAS 16 impose l'approche par composant pour les immobilisations décomposables constituées d'éléments ayant chacun des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent. Sont concernées, au sein du Groupe Cegedim, les constructions constituées de bureaux à usage administratif et de locaux à usage industriel (atelier, entrepôt, zone de stockage...) pour lesquels des plans d'amortissement distincts ont été établis en fonction de la durée d'utilisation des différents composants (gros œuvre, façades et étanchéité, installations générales et techniques, agencements).

13.5 Contrats de location-financement (IAS 17)

Un contrat de location-financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Les biens utilisés dans le cadre de contrats de location sont immobilisés à leur juste valeur, en contrepartie d'une dette financière, lorsque ces contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les paiements des loyers sont ventilés entre la charge financière (enregistrée au poste « coût de l'endettement financier net ») et l'amortissement de la dette.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement sont amortis selon les mêmes durées que les biens, de catégorie identique, acquis en propre.

13.6 Dépréciations d'actifs (IAS 36)

Le Groupe procède à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs à long terme selon le processus suivant :

- Actifs incorporels amortis (logiciels, bases de données);
- Bien qu'un amortissement soit pratiqué pour ces actifs incorporels, ils font l'objet d'un suivi individualisé. Ce suivi s'appuie sur des indices permettant de déceler une éventuelle perte de valeur : notamment productivité attendue de l'actif ou débouchés commerciaux. En présence d'un indice de perte de valeur, le Groupe réalise un test d'impairment susceptible de conduire à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire ;
- Actifs incorporels non amortis (marques, écarts d'acquisition).

Le Groupe réalise, une fois par an, des tests d'impairment afin d'évaluer les éventuelles pertes de valeur de ces actifs.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles les actifs peuvent être affectés.

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable.

Lorsque l'UGT testée comporte un écart d'acquisition, la dépréciation lui est affectée prioritairement.

La dépréciation est comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels non courants » et fait l'objet d'une mention expresse en annexe des états financiers consolidés.

Des tests de sensibilité sont réalisés sur différents paramètres, en faisant notamment varier les hypothèses retenues pour le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini, les performances en matière de marge d'EBITDA courant et de Free Cash Flows.

UNITES GENERATRICES DE TRESORERIE (UGT)

L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les UGT correspondent généralement à un ensemble d'entités contribuant au même secteur d'activité (nature des prestations) et exploitant les mêmes outils.

Les UGT suivent le découpage des principaux secteurs d'activité du Groupe, eux-mêmes découpés plus finement selon des composantes métier distinctes, lorsqu'elles sont pertinentes au sens des flux de trésorerie. Le premier découpage des secteurs d'activités en UGT a été réalisé en 2007 avec l'assistance d'un cabinet d'expertise indépendant. Il a été revu au premier semestre 2013 et fin 2015, avec le même cabinet.

Le Groupe Cegedim compte 2 UGT, correspondant à ses deux premiers secteurs d'activités, ainsi qu'un secteur «

Activités non réparties » qui n'a pas vocation à comporter d'activités opérationnelles.

Les secteurs d'activité et UGT sont les suivants :

- Assurance santé, RH et e-services : ce secteur constitue une UGT à part entière. Il regroupe les savoir-faire permettant d'élaborer les services destinés aux assurances, mutuelles et autres organismes de la chaîne de traitement des flux de santé ainsi qu'aux clients issus de l'industrie pharmaceutique ou du monde de l'entreprise.
- Professionnels de santé : ce secteur constitue une UGT à part entière et regroupe l'ensemble des services fournis aux professionnels du monde médical : médecins, pharmaciens, paramédicaux.

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement. Cette affectation est également en cohérence avec la manière dont la Direction du Groupe suit la performance des opérations.

VALEUR D'UTILITE

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF: discounting cash flows). La méthode de construction des plans d'affaires consiste à établir des projections sur 5 années, s'appuyant sur les hypothèses retenues par les différentes directions opérationnelles du Groupe dans leurs plans stratégiques. Ils sont revus par le Comité d'audit et arrêtés par le Conseil d'administration. Les flux attendus au-delà de la cinquième année du plan sont appréhendés au travers d'une valeur terminale dont la détermination tient compte d'une marge projetée sur la base du taux moyen observé dans ces plans d'affaires et dans les proches années historiques.

TAUX D'ACTUALISATION

Le Groupe retient un taux d'actualisation unique pour toutes ses UGT. En effet, le centre de compétence, les développements de R&D ou les bases de données servant de support aux services du Groupe sont centralisés et la distribution est locale.

Pour répondre aux contraintes des paragraphes 55 et 56 de la norme IAS 36, le taux d'actualisation retenu est calculé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital sectoriel avant impôts. Ce taux avant impôt est appliqué à des flux d'exploitation avant impôt.

Le Groupe confie le calcul de ce taux d'actualisation à un cabinet d'expertise indépendant. Les calculs font notamment référence à des échantillons de comparables boursiers et à des indices de référence permettant de déterminer une prime de risque et un bêta propre à Cegedim, ainsi qu'un ratio d'endettement cible applicable au secteur d'activité de Cegedim. Le calcul est réactualisé dès que les conditions de marché l'exigent et au moins une fois par an.

TAUX DE CROISSANCE A L'INFINI

Le taux de croissance à l'infini retenu s'appuie sur des données économiques de place pondérées de façon à tenir compte des spécificités du Groupe Cegedim.

13.7 Immobilisations financières (IAS 32 / IAS 39)

Les titres représentatifs de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Ils sont initialement enregistrés au coût d'acquisition, puis évalués ultérieurement à leur juste valeur, lorsque celle-ci peut être déterminée de façon fiable.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres, date à laquelle elles sont recyclées en résultat.

Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur identifiée est considérée comme durable au regard des circonstances, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les créances financières à long terme sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est jugé significatif.

13.8 Impôts différés (IAS 12)

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs du Groupe. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été entérinés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant de pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront l'imputation des pertes fiscales non encore utilisées.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Ils sont compensés lorsque (1) l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, (2) ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

13.9 Stocks de marchandises et en-cours de services (IAS 2)

STOCKS DE MARCHANDISES

Les stocks de marchandises sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur d'inventaire (valeur nette de réalisation).

EN-COURS DE SERVICES

La valeur d'inventaire se compose uniquement des coûts directs constatés sur les contrats en cours de réalisation. Une dépréciation est constatée quand la facturation à venir sur les travaux en cours ne permet pas de couvrir les coûts directs correspondants.

13.10 Créances clients et créances d'exploitation

CREANCES CLIENTS

Les créances clients sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti et font l'objet d'un examen individuel. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

AUTRES CREANCES

Les créances sont comptabilisées pour leur montant actualisé lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et lorsque les effets de l'actualisation sont significatifs.

13.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

13.12 Actions propres (IAS 32)

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, en réduction des capitaux propres consolidés.

Les gains (pertes) découlant de la cession des actions propres sont ajoutés (déduits) des réserves consolidées pour leurs montants nets des effets d'impôt.

Les ventes des actions propres sont comptabilisées selon la méthode FIFO.

13.13 Provisions et passifs éventuels (IAS 37)

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation du Groupe, résultant d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut être raisonnablement évalué. Le classement en provision est maintenu tant que l'échéance ou le montant de la sortie de ressources reste incertain.

Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques lorsqu'elles comprennent une population nombreuse d'éléments. Elles sont actualisées lorsque leur échéance est supérieure à un an. Les principales provisions dans le Groupe Cegedim (hors indemnités de départ en retraite) sont destinées à couvrir les litiges salariés, clients et fournisseurs.

13.14 Indemnités de départ à la retraite (IAS 19)

REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Ces cotisations sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au titre duquel elles sont dues, aucun passif n'étant inscrit au bilan.

REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Il s'agit principalement des engagements de retraite. Lorsque ces engagements sont directement pris en charge par les sociétés du Groupe, le montant de l'engagement actuariel correspondant donne lieu à provision au bilan.

Le Groupe applique depuis 2011 la norme IAS 19 révisée qui permet de comptabiliser directement en capitaux propres les gains et pertes actuariels nés des changements d'hypothèses intervenus dans le calcul des engagements.

Cegedim SA applique les dispositions de la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC relative aux règles d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Conformément à cette recommandation, le coût des services passés non amortis au 31 décembre 2012 a été amorti par capitaux propres au 1er janvier 2014.

L'engagement actuariel est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées et sur la base d'évaluations propres à chaque pays et à chaque société du Groupe ; ces évaluations intègrent notamment des hypothèses de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, de rotation des effectifs. Le taux appliqué pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi a été déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entités de première catégorie. Dans les pays où ce type de marché n'était pas actif, le Groupe retient le taux à la clôture des obligations d'État.

Par ailleurs, l'impact sur l'évaluation de la provision pour indemnité de départ en retraite des changements de régime liés aux amendements des conventions collectives fait l'objet d'un étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés.

Enfin, lorsque cet engagement est couvert partiellement ou en totalité par des fonds versés par les sociétés du Groupe à des organismes financiers, le montant de ces placements dédiés vient en déduction, au bilan de l'engagement.

13.15 Dettes financières (IAS 32 / IAS 39)

Les frais et primes d'émission viennent impacter la valeur à l'entrée (juste valeur) des dettes financières, et sont intégrés dans le calcul du TIE (Taux d'Intérêt Effectif) conformément aux normes IAS 32 et 39. Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêts sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le Taux d'Intérêt Effectif de l'emprunt. Les frais sont ainsi étalés sur la durée de vie de l'emprunt via le TIE.

Dans le cas de dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

13.16 Instruments dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations ultérieures de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en fonction de la désignation, ou non, du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

L'utilisation par le Groupe d'instruments dérivés tels que des swaps de taux, des caps ou autres contrats à terme équivalents, a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts.

Ces instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont comptabilisées en résultat sauf pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs (flux liés à une dette à taux variable) pour lesquelles les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture.

Les éléments financiers couverts par des instruments dérivés suivent la comptabilité de couverture qui peut être de deux types :

- Couverture de juste valeur (fair value hedge) ;
- Couverture de flux futurs (cash flow hedge).

Dans le cas d'une couverture de juste valeur (fair value hedge), le passif financier sous-jacent à l'instrument dérivé est revalorisé au bilan au titre du risque couvert (risque lié à la fluctuation des taux d'intérêts). Ses variations de valeur

sont enregistrées en résultat (en charges financières) et compensent les variations de valeur de l'instrument financier dérivé affecté au sous-jacent à hauteur de la partie couverte.

Dans le cas d'une couverture de flux futurs (cash flow hedge), le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont transférés dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat (autres profits/pertes opérationnels).

13.17 Reconnaissance des revenus (IAS 18)

Les revenus du Groupe Cegedim sont principalement constitués de prestations de services et de ventes de logiciels et, dans une faible mesure, de matériels.

PRESTATIONS DE SERVICES

Les principales catégories de prestations de services et les modes de reconnaissance des revenus sont les suivants :

- L'accès aux bases de données du Groupe fait généralement l'objet d'un abonnement, avec une facturation périodique (mensuelle ou annuelle) ; le chiffre d'affaires est ensuite enregistré à l'avancement, sur la base du temps écoulé ;
- Les études standards et spécifiques fournies par le Groupe sont comptabilisées lors de leur livraison aux clients ;
- Les traitements informatiques réalisés pour le compte de clients sont enregistrés lors de la réalisation de la prestation ;
- Les services de support (assistance, maintenance...) font l'objet d'un contrat généralement annuel, calculé sur la base d'un forfait en rapport avec les coûts et les moyens engagés par le Groupe pour assurer ces prestations. Les produits relatifs à ces contrats sont enregistrés prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu, le cas échéant, à la comptabilisation de produits constatés d'avance.

VENTES DE LOGICIELS ET DE MATERIELS

Ces ventes sont enregistrées lors de la livraison, concomitante à l'installation chez le professionnel. Les éventuels escomptes et rabais sont enregistrés en diminution des ventes.

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation à durée indéterminée ou déterminée de nouveaux logiciels est comptabilisé (à condition que le Groupe n'ait pas d'autres obligations à acquitter) lorsqu'il existe un accord avec le

client, que la livraison et l'acceptation sont intervenues, que le montant du revenu et des coûts afférents peut être mesuré de façon fiable, et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront au Groupe.

Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis.

13.18 Méthodes de conversion des éléments en devises (IAS 21)

TRANSACTIONS EN DEVICES ETRANGERES

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture.

Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier. Sur les opérations d'exploitation l'exposition reste faible. Par conséquent, aucune gestion spécifique du risque de change n'est effectuée. Le Groupe n'est également pas couvert pour les amortissements des dettes en dollar, compte tenu des revenus en dollar du Groupe.

ÉTATS FINANCIERS DES ENTITES ETRANGERES

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des entités étrangères utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

- Le cours de clôture officiel pour les actifs et passifs ;
- Le cours moyen de l'exercice clôturé pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie ;
- Le cours historique pour les capitaux propres.

Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Écarts de conversion Groupe » des capitaux propres consolidés.

L'écart de change sur les prêts intragroupe est neutralisé via l'écart de conversion Groupe (en réserves) afin de lisser les fluctuations de change car ces prêts sont de longue durée (leur règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible) et peuvent être, le cas échéant, transformés en augmentation de capital.

13.19 Etat des flux de trésorerie (IAS 7)

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 7 « État des flux de trésorerie », le tableau des flux de trésorerie consolidés est préparé en utilisant la méthode indirecte.

Celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et les équivalents de trésorerie, constitués d'instruments de placement, sous déduction des concours bancaires courants.

13.20 Information sectorielle (IFRS 8)

L'information sectorielle est préparée conformément aux méthodes comptables appliquées pour l'établissement et la présentation des états financiers consolidés.

En application des dispositions de la norme IFRS 8, l'information sectorielle présente des segments opérationnels comparables aux secteurs d'activité identifiés antérieurement selon l'IAS 14.

Cette information sectorielle correspond à l'organisation du reporting interne du Groupe, qui conduit à l'élaboration des outils de pilotage utilisés par la Direction du Groupe. C'est également l'axe retenu pour la communication financière.

Les activités du Groupe sont découpées en deux secteurs d'activité opérationnels et un secteur *Activités non réparties* non opérationnel :

- *Assurance santé, RH et e-services*, regroupant les savoir-faire permettant d'élaborer les services destinés aux assurances, mutuelles et autres organismes de la chaîne de traitement des flux de santé ainsi qu'aux clients issus de l'industrie pharmaceutique ou du monde de l'entreprise.
- *Professionnels de santé* : regroupant l'ensemble des services fournis aux professionnels du monde médical : médecins, pharmaciens, paramédicaux (édition de logiciels avec mise à disposition d'informations promotionnelles) ;
- *Activités non réparties*, regroupant des activités inhérentes au statut de tête de Groupe coté ainsi que des activités de support aux deux secteurs opérationnels.

Le Groupe continue à communiquer une information par zone géographique, qui met en évidence la dichotomie France/hors France. Cette analyse est affinée pour le chiffre d'affaires consolidé, afin de mettre en évidence l'exposition du Groupe aux différentes devises, pour autant que cette information présente un caractère significatif.

Les prix de transfert au sein du Groupe sont afférents à des conventions courantes conclues à des conditions normales.

4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Société CEGEDIM

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CEGEDIM, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Tests de dépréciation

La société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et recherche également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans le paragraphe « Principes comptables – Dépréciations d'actifs (IAS 36) » des états financiers.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que le paragraphe « Principes comptables – Dépréciations d'actifs (IAS 36) » ainsi que la note 6.1 aux états financiers donnent une information appropriée.

Activation de frais de développement

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les paragraphes « Principes comptables – Immobilisations incorporelles et Dépréciations d'actifs » des états financiers fournissent une information appropriée.

Engagement de retraite

Le paragraphe « Principes comptables – Indemnités de départ à la retraite » précise également les modalités d'évaluation des engagements de retraite. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 11.1 aux états financiers fournit une information appropriée.

Impôts différés actifs

Les impôts différés actifs ont été évalués conformément aux règles et méthodes décrites dans le paragraphe 13.8 « Impôts différés (IAS 12) » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités d'estimation des prévisions de résultats fiscaux et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que le paragraphe 13.8 « Impôts différés (IAS 12) » ainsi que la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et approprié de l'information dans l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Courbevoie, le 28 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Solange Aïache
Associée

Mazars
Jérôme de Pastors
Associé

5

Comptes sociaux

5.1 Bilan	142	5.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	169
5.2 Compte de résultat	144	5.5 Tableau des résultats des 5 derniers exercices	171
5.3 Annexes aux comptes sociaux	146		

5.1 Bilan

5.1.1 Bilan actif

<i>En milliers euros</i>	Montant brut	Amortissement et provision	31.12.2016 Net	31.12.2015 net	31.12.2014 net
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement	2 219	0	2 219	1 793	6 398
Concessions, brevets et droits similaires	495	397	98	110	123
Fonds commercial	5 071	160	4 911	4 911	4 911
Autre Immobilisations incorporelles	22 877	16 203	6 674	6 672	136 177
Immobilisations corporelles					
			0		
Constructions	3 197	2 130	1 067	1 333	1 599
Installations techniques, outillage	3 788	3 028	760	626	5 107
Autres immobilisations corporelles	437	423	14	30	113
Immobilisations en cours	14	0	14	0	58
Immobilisations financières					
			0		
Autre participations	295 361	48 369	246 992	273 880	501 375
Créances rattachées à participations	0	0	0	0	2 442
Prêts	113 594	344	113 250	17 098	41 265
Autres immobilisations financières an	1 595		1 595	1 111	3 890
Actif immobilisé	448 649	71 056	377 593	307 564	703 458
Stocks et en-cours					
Stocks de marchandises et matières premières	0	0	0	0	11
En-cours de production de services	0	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0	0
Avances, acomptes versés sur commandes	30	0	30	76	64
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	19 364	1 538	17 826	16 480	66 396
Autres créances	14 827		14 827	17 401	31 814
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0	0
Valeur mobilière de placement	8 931	135	8 796	154 471	835
Disponibilité	58 579		58 579	71 524	464
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance	780		780	1 046	4 270
Actif circulant	102 511	1 673	100 838	260 998	103 854
Frais émission d'emprunt à étaler	1 207		1 207	268	6 929
Ecarts de conversion actif	85		85	31	75
TOTAL Actif	552 452	72 729	479 724	568 862	814 318

5.1.2 Bilan passif et capitaux propres

<i>En milliers euros</i>	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Capital social	13 337	13 337	13 337
Prime d'émission de fusion, d'apport	29 992	40 605	241 706
Réserve légale	1 334	1 334	1 334
Réserves réglementées	431	1 029	322
Autres réserves	541	-57	650
Report à nouveau	-	-	-
Résultat de l'exercice	4 366	-10 613	-201 101
Provisions réglementées	72	80	1 217
Capitaux propres	50 071	45 714	57 464
Provisions pour risques	615	11 814	5 551
Provisions pour charges	2 648	2 250	10 309
Intérêts minoritaires	-	-	-
Provisions pour risques et charges	3 263	14 064	15 859
Dettes financières			
Autres emprunts obligataires	-	340 091	487 600
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	288 082	53 363	63 265
Emprunts et dettes financières divers	45 781	45 752	46 447
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	193	255	105
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 336	9 323	33 420
Dettes fiscales et sociales	10 855	7 789	24 453
Dettes divers			
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes	67 745	51 850	67 647
Produits constatés d'avance	398	661	7 279
Dettes	426 389	509 083	730 215
Écart de conversion passif	1	1	10 779
TOTAL Passif	479 724	568 862	814 318

5.2 Compte de résultat

5.2.1 Compte de résultat Partie I

En milliers euros	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Ventes de marchandises France	-	-	-
Ventes de marchandises Hors France	-	-	-
Production vendue de biens France	79	73	84
Production vendue de biens Hors France	7	229	895
Production vendue de services France	49 663	51 532	117 257
Production vendue de services Hors France	2 064	9 028	74 122
Chiffre d'affaires net	51 813	60 862	192 358
Production stockée	-	-	-
Production immobilisée	2 605	3 831	25 769
Reprises s/amortissements-provisions et transfert de charges	6 782	7 635	2 921
Autres produits	405	833	1 941
Produits d'exploitation	61 605	73 161	222 989
Achats de marchandises	-3 990	-	-
Variation de stocks de marchandises et matières premières	-	-11	-4
Achats de matières premières et approvisionnements	-	-	-
Autres achats et charges externes	- 32 670	-42 778	-119 287
Impôts, taxes et versements assimilés	-1 436	-2 619	-5 076
Salaires et traitements	-17 565	-19 431	-53 468
Charges sociales	-7 919	-8 498	-25 299
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-3 231	-4 551	-24 279
Dotations aux provisions sur actif circulant	-203	-928	-562
Dotations aux provisions pour risques et charges	-758	-2 341	-1 867
Autres charges	-217	-149	-635
Charges d'exploitation	-67 989	-81 306	-230 477
Résultat d'exploitation	- 6 384	-8 145	-7 488

5.2.2 Compte de résultat Partie II

En milliers euros	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Produits financiers de participations	64 432	35 275	33 808
Autres intérêts et produits assimilés	2 961	8 425	7 537
Reprises sur provisions et transferts de charges	11 279	20 449	27 798
Différences positives de change	1	4 176	332
Produits nets sur cessions de VMP	0	22 993	0
Produits financiers	78 673	91 318	69 475
Dotations financières aux amortissements et provisions	-37 122	-14 273	-215 048
Intérêts et charges assimilées	-34 324	-45 470	-54 373
Différences négatives de change	-94	-620	-943
Charges financières	-71 540	-60 363	-270 363
Résultat financier	7 133	30 955	-200 888
Résultat courant avant impôts	749	22 810	-208 376
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	318 835	6 524
Reprises sur provisions et transferts de charges	230	397 347	1 601
Produits exceptionnelles	230	716 182	8 126
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-6 908	-180	-5 767
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-281	-761 349	-3 790
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-23	-52	-2 359
Charges exceptionnelles	-7 212	-761 581	-11 916
Résultat exceptionnel	-6 982	-45 399	-3 791
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-348	-246	-442
Impôt sur les bénéfices	10 946	12 221	11 507
Total des produits	140 508	880 661	300 590
Total des charges	-136 142	-891 274	-501 691
Résultat net	4 366	-10 613	-201 101
Résultat net par action (en euros)	0.31	-0.76	-14,37
Résultat avant impôt par action (en euros)	-0.47	-1.63	-15,19
Résultat courant avant impôt par action (en euros)	0.05	1.63	-14,89

5.3 Annexes aux comptes sociaux

5.3.1	Principes et méthodes comptables	147	5.3.4	Inventaires des valeurs mobilières	165
5.3.2	Méthodes appliquées	147	5.3.5	Tableau des filiales et des participations	167
5.3.3	Informations complémentaires	150			

5.3.1 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires françaises.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5.3.2 Méthodes appliquées

5.3.2.1 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels de Cegedim SA sont essentiellement constitués de fonds commerciaux, de frais de développement et de logiciels acquis.

FONDS COMMERCIAUX

Les fonds commerciaux sont comptabilisés au coût d'acquisition et font l'objet de tests de dépréciation annuels.

DEPENSES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Cegedim engage des coûts dans le cadre d'opérations de développement de projets.

Les coûts de développement de nouveaux projets sont immobilisés dès lors que les critères suivants sont strictement respectés (règlement n° 2004-06 du CRC) :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

En cas de non-respect de l'un de ces critères, les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les coûts de développement comprennent toutes les dépenses pouvant être directement attribuées à l'immobilisation incorporelle et qui sont nécessaires à sa création, sa production et sa préparation afin d'être en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la Direction.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire à compter de la mise en service de l'immobilisation sous-jacente et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci.

Les projets externes sont comptabilisés dans un premier temps dans un compte de charge « Études et recherches » et en fin d'année, constatés en immobilisations incorporelles en cours en contrepartie d'un compte de production immobilisée externe.

Les autres projets sont comptabilisés dans les comptes de charges liées à leur nature en cours d'année. À la clôture, ils sont transférés en frais de recherches et développement en contrepartie d'un compte de production immobilisée.

Cegedim SA a immobilisé en recherche et développement la somme de 18 703 milliers d'euros dont 2 605 milliers d'euros pour l'exercice 2016, incluant 2 219 milliers d'euros pour les logiciels développés par Cegedim et ses filiales. Le montant activé de 2 605 milliers d'euros ne concerne que les logiciels développés par Cegedim et ses filiales.

Le principal projet concerne le département « GIS » pour un montant global de 15 202 milliers d'euros. La durée d'amortissement moyenne des projets concernant l'ensemble des secteurs d'activité de Cegedim SA est de 5 ans.

IMMOBILISATIONS ACQUISES

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique.

5.3.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité économique. La base amortissable retenue est constituée du coût d'acquisition. Les durées d'utilité sont revues périodiquement et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Les immobilisations corporelles de Cegedim SA sont essentiellement constituées de matériel informatique et d'agencements et installations.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont généralement les suivants :

MATERIELS INFORMATIQUES

- Micro-ordinateurs destinés à un usage bureautique: entre 3 et 4 ans en linéaire.
- Systèmes serveurs : amortissement linéaire entre 5 et 15 ans.

AGENCEMENT ET INSTALLATIONS

Les agencements et installations ont une durée d'utilisation de 8 à 15 ans (l'essentiel étant sur 8 ans). L'amortissement est constitué selon le mode linéaire.

5.3.2.3 Participations et autres titres

Leur valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires d'acquisition. Les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation le cas échéant.

En cas de survenance d'évènements susceptibles de remettre durablement en cause leur valeur, les immobilisations financières font l'objet de tests de dépréciation.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base de l'estimation des entrées et sorties de trésoreries futures actualisées.

La juste valeur est déterminée sur la base des résultats de transactions récentes portant sur des sociétés comparables dans le même secteur d'activité.

5.3.2.4 Actions propres

Les actions propres détenues dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale sont valorisées à leur prix d'acquisition et comptabilisées en immobilisations financières ou en valeurs mobilières de placement selon leur nature. Une provision pour dépréciation est constituée si le cours moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur à la valeur d'acquisition. La provision est égale à cet écart.

Cependant, les actions propres existantes au 31 décembre 2016 concernent en totalité des actions propres destinées aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim (Confère note 23), de ce fait elles sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement et il n'y a pas lieu de constater de dépréciation.

5.3.2.5 Comptes clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. Ainsi, les clients en redressement ou liquidation judiciaire sont systématiquement dépréciés à 100 % et les créances échues de plus de six mois sont suivies au cas par cas et, éventuellement, dépréciées à hauteur du risque estimé de non-recouvrement.

5.3.2.6 Engagements de retraite

Cegedim SA applique les dispositions de la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC relative aux règles d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'engagement actuariel est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées et sur la base d'évaluations qui intègrent notamment des hypothèses de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, de rotation des effectifs et de rentabilité des placements dédiés. Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles précédemment listées, relevant de la situation financière et économique générale ou des conditions démographiques, sont comptabilisés en compte de résultat.

Les engagements de retraite sont comptabilisés en provision pour charges et Cegedim SA a retenu l'option de comptabilisation des écarts actuariels en comptes de résultat.

Les engagements de Cegedim SA sont couverts partiellement par des fonds versés à un organisme financier ; le montant de ces placements dédiés vient donc en déduction de l'engagement total, au passif du bilan.

5.3.2.7 Reconnaissance des revenus

Les revenus de Cegedim SA sont principalement constitués de prestations de services et, le cas échéant, de ventes de logiciels et de matériels.

VENTES DE LOGICIELS ET DE MATERIELS

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de nouveaux logiciels, à durée indéterminée ou déterminée, est comptabilisé (à condition que Cegedim n'ait pas d'autres obligations à acquitter) lorsqu'il existe un accord avec le client, que la livraison et l'acceptation sont intervenues, que le montant du revenu et des coûts afférents peut être mesuré de façon fiable, et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à Cegedim. Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis.

PRESTATIONS DE SERVICES

Les principales catégories de prestations de services et les modes de reconnaissance des revenus sont les suivants :

- L'accès aux bases de données de Cegedim fait généralement l'objet d'un abonnement, avec une facturation périodique (mensuelle ou annuelle) ; le chiffre d'affaires est ensuite enregistré à l'avancement, sur la base du temps écoulé ;
- Les études standards et spécifiques fournies par Cegedim sont comptabilisées lors de leur livraison aux clients ;
- Les traitements informatiques réalisés pour le compte de clients sont enregistrés lors de la réalisation de la prestation ;

- Les services de support (assistance, maintenance...) font l'objet d'un contrat généralement annuel, calculé sur la base d'un forfait en rapport avec les coûts et les moyens engagés par Cegedim pour assurer ces prestations. Les produits relatifs à ces contrats sont enregistrés prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu à la comptabilisation de produits constatés d'avance

5.3.2.8 Operations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. Les différences résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan en « écarts de conversion ». Les pertes latentes de change non couvertes font l'objet d'une provision pour risque.

5.3.2.9 Frais d'émission d'emprunts

Depuis 2013, les frais d'émission de l'emprunt obligataire de 300 000 milliers d'euros, soit 7 608 milliers d'euros, sont répartis sur la durée restante de l'emprunt d'une manière appropriée aux modalités de remboursement de l'emprunt (soit jusqu'au 19 mars 2020).

En 2014, les frais d'émission de l'emprunt obligataire de 125 000 milliers d'euros, soit 1 428 milliers d'euros, sont répartis sur la durée restante de l'emprunt d'une manière

appropriée aux modalités de remboursement de l'emprunt (soit jusqu'au 19 mars 2020).

L'étalement des frais d'emprunts a été accéléré en 2015 compte tenu du remboursement anticipé du 31 mars 2016 de l'émission obligataire d'échéance 2020.

Le montant étalé au 31 mars 2016 est de 268 milliers d'euros.

En 2016, les frais d'émission de l'emprunt RCF de 200 millions d'euros, soit 1 422 milliers d'euros, sont répartis sur la durée restante de l'emprunt d'une manière appropriée aux modalités de remboursement de l'emprunt (soit jusqu'au 30 mars 2021).

À ce titre, le montant étalé sur l'exercice s'élève à 215 milliers d'euros.

5.3.2.10 Honoraires des Commissaires aux comptes (décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008)

L'information sur les honoraires des Commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés de la société Cegedim SA.

5.3.2.11 Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi est comptabilisé en moins des charges de personnel et s'élève à 230 milliers d'euros sur 2016.

5.3.3 Informations complémentaires

Note 1 Immobilisations	151	Note 17 Répartition de l'impôt sur les bénéfices	161
Note 2 Amortissements	152	Note 18 Situation fiscale différée et latente	161
Note 3 Provisions	153	Note 19 Dépenses non déductibles fiscalement	161
Note 4 Échéances des créances et dettes	154	Note 20 Avance aux dirigeants	161
Note 5 Endettement financier	155	Note 21 Rémunération des organes de direction et d'administration	161
Note 6 Frais d'émission d'emprunt	156	Note 22 Composition du capital social	162
Note 7 Retraite	156	Note 23 Actions propres	162
Note 8 Tableau de variation des capitaux propres	157	Note 24 Identité de la société mère de Cegedim : FCB	162
Note 9 Eléments relevant de plusieurs postes de bilan et compte de résultat	158	Note 25 Attributions d'actions gratuites	162
Note 10 Ventilation du chiffre d'affaires	158	Note 26 Effectif	163
Note 11 Détail des produits à recevoir	158	Note 27 Engagement hors bilan	163
Note 12 Détail des charges à payer	159	Note 28 Autre produits	163
Note 13 Détail des charges et produits constatés d'avance	159	Note 29 Transfert de charge	163
Note 14 Charges et produits exceptionnels	160	Note 30 Faits marquants de l'exercice	163
Note 15 Résultat financier	160	Note 31 Evènements post clôture	164
Note 16 Périmètre d'intégration fiscale	160		

Note 1 Immobilisations

En milliers d'euros	31.12.2015	Reclassement poste à poste	Acquisitions / Apports	Cessions Sorties		31.12.2016
Frais d'établissement et de développement	1 793	-1 793	2 219			2 219
Autres immobilisations incorporelles (1)	26 093	1 906	259	200		28 058
Autres immobilisations incorporelles en-cours	112	-112	386			386
Immobilisations incorporelles brutes	27 998	0	2 864	200		30 662
Constructions sur sol d'autrui	0					0
Constructions install. générales	3 197					3 197
Installations techniques, outillage	4 474		432	1 117	-	3 789
Matériel de bureau, informatique, mobilier	930			494		436
Immobilisations corporelles en cours	0		15			15
Immobilisations corporelles brutes	8 601	0	447	1 611	-	7 437
Autres participations	285 885	8 821	654			295 361
Prêts, autres immobilisations financières ⁽²⁾	18 209	-8 821	130 807	25 006		115 189
Immobilisations financières brutes	304 094	0	131 461	25 006		410 550
Total immobilisations brutes	340 693	0	134 772	26 817		448 648

1) Le poste « Autres immobilisations incorporelles » est composé pour 5 071 milliers d'euros de fonds de commerciaux qui sont comptabilisés au coût d'acquisition et qui font l'objet de tests de dépréciations annuels.

2) Le poste « Prêts, autres immobilisations financières » est composé pour 1 595 milliers d'euros de dépôts de garantie, 112 023 milliers d'euros de prêts aux filiales et 1 571 milliers d'euros de prêts pour l'effort construction.

Les caractéristiques généralement utilisées dans le cadre des prêts accordés aux filiales sont :

- Un taux d'intérêt annuel de 3,5% pour les anciens prêts aux filiales françaises ;
- Un taux d'intérêt annuel de 4% pour les anciens prêts aux filiales étrangères ;
- Un taux d'intérêt annuel de 2 % pour les nouveaux prêts aux filiales françaises et étrangères ;
- Une durée variable ;
- L'absence d'une clause de tacite reconduction et autres clauses spécifiques.

A noter que le reclassement de 8 821 K€ entre « Prêts et Autres participations » correspond à l'incorporation des comptes courants des filiales Cegedim IT et Gers à la valeur des titres suite à une opération d'augmentation de capital.

Note 2 Amortissements

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2015	Dotations	Reprises	31.12.2016
Frais d'établissement et de développement	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	14 512	2 249	0	16 761
Autres immobilisations incorporelles en-cours	0	0	0	0
Amortissement immobilisations incorporelles	14 512	2 249	0	16 761
Constructions sur sol d'autrui	0			0
Constructions install. générales	1 864	266		2 130
Installations techniques, outillage	3 848	216	1 036	3 028
Matériel de bureau et informatique	900	17	494	423
Amortissement immobilisations corporelles	6 613	499	1 530	5 581
Total amortissements	21 125	2 748	1 530	22 342

<i>En milliers d'euros</i>	Linéaire	Dégressif	Dotations dérogatoires	Reprises dérogatoires
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	2 249			
Autres immobilisations incorporelles en-cours				
Immobilisations incorporelles	2 249	0	0	0
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions install. générales	266			
Installations techniques, outillage	216		23	30
Matériel de bureau et informatique	17			
Immobilisations corporelles	499	0	23	30
Total dotations	2 748	0	23	30

Note 3 Provisions

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31.12.2016
Amortissements dérogatoires	80	23		30	72
Provisions réglementées	80	23		30	72
Provisions pour litiges	443	10	89	180	183
Provisions pour pertes de change	31	87		33	85
Provisions pour pensions et obligations similaires	1 637	498			2 135
Provisions actions attribuées aux salariés	613	320		420	513
Autres provisions pour risques et charges	0				0
Provisions pour risques sur titres de participations	11 339			10 993	346
Provisions pour risques et charges	14 064	915	89	11 627	3 263
Titres de participation	12 005	36 558		194	48 369
Autres immobilisations financières	0	344			344
Provisions sur stocks et en cours	0				0
Provisions pour dépréciation de créances clients	1 487	298	13	234	1 538
Autres prov. pour dépréciation	58	135		58	135
Provisions pour dépréciation de logiciels développés en interne	0				0
Provisions pour dépréciation	13 550	37 335	13	486	50 386
Total Provisions	27 694	38 273	102	12 143	53 721
Dotations et reprises d'exploitation		1 126	102	835	
Dotation et reprises financières		37 124	0	11 278	
Dotations et reprises exceptionnelles		23		30	

Note 4 Échéances des créances et dettes

<i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	113 594		113 594
Autres immobilisations financières	1 595		1 595
Clients douteux ou litigieux	373	373	
Autres créances clients	18 991	18 991	
Personnel et comptes rattachés	135	135	
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	2	2	
État : impôt sur les bénéfices	11 860	11 860	
État : taxe sur la valeur ajoutée	1 245	1 245	
État : créances diverses	86	86	
Groupe et associés	1 384	1 384	
Débiteurs divers	115	115	
Charges constatées d'avance	780	780	
Total créances	150 160	34 971	115 189
Prêts accordés en cours d'exercice	130 807		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	25 006		

<i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an, 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires				
Concours bancaires courants	98 063	98 063		
Emprunts à plus d'1 an à l'origine	190 019	19	190 000	
Emprunts et dettes financières divers	45 781	120	45 661	
Fournisseurs et comptes rattachés	13 336	13 336		
Personnel et comptes rattachés	4 953	4 953		
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	1 317	1 317		
État : taxe sur la valeur ajoutée	3 047	3 047		
État : autres impôts, taxes assimilées	1 538	1 538		
Groupe et associés	61 987	61 987		
Autres dettes (1)	5 758	5 758		
Produits constatés d'avance	398	398		
Total dettes	426 197	190 536	235 661	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	205 163			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	361 147			

(1) Dont 4 636 milliers d'euros d'amende relatif au litige Tessi

Note 5 Endettement financier

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2015
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 5 ans)		
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 1 an, < 5 ans)	235 662	45 655
Emprunts et dettes financières à court terme (> 6 mois, < 1 an)		340 091
Emprunts et dettes financières à court terme (> 1 mois, < 6 mois)	139	6 039
Emprunts et dettes financières à court terme (< 1 mois)		
Concours bancaires courants	98 063	47 421
Total dettes financières	333 863	439 206
Trésorerie active	67 375	225 995
Endettement Financier Net	266 488	213 211

FINANCEMENT

En mai 2007, Cegedim a contracté un prêt de 50,0 millions d'euros auprès de son principal actionnaire FCB, le prêt FCB. L'accord de prêt entre Cegedim SA et FCB a été signé le 7 mai 2007 ; il a ensuite été amendé le 5 septembre 2008 et le 21 septembre 2011 afin d'en proroger la durée et d'en modifier le taux d'intérêt applicable. Lors de l'augmentation de capital de décembre 2009, FCB a souscrit à hauteur de 4,9 millions d'euros en convertissant une portion du prêt FCB. Ainsi le solde du prêt FCB est de 45,1 millions d'euros. Le 14 janvier 2016 le contrat de prêt a été amendé afin de le subordonner à la facilité de crédit de 200 millions d'euros souscrite le même jour, d'en proroger la durée et d'en modifier le taux d'intérêt applicable.

Le 20 mars 2013, Cegedim a émis un emprunt obligataire de premier rang à 6,75% d'un montant de 300 millions d'euros selon les règles Reg S et 144A, arrivant à échéance le 1^{er} avril 2020. L'emprunt obligataire est coté en Bourse de Luxembourg et les codes ISIN sont XS0906984272 et XS0906984355. Le prix d'émission a été de 100% de la valeur nominale.

Le 7 avril 2014, Cegedim a émis 125 millions d'euros d'obligations additionnelles à son émission de 300 millions d'euros à 6,75% arrivant à échéance en 2020. Le prix d'émission a été de 105,75% augmenté des intérêts courus depuis le 1^{er} avril 2014. À l'exception de la date et du prix d'émission, ces nouvelles obligations sont identiques aux obligations émises dans le cadre de l'emprunt obligataire 6,75% de 300 millions d'euros à échéance 2020 émis le 20 mars 2013. Entre le 6 mai 2015 et le 25 février 2016, Cegedim a procédé sur le marché au rachat de l'emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020 pour un montant total en principal de 110,2 millions d'euros. La société a procédé à l'annulation de ces titres. Ainsi le montant restant en circulation au 31 mars 2016 est de 314,8 millions d'euros en principal.

Le 14 janvier 2016, Cegedim a obtenu de ses banquiers une facilité de crédit revolving en euro de 200,0 millions d'euros arrivant à échéance le 14 janvier 2021.

Le 1^{er} avril 2016 Cegedim a exercé son option de call sur l'intégralité de l'emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020, code ISIN XS0906984272 et XS0906984355, pour un montant total en principal de 314 814 000,00 euros et au prix de 105,0625% soit un montant total de 10 624 972,50 euros. La société a procédé à l'annulation de l'intégralité de ces titres. L'opération a été financée par un tirage partiel du RCF négocié en janvier 2016 combiné au produit de cession à IMS Health. A l'issue de l'opération, l'endettement du Groupe est constitué du prêt subordonné FCB pour 45,1 millions d'euros, du tirage partiel du RCF de 200 millions d'euros et de facilités de découverts.

Au 31 décembre 2016, la dette était structurée de la manière suivante :

- crédit revolving de 200 millions d'euros, dont 190 millions d'euros tiré, arrivant à échéance le 14 janvier 2021 ;
- prêt FCB de 45,1 millions d'euros arrivant à échéance en janvier 2021 ;
- facilités de découvert de 24,0 millions d'euros dont 0,0 million d'euros utilisés.

L'exposition de la dette à la variation des taux Euro est partiellement couverte par une couverture de taux Euro.

Le Groupe a revendu en juin 2015 un swap receveur Euribor 1 mois pré-fixé, payeur taux fixe de 4,565% sur un montant de notionnel couvert de 20 millions d'euros à échéance 29/12/2017 contre le versement d'une soulte.

Au 31 décembre 2016, la couverture de la dette à la variation des Taux Euro se compose de deux swap amortissables à prime nulle receveur Euribor 1 mois pré-fixé, payeur Taux Fixe défini comme suit :

- Taux de 4,57% sur un montant notionnel couvert de 20 millions d'euros jusqu'à l'échéance du 29/12/2017 ;
- Taux de 4,58% sur un montant notionnel couvert de 20 millions d'euros jusqu'à l'échéance du 29/12/2017 ;

Le montant total de notionnel couvert est de 40 millions d'euros au 31 décembre 2016.

La charge d'intérêt liée aux emprunts bancaires, obligataires, agios et commissions bancaires s'élève à 34 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les intérêts liés au prêt d'actionnaire au 31 décembre 2016 s'élèvent à 1,6 million d'euros.

La variation de juste valeur de ces dérivés a été enregistrée en capitaux propres pour la part efficace de ceux qualifiés de couverture de flux de trésorerie (0,7 million d'euros) et en résultat pour leur part inefficace et pour le risque de contrepartie pris en compte conformément à IFRS 13 (1,2 million d'euros). La juste valeur à la date de clôture des instruments de couverture est de 2 millions d'euros.

Note 6 Frais d'émission d'emprunt

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2015	Augmentation	Dotations	31.12.2016
Frais d'émission d'emprunts	267	1 422	483	1 206

Depuis 2013, les frais d'émission de l'emprunt obligataire de 300 000 milliers d'euros, soit 7 608 milliers d'euros, sont répartis sur la durée restante de l'emprunt d'une manière appropriée aux modalités de remboursement de l'emprunt (soit jusqu'au 19 mars 2020).

En 2014, les frais d'émission de l'emprunt obligataire de 125 000 milliers d'euros, soit 1 428 milliers d'euros, sont répartis sur la durée restante de l'emprunt d'une manière appropriée aux modalités de remboursement de l'emprunt (soit jusqu'au 19 mars 2020).

L'étalement des frais d'emprunts a été accéléré en 2015 compte tenu du remboursement anticipé du 31 mars 2016 de l'émission obligataire d'échéance 2020.

Le montant étalé au 31 mars 2016 est de 268 milliers d'euros.

En 2016, les frais d'émission de l'emprunt RCF de 200 millions d'euros, soit 1 422 milliers d'euros, sont répartis sur la durée restante de l'emprunt d'une manière appropriée aux modalités de remboursement de l'emprunt (soit jusqu'au 30 mars 2021).

À ce titre, le montant étalé sur l'exercice s'élève à 215 milliers d'euros.

Note 7 Retraite

<i>En milliers d'euros</i>	Par un fonds d'assurance	Par une provision pour charge
Engagement de retraite couvert	1 743	2 135

Les salariés bénéficient, lors de leur départ à la retraite, du versement d'une indemnité de départ à la retraite telle que définie dans la convention collective.

Afin de financer les engagements liés à ces indemnités, un régime d'évaluation actuarielle a été mis en place. Le montant total de l'engagement s'élève à 3 878 487 euros dont 1 743 133 euros versés à une compagnie d'assurance.

LES HYPOTHESES ACTUARIELLES RETENUES SONT LES SUIVANTES :

Hypothèses économiques

Taux d'intérêt net : 1.48 %

Augmentation des salaires : 1,4% inflation comprise.

Hypothèses démographiques

Mortalité : Les tables de mortalité utilisées sont les tables INSEE 2009-2011

Mobilité : 7,5% par an jusqu'à 35 ans

3,5% jusqu'à 45 ans

1,8% jusqu'à 50 ans

0,9% au-delà de 51 ans

Age de départ à la retraite : départ volontaire à la retraite à 65 ans pour les non-cadres.

Age de départ à la retraite : départ volontaire à la retraite à 65 ans pour les cadres.

Convention collective

La société Cegedim est rattachée à la convention collective nationale de la Pharmacie

Note 8 Tableau de variation des capitaux propres

En milliers euros	Capital	Primes	Réserves légales	Réserves réglementées	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Au 31.12.2011⁽¹⁾	13 337	244 313	1 334	1 140	106 127	188	23 244	1 838	391 520
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2011					23 244		-23 244		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				-402	402				0
Provisions réglementées								387	387
Résultat 2012							-82 251		-82 251
Au 31.12.2012⁽¹⁾	13 337	244 313	1 334	738	129 774	188	-82 251	2 226	309 656
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2012					-82 251		82 251		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				234	-234				0
Coût services passés					-1 146				-1 146
Provisions réglementées								-381	-381
Résultat 2013							-48 937		-48 937
Au 31.12.2013⁽¹⁾	13 337	244 313	1 334	972	46 143	188	-48 937	1 845	259 193
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2013		-2 606			-46 143	-188	48 937		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				-650	650				0
Coût services passés									0
Provisions réglementées								-628	-628
Résultat 2014							-201 101		-201 101
Au 31.12.2014⁽¹⁾	13 337	241 706	1 334	322	650	0	-201 101	1 217	57 464
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2014		-201 101					201 101		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				707	-707				0
Coût services passés									0
Provisions réglementées								-1 137	-1 137
Résultat 2015							-10 613		-10 613
Au 31.12.2015⁽¹⁾	13 337	40 605	1 334	1 029	-57	0	-10 613	80	45 714
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2015		-10 613					10 613		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				-598	598				0
Coût services passés									0
Provisions réglementées								-8	-8
Résultat 2016							4 366		4 366
Au 31.12.2016⁽¹⁾	13 337	29 992	1 334	431	541	0	4 366	72	50 071

(1) Capitaux propres avant répartition.

Note 9 Eléments relevant de plusieurs postes de bilan et compte de résultat

En milliers euros	Entreprises consolidées	Participations	Entreprises liées
Actif immobilisé			
Dividendes à recevoir			
Participations	294 364	997	
Prêts			
Actif circulant			
Créances clients, comptes rattachés	5 672	2 843	27
Autres créances	1 384		
Dettes			
Dettes financières	-233		-45 094
Dettes fournisseurs, comptes ratt.	-1 179	-703	-2 522
Autres dettes	-62 696		
Financiers			
Charges financières	-283	-3	-1 550
Produits financiers	1 606		
Exploitation			
Management fees			-1 782
Loyers	-5		-371

Note 10 Ventilation du chiffre d'affaires

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires hors France	Total chiffre d'affaires 31.12.2016
Ventes de marchandises			
Production de biens	79	7	86
Production de services	49 663	2 064	51 727
Total chiffre d'affaires	49 742	2 071	51 812

Note 11 Détail des produits à recevoir

En milliers d'euros	31.12.2016
Dividendes à recevoir	0
Créances rattachées à des participations	0
Clients, factures à établir	2 546
Clients et comptes rattachés	2 546
Fournisseurs, avoir à recevoir	0
Personnel, produits à recevoir	0
Etat, TVA et produits à recevoir	86
Filiales, remboursement de capital à recevoir	0
Autres créances	86
Total produits à recevoir	3 188

Note 12 **Détail des charges à payer**

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2016
Intérêts courus à payer sur emprunts	19
Intérêts courus à payer sur participation	16
Emprunts et dettes financières	35
Fournisseurs, factures à recevoir	3 476
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 476
Provision pour congés payés	2 055
Provision RTT	432
Provision congés CET	56
Personnel, autres charges à payer	2 081
Etat, TVA et charges à payer	1 236
Dettes fiscales et sociales	5 859
Filiales, remboursement de capital à payer	0
Charges à payer	33
Clients, avoirs à établir	715
Total	10 118

Note 13 **Détail des charges et produits constatés d'avance**

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2016
Travail à façon	46
Loyers & charges locatives	323
Redevance Logiciels	12
Maintenance Logiciel	54
Abonnements	19
Assurances	193
Honoraires	30
Frais de recrutement	56
Autres	47
Total charges constatées d'avance	780
Prestation de services	398
Produits financiers	0
Total produits constatés d'avance	398

Note 14 Charges et produits exceptionnels

En milliers d'euros	31.12.2016
Pénalités amendes fiscales et pénales	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles cédées	
Valeurs comptables des immobilisations corporelles cédées	-281
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	
Autres charges exceptionnelles (1)	-6 908
Dotation aux Amortissements Dérogatoires	-23
Total charges exceptionnelles	--7 212
Produits de cession des immobilisations incorporelles	
Produits de cession des immobilisations corporelles	
Produits de cession des immobilisations financières	
Reprise sur Amortissements Dérogatoires	30
Reprise sur dépréciations exceptionnelles	200
Reprise sur dépréciations titres et risques	
Total produits exceptionnels	230

(1) Dont amende relative au litige Tessi pour 4 636 K€ et indemnité de résiliation pour 2 272 K€

Note 15 Résultat financier

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Dotations / Reprises financières	-25 843	6 176
Charges et produits d'intérêt financiers	-26 769	-36 768
Dividendes reçus	64 432	35 275
Autre résultat financier (dont gain et pertes de change) (1)	-4 687	26 272
Résultat financier	7 133	30 55

(1) Dont mali TUP Kadridge pour 4 594 K€ sur 2016

Note 16 Périmètre d'intégration fiscale

Cegedim SA est la société mère tête de Groupe.
Les sociétés suivantes sont intégrées fiscalement en qualité de membre :

- *Alliadis, Alliance Software, CLM, Cegedim Activ, Cegedim Ingénierie, Cegedim SRH, Cegelease, Cetip, Euroformat, GERS SAS, Hospitalis, I gestion, Incams, Medexact, Cegedim Outsourcing, Pharmastock, Resip, RNP, RMI, Sofiloca, Decisions Research Europe, Cegedim SRH Montargis, Cegedim Software, ASPLine, Cegedim Assurances, Cegedim Dynamic Framework, I-Assurances, Cegedim IT, Santestat, Smart RX.*

Le groupe d'intégration fiscale génère un déficit fiscal d'ensemble de 626 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées bénéficiaires et s'élèvent à 13 156 milliers d'euros.

La société mère Cegedim comptabilise un profit d'impôt égal à 13 156 milliers d'euros correspondant au profit d'impôt sur les filiales intégrées déficitaires, plafonné à la charge d'impôt des sociétés

Note 17 Répartition de l'impôt sur les bénéfices

<i>En milliers d'euros</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	749	-1 903	-1 154
Profit d'impôt		13 156	13 156
Résultat exceptionnel à court terme	-6 982		-6 982
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-348		-348
Impôt lié à des exercices antérieurs			
Retenu à la source		-306	-306
Résultat comptable	-6 580	10 946	4 366

Note 18 Situation fiscale différée et latente

L'exercice 2016 génère les charges suivantes déductibles sur exercices ultérieurs :

- Organique : 56 milliers d'euros ;
- Participation : 348 milliers d'euros ;
- Provision départ en retraite : 428 milliers d'euros ;
- Autres provisions non déductibles : 445 milliers d'euros.

L'impôt différé correspondant s'élève à 485 milliers d'euros (avec un taux d'IS de 38 %).

Note 19 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est à signaler que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 456 194 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement. Par conséquent, l'impôt correspondant auxdites dépenses et charges s'élève à 173 354 euros.

Note 20 Avance aux dirigeants

Conformément à l'article L. 225-43 du Code de commerce, il n'a été alloué aux dirigeants de la société ni avance, ni crédit.

Note 21 Rémunération des organes de direction et d'administration

Le montant des jetons de présence versés aux Administrateurs s'est élevé à 120 milliers d'euros en 2016 et est comptabilisé dans le poste « Autres charges » du compte de résultat.

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2015
Avantages à court terme (salaires, primes, etc.)	-947	-898
Avantages postérieurs à l'emploi	néant	néant
Indemnités de rupture de travail	néant	néant
Avantages comptabilisés	-947	-898
Indemnités de rupture de contrat de travail	néant	néant
Avantages non comptabilisés	Néant	Néant

Note 22 Composition du capital social

Actionnaires	Nb actions détenues	% détenu	Nb de votes simples	Nb de votes doubles actions	Nb de votes doubles voix	Total voix	% droits de vote
FCB	7 375 891	52.70%	14 847	7 361 044	14 722 088	14 736 935	62,74%
Bpifrance (ex FSI)	2 102 061	15.02%	0	2 102 061	4 204 122	4 204 122	17,90%
Alliance Healthcare France	0	0.00%	0	0	0	0	0,00%
Public	4 495 638	32.12%	4 444 994	50 644	101 288	4 546 282	19,36%
Cegedim ⁽¹⁾	23 583	0.17%	0	0	0	0	0,00%
Totaux	13 997 173	100,00%	4 459 841	9 513 749	19 027 498	23 487 339	100,00%

(1) Y compris le contrat de liquidité

Catégorie de titre	Nb. de titres			Valeur nominal		
	A la clôture d'exercice	Créés pendant l'exercice	Créés par division du nominal	En début d'exercice	A la clôture d'exercice	En début d'exercice
Actions ordinaires	13 997 173			13 997 173	0,9528	0,9528

Note 23 Actions propres

7 270 actions propres ont été attribuées définitivement au cours du mois de septembre 2016, au titre du plan du 19 septembre 2012, pour un montant de 247 milliers d'euros.

10 230 actions propres ont été attribuées définitivement au cours du mois de septembre 2016, au titre du plan du 18 septembre 2014, pour un montant de 351 milliers d'euros.

Note 24 Identité de la société mère de Cegedim : FCB

137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne Billancourt
Siren 340 651 132

SA détenue principalement par M. Labrune, sa famille et par certains membres du Conseil d'Administration de Cegedim SA.

Note 25 Attributions d'actions gratuites

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2014 a renouvelé pour une nouvelle période de 38 mois l'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes au bénéfice des salariés de la Société et du Groupe Cegedim aux conditions fixées par le Conseil en séances des 21 mars 2008 et 5 novembre 2009.

Les Conseils du 29 juin 2011, du 19 septembre 2012 et du 4 juin 2013 ont été autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2011 à attribuer gratuitement un

nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Les Conseils du 21 mars 2008, du 5 novembre 2009 et du 8 juin 2010 ont été autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 février 2008 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Le conseil du 28 janvier 2016 a été autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 2015 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Les actions attribuées gratuitement donneront droit aux dividendes dont la distribution aura été décidée à compter de la date d'attribution.
 - o Le plan du 8 juin 2010 a autorisé une attribution maximum de 32 540 actions gratuites.
 - o Le plan du 29 juin 2011 a autorisé une attribution maximum de 41 640 actions gratuites.
 - o Le plan du 19 septembre 2012 a autorisé une attribution maximum de 31 670 actions gratuites.

- Le plan du 4 juin 2013 a autorisé une attribution maximum de 48 870 actions gratuites.
 - Le plan du 18 septembre 2014 a autorisé une attribution maximum de 19 280 actions gratuites.
 - Le plan du 28 janvier 2016 a autorisé une attribution maximum de 28 038 actions gratuites.
- Pour les plans 2013 et 2014, l’attribution des dites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d’une période d’acquisition de deux ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d’attribution et de quatre ans pour les bénéficiaires n’ayant pas leur résidence fiscale en France à la date d’attribution ;
 - Pour le plan 2016, l’attribution des dites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d’une période d’acquisition de deux ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d’attribution et de trois ans pour les bénéficiaires n’ayant pas leur résidence fiscale en France à la date d’attribution ;
 - Les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires à leurs bénéficiaires sous la seule condition : absence de démission, révocation ou licenciement ;
 - A compter de la date d’attribution définitive, les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d’attribution devront conserver les dites actions pendant une durée de un an à compter de la date d’attribution définitive.

À la clôture du 31 décembre 2016, Cegedim SA a dans ses comptes une provision de 513 milliers d’euros

Note 26 Effectif

	31.12.2016
Cadres	174
Non-Cadres	93
Apprentis	9
Mandataires sociaux	3
Total personnel salarié	279

Note 27 Engagement hors bilan

Engagement de 2 millions de GBP lié au complément de prix d’Activus

CAUTION DE CEGEDIM A SES FILIALES

Filiale Cegedim IT

Caution de 3 millions d’euros en faveur de Microsoft Ireland Operations Limited pour les commandes opérées par Cegedim IT.

Caution de 1,5 million d’euros en faveur d’Obiane pour les commandes opérées par Cegedim IT.

Filiale Cegedim RX ltd

Autorisation donnée à la société Cegedim SA de se porter garant dans le cadre du contrat de sous location entre sa filiale Cegedim RX ltd et la société Cegedim UK ltd (autorisation du CA du 25 mars 2015).

Toutes filiales

Autorisation pour une durée d’un an à donner cautions, avals et autres garanties pour un montant global de 5 millions d’euros sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas le montant de 2 millions d’euros (autorisation du CA du 23 mars 2016).

Note 28 Autres Produits

Les autres produits sont composés des refacturations aux filiales liées aux plans d’actions gratuites pour un montant de 369 milliers d’euros et de produits divers de gestion courante pour un montant de 36 milliers d’euros.

Note 29 Transfert de charges

Les transferts de charges qui représentent un montant de 5 845 milliers d’euros sont essentiellement composés de refacturation de charges à Cegedim IT pour un montant de 4 368 milliers d’euros et des frais liés au nouvel emprunt pour 1 422 milliers d’euros.

Note 30 Faits marquants de l’exercice

NOUVELLE FACILITE DE CREDIT

En janvier 2016, le Groupe a mis en place une nouvelle facilité de crédit sous la forme d’un RCF de 200 millions d’euros sur 5 ans. Le taux d’intérêt appliqué pour cette facilité de crédit est égal à Euribor plus une marge. L’Euribor est au choix de Cegedim à 1, 3 ou 6 mois sachant qu’en cas d’Euribor négatif, il est considéré comme étant égal à 0. La marge varie entre 0,70% et 1,40% en fonction du ratio de levier calculé semestriellement en juin et décembre.

EXERCICE DE L'OPTION DE CALL SUR L'INTEGRALITE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE 2020

Le 1^{er} avril 2016, Cegedim a exercé son option de call sur l'intégralité de l'emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020, code ISIN XS0906984272 et XS0906984355, pour un montant total en principal de 314 814 000,00 euros et au prix de 105,0625% soit une prime totale de 15 937 458,75 euros. La société a procédé à l'annulation de ces titres. L'opération a été financée par un tirage partiel du RCF négocié en janvier 2016 combiné au produit de cession à IMS Health. A l'issue de l'opération, l'endettement du Groupe est constitué du prêt subordonné FCB pour 45,1 millions d'euros, du tirage partiel du RCF de 200 millions d'euros et de facilités de découverts.

TUP ET CESSIION DE KADRIGE

La société Kadridge a été tupée dans Cegedim SA en date du 1^{er} Septembre 2016. Les actifs et passifs ont été transmis à leur valeur nette comptable. Le mali de TUP de 4 594 K€ a été comptabilisé en charges.

Le fonds de commerce Kadrige a ensuite été cédé à IMS Health le 9 novembre 2016.

S&P A REVU A LA HAUSSE LA NOTATION DE CEGEDIM A BB AVEC PERSPECTIVE STABLE

A la suite de l'annonce de l'opération de remboursement de l'intégralité de l'emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020, l'agence de notation Standard and Poor's a revu à la hausse le 28 avril 2016, la notation de Cegedim qui s'établit désormais à BB, perspective stable.

A l'exception des faits indiqués ci-dessus, il n'y a eu, au cours de cette période et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

Note 31 Evènements post-clôture**LITIGE EURIS**

Cegedim a reçu conjointement avec IMS Health une assignation de la société Euris pour concurrence déloyale. Cegedim a engagé une procédure pour faire acter que seul IMS Health aurait dû être assigné.

MISE EN PLACE D'UNE COUVERTURE PARTIELLE DES TAUX D'INTERETS

Afin de couvrir en parti l'exposition à la variation des taux Euro du Groupe issue de la mise en place du RCF. Le Groupe a réalisé une opération de swap de taux le 17 février 2017. Il s'agit d'un swap à prime nulle receveur Euribor 1 mois si ce dernier est strictement supérieur à 0%, autrement Cegedim reçoit 0, payeur taux fixe au taux de 0,2680%.

LITIGE AVEC LA SOCIETE TESSI

Le 10 février 2017, Cegedim a reçu une condamnation à payer 4 636 000 euros à la société Tessi pour manquement à certaines de ces obligations au titre du contrat de cession d'un périmètre d'activités conclus le 2 juillet 2007.

Cegedim a décidé de faire appel de cette condamnation. Cependant, le jugement étant exécutoire, la somme de 4 636 000 euros est comptabilisée dans le poste « Autres dettes » de Cegedim au 31 décembre 2016, et devrait être payée en 2017.

A l'exception des faits indiqués ci-dessus, il n'y a eu, au cours de cette période et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

5.3.4 Inventaire des valeurs mobilières

Au 31 décembre 2016

Société	Nombre d'actions ou de parts	% participation	Valeurs nettes d'inventaires
Titres de participation Société Française			
Alliadis	8 161	100,00 %	44 224 377
Alliance Software	102 500	100,00 %	5 962 245
Cegedim Activ	873 900	100,00 %	30 000 000
Cegedim Assurances	10	100,00 %	100
Cegedim Dynamic Framework	10	100,00 %	0
Smart RX	99	0,05 %	9 900
Cegedim IT	799 276	92 %	7 000 100
Cegedim Logiciel Medicaux	1 000	100,00 %	14 672 998
Cegedim Outsourcing	25 000	100,00 %	4 209 412
Cegedim Software	193 000	100,00 %	19 300 000
Cegedim SRH	9 776 601	100,00 %	12 450 632
Cegelease	6 450	100,00 %	10 219 374
Cetip	39 340	99,74 %	1 215 767
Edipharm	200	20,00 %	3 049
Galaxy Santé	98	49,00 %	7 350
GERS SAS	50	100,00 %	440 012
Hospitalis	1 000	100,00 %	37 000
I-assurances	10	100,00 %	100
Incams	2 500	100,00 %	9 535 030
MedExact	6 549	100,00 %	654 900
Pharmastock	5 000	100,00 %	331 470
Resip	1 600	100,00 %	20 434 710
RNP	26 000	100,00 %	2 429 694
Sofiloca	1 000	100,00 %	15 245
SCI 2000	159	68,83 %	846 739
Netfective Technology	130 725	6,08 %	898 888
Nex & Com	240	20,00 %	13 332
Titres de participation Société Etrangère			184 902 534
Activus	300	100,00 %	7 279 299
InPractice Systems (Angleterre)	14 000 000	100,00 %	1
Thin (Angleterre)	100	100,00 %	0
Cegedim World Int. Services Ltd	60 000 000	100,00 %	39 000 000
Croissance 2006 (Belgique)	13 781	100,00 %	6 242 793
Cegedim Belgique	2 999	99,97 %	9 471 943
Next Software (Tunisie)	34 424	94,51 %	0
Total titres de participation valeur nette			246 991 560

5 Comptes sociaux

Annexes aux comptes sociaux

Société	Nombre d'action ou de parts	% participation	Valeurs nettes d'inventaires
Autre titres immobilisés	II		
Société françaises			
Titres cotés			Néant
Société étrangères			Néant
Valeurs mobilières de placement	III		
Actions attribuées aux salariés			430 571
Contrat liquidité Kepler Cheuvreux			500 000
Compte épargne Humanis			8 000 000
Total général	I + II + III		255 922 131

5.3.5 Tableau des filiales et des participations

5.3.5.1 Filiales détenues à plus de 50%

Filiales	Capital social ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que capital social ⁽¹⁾	% de contrôle	Valeur comptable des titres détenus valeur brute	Provision pour dépréciation sur titres	Valeur nette des titres détenus	Prêt et avances consentis non remboursés provision	Provision risque	Chiffre d'affaires HT ⁽²⁾	Résultat net ⁽²⁾	Dividendes reçus
Cegedim Outsourcing	2 500	1 0230	100,00	5 553	1 344	4 209			15 146	720	
GERS SAS	50	400	100,00	1 871	1 431	440	179		29 263	385	
Cetip	749	17 044	99,74	1 216	0	1 216			33 996	3 849	794
SCI 2000	4	419	68,83	847	0	847			200	165	152
Incams	8 038	-329	100,00	10 626	1 091	9 535			2 687	52	
Pharmastock	576	-254	100,00	576	245	331			1 423	-13	
Cegelease	10 000	10 810	100,00	10 219	0	10 219	13 000		128 877	3 302	
Cegedim Logiciels Médicaux	1 000	1 513	100,00	30 567	15 894	14 673	26 550		25 930	2 108	
Cegedim SRH	7 000	1 966	100,00	12 451	0	12 451			46 450	1 243	
RNP	495	939	100,00	2 430	0	2 430	23 000		25 365	764	865
Sofiloca	15	-12	100,00	15	0	15	600		81	-15	66
MedExact	37	2 267	100,00	655	0	655			4 873	462	734
Cegedim Activ	13 323	21 984	100,00	30 000	0	30 000			83 714	6 294	4 002
Hospitalis	37	1 962	100,00	37	0	37			3 759	1 149	
Resip	159	2 190	100,00	20 435	0	20 435			8 043	2 165	2 300
Alliadis	1 244	-5 348	100,00	44 224	0	44 224			41 329	-5 755	
Alliance Software	1 563	540	100,00	8 962	3 000	5 962			22 050	-1 062	
Cegedim Software	19 300	-1 410	100,00	19 300	0	19 300			6 571	86	
Smart RX	20 010	-4 404	0,05	10	0	10	47 828		4 891	34	
Cegedim Assurances	0	-5	100,00	0	0	0			0	-1	
Cegedim Dynamic Framework	0	-8	100,00	0	0	0		346	0	-3	
I-Assurances	0	-1	100,00	0	0	0			70	2	
Cegedim IT	8 688	1 373	92	7 000	0	7 000			28 056	911	
Cegedim Belgique	9 475	37 328	99,97	9 472	0	9 472			18	27 133	52 461
CroissancE 2006 Belgique	1 378	7 794	100,00	6 243	0	6 243			0	292	
Cegedim World Int.Services Ltd	60 000	3 622	100,00	60 000	21 000	39 000			222	3 180	3 000
Cegedim Algérie	85		100,00	85	0	85					
Thin	1	-879	100,00	188	188	0			921		
INPS	19 075	13 040	100,00	1	0	1			26 471	2 023	
Next Software	165	-191	94,51	177	177	0	363	344	41	-97	
Activus	0	3 400	100,00	11 279	4 000	7 279			8 258	332	
Total filiales détenues à plus de 50%				294 439	48 369	246 070	111 520	690	548 705	49 705	64 375

5.3.5.2 Filiales détenues à moins de 50%

Filiales	Capital social ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que capital social ⁽¹⁾	% de contrôle	Valeur comptable des titres détenus valeur brute	Provision pour dépréciation sur titres	Valeur nette des titres détenus	Prêt et avances consentis non remboursés provision	Provision risque	Chiffre d'affaires HT ⁽²⁾	Résultat net ⁽²⁾	Dividendes reçus
Edipharm	15	202	20,00	3	0	3			8 785	148	57
Galaxy Santé	15	-3	49,00	7	0	7			23	-3	
Netfective Technology	626	17 245	6,08	899	0	899			7 332	2 241	
Cegedim Outsourcing Maroc	111	120	0	0	0	0			2 399	84	
NEX & COM ⁽³⁾	500	252	20,00	13	0	13			2 232		
Total filiales détenues à moins de 50%				922	0	922			18 539	2 470	57

(1) Le capital et les capitaux propres des filiales hors zone euro sont indiqués pour leurs contre-valeurs en milliers euros aux dates historiques.

(2) Les chiffres d'affaires et résultat net des filiales hors zone euro sont indiqués pour leurs contre-valeurs en milliers euros au cours moyen annuel de l'exercice 2016.

(3) Non communiqué, à titre indicatif le chiffre d'affaires 2015 était de 2 232K€.

5.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Société CEGEDIM

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CEGEDIM, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Activation des frais de développement

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note 5.3.2.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

Valorisation des participations

La note 5.3.2.3 « Participations et autres titres » de l'annexe aux comptes annuels décrit l'évaluation des titres de participation. La méthode a pour objectif de comparer le montant des titres de participation à la valeur recouvrable, définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Nous avons procédé à des appréciations spécifiques des éléments pris en considération pour les estimations des valeurs d'inventaire et, le cas échéant, vérifié le calcul des provisions pour dépréciation.

Engagements de retraite

La note 5.3.2.6 « Engagements de retraite » de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes.

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 7 « Retraite » de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations et approprié de l'information donnée dans l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Courbevoie, le 28 mars 2017

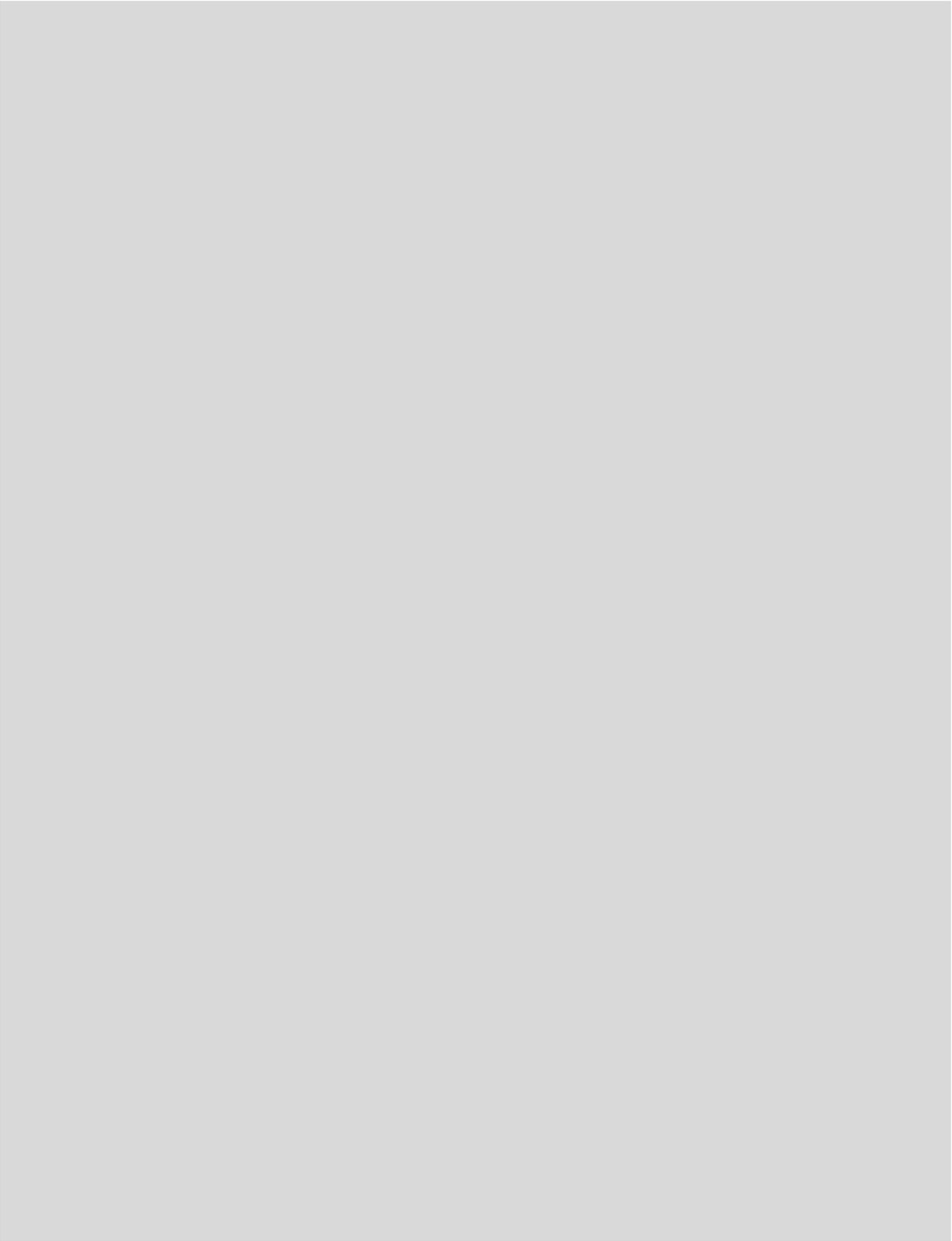
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Solange Aïache
Associée

Mazars
Jérôme de Pastors
Associé

5.5 Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Date d'arrêté	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
Capital en fin d'exercice					
Capital social	13 336 506	13 336 506	13 336 506	13 336 506	13 336 506
Nombre d'actions					
ordinaires	13 997 173	13 997 173	13 997 173	13 997 173	13 997 173
à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer	-	-	-	-	-
par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
par droit de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	51 812 477	60 862 440	192 358 195	190 974 709	184 087 377
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	22 657 316	-420 044 403	972 566	39 909 091	35 116 400
Impôts sur les bénéfices	-10 946 477	-12 220 826	-11 507 075	-11 012 546	-9 372 459
Participation des salariés	347 815	245 870	441 631	372 976	195 158
Dot. amortissements et provisions	28 890 121	-397 455 908	213 138 813	99 485 405	126 545 120
Résultat net	4 365 856	-10 613 539	-201 100 804	-48 936 743	82 251 419
Résultat distribué		-	-	-	-
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, et avant dot. amortissements et provisions	2,38	-29,15	0,86	3,61	6,16
Résultat après impôt, participation, et dot. amortissements et provisions	0,31	-0,76	-14,37	-3,50	-5,88
Dividende attribué		-	-	-	-
Personnel					
Effectif au 31.12 des salariés	279	266	1 006	1 018	1 052
Masse salariale	17 565 304	19 431 016	53 467 633	51 110 333	51 755 987
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales...)	7 918 830	8 497 931	25 298 555	24 527 369	25 226 189



6

Responsabilité Sociétale de Cegedim

6.1 Les valeurs de Cegedim	174	6.5 Pour aller plus loin	186
6.2 Informations sociales	175	6.6 Note méthodologique	187
6.3 Informations environnementales	181	Rapport de l'un des Commissaires aux comptes désigné organisme tiers	
6.4 Informations sociétales	184	6.7 indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales	189

6.1 Les valeurs de Cegedim

Les valeurs du Groupe Cegedim visent à fédérer ses collaborateurs autour des messages clés ci-dessous :



6.2 Informations sociales

6.2.1 Emploi

6.2.1.1 Effectifs

L'effectif total du Groupe Cegedim au 31 décembre 2016 est de 4 062 salariés, contre 3 723 salariés au 31 Décembre 2015. (Les effectifs 2015 ont été corrigés à la hausse pour tenir compte de 68 salariés américains issus des acquisitions du dernier trimestre 2015, précédemment omis).

Les effectifs en France en 2016 représentent 68 % des effectifs totaux du Groupe Cegedim.

Les salariés en contrat à durée indéterminée représentent 96 % des effectifs en France, 98 % des effectifs à l'international et 97 % des effectifs totaux du Groupe.

En 2016, le Groupe Cegedim a embauché 1 266 personnes. Parmi elles, 966 l'ont été en contrat à durée indéterminée (dont 60 % en France) et 300 en contrat à durée déterminée (dont 91 % en France). 16 employés ont rejoint le Groupe via des acquisitions d'entités.

	31.12.2015	31.12.2016
Effectif total du Groupe	3 723*	4 062
Effectif en France	2 525	2 749
Salariés en contrat à durée indéterminée	3 603	3 936
En % des effectifs totaux	97%	97%
En % des effectifs France	96%	96%
En % des effectifs internationaux	99%	98%
Entrées	1 152	1 266
Dont embauches en contrat à durée indéterminée	888	966
Dont embauches en contrat à durée déterminée	264	300
Variation de périmètre	147	16
Sorties	790	943

* 3 655 initialement publiés + 68 salariés issus des dernières acquisitions réalisées aux USA.

Afin d'accompagner les projets de l'entreprise, Cegedim :

- Recrute chaque année plusieurs centaines de collaborateurs en France, avec la volonté croissante d'agir en faveur de la diversité des salariés dans l'entreprise et de permettre l'accès à l'emploi de personnes handicapées ;
- Intègre un nombre important de stagiaires et de jeunes en contrat d'apprentissage ;

- Recrute à l'international à travers sa présence dans plus de 11 pays dans le monde.
- Le Groupe fait appel, en fonction de ses besoins, à des salariés intérimaires.

La répartition des effectifs au 31 décembre 2016 par zone géographique est la suivante :

Zone	% des salariés au 31 décembre 2016
France	68%
EMEA hors France	26%
Amérique	6%

En 2016, et sur la base des données légales disponibles, 59 % des effectifs du Groupe sont des hommes, pour un âge moyen de 41 ans, et 41 % sont des femmes, pour un âge moyen de 39 ans.

En 2016, le Groupe Cegedim a dénombré 943 départs de ses effectifs, 647 en France et 296 à l'international. Le terme de départ inclut les fins de contrats à durée déterminée, les fins de mission, les fins de période d'essai, les démissions, les changements de périmètre (entités cédées), les ruptures conventionnelles, les licenciements ou les décès.

En France, le Groupe dénombre 7 % de licenciements sur les 647 départs identifiés toutes causes confondues. On relève 10 procédures judiciaires initiées courant 2016, en rapport avec ces licenciements.

6.2.1.2 Rémunération et évaluation

La politique du Groupe en matière de rémunération vise à reconnaître les talents en récompensant à la fois la performance individuelle et la performance collective, avec une prépondérance accordée à la performance individuelle.

Une politique de rémunération, fixe et variable, est mise en œuvre pour certains collaborateurs afin d'encourager la performance :

- La part variable de la rémunération des Managers Opérationnels est fixée en fonction d'objectifs tenant compte des orientations générales de l'entreprise en matière de croissance, de rentabilité et de génération de trésorerie du Groupe ;
- La rémunération des commerciaux, des consultants et des Directeurs de projets, ainsi que de certains postes fonctionnels comporte également une partie variable. Elle repose sur la réalisation d'objectifs annuels, en majeure partie individuels, et, pour une moindre part, collectifs fixés par la Direction.

Chaque année, les Managers du Groupe Cegedim mènent un entretien individuel avec les membres de leurs équipes afin de les évaluer et de faire un point sur les objectifs fixés.

Un guide d'entretien est remis aux participants afin d'aider à mener les discussions dans les meilleures conditions. L'évaluation est matérialisée au cours du premier trimestre de l'année suivante via l'outil informatique interne *Evaluadim*.

Des entretiens semi-annuels sont menés le cas échéant et d'autres, de fin de période d'essai, sont systématiquement réalisés pour faire le point sur le travail effectué par les collaborateurs.

Dans le cadre du « contrat génération » signé en 2014, le Groupe s'engage, entre autres, à maintenir l'emploi des seniors, à embaucher davantage de jeunes de moins de 25 ans et à aménager la fin de carrière de ses collaborateurs. Ce contrat de génération est suivi, bien qu'il ne soit plus obligatoire.

Un Comité des Rémunérations a été mis en place en 2010, et a pour missions essentielles d'examiner et de faire des propositions au Conseil d'Administration en matière de rémunération des Administrateurs, du Président-Directeur Général et des Directeurs Général Délégués de Cegedim. Il examine également les politiques d'attribution d'actions gratuites et de rémunérations variables. Il est composé de trois Administrateurs dont un Administrateur indépendant. Le Comité des Rémunérations s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice écoulé.

6.2.1.3 Frais de personnel

Les frais de personnel regroupent les salaires nets, avantages en nature, variables, bonus et primes, ainsi que les charges sociales et cotisations aux régimes de protection sociale afférents aux salariés. Leur évolution sur deux ans est la suivante :

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2016
Frais de personnel	187 021	206 092

Les effectifs constituent la principale ressource du Groupe et représentent l'un des postes de coûts les plus significatifs. Cegedim adapte sa politique salariale en conséquence afin de motiver les talents, assurer la formation et le recrutement tout en contenant l'évolution de la masse salariale dans une croissance raisonnable. Il existe une couverture sociale (à minima une assurance maladie, qui peut être complétée par des dispositifs de prévoyance) et une couverture retraite pour les salariés dans tous les pays où la législation l'exige. Le Groupe s'attache à étendre progressivement ce type de dispositifs aux pays dans lesquels la législation ne l'exige pas. En pratique, la quasi-totalité des effectifs du Groupe s'est vue proposer une assurance maladie.

6.2.2 Organisation du travail

6.2.2.1 Organisation du temps de travail

Pour les collaborateurs en France, qui représentent 68 % des effectifs totaux du Groupe Cegedim, l'organisation du temps de travail s'effectue sur la base d'un forfait annuel de 216 jours travaillés avec une référence horaire hebdomadaire conventionnelle de 35 heures, en contrepartie de l'attribution de jours de Réduction du Temps de Travail (RTT). Ces jours de RTT s'élèvent à 13 par an.

Le nombre de congés payés annuels est de 25 jours ouvrés, auxquels s'ajoutent les jours de congés pour événements, fixés par la loi, ou aménagés dans le cadre d'accords de sociétés.

Les dispositions mises en place dans le cadre des heures supplémentaires sont conformes aux conventions collectives appliquées dans chaque entité.

À l'étranger, la réglementation de la durée du temps de travail est respectée dans chaque pays. Lorsqu'aucune réglementation n'existe, le Groupe Cegedim applique une durée de temps de travail qui semble raisonnable, à l'appréciation de la Direction des Ressources Humaines de la région, en lien avec le siège. Dans tous les pays où il est implanté, le Groupe respecte les conventions de l'organisation internationale du travail.

Les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à temps partiel sont au nombre de 106 en France et 30 à l'étranger.

L'absentéisme en 2016 (absences pour maladie, événements familiaux tels que maternité, mariage, etc., et les absences non justifiées) s'élève à 9,9 jours par salarié en France (dont 13 % pour maternité et 68 % pour maladie) et à 10,8 jours en moyenne dans le Groupe. Sont exclus les congés payés et les jours de réduction du temps de travail.

6.2.2.2 Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Le Groupe Cegedim entend maintenir de bonnes relations avec ses salariés et leurs représentants, et privilégie un dialogue social régulier.

Au sein des filiales françaises, et dans l'ensemble du Groupe, les accords collectifs sont très nombreux. Il n'est pas possible d'en fournir le bilan détaillé. Aucun des accords mis en place en France n'a jusqu'ici été dénoncé par les représentants des salariés ou organisations syndicales, ce qui illustre la pertinence du dialogue social.

En 2016 en France, les négociations d'accords collectifs ont notamment porté sur le temps de travail, décliné en trois volets principaux : l'organisation du temps de travail, la prise en considération de l'itinérance, et le recours au télétravail ou au temps partiel.

Un accord sur l'aménagement du temps de travail a été signé en juillet 2016 par la quasi-totalité des entités françaises du Groupe. Les 3 dernières ratifications sont prévues au premier semestre 2017.

Un accord très important et novateur sur l'itinérance a recueilli en 2016 l'accord de principe de l'intégralité des organisations syndicales françaises. Il devrait aboutir à une signature au premier trimestre 2017. Cet accord prévoit la reconnaissance de l'itinérance de certains métiers (déplacements, trajets kilométriques, nuitées) nécessitant la mise en place d'un contrôle adéquat de la charge de travail et l'octroi de mesures compensatrices spécifiques.

Avec ces deux accords majeurs, le Groupe poursuit son action de contrôle de la charge de travail des collaborateurs et veille à s'assurer du respect absolu de leur temps de repos. Il s'appuie sur un outil de suivi quotidien des amplitudes horaires et d'alerte immédiate de la hiérarchie, et de la Direction des Ressources Humaines, en cas d'anomalie.

Le troisième volet sur le sujet du temps de travail concerne les pratiques de télétravail et de temps partiel. Les négociations se sont ouvertes en 2016 et placent ce sujet à l'ordre du jour des actions 2017.

Parmi les autres accords majeurs, on peut citer dans les filiales françaises, des accords d'intéressement (signés pour 3 ans) et de participation des salariés aux fruits de l'entreprise. Ils sont revus annuellement avec les instances représentatives du personnel.

Au sein des entités françaises, et dans l'ensemble du Groupe, il existe des représentants des salariés et des Comités d'Entreprise élus dans les cadres légaux.

Le Groupe en France compte 2 UES (Unités Economiques et Sociales), à Boulogne Billancourt et à Niort, ainsi que des sites à Toulouse, Marseille et Rodez.

Un membre de la Direction Générale assiste systématiquement à toutes les réunions obligatoires avec les Représentants du Personnel. En outre, deux membres du Comité d'Entreprise siègent au Conseil d'Administration de Cegedim SA.

Toutes entités confondues, en France, il y a eu environ 150 réunions sur l'année 2016, soit environ 550 heures, avec les élus des différentes instances (Comités d'entreprise, Délégués du personnel, Délégués syndicaux, CHSCT, ...).

Les thèmes couverts par le dialogue social ne sont pas toujours les mêmes selon les entités. Les plus fréquents relèvent notamment de la durée du travail, de l'hygiène et la sécurité, des rémunérations, de la formation ou encore des investissements et des cessions.

Dans tous les pays, le Groupe respecte les obligations relatives aux différentes instances de représentation du personnel. Il veille à la constitution de ces instances, à la périodicité des réunions ou aux thèmes de discussions (sur la vie des collaborateurs dans l'entreprise, l'organisation, les horaires, la sécurité, la santé, les départs, etc.).

6.2.2.3 Comité d'entreprise

Il n'est pas possible de rendre compte de l'activité de l'ensemble des Comités d'Entreprise dans le Groupe. Cependant, on peut noter qu'en 2016 aucun Comité d'Entreprise local n'a saisi la DRH Groupe d'une question majeure dont la résolution locale n'aurait pas été satisfaisante.

S'agissant du Comité d'Entreprise rattaché à la maison mère Cegedim SA, en application des dispositions de l'article L. 432-4 du Code du travail, il est à noter que ce Comité d'Entreprise n'a pas formulé d'observation sur la situation économique et sociale de la Société en 2016.

En 2016, le Comité d'Entreprise de l'Unité Économique et Sociale (UES) de Boulogne-Billancourt en France s'est réuni 12 fois au titre des réunions ordinaires et 3 au titre des réunions extraordinaires.

6.2.2.4 Information et communication

Au sein de l'entreprise, l'information circule via les outils de communication suivants :

- Un Intranet, lancé en 2013 qui vise à regrouper, entre autres, un ensemble de documents dont : le livret d'accueil, une documentation spécifique selon chaque pays et des offres aux salariés ;
- Une lettre d'information interne ;
- Des messages Intranet d'actualité à l'attention des salariés ;
- Une présentation, au moins annuelle, de l'activité du Groupe et des faits marquants par un des Directeurs Général Délégués, pour les salariés situés en Région Parisienne. Cette présentation est également relayée par les outils internes pour le reste du Groupe ;
- Des entretiens individuels et semestriels ;
- Le site du Comité d'Entreprise de l'Unité Économique et Sociale (UES) de Boulogne-Billancourt, en France, qui diffuse un compte rendu aux collaborateurs ;
- Le livret d'accueil remis à tout nouvel entrant qui contient le règlement intérieur, la charte sécurité du Groupe Cegedim, la charte de conduite des affaires, la charte éthique, la charte d'utilisation des médias sociaux, ainsi que des documents sur le régime de prévoyance et le 1 % logement ;
- Un coffre-fort électronique personnel et sécurisé (www.arkevia.com), permettant aux collaborateurs du Groupe de récupérer leurs bulletins de paie et de stocker gratuitement des documents personnels ;
- D'autres initiatives variées ont été instaurées localement dans diverses entités du Groupe.

6.2.2.5 Santé et sécurité

En France, les conditions d'hygiène et de sécurité sont abordées lors des réunions du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail). Ces réunions sont systématiquement tenues dans les différentes entités du Groupe. En France, en 2016, il y a eu 69 accidents de travail ayant entraîné 837 jours d'arrêt de travail, dont 49 % d'accidents sur les trajets professionnels. Ces statistiques ne concernent pas le personnel temporaire ni les prestataires de service. Aucune incapacité permanente n'a résulté de l'un de ces accidents. Des informations complémentaires sur l'indicateur d'accidents du travail sont précisées dans le paragraphe relatif aux limites méthodologiques. S'agissant des maladies professionnelles en 2016, aucun cas n'a été reconnu en France par la Sécurité Sociale.

Par ailleurs, en France, l'Accord National Interprofessionnel permet, depuis 2012, un portage de la mutuelle pour les anciens salariés demandeurs d'emploi. Ce portage, pris en charge par le Groupe, sauf dans le cas des démissions, est disponible pour une durée de 12 mois suivants le départ du collaborateur.

Après de nombreuses réunions de négociation entre le courtier du Groupe, les élus et la Direction, le Groupe Cegedim est parvenu à un accord se traduisant par la mise en place courant 2014 d'une nouvelle grille tarifaire sur l'optique dans le respect du nouveau décret français sur les contrats responsables.

Depuis 2015, le prestataire de gestion des dossiers mutuelle a mis à disposition de tous les salariés français une plateforme de services via un intranet sécurisé permettant le suivi de leurs dossiers de remboursement ainsi que la facilitation de tous les échanges sous-jacents.

En 2016, on constate un fonctionnement nominal des services mis en place.

À l'étranger comme en France, le Groupe veille au respect des réglementations locales applicables en matière de conditions d'hygiène et de sécurité.

De façon générale, le Groupe estime que le bilan des accords sur la santé et la sécurité au travail est satisfaisant.

6.2.2.6 Formation

La formation, qui constitue le socle permettant aux salariés de développer leurs compétences et d'optimiser leur potentiel, est un pilier essentiel de la stratégie de Cegedim. Le Groupe cherche à aider les salariés à définir et atteindre leurs objectifs de développement individuel. Les souhaits de formation peuvent être exprimés lors de l'entretien annuel ou à tout autre moment jugé opportun. Ceci est notamment facilité par une gestion centralisée des demandes pour les salariés connectés à l'Intranet Groupe, qui leur permet également de consulter en temps réel leur droit individuel à formation (DIF). Conformément à la nouvelle réglementation en vigueur depuis 2016, la Direction des Ressources Humaines a mis en place les outils permettant de conduire un entretien professionnel, séparément de l'entretien annuel, afin de traiter spécifiquement de la gestion de

carrière des employés, y compris leur formation. Cet entretien est reconductible au moins tous les 2 ans.

Un bilan de la première campagne des entretiens professionnels a été réalisé pour chaque entité et présenté par la DRH aux managers concernés.

Pour l'année 2016, 1,1 % de la masse salariale du Groupe Cegedim a été consacré à la formation, ce qui représente un budget global de 2 207 milliers d'euros. Ces sommes sont principalement consacrées à des heures de formation externe. Des formations internes sont également organisées pour les collaborateurs du Groupe.

En France, 33 % des salariés ont bénéficié de formations. Ces formations représentent un total de 16 094 heures.

Le coût de la formation est payé soit par chaque entité du Groupe Cegedim soit par des organismes collecteurs en fonction des versements effectués.

Périmètre France	31.12.2016
Salariés ayant bénéficié de formation	912
Nombre d'heure de formation	16 094

6.2.2.7 Egalité professionnelle hommes et femmes

Le Groupe ne fait pas de discrimination au niveau des embauches et de l'attribution des postes. Les offres d'emploi prévoient une rémunération sans discrimination dont l'évolution future dépend de critères liés à la performance et à l'expérience de chacun.

Toute personne victime ou témoin d'une discrimination dispose de plusieurs moyens d'alerte. Elle peut notamment saisir le Comité d'Éthique du Groupe (cf. page suivante) ou toute instance du personnel qui agira en totale indépendance.

Pour les nouveaux entrants dont l'intégration nécessite un accompagnement spécifique, un système de tutorat porté par les seniors du Groupe, seniors en âge et en ancienneté, est disponible. Cet engagement s'inscrit dans le cadre du « contrat génération ».

6.2.2.8 Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Le Groupe Cegedim a la volonté de faciliter l'intégration de ses travailleurs handicapés et cherche à limiter les discriminations. Le Groupe s'emploie à améliorer l'accès de ses bâtiments aux personnes handicapées et, si nécessaire, peut leur proposer une place de parking quand les locaux en disposent. D'autre part, en France, des congés payés spéciaux de 5 jours ouvrés sont proposés aux travailleurs handicapés pour leur permettre d'accomplir leurs formalités médicales et administratives.

En France en 2016, 80 personnes handicapées, reconnues comme telles par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), ont été déclarées au titre de la cotisation handicapés.

Les responsables des ressources humaines du siège ont suivi dès 2013 une formation sur le handicap au travail, afin de discuter des obligations d'emploi, des principes de non-discrimination et de compensation du handicap. Un référent se charge, entre autres, de faire l'interface entre la médecine du travail et les travailleurs handicapés.

À l'étranger comme en France, le Groupe veille à respecter la réglementation en vigueur au regard de l'emploi de personnes handicapées et, de façon plus générale, s'inscrit dans une démarche visant à combattre toute forme de discrimination.

6.2.2.9 Charte éthique et Comité d'éthique

Une charte éthique a été établie en mars 2011, visant à rappeler les objectifs du Groupe dans les domaines du développement durable, et notamment d'équité sociale vis-à-vis de ses collaborateurs et des communautés avec lesquelles il interagit. En découlent des règles de bonne conduite, qui constituent le socle des repères et des responsabilités que le Groupe souhaite mettre en avant.

Cette charte est accessible à chaque collaborateur de Cegedim et tout nouvel embauché doit en prendre connaissance. Ces dispositions valent engagement d'être toujours attentif aux valeurs de Cegedim et d'en respecter scrupuleusement l'éthique.

À l'international, le siège s'assure que cette charte est connue et respectée par l'ensemble des filiales du Groupe.

La Direction du Groupe Cegedim est garante auprès de ses clients et de ses salariés du respect des valeurs et principes du Groupe Cegedim inscrits dans la charte éthique. Elle reçoit pour cela l'assistance d'un Comité d'Éthique indépendant.

Depuis 2011, ce Comité est composé de trois membres : un représentant du personnel (le secrétaire du Comité d'Entreprise de l'Unité Économique et Sociale (UES) de Boulogne-Billancourt en France), un Directeur Général de Cegedim et le Directeur des Ressources Humaines de Cegedim. Les demandes peuvent être envoyées par mail à chaque membre du Comité d'Éthique ou directement à ce Comité via une adresse mail générique. Aucune violation manifeste des dispositions de la charte n'a été rapportée au Comité depuis sa création.

L'éthique du Groupe Cegedim vise à :

- Appliquer à tous les domaines les lois et règlements en vigueur dans tous les pays où le Groupe exerce ses activités ;
- S'assurer de mener ses activités en apportant une contribution positive dans chaque pays où le Groupe opère ;
- Mettre les hommes et les femmes de Cegedim au cœur de la stratégie de développement du Groupe et ouvrir à chacun d'eux les possibilités d'exploiter au mieux leur potentiel opérationnel et intellectuel ;
- Mettre en pratique et respecter les 12 engagements du « Cegedim Compact » qui s'inspire du pacte mondial des Nations Unies, le « Global Compact ». La mise en œuvre de ces engagements est supervisée au siège par la Direction de l'Excellence Opérationnelle :
 1. éliminer toute forme de travail forcé ou obligatoire,
 2. proscrire le travail des enfants de moins de 15 ans hors formation,
 3. éliminer toute discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession,
 4. promouvoir la réussite individuelle,
 5. assurer un environnement de travail favorable sur l'ensemble des sites,
 6. favoriser l'emploi local et respecter les législations en vigueur,
 7. prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables,
 8. agir contre la corruption sous toutes ses formes,
 9. garantir la sécurité des biens du Groupe et de ses clients,
 10. assurer la confidentialité des informations client,
 11. respecter les législations sur la protection des données personnelles au niveau mondial,
 12. maîtriser les déplacements ;
- Conduire les affaires, dans tous les pays dans lesquels le Groupe intervient, selon les plus hauts standards d'honnêteté, d'intégrité et d'équité ;
- Offrir aux fournisseurs, partenaires et sous-traitants des opportunités de succès, dans un cadre compétitif, ouvert et loyal mais également dans un esprit de collaboration, de partenariat et de bénéfice réciproque ;
- Communiquer de façon ouverte et transparente vers les actionnaires, les bailleurs de fonds et la communauté financière, en veillant à la pertinence de l'information qui leur est fournie.

Dans l'accomplissement de leurs missions, les hommes et les femmes de Cegedim s'emploient à respecter les règles de conduite suivantes :

- Protéger la confidentialité des informations et des données auxquelles ils ont accès au titre de leur activité professionnelle ;

- S’assurer que les cadeaux et invitations reçus ou offerts soient d’une valeur symbolique et conformes aux usages acceptables, aux règlements applicables et aux bonnes mœurs ;
- Utiliser les moyens matériels et bureautiques mis à disposition pour le bon exercice de leur mission dans le respect de l’intérêt du Groupe ;
- S’exprimer au nom du Groupe Cegedim, notamment auprès des journalistes et analystes, uniquement dans le cadre des règles de communication du Groupe ;
- Veiller à ce qu’il n’y ait pas de confusion entre les opinions et intérêts personnels et les intérêts du Groupe Cegedim ;
- Informer sa hiérarchie en cas de potentiels conflits d’intérêts donnant ou pouvant donner l’impression d’influer sur son jugement et ses actes ;
- S’abstenir d’occuper un poste, ou une fonction, ou de détenir un intérêt financier au sein d’une organisation qui serait un concurrent, un client, un fournisseur ou un partenaire commercial du Groupe Cegedim, dès lors que les fonctions exercées permettraient d’avoir une influence sur la relation, sauf si la prise d’intérêt est effectuée par l’achat de titres cotés dans le cadre de la gestion d’un portefeuille de titres, et dans le respect des règles interdisant l’utilisation d’informations privilégiées ;
- Veiller à ne pas vendre, transférer ou céder tout bien appartenant au Groupe Cegedim sans les autorisations et les documents nécessaires ;
- Protéger les informations et les données privilégiées auxquelles tout collaborateur peut avoir accès en raison de son activité professionnelle, en les utilisant uniquement dans le cadre de ses fonctions, et en respectant l’obligation de confidentialité auprès de tiers.

6.3 Informations environnementales

En adéquation avec l'éthique qui vient d'être exposée, le Groupe Cegedim s'attache à œuvrer pour la préservation de l'environnement. Il convient toutefois de souligner que ses activités n'ont pas intrinsèquement un caractère polluant, puisque ses produits sont essentiellement de nature immatérielle. Cegedim s'appuie en premier lieu sur le capital humain, dans un cadre d'activités tertiaires ne nécessitant pas directement la mise en œuvre de processus industriels ou l'utilisation de matières premières.

Qualité

Agissant dans le secteur des technologies et des services liés à l'information et aux bases de données, le Groupe Cegedim a pour priorité d'apporter à ses clients et partenaires toute satisfaction concernant la sécurité des systèmes et des données. Les meilleures précautions sont prises pour garantir aux clients la plus haute qualité de service ainsi que la protection des données et flux traités par le Groupe. Cegedim, au travers de ses filiales Cegedim Assurance et Cegedim IT, dispose d'une accréditation ISAE 3402 Type 2 et d'une certification ISO 27001 pour son data center de Toulouse ainsi que d'une accréditation ISAE 3402 Type 2 pour son data center de Boulogne-Billancourt. Cegedim dispose également de trois agréments délivrés par l'ASIP (Agence des Systèmes d'Information Partagés de santé) pour l'hébergement des données à caractère personnel.

Sécurité

La réduction des risques et des impacts pouvant affecter les actifs et l'image du Groupe, relatifs notamment aux incendies, inondations ou autres catastrophes naturelles, aux pannes d'électricité, aux virus informatiques et actes de malveillance, est une préoccupation constante et primordiale du Groupe.

Le Groupe met en œuvre des stratégies de continuité d'activité et de service, exploitant la répartition géographique de ses centres informatiques, et l'état de l'art des technologies informatiques. Le rapport du Président sur le Contrôle interne détaille les mesures mises en œuvre en matière de sécurité des systèmes d'information au sein du Groupe Cegedim. Certains risques industriels sont également couverts par des polices d'assurance adéquates.

Responsabilité environnementale

Le Groupe reste vigilant sur les bonnes pratiques et promeut les conduites permettant de minimiser son empreinte sur l'environnement, notamment dans le cadre quotidien de l'organisation du travail.

Les activités du Groupe Cegedim, compte tenu de leur nature essentiellement immatérielle, n'ont pas de répercussion significative sur l'environnement. Les

principaux leviers en matière de responsabilité environnementale reposent sur :

- La réduction de la consommation en énergie, principalement au niveau des data centers avec l'utilisation de matériel de dernière génération ;
- L'achat de produits recyclés ;
- L'optimisation du cycle de vie des produits manufacturés en gérant la fin de vie de certains produits (papiers, cartons, équipements informatiques, cartouches d'impression, etc.) ;
- La maîtrise de la flotte de véhicules du Groupe ;
- La maîtrise des déplacements ;
- La maîtrise des impressions des documents de travail (noir et blanc plutôt que l'utilisation de la couleur, imprimantes partagées plutôt qu'individuelles) ;
- L'installation d'équipements permettant de réduire la consommation en énergie (minuteur pour éteindre les lumières, sèche main automatique) ;
- L'utilisation de fontaines à eau, moins productrices de déchets que l'achat d'eau en bouteille.

Dans le cadre du programme Cegedim Compact, le Groupe Cegedim a continué à mettre en place des initiatives globales ou locales afin de réduire son impact sur l'environnement dans le respect des lois et réglementations locales.

Les principales réalisations du Cegedim Compact portent sur :

- La virtualisation des data centers et la réduction de leur consommation en énergie ;
- Le recours à une nouvelle génération d'ordinateurs et de serveurs moins consommateurs en énergie ;
- La création d'une charte éthique et d'une charte sur la non-discrimination ;
- La création d'un Comité d'Éthique impliquant le top management et des représentants du personnel ;
- La mise en œuvre de meilleures pratiques RH pour gérer les postes clés, étendre les valeurs du Groupe, mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation auprès des collaborateurs ;
- La mise en œuvre d'une politique voyage plus respectueuse de l'environnement ;
- Le développement des outils de communication à distance.

Par ailleurs, les filiales appliquent les lois et réglementations locales en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

6.3.1 Prise en compte de l'environnement dans la gestion quotidienne des équipements informatiques

Cegedim, depuis plus de 30 ans, conçoit, construit, et opère ses centres de données et les plateformes technologiques en optimisant leur efficacité énergétique, répondant ainsi aux exigences économiques d'un marché fortement concurrentiel, mais aussi aux objectifs du développement durable. Le déploiement des centres de données a été réalisé, en tenant compte à chacune des phases de conception, de déploiement et d'exploitation, des contraintes environnementales, énergétiques et économiques. Ces contraintes ont été intégrées dans toutes les dimensions du métier de l'hébergement de systèmes d'information.

En 2016, les équipes techniques et informatiques de Cegedim ont poursuivi le programme d'amélioration continue de l'efficacité énergétique des services d'hébergement informatique du Groupe. Ce programme s'articule autour de trois axes principaux :

L'optimisation de l'utilisation des ressources informatiques

La virtualisation est un processus qui continue d'apporter des optimisations significatives. En 2016, le nombre de serveurs physiques a continué de diminuer de l'ordre de 15 % alors que le nombre de machines virtuelles (dont les performances unitaires sont nettement plus intéressantes) est en augmentation d'environ 32 %. Il en résulte une augmentation du ratio de 9 serveurs virtuels pour un serveur physique.

L'utilisation de serveurs surdimensionnés permet aussi d'augmenter le taux de mutualisation des services et d'optimiser la consommation d'énergie lors des périodes de faible activité.

La réduction des consommations énergétiques des serveurs et équipements informatiques

Cegedim a renouvelé ses principaux équipements informatiques entre 2014 et 2015, sans altérer le niveau global des services délivrés par le Groupe, et avec un souci permanent pour la sécurité des données et des accès.

Cette politique s'est poursuivie en 2016 avec la simplification de la topologie des équipements réseau.

Le Groupe a sélectionné des équipements qui présentent une meilleure efficacité énergétique, pour un service équivalent ou supérieur. L'infrastructure réseau a ainsi vu sa capacité décuplée pour des besoins en énergie stables.

Des synergies ont été mises en place entre les centres de Boulogne Billancourt et de Toulouse, afin d'optimiser les performances et l'exploitation de ces installations.

L'optimisation de l'efficacité des systèmes de climatisation des centres d'hébergement

Les travaux permettant d'avoir des systèmes de climatisation plus respectueux de l'environnement ont été menés avec succès depuis 2014 dans tous les centres d'hébergement.

La généralisation des cloisonnements des allées froides des salles d'hébergement en France s'est poursuivie en 2016.

La mise en place du freecooling, méthode économique qui utilise la différence de température entre l'air en sortie des équipements informatiques et la température de l'air extérieur, sur le data center de Toulouse a permis de diminuer la consommation de la climatisation de l'ordre de 15 %.

6.3.2 Consommation énergétique

L'empreinte carbone du Groupe en matière de gaz à effet de serre se mesure par la consommation d'électricité nécessaire au bon fonctionnement des activités.

Les données ci-dessous indiquent le niveau de la consommation annuelle d'électricité et de gaz en kilowatt-heure par les filiales domiciliées en France et au Royaume-Uni, couvrant ainsi 81 % des effectifs du Groupe. Ces deux pays représentent, en 2016, un taux de couverture de 94 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Le Groupe dispose de centres d'hébergement informatique à Boulogne Billancourt et à Toulouse. La consommation électrique nécessaire au fonctionnement de ces centres d'hébergement est incluse dans les données ci-dessous, au même titre que la consommation d'électricité attribuable aux autres locaux (bureaux, administratifs, etc.).

Consommation annuelle d'énergie (en milliers de kWh)	31.12.2015	31.12.2016
France et Royaume-Uni	12 698	10 804

6.3.3 Prise en compte de l'environnement dans la politique des déplacements professionnels

La gestion des déplacements professionnels fait l'objet d'une attention particulière. Il s'agit d'un poste de dépenses et d'émissions de CO₂ important. Le Groupe incite clairement les collaborateurs à diminuer leurs déplacements et à recourir à des solutions alternatives moins polluantes, sans sacrifier la qualité des services proposés aux clients. Cette incitation a été annoncée par le Président du Groupe, lorsqu'elle a été lancée en 2012, et se trouve relayée de façon pérenne dans les initiatives du Cegedim Compact présenté dans la partie « Informations sociales » du présent document.

Concernant la politique de déplacements professionnels, le Groupe en mesure l'impact en matière d'émission de CO₂, sur la base des synthèses annuelles fournies par les agences de voyage pour les trajets aériens.

Les données ci-dessous concernent la France, en 2015 et en 2016.

(en tonnes équivalent CO ₂)	31.12.2015	31.12.2016
Emissions annuelles de CO ₂	871	623

En France, les renouvellements des véhicules de fonction tendent vers des catégories moins émettrices en CO₂. En 2016, 67 % du parc français est constitué de véhicules émettant moins de 120 g de CO₂ par kilomètre (contre 58 % en 2015), et 89 % de ce même parc émet moins de 140 g de CO₂ par kilomètre (contre 86 % en 2015).

Au Royaume-Uni, les efforts s'accroissent en vue de rendre la flotte de véhicules de société moins polluante. La norme en 2016 est de sélectionner des véhicules en dessous de 130 g de CO₂, l'objectif affiché à compter d'Avril 2017 étant de passer en dessous de 118 g.

D'une manière générale dans le Groupe, les filiales tendent à faire évoluer leur parc vers des véhicules moins polluants.

6.3.4 Prise en compte de l'environnement dans la gestion quotidienne des activités

Le programme de développement durable du Groupe Cegedim, le Cegedim Compact a été lancé à l'initiative de la Direction du Groupe et s'inspire du pacte mondial des Nations Unies, le Global Compact.

Dans la plupart des pays, Cegedim communique et déploie des actions auprès de ses salariés sur les points ayant une empreinte importante sur l'environnement. Compte tenu du caractère non polluant des activités du Groupe, il n'y a pas de formation spécifique en matière de protection environnementale. Toutefois, le Groupe met en œuvre certaines actions préventives de recyclage et d'élimination des déchets.

Les matériels équipant les data centers du Groupe, lorsqu'ils arrivent en fin de vie, font l'objet d'un traitement spécifique visant à éliminer les déchets dans le respect de l'environnement. Ces déchets sont généralement repris par le fournisseur du nouvel équipement de remplacement, ou, à défaut, confiés à un prestataire chargé de leur recyclage. Le Groupe peut également choisir de conserver certains matériels afin de disposer de pièces détachées, optimisant ainsi la durée de vie de certains composants, recyclés sur site.

La réduction des impressions est également un objectif pour le Groupe. Dans tous les pays, au quotidien, les équipes sont encouragées à s'interroger sur la nécessité d'imprimer leurs travaux ou sur l'utilisation d'alternatives simples (par exemple, projeter un support de réunion plutôt que de l'imprimer, n'imprimer les e-mails que si nécessaire, en recto verso...). Les collaborateurs sont de moins en moins équipés d'imprimantes individuelles, et doivent envoyer leurs travaux sur une station d'impression mutualisée, ce qui limite les impressions « de confort » et permet d'être plus économe en consommables, en favorisant en priorité le noir et blanc sur la couleur.

Sur le thème de la réduction des impressions de ses informations réglementaires obligatoires, depuis 2007, le Groupe favorise une diffusion électronique. Le Groupe a réduit le nombre de ses impressions de Documents de Référence en version papier de 88 % entre 2009 et 2015. D'autre part, les cartes de vœux électroniques envoyées aux clients et prestataires remplacent progressivement les versions papiers.

D'autres actions reposent sur des comportements individuels plus responsables et sur diverses initiatives des équipes locales en charge des services généraux. Par exemple, le recyclage des cartouches d'encre est organisé de façon assez répandue au sein du Groupe et le recyclage du papier progresse dans plusieurs filiales.

L'achat de fournitures de bureau « vertes » est encouragé lorsque le rapport qualité prix reste acceptable (papier recyclé « Ecolabel » ou provenant de plantations gérées de façon durable), notamment pour certaines initiatives nécessitant des impressions de masse. Par exemple, depuis 2007, l'impression du Document de Référence du Groupe se fait sur du papier 100 % recyclé et certifié Ecolabel européen.

Des moyens simples de réduction des dépenses énergétiques sont mis en œuvre au cas par cas, comme l'extinction automatique des lumières et des climatisations dans les bureaux à partir d'une certaine heure, la promotion du covoiturage, etc.

6.4 Informations sociétales

Dans le cadre de sa présence à l'international, Cegedim s'implique naturellement dans le développement durable, qui met au cœur des préoccupations du Groupe le capital humain et notamment les enjeux d'équité sociale tant vis-à-vis des collaborateurs que des communautés.

6.4.1 Engagements sociétaux en faveur des collaborateurs du Groupe

En 2016, la politique de l'emploi de Cegedim a permis d'accompagner l'activité du Groupe. Cegedim considère les ressources humaines comme la première richesse de l'entreprise et son engagement vise à renforcer ce capital humain. Cette année, le Groupe a recruté 1 266 salariés, dont 76 % en contrat à durée indéterminée.

Le Groupe veille également au recrutement de futurs jeunes diplômés dans le cadre de contrats d'apprentissage, grâce à des partenariats avec des écoles et établissements universitaires.

Les expertises et les potentiels d'évolution sont mis en avant lors du recrutement des salariés du Groupe. Les Managers recrutés sont tous de formation supérieure. Les collaborateurs sont issus de formation à dominante scientifique ou commerciale.

En tant que prestataire de services international, Cegedim incite ses salariés à travailler en réseau de façon transverse au sein du Groupe et à collaborer avec les équipes des différentes zones géographiques. L'objectif du Groupe est de proposer en permanence des services de haute qualité à ses clients internationaux, quelle que soit leur implantation.

Pour Cegedim, les possibilités de mobilité interne dans les différentes zones géographiques permettent aux salariés d'élargir leurs connaissances de l'activité et leurs compétences, et aident le Groupe à garantir le transfert des connaissances entre ses entités.

Le Groupe conduit une politique RH active autour de la formation et de la mobilité interne, et considère l'évolution professionnelle comme l'un des vecteurs de motivation et de réussite de ses collaborateurs. À cet effet, un service en charge de la mobilité à l'international est à l'écoute des profils dirigeants, commerciaux ou techniques, pour gérer les souhaits d'expatriation (généralement des missions de 3 ans), de transfert ou de missions courtes dans le sens France/étranger, étranger/France ou étranger/étranger.

Particulièrement attaché au principe « gagnant-gagnant », le Groupe cherche à créer un environnement dans lequel ses collaborateurs peuvent pleinement développer leurs compétences tout en contribuant activement à la performance de l'entreprise. La diversité des métiers et la présence mondiale de Cegedim dans 11 pays permettent d'envisager un enrichissement des compétences et des expériences individuelles avec la perspective d'accéder à de nouvelles responsabilités. Lors de l'existence d'un poste

vacant, la priorité est donnée à la recherche de ressources en interne.

6.4.2 Engagements sociétaux en faveur des organisations intéressées par l'activité du Groupe

6.4.2.1 Impact territorial en matière d'emploi et de développement régional

Cegedim prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional. Le Groupe est présent dans 11 pays. Les recrutements sont essentiellement effectués en local, ce qui contribue à la dynamisation du tissu économique local.

Dans le cadre de la mobilité internationale évoquée précédemment, le Groupe s'assure du maintien des garanties du salarié en matière de santé, prévoyance et offre les conditions de retour ou de rapatriement indispensables.

Cegedim se concentre sur trois priorités de progrès :

1. Appréhender l'entreprise dans toute sa dimension en considérant les ressources humaines comme la première richesse de l'entreprise ;
2. Développer l'attention portée aux personnes ;
3. Poursuivre ses efforts pour une gouvernance plus transparente et efficace.

6.4.2.2 Sous-traitance

En matière de sous-traitance, en France, les conventions sont centralisées. À l'étranger, elles relèvent des responsabilités locales. Cegedim sous-traite également une partie de ses activités à ses propres filiales, afin de garantir l'application des standards de qualité et de sécurité exigés par le Groupe. Certains travaux spécifiques en matière de de support informatique ou de back office, sont ainsi couverts au sein des filiales implantées au Maroc ou en Roumanie.

Cegedim travaille avec des fournisseurs ayant des pratiques responsables et s'attache à appliquer un traitement identique à ses employés et à ses prestataires externes.

Comme évoqué dans le cadre de la charte éthique (cf. la partie « Informations sociales »), le Groupe vise à offrir à ses fournisseurs, partenaires et sous-traitants des opportunités de succès, dans un cadre compétitif, ouvert et loyal mais également dans un esprit de collaboration, de partenariat et de bénéfice réciproque.

En 2016, la sous-traitance a représenté 78 769 jours ouvrés en France au travers de travailleurs intérimaires ou de prestataires externes au Groupe.

6.4.2.3 Engagements généraux en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le Groupe a pleinement conscience d'agir dans un secteur sensible, celui des industries des sciences de la vie, et s'assure de l'anonymisation des données de santé, de leur hébergement sécurisé et de la réalisation d'études selon des normes éthiques fréquemment auditées par les clients.

Cegedim dispose de l'agrément HDS (Hébergeur de Données de Santé) et des certifications ISAE 3402 Type 2 pour ses data centers. Le Groupe possède une large expertise dans les activités d'infogérance, de gestion de flux financiers et de documents dématérialisés. Ces activités, du fait de leur caractère hautement stratégique et sensible, ont conduit les équipes informatiques du Groupe à concevoir et à mettre en œuvre des moyens et des architectures à très haute disponibilité qui répondent aux exigences de sécurité les plus élevées et notamment aux normes d'hébergement des dossiers médicaux. Cegedim propose ainsi à ses clients une prestation complète en « cloud » privatif, que ce soit en mode IaaS (Infrastructure as a Service) ou en mode SaaS (Software as a Service), en s'appuyant sur ses capacités d'hébergement. Ses sites de niveau Tier III+ permettent de garantir la mise en œuvre de Plans de Continuité ou de Reprise d'Activité (PCA/PRA).

Le Groupe propose un service de coffre-fort électronique sécurisé (www.arkevia.com) permettant de stocker des documents personnels.

Dans le cadre de la charte éthique du Groupe évoquée dans la partie « informations sociales », Cegedim s'emploie à ce que ses collaborateurs protègent la confidentialité des informations et des données auxquelles ils ont accès au titre de leur activité professionnelle.

6.4.2.4 Œuvres sociales et autres actions du Groupe

Dans tous les pays, le Groupe s'engage à étudier les initiatives en faveur d'œuvres sociales.

Des actions sont organisées à la discrétion des filiales du Groupe. Par exemple :

- La galerie d'art d'Aguesseau, qui se trouve dans les locaux du siège du Groupe, propose d'exposer les œuvres d'une dizaine d'artistes chaque année et de promouvoir régulièrement de jeunes artistes locaux ;
- Cegedim Insurance Solutions a apporté son soutien à l'organisation des Foulées de l'Assurance au profit de la prévention des maladies cardiovasculaires ;
- La filiale américaine du Groupe, Pulse, a participé à une collecte de fonds lors d'une marche organisée par l'American Heart Association ;
- Cette filiale participe également à différentes actions permettant de collecter des fournitures scolaires, ou à des tournées de livraison de repas à l'initiative d'associations locales, ou encore d'actions permettant d'offrir des jouets ou d'améliorer l'ordinaire des familles démunies lors des fêtes de fin d'année ;
- Les différents bureaux des filiales britanniques du Groupe encouragent les employés à soutenir diverses associations charitables, œuvrant notamment dans des centres de soins de proximité ; les employés sont invités à cuisiner des gâteaux dont la vente permet de soutenir diverses causes ;
- INPS (au UK) a relevé le "3 peaks challenge" avec une équipe d'employés qui a gravi parmi trois des plus hauts monts du Pays de Galle, d'Angleterre et d'Ecosse, récoltant ainsi des fonds pour la lutte contre les maladies de type Alzheimer ;
- Cegedim SRH a sponsorisé le participant d'une course de voile, arborant les couleurs et les valeurs de l'entreprise.

D'une manière plus générale, selon les usages locaux,

- des subventions sont attribuées à certains salariés dans le cadre d'activités extra-professionnelles (sport, loisir, culture) ;
- des actions ont été mises en place afin d'accompagner les fêtes de fin d'année (chèques cadeaux, arbre de Noël, etc.), les vacances scolaires (chèques vacances) et certains événements marquants.

6.4.2.5 Actions engagées pour prévenir la corruption

Ainsi qu'évoqué dans la charte éthique du Groupe (cf. la partie « Informations sociales »), le Groupe s'engage dans la lutte contre la corruption sous toutes ses formes. En 2016, aucun élément n'a été soumis ou remonté au Comité d'Éthique.

6.5 Pour aller plus loin

6.5.1 Certifications et système qualité

Cegedim s'est engagée dans une démarche de certification ISAE 3402 (International Standard on Assurance Engagements N° 3402, qui convient à l'international, tous pays hors USA) de type 2 (revue annuellement) depuis 2012, pour les services d'hébergement de Cegedim IT, sur les data centers de Boulogne-Billancourt et Toulouse et pour plusieurs de ses activités. Cette certification est issue des lois américaines Sarbanes Oxley (SOX), qui impliquent que les fournisseurs de ces entreprises doivent, aussi, être audités sur le périmètre des risques financiers. L'évaluation est réalisée annuellement par un auditeur tiers reconnu par l'Auditing Standards Board of the American Institute of Certified Public Accountants (AICPA).

Cegedim s'appuie également sur des référentiels internationaux, tel l'ISO 27001, pour la sécurité de l'information et ISO 20000/ ITIL en matière de management des services informatiques, l'ISO 9001 en matière de management de la qualité et CMMI pour la gestion de projet et le développement logiciel.

Pour faire reconnaître et valider ce haut niveau de conformité, Cegedim, au travers de ses différentes filiales, a obtenu plusieurs accréditation ou certifications :

- ISAE 3402 Type 2 pour les services d'hébergement de Cegedim IT sur les data centers de Boulogne Billancourt et Toulouse (France) ;
- ISO 27001, ISO 20000 et ISAE 3402 Type 2 pour Cegedim Activ (France) ;
- Agrément d'Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel (France) ;
- ISAE 3402 Type 2 pour Cegedim SRH (France) ;
- ISAE 3402 Type 2 pour CETIP (France) ;
- ISAE 3402 Type 2 pour iGestion (France) ;
- ISO 27001 pour Cegedim RX (UK) ;
- ISO 27001 pour INPS (UK).

6.5.2 Liens utiles

Le site Internet du Groupe propose différents articles,

- sur le développement durable

<http://www.cegedim.fr/groupe/Developpement-durable/Pages/default.aspx>

- sur le Comité d'Éthique

http://www.cegedim.fr/Docs_Communiques/Cegedim%20-%20Comité%20Ethique%20-%202011.03.08_FR.pdf

- sur la charte éthique

http://www.cegedim.fr/Docs_Communiques/Cegedim%20-%20Charte%20Ethique%20-%202011.03.08_FR.pdf

- sur la charte de conduite des affaires

http://www.cegedim.fr/Docs_Communiques/Cegedim%20-%20Charte%20d'Affaires%20-%202011.03.08_FR.pdf

- sur la charte de non-discrimination

http://www.cegedim.fr/Docs_Communiques/Cegedim%20no-te%20sur%20le%20principe%20de%20non-discrimination%20-%202011.pdf

6.6 Note méthodologique

6.6.1 Périmètre de consolidation

Les informations données dans le présent rapport concernent l'ensemble du Groupe Cegedim, c'est-à-dire la société mère et toutes ses filiales consolidées en intégration globale, sauf lorsqu'il est stipulé expressément un périmètre différent.

D'une manière générale, les commentaires sont plus précis et les illustrations plus nombreuses sur les sociétés françaises, qui représentent 68 % de l'effectif total du Groupe.

Les données chiffrées à caractère social sont consolidées, sauf mention contraire, pour la totalité des sociétés dans le monde, intégrées globalement dans le périmètre de consolidation, soit 68 sociétés.

Les données chiffrées du bilan environnemental relatives à la consommation d'électricité et de gaz en kilowatt-heure concernent les filiales du Groupe implantées en France et au Royaume-Uni, ces deux pays étant considérés comme les plus représentatifs pour cet indicateur. Les effectifs de ces pays représentent 81 % des effectifs du Groupe.

Les données chiffrées du bilan environnemental relatives aux émissions de CO2 liées au transport concernent uniquement la France.

6.6.2 Sources de l'information

Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs suivis dans l'ensemble de ses entités, le Groupe a élaboré des outils communs de reporting social et environnemental. Ils ont été accompagnés d'instructions méthodologiques et de définitions permettant de clarifier les requêtes formulées et de garantir la comparabilité des réponses.

La collecte des données chiffrées à caractère social a été réalisée au travers de la base mondiale TeamsRH, développée par le Groupe. Cette base permet de suivre les effectifs ainsi que les informations à caractère social dans chaque pays. Elle répond aux exigences de sécurité et de confidentialité et plus généralement aux contraintes légales propres à chaque pays, qui sont systématiquement respectées pour le recueil et le traitement des données.

Elle est tenue à jour quotidiennement par les équipes en charge des Ressources Humaines dans les différentes filiales.

Les autres informations quantitatives ont été collectées via un questionnaire, intégré à la liasse de consolidation annuelle, renseigné au niveau de chacune des filiales consolidées.

Les données de fournisseurs externes sont également exploitées, notamment les statistiques des agences de voyages pour les émissions de CO2 ou les factures et les

bilans annuels préparés par les fournisseurs d'énergie pour la consommation exprimée en kilowatt-heure.

Les informations qualitatives contenues dans ce rapport sont issues d'entretiens avec les responsables en charge des sujets traités, au siège ou dans les filiales du Groupe (notamment dans les départements Ressources Humaines, Direction Informatique, Excellence Opérationnelle et Finance).

La plupart de ces déclarations ont été corroborées par un sondage adressé dans chaque pays où le Groupe est implanté, et renseigné sous la responsabilité du Directeur Financier local. Ce questionnaire est intégré dans le logiciel de consolidation et suit un processus distinct de la remontée des liasses annuelles. Il peut être complété, à raison d'un questionnaire par pays, dès le courant du quatrième trimestre et jusqu'à la clôture des comptes annuels. Il vise d'une part à tester la connaissance ou l'application des principales mesures contenues dans les chartes du Cegedim Compact, et d'autre part, à remonter de l'information qualitative sur les pratiques ou les actions des filiales étrangères en matière sociale, environnementale et sociétale.

6.6.3 Période de reporting

Les informations contenues dans le rapport couvrent une période de douze mois, de janvier 2016 à décembre 2016. Par exception, et exclusivement pour l'indicateur de consommation électrique, il a pu être retenu une période de douze mois glissants, avec un décalage maximum de deux mois sur l'exercice précédent.

6.6.4 Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies relatives à certains indicateurs peuvent présenter des limites du fait :

- De l'absence de définition reconnue au niveau national et/ou international, (par exemple, concernant les différents types de contrats de travail) ;
- D'estimations nécessaires, de la représentativité des mesures effectuées ou encore de la disponibilité limitée de données externes nécessaires aux calculs ;
- Des modalités pratiques ou légales de collecte et de saisie de ces informations (par exemple, la conservation d'informations sur l'âge ou le sexe des employés peut être interdite).

Le périmètre de reporting et la couverture des mesures concernant certains indicateurs ont, le cas échéant, été adaptés. Ceci est signalé dans le rapport, notamment :

- Les informations relatives aux calculs du taux de fréquence et du taux de gravité des accidents du travail n'ont pas pu être collectées sur le périmètre du Groupe. Néanmoins, le nombre d'accidents du travail est fourni ;
- Les émissions de CO2 concernent uniquement les émissions dégagées lors des déplacements professionnels en avion, sur l'année civile 2016, en France ;
- Les consommations électriques en kilowatt-heure couvrent sur la France et le Royaume-Uni, tous les établissements pour lesquels un détail est disponible. De façon marginale, certains locaux ont été exclus, la facturation des charges étant incluse dans les loyers. Le Groupe considère que ces omissions ne présentent pas un caractère significatif sur les informations publiées. ;
- Au vu du caractère peu polluant de ses activités, les mesures de prévention de recyclage et d'élimination des déchets ne s'appliquent que de façon restreinte au Groupe. Néanmoins, des actions sont menées en faveur de pratiques environnementales responsables et sont détaillées dans le chapitre « Informations environnementales ».

Le Groupe entend continuer à élargir progressivement le périmètre de ces indicateurs à un nombre plus conséquent de pays et à d'autres sources d'émissions.

6.6.5 Indicateurs non applicables

Compte tenu des activités du Groupe, les indicateurs suivants sont considérés non applicables :

- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ;
- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;
- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité ;
- L'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ;
- L'utilisation des sols ;
- Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité ;
- L'adaptation aux conséquences du changement climatique.

6.6.6 Consolidation et contrôles internes

Les données sont consolidées, sous la responsabilité des Directions Ressources Humaines et Finance, au siège de l'entité consolidante.

Une première validation des données est réalisée par les personnes responsables de leur collecte. Des contrôles de cohérence sur les données sont ensuite réalisés par les Directions Ressources Humaines et Finance lors de la consolidation. Ces contrôles incluent la comparaison avec les données des exercices précédents, les écarts jugés significatifs faisant l'objet d'analyses systématiques, mais aussi l'analyse de ratios lorsque les données peuvent être rapportées à l'effectif, à l'activité ou à un autre indicateur pertinent facilitant les comparaisons entre entités.

6.6.7 Contrôles externes

Afin d'obtenir un avis externe sur la fiabilité des données et la robustesse des processus de reporting, il a été demandé à un Commissaire aux comptes de Cegedim SA d'attester de la présence des informations requises par l'article R. 225-105.1 du Code de commerce et d'émettre un rapport sur leur sincérité. Dans ce cadre, des travaux de vérification spécifique sur certaines informations du rapport considérées comme des indicateurs clés de la politique Sociale et Environnementale du Groupe ont été menés. Ils recouvrent les effectifs, les émissions de CO2, et les consommations de kilowatt-heure. Le rapport d'assurance émanant du Commissaire aux comptes et détaillant les travaux effectués ainsi que ses commentaires et conclusions figurent dans le Document de Référence du Groupe.

6.7 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société Cegedim désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), disponibles sur demande au siège de la société et dont un résumé figure dans la partie 6.6 du document de référence intitulée « Note méthodologique ».

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de deux personnes et se sont déroulés en mars 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

¹ dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la partie 6.6 du document de référence intitulée « Note méthodologique ».

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de pays que nous avons sélectionnés⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 68 % des effectifs et 86 % des informations quantitatives environnementales présentés.

³ Effectif total au 31/12/2016 ; recrutements en CDI et CDD ; taux de licenciements ; départs ; absentéisme ; nombre d'heure de formation ; consommation annuelle d'énergie ; déplacements des collaborateurs ; émissions de CO2.

⁴ France

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé..

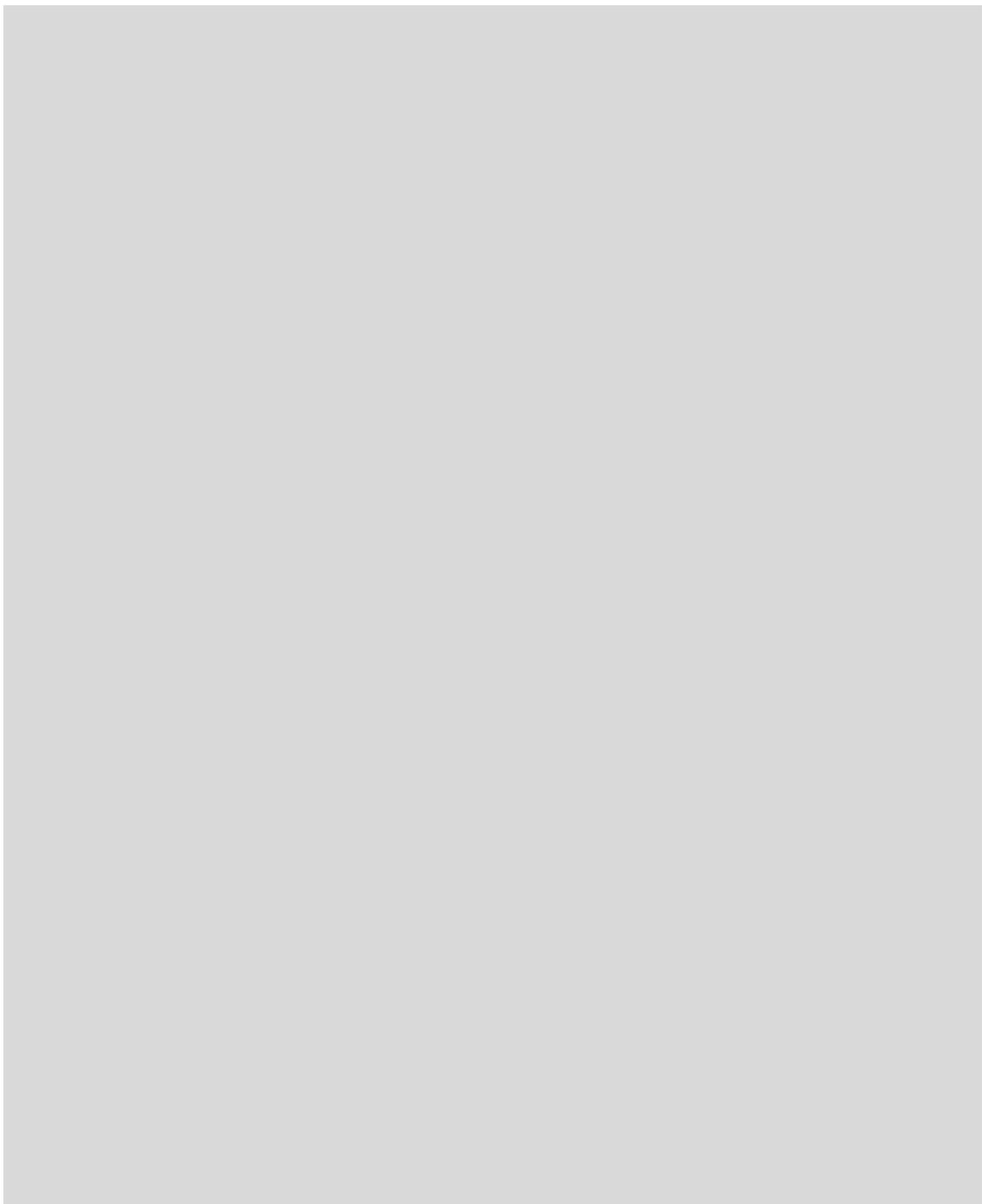
Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris, le 28 mars 2017

L'un des Commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Solange Aïache
Associée



7

Informations sur la Société et le capital

7.1 Renseignements sur la société	194	7.6 Opérations afférentes aux titres de la Société	200
7.2 Actes constitutifs et statuts	195	7.7 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique de rachat	201
7.3 Informations relatives au capital	197	7.8 Indicateurs boursiers	202
7.4 Actionnariat du Groupe	198	7.9 Relations avec les actionnaires	203
7.5 Pacte d'actionnaires	200		

7.1 Renseignements sur la société

7.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

La raison sociale de l'émetteur est : Cegedim.

Les noms commerciaux de l'émetteur sont : Cegedim Dendrite – division TVF, Cegedim Dendrite – Santesurf Division, Cegedim Pharma CRM division, Cegedim Relationship Management, Cegedim Relationship Management France, Cegedim Relationship Management Corp., Deskom, Cegers, Rosenwald et Cegedim Analytics.

7.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

Inscription au RCS de Nanterre sous le numéro : 350 422 622, code APE 6311Z.

7.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La date de création de Cegedim SA est le 27 août 1969.

Le 18 avril 1989, la société FCB a été créée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Le 26 décembre 1994, la société holding de l'époque a absorbé Cegedim SA et a repris sa dénomination sociale.

7.1.4 Siège social et forme juridique et législation régissant les activités de Cegedim

Cegedim SA est une Société Anonyme à Conseil d'Administration et au capital de 13 336 506,43 euros. Son siège social, depuis le 26 mars 2015, est situé au 129-137, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt, France. Précédemment, le siège social était situé au 127, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt, France.

Le numéro de téléphone est le : + 33 (0)1 49 09 22 00, et celui du télécopieur le + 33 (0)1 46 03 45 95. Le pays d'origine est la France. La législation régissant les activités de Cegedim est le Code de commerce.

7.1.5 Consultation des documents juridiques et de l'information réglementée

Les documents relatifs à la Société, en particulier ses statuts, comptes et rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration ou les Commissaires aux comptes, peuvent être consultés au siège social.

7.2 Actes constitutifs et statuts

7.2.1 Objet social de Cegedim

Selon l'article 2 des statuts, la Société a pour objet :

- La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises ayant une activité de traitement de l'information, d'études et de marketing ;
- Les prestations de services sous leurs divers aspects et dans les divers domaines ;
- Les études économiques et sociales de tous genres sous leurs divers aspects et dans leurs divers domaines, notamment les études statistiques, financières, commerciales et juridiques, les études de marchés, les sondages d'opinions, les enquêtes de tous genres et en tous domaines, la constitution et l'exploitation de panels, les relations publiques, la publicité, les calculs de toutes sortes ;
- L'organisation, la gestion des entreprises et l'information de celles-ci par tous moyens les plus divers ;
- La documentation par tous les moyens et dans tous les domaines notamment scientifique, économique, social, statistique, etc. ;
- Le marketing, notamment la pénétration des divers marchés avec toutes les activités qu'une telle pénétration requiert ;
- Toute activité intéressant l'information et son traitement, l'informatique, la mécanographie sous tous les aspects de leur conception et de leur exploitation dans les divers domaines ;
- Toutes prestations de services en matières administrative, financière, comptable ou de gestion au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation, ou de toute entreprise tierce ;
- L'acquisition, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières ;
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ;
- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation, ou groupement d'intérêt économique, ou location-gérance.

7.2.2 Dispositions contenues dans l'acte constitutif et les statuts concernant les membres des organes d'administration et de direction

Les dispositions des statuts de Cegedim concernant les membres de ses organes d'administration et de direction sont conformes à la législation en vigueur, exception faite des modalités ci-dessous :

- Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque Administrateur est tenu d'être propriétaire pendant toute la durée de son mandat d'une action au moins ;
- Nul ne peut être nommé Président du Conseil d'Administration s'il est âgé de plus de 85 ans. Si le Président en exercice vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration ;
- Nul ne peut être nommé Administrateur s'il est âgé de plus de 85 ans ;
- Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque Administrateur disposant d'une voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante ;
- Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de 85 ans. Si le Directeur Général en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

7.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Toutes les actions composant le capital de la Société sont de même catégorie.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 février 1995 a décidé qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, serait attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit de vote double est réservé aux actionnaires de nationalité française et aux actionnaires ressortissant d'un état membre de l'Union européenne.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Tous dividendes qui n'ont pas été perçus au-delà de cinq ans à partir de la date de leur mise en paiement sont prescrits, conformément à la loi, au profit de l'État.

Les actions auto détenues ne donnent pas droit à dividende : la quote-part afférente est imputée au compte report à nouveau.

7.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Il n'existe pas de conditions plus strictes que celles prévues par la loi pour modifier les droits des actionnaires.

7.2.5 Conditions lesquelles sont convoquées les Assemblées Générales Annuelles et les Assemblées Extraordinaires des actionnaires

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu désigné par l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de sa qualité d'actionnaire cinq jours au moins avant la réunion. Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté de réduire ce délai. Tout actionnaire peut voter par correspondance.

7.2.6 Dispositions de l'acte constitutif et des statuts qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société

Néant.

7.2.7 Dispositions de l'acte constitutif et des statuts fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

Les statuts n'ont pas prévu de disposition particulière concernant la déclaration de franchissement de seuil. Seules les dispositions légales sont applicables.

7.2.8 Conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi

Néant.

7.3 Informations relatives au capital

7.3.1 Nombre d'actions

Montant du capital au 31 décembre 2016 :

Le capital social de Cegedim SA est fixé à la somme de 13 336 506,43 euros, divisé en 13 997 173 actions entièrement libérées. Les actions ont une valeur nominale de 0,9528 euros.

7.3.2 Actions non représentatives du capital

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital

7.3.3 Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Il n'existe pas d'obligations convertibles, échangeables, remboursables en actions, ni de bons de souscription

d'actions ou toute autre valeur mobilière susceptible d'augmenter le capital.

7.3.4 Conditions régissant tout droit d'acquisition et toute obligation attachés au capital souscrit, mais non libérées, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

Néant

7.3.5 Information sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant

7.3.6 Evolution du capital

Date	Opération	Nombre de titre		Primes (en euros)	Capital (en euros)	Nominal (en euros)
		Créés	Après opérations			
	Nombre de titre initial	488 300	-	-	-	15,24
12/1994	Absorption de Cegedim ⁽¹⁾	6 594	494 894	3 308 684,72	7 544 610,39	15,24
	Division du nominal par 4	1 484 682	1 979 576	-	7 544 610,39	3,81
	Augmentation de capital	120 000	2 099 576	7 090 892,39 ⁽²⁾	8 001 957,45	3,81
04/1998	Division du nominal par 4	6 298 728	8 398 304	-	8 001 957,45	0,9528063
12/2000	Conversion du capital en euros ⁽³⁾	-	8 398 304	-	8 001 904,05	0,9528
12/2000	Augmentation de capital par apport en nature	891 112	9 9289 416	70 900 927,60 ⁽⁴⁾	8 891 004,61	0,9528
12/2000	Augmentation de capital en numéraire	42 033	9 331 449	73 910 793,03 ⁽⁵⁾	8 891 004,61	0,9528
12/2009	Augmentation de capital en, numéraire	4 665 724	13 997 173	-	13 336 506,34	0,9528

1) FCB, qui détenait, depuis sa création en 1989, 98,61 % de Cegedim, a absorbé Cegedim le 26 décembre 1994 et a repris sa dénomination. Cette opération à caractère interne s'est faite sur la base de la valeur comptable des sociétés.

2) Cumul de la prime de fusion de 1994, et de 3 782 207,67 euros de prime d'émission.

3) Lors de la conversion du capital en euros, il a été décidé de fixer le nominal de l'action à 0,9528 euro. L'arrondi de conversion sur la base de 8 398 304 actions (soit 53,40 euros) a donné lieu à une réduction de capital affectée en compte de réserves indisponibles.

4) Le cumul des primes mentionnées en (2) est majoré de la prime d'apport de 63 810 035,21 euros.

5) Le cumul des primes mentionnées en (3) est majoré de la prime d'émission de 3 009 865,44 euros.

7.4 Actionariat du Groupe

7.4.1 Composition de l'actionariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, l'identité, la composition du capital et des droits de vote des actionnaires (personnes physiques ou morales) possédant directement ou indirectement plus

du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2016 sont indiqués ci-dessous. Il n'y a pas eu de variation significative dans la composition du capital entre le 31 décembre 2016 et la date de dépôt du présent Document de Référence.

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 375 891	52,70%	14 847	7 361 044	14 722 088	14 736 935	62,74%
Bpifrance participations	2 102 061	15,02%	0	2 102 061	4 204 122	4 204 122	17,90%
Sous-total Concert FCB et Bpifrance participations	9 477 952	67,71%	14 847	9 463 105	18 926 210	18 941 057	80,64%
Public(1)	4 495 638	32,12%	4 444 994	50 644	101 288	4 546 282	19,36%
Cegedim(2)	23 583	0,17%	-	-	-	-	0,00%
Total	13 997 173	100,00%	4 459 841	9 513 749	19 027 498	23 487 339	100,00%

(1) La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs se trouve en page 48 de la partie 2.3 Participations des mandataires sociaux dans le capital de la société et opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres de la société.

(2) Y compris le contrat de liquidité.

7.4.2 Evolution de la répartition du capital

À la connaissance de la Société, à la date du présent Document de Référence, les actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote sont : FCB, Bpifrance Participations et FMR LLC. Au 31 décembre 2016, FCB et Bpifrance Participations détiennent, ensemble, 67,71% des actions du Groupe Cegedim et 80,64 % des droits de vote.

- **FCB** est une SA à conseil de surveillance et directoire au capital de 475 560 euros (RCS Nanterre 340 651 132) détenue majoritairement par Jean-Claude, Laurent et Aude Labrune. Elle exerce des activités de holding animatrice ;
- **Bpifrance Participations (ex-FSI Fonds Stratégique d'Investissement)** est une filiale à 100% de Bpifrance, elle-même détenue conjointement par l'État Français et la Caisse des Dépôts. Bpifrance Participations est un investisseur avisé qui intervient en fonds propres pour prendre des participations minoritaires dans des entreprises françaises porteuses de projets industriels créateurs de valeur et de compétitivité pour l'économie ;

- **FMR LLC** est une société holding d'un groupe indépendant de société de gestion de portefeuille communément dénommé Fidelity Investments.

Les derniers franchissements de seuil déclarés sont les suivants :

- **28 mars 2001** : Alliance Healthcare France, franchissement à la hausse du seuil de 10% ;
- **23 novembre 2006** : Financière de l'Echiquier, franchissement à la hausse du seuil de 5% ;
- **26 juillet 2007** : AB Acquisition Holding (franchissement à la hausse des seuils de 5% et de 10 %). Les franchissements de seuil résultent de l'acquisition par AB Acquisition Holding Limited du contrôle de la société Alliance Boots Capital plc qui détient une participation indirecte dans la société Alliance Healthcare France qui détient elle-même une participation directe dans la Société Cegedim ;
- **22 décembre 2009** : Bpifrance Participations, franchissement à la hausse des seuils de 5%, 10% et 15% ;
- **31 mars 2010** : Alliance Healthcare France, franchissement à la baisse du seuil de 10% ;
- **15 décembre 2010** : Financière de l'Echiquier, franchissement à la baisse du seuil de 5% ;

- **22 avril 2014** : Bpifrance Participations, franchissement à la hausse du seuil de 15% des droits de vote suite à la passation en droit de vote double des actions détenues depuis 4 ans ;
- **31 décembre 2014** : Walgreens Boots Alliance, Inc. a déclaré avoir franchi à la hausse, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils des 5 % du capital et des droits de vote de Cegedim. Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition indirecte par Walgreens Boots Alliance, Inc., auprès d'AB Acquisitions Holdings Ltd du contrôle de la société Alliance Boots GmbH, qui détient une participation indirecte dans Cegedim. À cette occasion, AB Acquisitions Holdings Limited a déclaré avoir franchi à la baisse, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les mêmes seuils et ne plus détenir aucune action de Cegedim.
- **18 juin 2015** : Alliance Healthcare France, indirectement contrôlé par Walgreens Boots Alliance, Inc déclare avoir franchi à la baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote suite à la cession de bloc hors marché à FMR LLC et ne plus détenir de titre Cegedim.
- **18 juin 2015** : FMR LLC (245 Summer Street, Boston, USA) déclare avoir franchi à la hausse le seuil des 5% du capital et des droits de vote avec 9,59% du capital et 5,73% des droits de vote.

31 décembre 2016

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 375 891	52,70%	14 847	7 361 044	14 722 088	14 736 935	62,74%
Bpifrance participations	2 102 061	15,02%	0	2 102 061	4 204 122	4 204 122	17,90%
Sous-total Concert FCB et Bpifrance participations	9 477 952	67,71%	14 847	9 463 105	18 926 210	18 941 057	80,64%
Public ⁽¹⁾	4 495 638	32,12%	4 444 994	50 644	101 288	4 546 282	19,36%
Cegedim ⁽²⁾	23 583	0,17%	-	-	-	-	0,00%
Total	13 997 173	100,00%	4 459 841	9 513 749	19 027 498	23 487 339	100,00%

(1) La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs se trouve en page 48 de la partie 2.3 Participations des mandataires sociaux dans le capital de la société et opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres de la société.

(2) Y compris le contrat de liquidité.

31 décembre 2015

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 375 891	52,70%	25 845	7 350 046	14 700 092	14 725 937	62,79%
Bpifrance participations	2 102 061	15,02%	0	2 102 061	4 204 122	4 204 122	17,93%
Sous-total Concert FCB et Bpifrance participations	9 477 952	67,72%	28 845	9 452 107	18 904 214	18 930 059	80,72%
Public ⁽¹⁾	4 476 752	31,98%	4 430 476	46 276	90 552	4 523 028	19,29%
Cegedim ⁽²⁾	42 469	0,30%	-	-	-	-	0,00%
Total	13 997 173	100,00%	4 456 321	9 498 383	18 996 766	23 453 087	100,00%

(1) La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs se trouve en page 48 de la partie 2.3 Participations des mandataires sociaux dans le capital de la société et opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres de la société.

(2) Y compris le contrat de liquidité.

31 décembre 2014

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 361 044	52,59%	33 957	7 327 087	14 654 174	14 688 131	62,69%
Bpifrance participations	2 102 061	15,02%	1	2 102 060	4 204 120	4 204 121	17,94%
Sous-total Concert FCB et Bpifrance participations	9 463 105	67,61%	33 958	9 429 147	18 858 294	18 892 292	80,63%
Public ⁽²⁾	4 518 541	32,28%	4 499 488	19 053	38 106	4 537 594	19,37%
Cegedim ⁽¹⁾	15 527	0,11%	-	-	-	-	0,00%
Total	13 997 173	100,00%	4 533 446	9 448 200	18 896 400	23 429 846	100,00%

(1) Y compris le contrat de liquidité

(2) Y compris la participation de Walgreens Boots Alliance Inc.

7.4.3 Contrôle de Cegedim

Cegedim est contrôlée par FCB et M. Jean-Claude Labrune, comme indiqué dans le présent Document de Référence. Aux termes du protocole d'accord entre FCB, Bpifrance Participations et M. Jean-Claude Labrune, le Groupe a modifié ses règles de gouvernance. Cf. le point 2.1.5 du présent Document de Référence.

7.4.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle

Concomitamment au protocole du 28 octobre 2009 signé entre M. Jean-Claude Labrune, FCB et Bpifrance Participations, la mise en place d'un pacte d'actionnaires visant à régir les relations entre les différentes parties à l'opération a été discutée.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

7.5 Pacte d'actionnaires

Concomitamment au protocole du 28 octobre 2009 signé entre M. Jean-Claude Labrune, FCB et Bpifrance Participations, la mise en place d'un pacte d'actionnaires visant à régir les relations entre les différentes parties à

l'opération a été discutée. Au terme de cet accord le Groupe a modifié ses règles de gouvernance. Cf. le chapitre 2.1.5 du présent Document de Référence.

7.6 Opérations afférentes aux titres de la société

7.6.1 Actions auto détenues

A la fin de l'exercice 2015, la Société détenait 42 469 actions. Au cours de l'exercice 2016, la Société n'a procédé à aucune acquisition d'action propre en 2016, hors opération réalisée dans le cadre du contrat de liquidité. La Société a transféré, dans le cadre des plans d'actions gratuites, 10 230 actions propres. La Société n'a procédé à aucune opération de cession d'actions propres en 2016, hors attribution d'actions gratuites.

Il est à noter que la Société a mis en place un contrat de liquidité auprès de Kepler Cheuvreux doté de 500 000 euros. Au 31 décembre 2016, le contrat dispose de 11 577 titres Cegedim et 61 634,06 euros de trésorerie.

Au 31 décembre 2016, la Société détenait 23 583 actions propres.

Entre le 31 décembre 2016 et la date de dépôt du présent Document de Référence aucune variation significative n'est à signaler.

7.6.2 Attributions d'actions gratuites

Les Conseils du 29 juin 2011, du 19 septembre 2012 et du 4 juin 2013 ont été autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 08 juin 2011 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim. Soit un nombre total de 1 399 717 titres.

Les Conseils du 05 novembre 2009 et du 08 juin 2010 ont été autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 février 2008 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions

composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim. Soit un nombre total de 933 144 titres.

Le conseil du 28 janvier 2016 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2015 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim. Il a été autorisé une attribution maximale de 28 038 actions.

Pour plus d'informations voir la note 9.4 « Actions propres » des annexes aux comptes consolidés du Chapitre 4 du présent Document de Référence.

	Plan n°4	Plan n°5	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8
Date de l'assemblée générale	08/06/2011	08/06/2011	08/06/2011	08/06/2011	16/11/2015
Nombre d'actions autorisées par l'AG	1 399 717	1 399 717	1 399 717	1 399 717	1 399 717
Date du Conseil	29/06/2011	19/09/2012	04/06/2013	18/09/2014	28/01/2016
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	41 640	31 670	48 870	19 280	28 038
Nombre de bénéficiaires	85	80	108	34	40
Date d'attribution	29/06/2011	19/09/2012	04/06/2013	18/09/2014	28/01/2016
<i>Date de libre disposition des actions gratuites</i>					
<i>France</i>	<i>28/06/2013</i>	<i>18/09/2014</i>	<i>03/06/2015</i>	<i>17/09/2016</i>	<i>28/01/2018</i>
<i>Etranger</i>	<i>28/06/2015</i>	<i>18/09/2016</i>	<i>03/06/2017</i>	<i>17/09/2018</i>	<i>28/01/2019</i>
Fin du délai de conservation	28/06/2015	18/09/2016	03/06/2017	17/09/2018	28/01/2019
Actions définitivement attribuées	33 110	20 090	18 530	19 280	20 515
Actions définitivement acquises au 31/12/2016	27 500	12 970	13 950	0	0

7.7 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

En cas d'offre publique, il n'existe pas de dispositions particulières susceptibles d'avoir une incidence sur :

- La structure du capital de la Société ;
- Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ;
- Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 ;
- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société ;
- Les pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions.

En outre,

- Il n'existe pas de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 ;
- Il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, (à l'exception des droits de vote doubles, dont l'attribution est totalement indépendante de la survenance d'une offre publique) ;
- Il n'est prévu aucun mécanisme particulier de contrôle dans le système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ledit personnel ;

- La Société n'a pas connaissance d'accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;
- Les accords conclus par la Société, qui sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société, sont relativement peu nombreux et relèvent d'un caractère confidentiel ; les facultés de modification ou de résiliation n'ont aucun caractère systématique, et, dans le cas d'une telle éventualité, n'auraient qu'un impact relativement peu significatif pour la Société ;
- Il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Concernant des accords conclus par la Société et susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société, Cegedim n'a pas pour politique de pratiquer de tels accords. En revanche, il existe des clauses de protection des propriétés intellectuelles du Groupe.

7.8 Indicateurs boursiers

7.8.1 L'action Cegedim

Cotée sur Euronext Paris, dans le compartiment B.

Code ISIN : FR0000053506

Ticker Reuters : CGDM.PA

Ticker Bloomberg : CGM

Le cours de Cegedim est consultable avec une mise à jour différée de quelques minutes sur le site Cegedim.fr.

7.8.2 Performance boursière au 31 décembre 2016

L'action Cegedim a évolué négativement au cours de l'année 2016. Le cours de clôture à fin décembre 2016 était de 26,20€ ; en recul de 18,1% sur la période. Le 18 janvier 2016, le cours a atteint son plus haut niveau à 32,73€.

7.8.3 Performance boursière sur les quatre dernières années

Janvier - Décembre	2013	2014	2015	2016
Valeur de l'action en clôture	22,89	29,18€	32,00€	26,20
Moyenne sur la période	22,02	26,05€	34,60€	25,09
Plus haut sur la période	26,97	29,30€	42,69€	32,73
Plus bas sur la période	18,48	22,00€	29,18€	20,56
Capitalisation boursière	320,4	408,4M€	447,9M€	366,7
Nombre de titre émis	14,0M	14,0M	14,0M	14,0M

7.9 Relations avec les actionnaires

La politique de Cegedim en matière de communication financière est de délivrer rapidement aux investisseurs et au marché une information pertinente et opportune sur les performances de l'entreprise.

Un des éléments clé de la communication avec le marché est la publication des résultats, tel que rapport annuel et trimestriel.

A la suite de la publication des communiqués de presse financiers Cegedim organise une conférence téléphonique en anglais. Cegedim rencontre régulièrement les investisseurs institutionnels au travers de réunions et de roadshows en Europe et aux Etats-Unis.

Politique en matière de communication financière

Simplicité, transparence, clarté.

Intensification des roadshows

Le programme de roadshows, déjà renforcé en 2015, s'est encore intensifié en 2016 avec 48 jours de roadshows contre 43 en 2015. Cette montée en puissance s'est traduite par une présence accrue aux Etats-Unis (34 jours contre 22 en 2014 et 12 jours en 2013) et 8 jours en Europe et 6 jours à Londres.

7^{ème} journée investisseurs

Cegedim a organisé le 17 décembre 2016 son 7^{ème} Investor Summit à l'attention des investisseurs. Le thème de cette édition était de présenter les solutions de Cegedim et l'état de l'évolution du business model alliant le Cloud, le BPO (Business Process Outsourcing), le digital, la connectivité et les données.

Agenda prévisionnel 2017

27 avril 2017 : Chiffre d'affaires du premier trimestre 2017

15 juin 2017 : Assemblée Générale

27 juillet 2017 : Chiffre d'affaires du premier semestre 2017

21 septembre 2017 : Résultats du premier semestre 2017

26 octobre 2017 : Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2017

Contact actionnaires

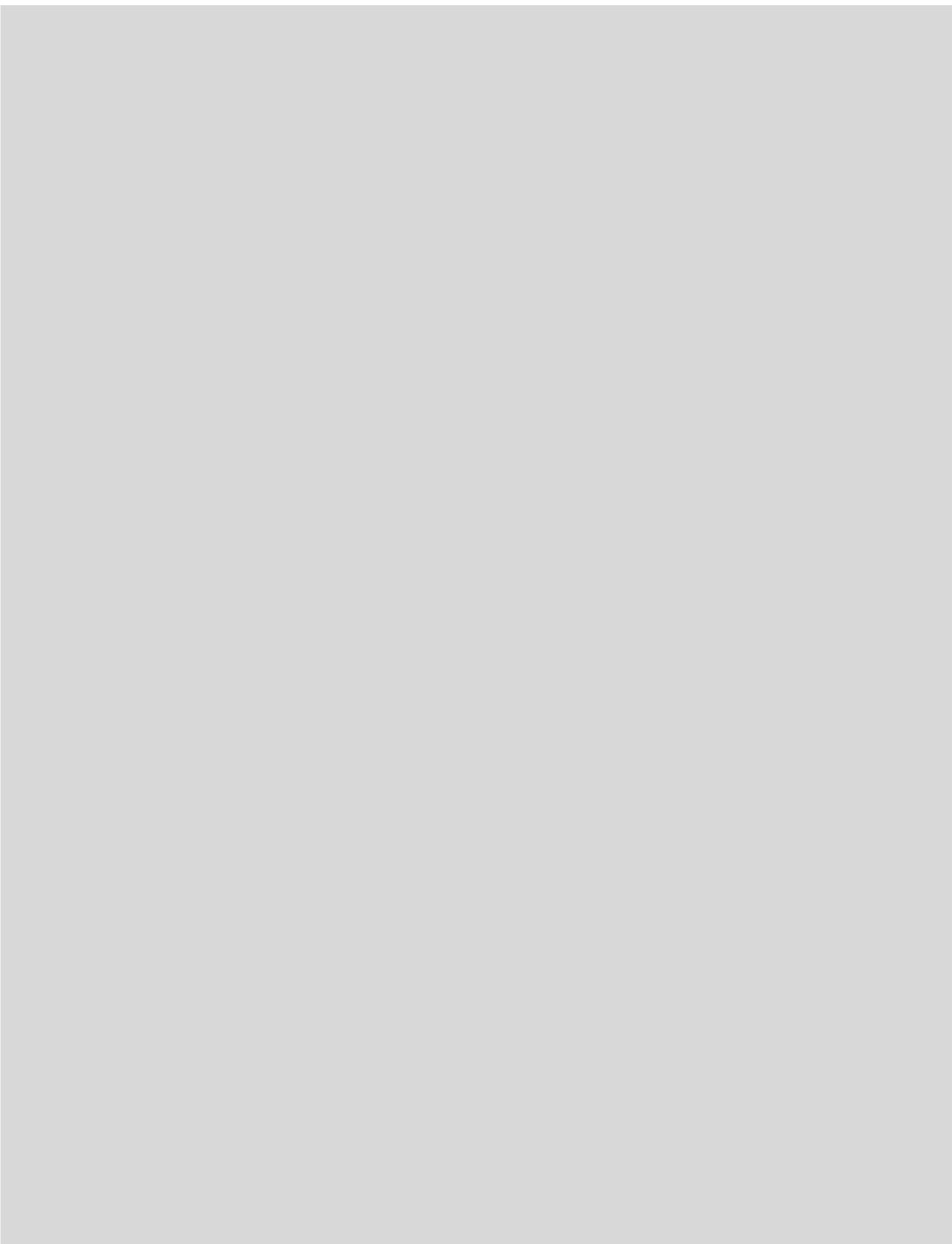
Jan Eryk Umiastowski

Directeur des investissements

Directeurs des Relations Investisseurs

Tel : +33 (0) 1 49 09 33 36

Janeryk.umiastowski@cegedim.com



8

Assemblée générale

8.1 Projet de résolutions

206

8.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagement réglementés 208

8.1 Projets de résolutions

8.1.1 Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 juin 2017

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports .

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 456 194€ ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 173 354€.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'imputer le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4 365 856,61 € en totalité au compte Autres réserves.

L'assemblée générale prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes pour les trois précédents exercices.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés au 31 décembre 2016, approuve les comptes consolidés dudit exercice, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion.

Quatrième résolution

Le bureau de l'assemblée constate ensuite que pour l'approbation des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, le quorum atteint par l'assemblée est de plus du cinquième des actions ayant le droit de vote étant précisé que les actions des personnes intéressées par ces conventions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

L'assemblée peut en conséquence délibérer sur l'application de ces conventions.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Sixième résolution

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice en cours à 120 000 €.

Septième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la Société.

Les achats d'actions, qui ne pourront représenter plus de 10 % du capital social de la Société, pourront être réalisés à tout moment et par tous moyens sur le marché, hors marché, de gré à gré ou par utilisation de mécanismes optionnels, éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de l'entreprise, y compris par un prestataire de service d'investissement intervenant sur les actions de la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-206 du Code de commerce.

Cette autorisation permettrait d'attribuer des actions de la Société aux membres du personnel salarié du Groupe Cegedim conformément aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce. La Société devra, conformément aux dispositions légales, disposer en permanence de réserves indisponibles, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède en propre. Le prix unitaire d'achat maximum est fixé à 60 €.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit (18) mois expirant le 14 décembre 2018. Elle annule et remplace l'autorisation accordée par l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2016 et deviendra caduque en période d'offre publique d'achat.

L'assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, pour passer tout ordre de bourse, conclure tous accords, y compris un contrat de

liquidité AFEI, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire ce qui est nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation.

Huitième résolution

L'assemblée générale, prenant acte que les rémunérations et avantages en nature versés aux mandataires sociaux ont été proposés par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration qui les soumet sans modification au vote de l'assemblée générale, les approuve tels qu'ils figurent au chapitre "2.2 Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux" du Document de Référence (page 42).

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de ratifier la cooptation par le conseil d'administration en date du 22 mars 2017 de :

- Madame Anne-Sophie HERELLE, demeurant 64 rue des Martyrs 75009 PARIS,

en qualité d'administratrice, en remplacement de Madame Valérie RAOUL-DESPREZ, démissionnaire.

Madame Anne-Sophie HERELLE exercera son mandat pour la durée restant à courir du mandat de Madame Valérie RAOUL-DESPREZ, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes qui seront clos en 2021.

Dixième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

8.1.2 Curriculum vitae des nouveaux administrateurs proposés

Madame Anne-Sophie Hérelle

Diplômée d'HEC, Anne-Sophie Hérelle dispose de 15 ans d'expérience en fusions et acquisitions : après avoir débuté sa carrière au département Fusions & Acquisitions de JPMorgan à Londres et Paris, elle rejoint, au moment de sa création en 2009, le Fonds Stratégique d'Investissement, désormais Bpifrance Mid & Large Cap et devient Directrice d'Investissement en 2011. Elle a notamment été impliquée dans un certain nombre d'opérations dans le secteur de la santé.

8.2 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Société CEGEDIM

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration :

1.1 Avec la société FCB, administrateur et actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote

Nature et objet : Convention de Subordination limitant le remboursement à FCB des sommes en capital dues au titre du Prêt d'Actionnaire Subordonné suite à la mise en place d'un crédit renouvelable.

Personne concernée : FCB, administrateur et actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote, M. Jean-Claude LABRUNE, Président du Conseil de Surveillance de FCB, Mme Aude Labrune et M. Laurent Labrune.

Motif : convention entre FCB et Cegedim limitant le remboursement à FCB des sommes dues par Cegedim au titre du Prêt d'Actionnaire Subordonné permettant d'améliorer les conditions de financement du crédit renouvelable.

2 Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1.1 Avec la SCI MAG

Nature et objet : Location de locaux au 110-112, rue d'Aguesseau à Boulogne-Billancourt.

Personne concernée : M. Jean-Claude LABRUNE, gérant de la SCI MAG.

Modalités : Loyers pris en charge en 2016 (hors charges) d'un montant de 30 144 €.

2.1.2 Avec la société FCB, administrateur et actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote

2.1.2.1 Locaux et parkings au 104-106, rue d'Aguesseau

Nature et objet : Location de parkings au 104-106, rue d'Aguesseau à Boulogne-Billancourt.

Modalités : Loyers pris en charge en 2016 (hors charges) d'un montant de 5 671 €.

2.1.2.2 Contrat de prestations

Nature et objet : Contrat de prestations en matière de conseil stratégique, ressources humaines, marketing, finance, budget et système d'informations interne.

Modalités : Prestations prises en charge en 2016 d'un montant de 1 712 946 €.

2.1.3 Avec Madame Aude Labrune, administrateur, et Monsieur Laurent Labrune, Directeur Général Délégué et administrateur

Nature et objet : Cession temporaire à la société CEGEDIM de l'usufruit sur les parts de la SCI du 114 Rue d'Aguesseau Bureau :

- 198 titres démembrés appartenant à parts égales à Madame Aude Labrune-Marysse et Monsieur Laurent Labrune,
- Durée de la cession de l'usufruit : 18 ans à compter du 9 octobre 2006, soit jusqu' au 8 octobre 2024.

2.1.4 Avec la SCI du 114 Rue d'Aguesseau Bureau

Nature et objet : La SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU et votre société ont réceptionné le 23 décembre 2008 les travaux relatifs à la construction de l'immeuble situé à Boulogne-Billancourt (Hauts de Seine), 114 à 116 bis rue d'Aguesseau, objet du bail en l'état futur d'achèvement signé entres elles.

Au titre de l'avenant 1 au dit bail en état futur d'achèvement, la SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU a donné à bail commercial à votre société, l'immeuble situé à Boulogne-Billancourt (Hauts de Seine), 114 à 116 bis rue d'Aguesseau pour une durée de douze ans, du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2020, avec renonciation à la faculté de résiliation à l'issue de chaque période triennale.

Personne concernée : M. Jean-Claude LABRUNE, gérant de la SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU.

Modalités : Loyers pris en charge en 2016 (hors charges) d'un montant de 926 371 €.

2.1.5 Avec la SCI BUR

Nature et objet : Location de locaux au 112, rue d'Aguesseau à Boulogne-Billancourt.

Personne concernée : M. Jean-Claude LABRUNE, gérant de la SCI BUR.

Modalités : Loyer réglé en 2016 (hors charges) d'un montant de 86 146€.

2.1.6 Avec la société GERS SAS

Nature et objet : Cegedim s'est engagée conjointement et solidairement avec sa filiale GERS SAS à garantir, sans limite de montant, le GIE GERS du paiement de toutes les sommes de nature indemnitaire (pénalités, indemnités, intérêts de retard...) réclamées au GIE GERS par Datapharm au titre des engagements contractuels et/ou d'une quelconque indemnisation du fait de la remise par le GIE GERS au bénéfice de la future GERS SAS, des données fournies par Datapharm.

Personne concernée : M. Jean-Claude LABRUNE, Président de GERS SAS.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Courbevoie, le 28 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Solange Aiache
Associée

Mazars
Jérôme de Pastors
Associé

9

Informations complémentaires

9.1	Contacts et informations financières disponibles	210	9.5	Opérations avec les apparentés	214
9.2	Document d'information annuel	210	9.6	Informations financières historiques	214
9.3	Déclaration du responsable du Document de Référence	213	9.7	Table de concordance du Document de Référence	215
9.4	Responsables du contrôle des comptes	214	9.8	Table de concordance du Rapport Financier Annuel	218

9.1 Contacts et informations financières disponibles

9.1.1 Responsable de l'information financière

Jan Eryk Umiastowski, Directeur des Relations Investisseurs et Directeur des Investissements, est responsable des relations avec les investisseurs.

Pour obtenir tous les documents publiés par le Groupe ainsi que pour toute information financière, il convient de s'adresser à :

Cegedim – Direction de la Communication Financière
137, rue d'Aguesseau
92100 Boulogne-Billancourt, France
Telephone : + 33 (0)1 49 09 33 36
Fax : + 33 (0)1 46 03 45 95
email : janeryk.umiastowski@cegedim.com

9.1.2 Documents accessibles au public

Les statuts, actes constitutifs, tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de Cegedim SA et de ses filiales pour chacun des deux exercices précèdent la publication du présent Document de Référence, peuvent, le cas échéant, être consultés au siège de Cegedim SA.

Sont notamment disponible sur le site Internet de la Société (www.cegedim.fr/finance) le présent Document de Référence et les communiqués financiers.

9.2 Document d'information annuel

En application de l'article L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF, vous trouverez ci-dessous un tableau faisant état de toutes les informations publiées ou rendues publiques par Cegedim, au cours de l'année 2016 pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marches d'instruments financiers.

Date	Nom du document	AMF ⁽¹⁾	Greffe ⁽²⁾	Site Cegedim ⁽³⁾
06/01/2016	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31/12/2015			✓
06/01/2016	Bilan semestriel du contrat de liquidité de la société Cegedim au 31/12/2015	✓		✓
28/01/2016	Chiffre d'affaires annuel 2015	✓		✓
28/01/2016	Présentation du chiffre d'affaires 2015 (en anglais)			✓
08/02/2016	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31/01/2016			✓
04/03/2016	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 29/02/2016			✓
23/03/2016	Comptes consolidés annuels 2015	✓		✓
23/03/2016	Présentation des Résultats 2015 (en anglais)			✓
01/04/2016	Document de Référence 2015	✓		✓
01/04/2016	Annonce de la Publication du Document de Référence 2015	✓		✓
07/04/2016	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30/03/2016			✓
28/04/2016	French Health Care Software And Services Group Cegedim Upgraded To 'BB' On Bond Repayment; Outlook Stable			✓
09/05/2016	Avis de réunion valant avis de convocation pour l'AG du 14 juin 2016			✓
09/05/2016	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30/04/2016			✓

Date	Nom du document	AMF ⁽¹⁾	Greffe ⁽²⁾	Site Cegedim ⁽³⁾
26/05/2016	Résultats du 1er trimestre 2016	✓		✓
26/05/2016	Présentation des résultats du T1 2016 (en anglais)			✓
26/05/2016	Rapport Financier du 1er trimestre 2016	✓		✓
26/05/2016	Annonce de la publication du Rapport Financier du T1 2016	✓		✓
27/05/2016	Avis de convocation pour l'AG du 14 juin 2016			✓
27/05/2016	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 09/05/2016 pour l'AG du 14 juin 2016			✓
27/05/2016	CV d'un nouvel administrateur proposé pour l'AG du 14 juin 2016			✓
27/05/2016	Bulletins de vote pour l'AG du 14 juin 2016			✓
03/06/2016	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31/05/2016			✓
17/06/2016	Déclaration des dirigeants	✓		
17/06/2016	Résultats des votes des résolutions de l'AG du 14 juin 2016 : Approbation des comptes sociaux et consolidés 2015			✓
30/06/2016	Déclaration des dirigeants	✓		
06/07/2016	Bilan semestriel du contrat de liquidité de la société Cegedim au 30/06/2016	✓		✓
08/07/2016	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30/06/2016			✓
25/07/2015	Comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2016		✓	
26/07/2016	Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2016	✓		✓
26/07/2016	Présentation du chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2016 (en anglais)			✓
22/08/2016	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31/07/2016			✓
03/09/2015	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31/08/2016			✓
15/09/2016	Résultats consolidés du 2ème trimestre 2016	✓		✓
15/09/2016	Présentation des résultats du 2ème trimestre 2016 (en anglais)			✓
15/09/2016	Rapport Financier du 2ème trimestre 2016	✓		✓
15/09/2016	Annonce de la publication du Rapport Financier du T2 2016	✓		✓
27/10/2016	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30/09/2016			✓
02/11/2016	Annonce de la signature d'un protocole d'acquisition de la société Futuramedia Group en France	✓		✓
10/11/2016	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31/10/2016			✓
29/11/2016	Résultats du 3ème trimestre 2016	✓		✓
29/11/2016	Présentation des résultats du 3ème trimestre 2016 (en anglais)			✓
29/11/2016	Rapport Financier du 3ème Trimestre 2016	✓		✓
29/11/2016	Annonce de la publication du Rapport Financier du T3 2016	✓		✓
12/12/2016	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30/11/2016			✓
13/12/2016	Annonce du 7ème Investor Summit Cegedim	✓		✓
14/12/2016	Présentation du 7ème Investor Summit (en anglais)			✓

(1) A compter du 1er juillet 2007, les informations déposées sur la banque des communiqués AMF (www.amf-france.org) restent à usage interne de l'AMF.

(2) Disponible sur www.infogreffe.fr et consultable au siège de la Société.

(3) Disponible sur www.cegedim.fr (rubrique Finance) et consultable au siège de la Société.

9.3 Déclaration du Responsable du Document de Référence

9.3.1 Responsable du Document de Référence

Jean-Claude Labrune, Président-Directeur Général,
Cegedim SA.

9.3.2 Attestation du responsable du Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. J'atteste, qu'à ma connaissance, les éléments du Rapport de Gestion de ce document présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les informations données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2016 figure au point 5.4 du présent Document de Référence.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2016 figure au point 4.7 du présent Document de Référence.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2015 qui figure au point 5.4 du Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mars 2016 sous le numéro 0.16-0246 contient l'observation suivante « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1 « Immobilisations », 2 « Amortissements », 3 « Provisions », 14 « Charges et Produits exceptionnels » et 28 « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe qui exposent notamment les conséquences comptables au 31 décembre 2015 de la réalisation de la vente de la division CRM et données

stratégiques à IMS Health et expliquent la non comparabilité des comptes. »

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2015 qui figure au point 4.7 du Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mars 2016 sous le numéro 0.16-0246 contient l'observation suivante « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 « Réconciliation entre les comptes 2014 publiés et ceux présentés en comparatif » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les corrections du traitement comptable des activités de location du groupe, et la note 3.3 « Actifs détenus en vue de la vente, activités non poursuivies ou cédées » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose notamment les conséquences comptables au 31 décembre 2015 de la réalisation de la vente de la division CRM et données stratégiques à IMS Health. »

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2014 qui figure dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mars 2015 sous le numéro 0.15-0260, contient l'observation suivante « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Faits caractéristiques de l'exercice 2014 - paragraphe 0) Signature du contrat de cession définitif de la division CRM et données stratégiques » et la note 2 « Règles et méthodes comptables - paragraphe C) Participations et autres titres » de l'annexe qui décrivent les éléments ayant conduit la société à comptabiliser une dépréciation des titres de participation des filiales de la division CRM et données stratégiques en cours de cession à IMS Health ».

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2014 qui figure dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mars 2015 sous le numéro 0.15-0260, contient l'observation suivante « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits marquants », la note 10 « Ecart d'acquisition » et la note 23 « Actifs détenus en vue de la vente, activités non poursuivies ou cédées » de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent notamment les conséquences comptables au 31 décembre 2014 de la signature du contrat de cession définitif de la division CRM et données stratégiques à IMS Health ».

Fait à Boulogne-Billancourt, le 28 mars 2017.

Jean-Claude Labrune

Président-Directeur Général

Cegedim SA

9.4 Responsables du contrôle des comptes

9.4.1 Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet Mazars,

Représenté par M. Jérôme de Pastors,

Exaltis, 61, rue Henri-Regnault – 92400 Courbevoie.

Renouvellement lors de l'Assemblée Générale de 2013 approuvant les comptes 2012 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2019 approuvant les comptes 2018.

Cabinet Grant Thornton,

Représenté par Mme. Solange Aïache,

29, rue du Pont – 92578 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Renouvellement lors de l'Assemblée Générale de 2013 approuvant les comptes 2012 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2019 approuvant les comptes 2018.

9.4.2 Commissaires aux comptes suppléants

M. Thierry Colin

Exaltis, 61, rue Henri-Regnault – 92400 Courbevoie.

Renouvellement lors de l'Assemblée Générale de 2013 approuvant les comptes 2012 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2019 approuvant les comptes 2018.

IGEC – Institut de Gestion et d'Expertise Comptable

Représenté par M. Victor Amselem

22, rue Garnier – 92200 Neuilly-sur-Seine.

Renouvellement lors de l'Assemblée Générale de 2013 approuvant les comptes 2012 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2019 approuvant les comptes 2018.

9.5 Opérations avec les apparentés

Les conventions réglementées ayant été soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration sont détaillées dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes figurant au chapitre 8 du présent Document de Référence aux pages 208 et 209.

La note 5.3 de l'annexe aux comptes consolidés 2016, figurant au chapitre 4.6 du présent Document de Référence, fournit un détail chiffré des opérations avec les parties liées.

A ce jour, il n'a été autorisé aucune convention nouvelle.

9.6 Informations financières historiques

Les comptes sociaux arrêtés aux 31 décembre 2016 (et leur comparatif) et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 (et leur comparatif conforme au référentiel IFRS) ont été audités par les Commissaires aux Comptes. Leurs rapports relatifs à l'exercice 2016 sont présentés respectivement aux chapitres 5.4 et 4.7 du présent Document de Référence.

Les rapports relatifs à l'exercice 2015 sont présentés dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mars 2016 sous le numéro D.16-0246.

Les rapports relatifs à l'exercice 2014 sont présentés dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mars 2015 sous le numéro D.15-0260.

Ces rapports et les comptes qui leur sont annexés sont incorporés par référence dans le présent Document de Référence.

9.7 Table de concordance du Document de Référence

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n°. 809/2004

N° de chapitre	Rubrique	N° de pages
1	Personnes responsables	214
2	Contrôleurs légaux des comptes	2145
3	Informations financières sélectionnées	
3.1	Informations financières historiques	74 à 86 ; 89 à 138 ; 171
3.1	Informations financières intermédiaires	N/A
4	Facteurs de risques	49 à 63
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la société	3 à 4 ; 72 à 73
5.2	Investissements	3 à 6 ; 25 à 29 ; 72
6	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	7 à 16 ; 72 à 73
6.2	Principaux marchés	
6.3	Événements exceptionnels	N/A
6.4	Dépendance éventuelle à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers	N/A
6.5	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	21 à 23
7	Organigramme	
7.1	Description sommaire du groupe de l'émetteur et place qu'il y occupe	5 à 6
7.2	Liste des filiales importantes de l'émetteur	6 ; 72 à 73 ; 98 à 101 ; 165 à 168
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisation corporelles importantes existantes ou planifiées	114
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ces immobilisations corporelles	181 à 183
9	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	74 à 802 ; 85 à 86
9.2	Résultat d'exploitation	75 à 79 ; 85 à 86

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n°. 809/2004

N° de chapitre	Rubrique	N° de pages
10	Trésorerie et capitaux	
10.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	81 à 82 ; 94 ; 124 ; 157 ; 162
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	83 à 84 ; 95
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	81 à 82 ; 49 à 53 ; 116 à 121 ; 154 à 156
10.4	Informations concernant toute restriction il l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	124 ; 162 ; 196 à 197
10.5	Sources de financement attendues pour honorer les engagements	72 ; 118 à 119 ; 131 ; 155 à 156 ; 164
11	Recherche et développement, brevets et licences	25 à 29
12	Informations sur les tendances	88
13	Prévisions ou estimations de bénéfice	n/a
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	32 à 38 ; 207
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	39 à 40
15	Rémunération et avantages	
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	42 à 47 ; 112 ; 161
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	42 à 47 ; 112 ; 126 à 128 ; 153 ; 156 ; 161
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1	Date d'expiration du mandai	33 à 38 ; 207
16.2	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	40 ; 112 ; 161 ; 208 à 209
16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations de l'émetteur	40 à 41 ; 65 à 69
16.4	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	40
17	Salariés	
17.1	Nombre de salariés et répartition par principal type d'activité et par site	111 ; 163 ; 175
17.2	Participations au capital social de l'émetteur et stock-options	46 ; 64 ; 162 ; 200 à 201
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	64
18	Principaux actionnaires	
18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	125 ; 162 ; 198 à 200
18.2	Existence de droits de vote différents des actionnaires	126 ; 162 ; 198 à 200
18.3	Contrôle de l'émetteur	197 à 200
18.4	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	200

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n°. 809/2004

N° de chapitre	Rubrique	N° de pages
19	Opérations avec des apparentés	42 à 48 ; 112 ; 161 ; 208 à 209 ; 215
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	2 à 3 et 171
20.2	Informations financières proforma	2 ; 74 ; 81 ; 83
20.3	Etats financiers	89 à 138 et 141 à 164
20.4	Vérifications des informations financières historiques annuelles	139 à 140 ; 169 à 170 ; 212 ; 214
20.5	Date des dernières informations financières	31/12/2016
20.6	Informations financières intermédiaires	N/A
20.7	Politique de distribution des dividendes	87
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	55 à 56 ; 73 ; 131 ; 164
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	72 ; 130 ; 163 à 164
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	171 ; 197
21.2	Acte constitutif et statuts	195 à 196
22	Contrats importants	23 ; 200 à 201
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	189 à 191
24	Documents accessibles au public	212 à 213
25	Information sur les participations	5 à 6 ; 7 à 29 ; 72 à 73 ; 74 à 80 ; 98 à 101 ; 130 ; 132 ; 160 ; 163 à 164 ; 165 à 168

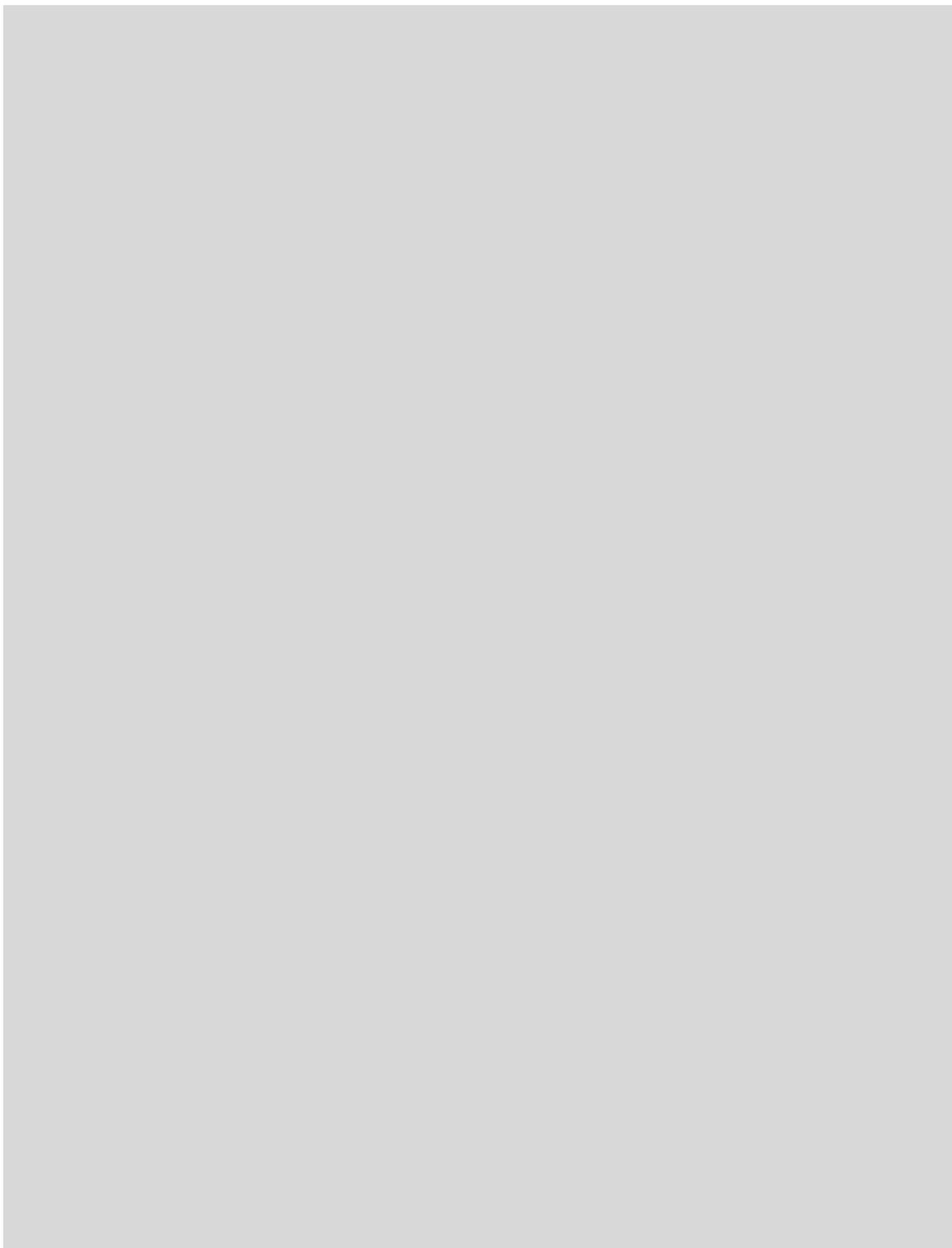
9.8 Table de concordance du Rapport Financier Annuel

Afin de faciliter la lecture du Document de Référence 2016 du Groupe Cegedim, la table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le Document de Référence 2016 de Cegedim les informations qui sont constitutives du Rapport de Gestion Annuel devant être établi par le Conseil d'Administration de Cegedim SA telles que définies par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce :

Rapport de Gestion Annuel de Cegedim SA	Document de Référence 2016	Page
Présentation des comptes annuels de Cegedim SA	3.5	85
Activité de Cegedim SA	1.4	7
Faits marquants	4.6 note 12.2	130
Evolution de l'activité au cours de l'exercice	3.5	85
Délais de paiement des fournisseurs	3.5	85
Activités des filiales	1.3.3 et 3.1.2	6 et 72
Structure financière et situation d'endettement	3.4.4	81
Investissements	1.2.1	3
Prises de participations directes et indirectes	1.2.1	3
Cessions de participations	1.2.2	5
Activité en matière de recherche et développement	1.5	25
Analyse de l'évolution des affaires	3.4	74
Facteurs de risques	2.4	49
Événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice	4.6 note 12.2	130
Evolution prévisible de la situation et perspective d'avenir	3.7	88
Dépenses non déductibles fiscalement	5.3.3 note 19	161
Affectation du résultat	5.3.3 note 8	157
Rappel des dividendes distribués	3.6	87
Informations sur la détention du capital par certains actionnaires	7.4	198
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	7.7	201
Participation des salariés au capital	2.5 et 7.6.2	64 et 201
Observations du Comité d'Entreprise	6.2.2.3	177
Contrôle des Commissaires aux comptes	2.7 ; 4.7 ;5.4 ;8.2 et 6.7	70 ;139 ;169 ;208 et 189
Jetons de présence	2.2.1.3	42
Informations concernant les mandataires sociaux	2.1	32
Rémunération des mandataires sociaux	2.2	42
Opérations sur titres	2.3	48

Rapport de Gestion Annuel du Groupe Cegedim	Document de Référence 2016	Page
Présentation des comptes consolidés	3.1 et 4	72 et 89
Activité du Groupe	1.4	7
Faits marquants	4.6 note 12.2	130
Évolution de l'activité au cours de l'exercice	3.5	85
Structure financière et situation d'endettement	3.4.4	81
Investissements	1.2.1	3
Activité en matière de recherche et développement	1.5	25
Analyse de l'évolution des affaires	3.4	74
Facteurs de risques	2.4	49
Événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice	4.6 note 12.3	131
Evolution prévisible de la situation et perspective d'avenir	3.7	88
Informations sociales et environnementales	6	173

Annexes du Rapport de Gestion	Document de Référence 2016	Page
Résultat des 5 derniers exercices	5.5	171
Inventaire des valeurs mobilières	5.3.4	165
Liste des Administrateurs en fonction, mandats et rémunérations	2.1 et 2.2	32 et 42
Informations sociales	6 ; 4.6 note 5.2	173 ; 111
Détails de l'activité des filiales dont le chiffre d'affaires est supérieur à 30 millions d'euros	3.1.2	72
Rapport du Président sur Contrôle interne	2.6	65
Rapport des Commissaires aux comptes	2.7 ; 4.7 ; 5.4 ; 8.2 et 6.7	70 ; 139 ; 169 ; 208 et 189





Ce présent document a été imprimé sur du papier 100% recyclé, certifié Ecolabel européen.
Cette mesure concrète s'inscrit dans le cadre du Cegedim Compact,
le programme de Développement Durable du Groupe Cegedim.

Conception & réalisation par la Direction de la Communication Financière de Cegedim



www.cegedim.fr/finance

Téléchargez notre appli mobile **Cegedim IR**
sur iOS et Android
et suivez-nous sur



in



Société anonyme au capital de 13 336 506,43€
137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt
R.C.S Nanterre : 350 422 622 - Code NAF : 6311 Z
Téléphone : +33 (0)1 49 09 22 00
Email : investor.relations@cegedim.com